

THÈSE POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR

Thèse en cotutelle internationale

Délivré par

Montpellier SUPAGRO
Centre International D'Etudes Supérieures
en Sciences Agronomiques

Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie
E.N.S.A El Harrach Alger

En Sciences de Gestion

**Combinaison et hybridation des formes de coordination de la
qualité. Cas de la filière lait de la wilaya de Médéa en Algérie**

Présentée par Hamida KHEFFACHE
Le 13 décembre 2018

Devant le jury composé de

Georges GIRAUD, Professeur, AgroSup Dijon

Selma TOZANLI, Enseignante-chercheur, HDR, IAM Montpellier]

Mohammed Tahar BENYOUCEF, Professeur, ENSA d'Alger

Georges GIRAUD, Professeur, AgroSup Dijon

Abdelmadjid DJENANE, Professeur, Université Ferhat Abbas, Sétif

Guillaume DUTEURTRE, chercheur en agroéconomie, CIRAD

Toufik MADANI, Professeur, Université Ferhat Abbas, Sétif

Président du jury

Directeur de Thèse

Directeur de Thèse

Rapporteur

Rapporteur

Examineur

Examineur



**UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER**



THÈSE POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR DE MONTPELLIER SUPAGRO

En Sciences de Gestion

**Combinaison et hybridation des formes de coordination de la
qualité. Cas de la filière lait de la wilaya de Médéa en Algérie**

Présentée par **Hamida KHEFFACHE**

Le **[13 décembre 2018]**

Devant le jury composé de

Georges GIRAUD, Professeur, AgroSup Dijon

Selma TOZANLI, Enseignante-chercheur, HDR, IAM Montpellier]

Mohammed Tahar BENYOUCEF, Professeur, ENSA d'Alger

Georges GIRAUD, Professeur, AgroSup Dijon

Abdelmadjid DJENANE, Professeur, Université Ferhat Abbas, Sétif

Guillaume DUTEURTRE, chercheur en agroéconomie, CIRAD

Toufik MADANI, Professeur, Université Ferhat Abbas, Sétif

Président du jury

Directeur de Thèse

Directeur de Thèse

Rapporteur

Rapporteur

Examineur

Examineur



**UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER**



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie (E.N.S.A) El Harrach

THESE

Pour obtenir le diplôme de Doctorat

En Sciences Agronomiques

Spécialité : Economie agroalimentaire et rurale

**Combinaison et hybridation des formes de
coordination de la qualité. Cas de la filière lait de
la wilaya de Médéa en Algérie**

Présentée et soutenue publiquement le :

Par

Hamida KHEFFACHE

devant le jury composé de :13 décembre 2018

Georges GIRAUD, Professeur, AgroSup Dijon

Mohammed Tahar BENYOUCEF, Professeur, ENSA d'Alger

Selma TOZANLI, Enseignante-chercheur, HDR,, IAM Montpellier]

Georges GIRAUD, Professeur, AgroSup Dijon

Abdelmadjid DJENANE, Professeur, Université Ferhat Abbas, Sétif

Toufik MADANI, Professeur, Université Ferhat Abbas, Sétif

Guillaume DUTEURTRE, chercheur en agroéconomie, CIRAD

Président du jury

Directeur de Thèse

Directeur de Thèse

Rapporteur

Rapporteur

Examineur

Examineur

Remerciements

La réalisation d'une thèse est une épreuve extraordinaire dans la carrière d'un chercheur, par ses enseignements académiques et la construction d'une identité scientifique, mais aussi, par la construction de sa propre personne. J'ai vécu pendant la réalisation de cette thèse une sensation d'accomplissement, de bonheur de voir réaliser mon projet, mais aussi des moments d'incertitude, de solitude et d'épuisement.

Au terme de ce travail, qui n'est pas l'aboutissement de mon seul effort, mais de celui de toute l'équipe d'encadrement, des collègues, des amis, et celui de la famille.

Je tiens à remercier et à exprimer ma gratitude à Mme Selma TOZANLI, ma directrice de thèse à Montpellier pour sa disponibilité, ses encouragements et pour toutes les discussions fructueuses que j'ai eues avec elle.

Je remercie M. Tahar BENYOUCEF, mon directeur de thèse en Algérie, pour ses conseils, ses orientations et ses encouragements, sans qui, cette thèse n'aurait jamais vu le jour.

Je remercie M. Abdelmadjid DJENANE, M. Georges GIRAUD, M. Toufik MADANI et M. Guillaume DUTEURTRE d'avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse.

Aux membres de mon comité de thèse, Mme Fatima El HADAD-GAUTHIER, Mme Myriam KESSARI, M. Abdelhamid BENCHARIF, M. Jean-Pierre BOUTONNET et M. Marc DEDEIRE qui m'ont suivi pendant toutes les années de la réalisation de cette thèse, qui m'ont écoutée, orientée et ont discuté mon travail.

Je remercie le CREAD d'avoir mis à ma disposition les moyens nécessaires à la réalisation de ce travail.

Merci au LAMES/IAMM de m'avoir accueillie, et surtout à Mme Isabelle FERRIER assistante du LAMES pour sa réactivité, sa disponibilité et sa gentillesse. A l'équipe de MOISA et particulièrement et Anne-Cécile LEROUX pour son aide précieuse à chaque fois que je suis loin et sa disponibilité.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont facilité le travail de terrain, M. Mohamed SLAMA, Inspecteur vétérinaire de Médéa, et toute l'équipe de l'Inspection vétérinaire de Médéa, à tous les Subdivisionnaires de la wilaya de Médéa, les agents communaux de

vulgarisation (ACV) et les vétérinaires au niveau des différentes subdivisions qui m'ont accompagnée pendant mes enquêtes.

Résumé

La construction de la qualité dans les filières agro-alimentaires résulte des formes d'organisation et de coordination des acteurs de ces filières. Nous proposons dans cette recherche d'explicitier les modalités de cette construction et des formes de coordination entre les acteurs dans le cas de la filière laitière de la wilaya de Médéa en Algérie.

Nous avons procédé par une série d'enquêtes auprès de quelques acteurs opérant dans la filière, ainsi que des entretiens avec des responsables des institutions de contrôle, de régulation et d'appui. Nous avons appliqué les champs théoriques de l'économie des conventions pour l'identification des conventions qui permettent à ces acteurs de se coordonner et de définir la qualité produite. Nous avons réalisé ces analyses dans la filière industrielle et la filière traditionnelle. Nous avons complété par une analyse de la qualification des produits par le consommateur final. Cette dernière s'est basée sur une enquête réalisée auprès des consommateurs des produits traditionnels interrogés dans les crémeries. Notre travail ne portant que sur le lait local, et que les industries laitières n'intègrent qu'à raison de 10% de ce lait dans leur processus de fabrication, nous nous sommes limités aux consommateurs des produits traditionnels qui sont fabriqués à 100% de lait local.

Il ressort de ce travail que :

- Une diversité des formes de coordination de la qualité lors des échanges.
- Les centres de collecte, les crémeries et les laiteries sont des lieux de compromis entre des conventions de différentes natures.
- Dynamique et évolution des conventions
- Le rôle de la proximité dans la qualification des produits
- Une faible implication de l'offre dans l'objectivation des repères conventionnels

Mots clés : Coordination, Qualité, Economies des Conventions, filière lait et produits laitiers

Summary

The quality construction in agro-food chains results from the forms of organization and coordination of actors in these sectors. We propose in this research to explain the modalities of this construction and the forms of coordination between the actors in the case of the dairy sector of the wilaya of Médéa in Algeria.

We conducted a series of surveys of some actors operating in the sector, as well as interviews with officials of the control, regulation and supporting institutions. We have applied the theoretical fields of convention economics for spotting conventions that allow these actors to coordinate and define the quality produced. We conducted these analyzes in the industrial sector and the traditional sector. We completed with an analysis of the products qualification by the last consumer. The latter was based on a survey of consumers of traditional products surveyed in the creamers. Since our work is limited to local milk, and the dairy industries only account for 10% of this milk in their manufacturing process, we have limited ourselves to consumers of traditional products that are 100% manufactured local milk. The findings are:

- A variety of forms of coordination of quality during exchanges.
- Collection centers, traditional creamers, and milk factories are the source of compromise between conventions of different natures.
- Dynamics and evolution of conventions
- The role of proximity in the qualification of products
- A weak implication of the offer in the objectification of the conventional references

Keywords: Coordination, Quality, Economy of Conventions, Milk

Cette thèse a été réalisée avec l'appui de :

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD)

Rue Djamel Eddine El-Afghani - El Hammadia
BP.197, Rostomia, Bouzaéah
Alger – Algérie

Tel 213 (0)23 18 00 88

<http://www.cread.edu.dz/>

Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie (ENSA)

Avenue Hassan Badi - El Harrach– Alger

Tél: (213) 21 52 19 87/88 89ml

<http://www.ensa.dz>

Laboratoire d'Accueil Méditerranéen en Economie et Sciences Sociales (LAMES)

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

3191, route de Mende 34090 Montpellier

Tel : 33(0)467046000

<http://www.iamm.fr/>

UMR MOISA. Marchés, Organisation, Institutions et Stratégies d'Acteurs.

Campus Sup Agro/INRA

2 Place Viala. 34060 Montpellier Cedex 5 France

Tel : 33(0)499612551

<http://umr-moisa.cirad.fr/>

Liste des acronymes

ACV : Agent Communal de Vulgarisation
AFCM: Analyse Factorielle des Correspondances Multiples
AFNOR: Association Française de Normalisation
AOC: Appellation d'Origine Contrôlée
AOP: Appellation d'Origine Protégée
BLA : Bovin laitier amélioré
BLM: Bovin Laitier Moderne
BLL : Bovin laitier local
CAW: Chambre d'Agriculture de Wilaya
CIL: Comité Interprofessionnel des Laiteries.
CREAD: Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
CRIL: Comité Régional d'Interprofession du Lait
DA : Dinar algérien
DDA: Danone Djurdjura Algérie
DSA: Direction des Services Agricoles
DSV : Direction des Services Vétérinaires
EAC : Exploitation Agricole Collective
EAI : Exploitation Agricole Individuelle
EC : Economie des Conventions
FNRDA : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole
FNRA: Fonds National de la Réforme Agraire
HA: Hectare
HACCP: Hazard Analysis Critical Control Points
IAMM: Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
IGP: Indication Géographique Protégée
INRAA : Institut National de Recherche Agronomique d'Algérie
JORA : Journal Officiel de la République Algérienne
MADR: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural Algérien
MG: Matière Grasse
MGLA: Matière Grasse Laitière Anhydre
MP : Matière protéique
NEI : Nouvelle Economie Institutionnelle

OGM : Organisme Génétiquement Modifié

ONAB : Office National des Aliments du Bétail

ONIL : Office National Interprofessionnel du Lait et produits laitiers

SAU : Surface Agricole Utile

SPSS: Statistical Package for the Social Sciences

TCAM : Taux de Croissance Annuel Moyen

Sommaire

PREAMBULE.....	1
INTRODUCTION GENERALE.	3
PARTIE 1. CONTEXTE, PROBLEMATIQUE ET CADRE D'ANALYSE	12
CHAPITRE 1. CONTEXTE DE LA FILIERE LAIT ET PROBLEMATIQUE.....	13
1. DES BESOINS ASSURES PRINCIPALEMENT PAR LES IMPORTATIONS	14
2. IMPORTANCE DE LA FILIERE TRADITIONNELLE.....	15
3. DES SUBVENTIONS POUR DEVELOPPER LA PRODUCTION LOCALE	16
4. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE RECHERCHE	27
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	31
CHAPITRE 2. LES APPROCHES THEORIQUES.....	35
1. LA GESTION DE LA QUALITE DES PRODUITS ET DEFINITION DES QUALITES	36
2. LES APPROCHES DE LA QUALITE DANS LES THEORIES ECONOMIQUES	40
3. APPROCHES EN TERMES DE CONVENTIONS ET DE SYSTEME DE PRODUCTION.....	53
4. INSCRIPTION DE NOTRE RECHERCHE DANS L'APPROCHE PAR LES CONVENTIONS ET REFORMULATION DE LA PROBLEMATIQUE	77
5. CONSTRUCTION DE LA GRILLE DE LECTURE ET HYPOTHESES DE TRAVAIL	79
CONCLUSION DU DEUXIEME CHAPITRE.....	83
CHAPITRE 3. LES APPROCHES EMPIRIQUES ET METHODOLOGIQUES	86
1. LES APPROCHES EMPIRIQUES ET METHODOLOGIQUE	88
2. LA WILAYA DE MEDEA COMME TERRAIN D'INVESTIGATION	111
CONCLUSION DU TROISIEME CHAPITRE	113
PARTIE 2. PRESENTATION DE LA FILIERE LAIT EN ALGERIE ET DANS LA REGION D'ETUDE	115
CHAPITRE 4. LA FILIERE LAIT EN ALGERIE, PERFORMANCES ET DEFIS	117
1. PRODUCTION ET CONSOMMATION DE LAIT EN ALGERIE	118
2. LA COLLECTE DE LAIT	127
3. LA TRANSFORMATION DU LAIT CRU LOCAL ET CIRCUITS DE COMMERCIALISATION	129
4. QUALITE DES PRODUITS LAITIERS ET STRUCTURE DE LA FILIERE	136
CONCLUSION DU QUATRIEME CHAPITRE.	140
CHAPITRE 5. CARACTERISATION DE LA FILIERE LAIT DANS LA WILAYA DE MEDEA	143
1. LES SYSTEMES DE PRODUCTION	143
2. COLLECTE DANS LA WILAYA DE MEDEA	148
CONCLUSION DU CINQUIEME CHAPITRE	151

PARTIE 3. PRESENTATION DES RESULTATS : ACTEURS, COORDINATIONS ET LA QUALITE DES PRODUITS	153
CHAPITRE 6. LES ACTEURS ET CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DU LAIT	155
1 LES ACTEURS DE LA PRODUCTION. ELEVEURS.....	155
2 LES ACTEURS DE LA COLLECTE.....	176
3 LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION	191
4 LES CONSOMMATEURS	201
5 IDENTIFICATION DES SCHEMAS D'ORGANISATION DES ACTEURS	211
CONCLUSION DU SIXIEME CHAPITRE	214
CHAPITRE 7. COORDINATIONS ET CONVENTIONS DE QUALIFICATION	216
1. LES CONVENTIONS DE COORDINATION CHEZ LES ACTEURS DE LA FILIERE LAITIERE INDUSTRIELLE	217
2. LES CONVENTIONS DE COORDINATIONS CHEZ LES ACTEURS DE LA FILIERE TRADITIONNELLE.....	236
CONCLUSION DU SEPTIEME CHAPITRE.....	249
CHAPITRE 8. QUALIFICATION DES PRODUITS LAITIERS ET CONVENTIONS DE QUALITE	253
1. INCERTITUDE ET QUALITE DU LAIT ET PRODUITS LAITIERS.....	254
2. LA QUALIFICATION DES PRODUITS PAR LES CONSOMMATEURS	262
3. LES PROCEDURES DE QUALIFICATION	267
CONCLUSION DU HUITIEME CHAPITRE	278
CONCLUSION GENERALE	280
ANNEXES	315

Liste des tableaux

Tableau 1. Tableau des relations entre les sciences économiques et de gestion	2
Tableau 2. Répartition du cheptel bovin selon le type d'élevage	16
Tableau 3. Différentes composantes (attributs) de la qualité.....	38
Tableau 4. Approche stratégique versus approche interprétative des conventions	64
L'identification des conventions suppose une sélection de critères définis par les différents auteurs de la théorie des conventions. Ces derniers se doivent d'être opérationnels et clairement identifiables dans leur contexte. Maymo (2007) dans une communication intitulée « Vers une opérationnalisation des conventions. Elaboration d'une grille d'identification pour le pilotage des processus » a mis en œuvre la grille de sélection de critères suivants à partir d'une trentaine de définition du concept de « convention ». Tableau	
5. La sélection des critères	66
Tableau 6. Représentation des mondes communs (Boltanski L.,Thévenot L., 1991) adaptée par Amblard H.,Bernoux P.,Herreros G.,Livian Y.F. (1996)	72
Tableau 7. Les acteurs locaux enquêtés.....	97
Tableau 8 . Simulation des effectifs issus des génisses importées de 1964 à 2011.....	119
Tableau 9. Evolution de la production laitière par habitant.....	120
Tableau 10 . Nombre et taille des exploitations selon la tranche de SAU.....	122
Tableau 11. Evolution des taux d'intégration de lait cru dans la production industrielle	135
Tableau 12. Les effectifs de vaches dans la wilaya de Médéa	144
Tableau 13. Taille des exploitations de la wilaya de Médéa.	145
Tableau 14. Evolution des primes accordées à la filière lait à travers les différents dispositifs.....	146
Tableau 15. Principales caractéristiques des producteurs enquêtés.....	158
Tableau 16. Production laitière par commune et par saison et répartition de cette production selon la destination du lait. (litre/jour).....	164
Tableau 17. Tableau croisé dynamique de la destination du lait vendu en haute saison.....	166
Tableau 18. Description des variables retenues.....	167
Tableau 19. Croisement entre les variables « relation avec les clients » et « prix de vente ».	169
Tableau 20. Croisement des variables « prix de vente » et la variable « le collecteur gère la trésorerie de l'éleveur »	170
Tableau 21. Croisement entre les variables « prix de vente » et « moyens de collecte ».....	170
Tableau 22. Croisement des variables « relation avec le client » et « prix de vente »	172

Tableau 23. Croisement des variables « prix de vente » et « collecteur gère la trésorerie de l'éleveur »	172
Tableau 24. Croisement entre les variable « prix de vente » et « moyens de collecte »	173
Tableau 25. Croisement entre les variables « relation avec le client » et « prix de vente »	174
Tableau 26. Croisement des variables « prix de vente » et « le collecteur gère la trésorerie de l'éleveur »	175
Tableau 27. Croisement des variables « prix de vente » et « moyens de collecte »	175
Tableau 28. Collecte, nombre d'éleveurs et quantités collectées	179
Tableau 29. Terminologie utilisée dans la typologie pour les collecteurs.....	180
Tableau 30. Consommation moyenne mensuelles des produits laitiers traditionnels	203
Tableau 31. Fréquence d'achat des produits traditionnels auprès des crémeries	204
Tableau 32. Définition des relations formelles entre les différents acteurs.....	213
Tableau 33. Les quantités de lait collectées par les différents systèmes de coordination (litres/jour)	218
Tableau 34. Les conventions de valeurs cohabitant dans le modèle d'intégration C1	220
Tableau 35. Représentation les mondes dans le système de coordination par intégration verticale.....	222
Tableau 36. Les conventions de valeurs repérées chez les acteurs.....	224
Tableau 37. Représentation des mondes chez les collecteurs C2 et C3	225
Tableau 38. Friction et consensus dans les conventions de valeurs	228
Tableau 39. Les conventions de valeurs repérées chez le collecteur C4	230
Tableau 40. Les conventions repérées dans le système de coordination hybride.....	232
Tableau 41. Friction et consensus dans les conventions de valeurs dans le sous-système 4...235	
Tableau 42. Répartition des crémeries en fonction de leur mode d'approvisionnement.....	243
Tableau 43. Quantités de produits traditionnels achetés (par semaine).....	258

Liste des figures

Figure 1. Structure générale de la recherche.....	11
Figure 2. Aides accordées à la filière lait (en 1000 Dinars algériens DA)	22
Figure 3. Subvention en forme de protection du revenu (prime) 1000 DA.....	22
Figure 4. Environnement de la filière lait	26
Figure 5. Répartition géographique des quantités de lait LPS distribuées selon le zoning de l'ONIL	27
Figure 6. Schéma illustrant la problématique de la thèse	30
Figure 7. Les différentes facettes de la qualité	40
Figure 8. Schéma résumant la dynamique des conventions	70
Figure 9. Application des champs théoriques au contexte de la filière lait en Algérie	79
Figure 10. Hypothèse de la théorie des conventions.	80
Figure 11. Articulation entre qualité et qualification.....	82
Figure 12. Architecture de la démarche empirique.....	87
Figure 13. Représentation de la construction de la qualité dans les différents mondes	89
Figure 14. Dispositif d'enquêtes.....	95
Figure 15. Localisation de la région d'étude	113
Figure 16. Evolution de l'effectif de vache et production laitière par habitant.....	121
Figure 17. Evolution de la production laitière totale et de lait de vache	121
Figure 18. Sources d'approvisionnement et circuits de collecte et de commercialisation du lait.	123
Figure 19. Origine des disponibilités laitières en 2012	124
Figure 20. Evolution des taux d'autosuffisance en lait (%)	126
Figure 21. Evolution de l'importation de lait (Lait équivalent).....	126
Figure 22. Evolution de la production et de la collecte de lait cru en Algérie	128
Figure 23. Carte de répartition de la production et de la collecte de lait cru en Algérie	129
Figure 24. Schéma de commercialisation du lait en Algérie	130
Figure 25. Boites et bols de <i>rayeb</i> sur le présentoir de deux crémeries à Médéa.....	132
Figure 26. Photos de quelques produits laitiers traditionnels	133
Figure 27. Evolution de la production laitière dans la wilaya de Médéa (en 1000 litres)	146
Figure 28. Évolution des superficies fourragères dans la wilaya de Médéa.....	147
Figure 29. Évolution des productions fourragères.....	148
Figure 30. Evolution du taux de collecte de lait cru dans la wilaya de Médéa.....	149
Figure 31. La collecte de lait par daïra	149

Figure 32. Carte de répartition des crémeries de la Wilaya de Médéa en fonction de la concentration des effectifs bovins.....	150
Figure 33. L'âge moyen des éleveurs enquêtés	159
Figure 34. Niveau d'instruction des éleveurs	159
Figure 35. Production laitière des éleveurs enquêtés en haute saison en (litre/jour).....	161
Figure 36. Production laitière des éleveurs enquêtés en basse saison (litre/jour).....	161
Figure 37. Destination du lait produit en haute saison	162
Figure 38. Destination du lait produit en basse saison	163
Figure 39. Typologie des éleveurs enquêtés	168
Figure 40. Exemple d'un collecteur agréé et non conventionné (collecteur SY).	177
Figure 41. Schéma d'approvisionnement du Collecteur C04	181
Figure 42. Schéma d'approvisionnement du Collecteur C08	182
Figure 43. Schéma d'approvisionnement du Collecteur C11	183
Figure 44. Schéma d'approvisionnement dans un cas éleveur-collecteur-crémier	185
Figure 45. Schéma de collecte du collecteur C06.....	186
Figure 46. Schéma d'approvisionnement dans le cas Eleveur-Centre de collecte	187
Figure 47. Schéma d'approvisionnement du Centre de Collecte C07	189
Figure 48. Schéma d'approvisionnement du Centre de Collecte C10	190
Figure 49. Schéma d'approvisionnement du Centre de Collecte C11	191
Figure 50. Le crémier-éleveur, l'exemple de monsieur SN.....	193
Figure 51. Acheminement du lait de la Wilaya de Médéa.....	195
Figure 52. Effectif des éleveurs selon le prix de vente et la destination du lait	199
Figure 53. Effectif des éleveurs selon la destination de leur lait.	199
Figure 54. Répartition des consommateurs en fonction de leur niveau d'instruction.	203
Figure 55. Récapitulatif du modèle.....	205
Figure 56. Effectif des groupes de consommateurs.....	206
Figure 57. Importance des variables discriminantes.....	207
Figure 58. Classe 1 des consommateurs	208
Figure 59. Classe 2 des consommateurs	209
Figure 60. Classe 3 des consommateurs	210
Figure 61. Schéma global de la structure de la filière lait et relations entre les acteurs	212
Figure 62. Illustration de la coordination et de la friction au sein des groupes	216
Figure 63. Schéma illustrant un exemple d'intégration verticale	219
Figure 64. Schéma de collecte dans un système de coordination par l'industrie	224

Figure 65. Récapitulatif des conventions portées par le système de coordination 2	227
Figure 66. Schémas de collecte avec coordination par un centre de collecte.	229
Figure 67. Schéma illustrant des coordinations par l'industrie, par la collecte et par les crémeries.....	231
Figure 68. Outre en terre cuite et en peau de brebis	240
Figure 69. Les outils de transformation de lait	240
Figure 70. Méthodes de fabrication des principaux produits laitiers traditionnels.....	241
Figure 71. Photo d'un présentoir et lieu de restauration d'une crémérie dans la wilaya de Médéa.....	242
Figure 72. Crémérie fournisseuse des collecteurs	244
Figure 73. Crémérie avec approvisionnement en lait connu (éleveurs) et inconnu (collecteur).....	245
Figure 74. Diagramme représentant les mondes du crémier de Monsieur TA.....	246
Figure 75. Représentation de l'encodage par nœuds des conventions de valeurs chez le crémier T.A.....	247
Figure 76. Diagramme représentant les mondes du crémier S.N	248
Figure 77. Représentation de l'encodage par nœuds des conventions de valeurs chez le crémier, Monsieur SN.....	249
Figure 78. Caractéristiques d'un bon lait selon les crémiers	256
Figure 79. Caractéristiques d'un bon <i>lben</i> selon les crémiers.	257
Figure 80. Caractéristiques d'un bon <i>raib</i> selon les crémiers.....	257
Figure 81. Caractéristiques d'un bonne <i>Zebda</i> selon les crémiers.	259
Figure 82. Importance de l'apparence du produit chez le consommateur	260
Figure 83. Schéma du comportement des consommateurs.....	265
Figure 84. Quelques éléments de qualification indirecte.....	266
Figure 85. Croisement des variables fréquence d'achat des produits chez le crémier et la fidélité à un seul crémier.....	271
Figure 86. Nombre d'années d'achat chez le même producteur.....	272
Figure 87. Fidélité des consommateurs en fonction de la distance au producteur	273
Figure 88. Croisement du niveau de connaissance des consommateurs sur les produits laitiers avec leur fidélité.....	274
Figure 89. Les éléments importants lors de l'achat du produit.....	277
Figure 90. L'importance de quelques attributs des produits traditionnels lors de l'achat.....	277
Figure 91. Résumé du modèle AFCM	317

Figure 92. Mesure de discrimination	318
Figure 93. Diagramme des points de modalités.....	318
Figure 94. Illustration de l'acheminement du lait entre les acteurs enquêtés	319
Figure 95 La laiterie dispose de son propre élevage et ne fait pas de collecte.	320
Figure 96. Schéma de collecte dans un système de coordination par l'industrie	320
Figure 97. Schémas de collecte intégrant un centre de collecte conventionné.....	321
Figure 98. Schémas de collecte intégrant centre de collecte et collecteurs conventionnés et non conventionnés, agréés et non agréés.	322

Préambule

Cette thèse est inscrite en double tutelle dans les disciplines de l'Economie Rurale en Algérie et des Sciences de Gestion en France. Cette bivalence répond d'abord à une exigence administrative qui stipule que le doctorat doit être inscrit dans la discipline du directeur de thèse, ce qui nous a ramené à l'inscrire à Montpellier Supagro dans les Sciences de Gestion après avoir validé le projet en Economie Rurale en Algérie.

Les champs disciplinaires de l'économie et des sciences de gestion ont des frontières poreuses, ce qui nous offre un champ fertile de conceptualisation de notre problématique qui mobilise à la fois les outils des Sciences de Gestion, mais aussi ceux de l'Economie Rurale ou de l'Economie Générale (plusieurs auteurs reconnaissent à l'Economie Générale sa capacité à répondre aux préoccupations de l'Economie Rurale, qu'il faut donc replacer dans le cadre de l'Economie Générale (Boussard, 1965). Favereau (2006) dans un article intitulé « objets de gestion et objets de la théorie économique » explique comment la théorie économique a intégré les préoccupations des Sciences de Gestion. Il avance d'abord que les théories standards (TS) se sont construites en dehors ou en excluant les Sciences de Gestion. Il stipule que l'excès de rationalité et l'excès de coordination entre les décisions individuelles rendent les discussions entre les deux disciplines sombres. Cependant, la théorie standard étendue (TSE) qui élimine l'une des hypothèses de la théorie standard, à savoir, « la coordination de marché par le prix » pose dès lors d'authentiques problèmes de gestion. Ainsi, les agents économiques peuvent réaliser des règles de gouvernance de leurs relations. Les théories non standard (TnS) dont les hypothèses sont la rationalité limitée et que le prix n'est pas le seul critère qui assure la coordination de marché, ouvre pleinement la porte aux problématiques de gestion. En effet, (David *et al.*, 2000) définissent la gestion comme *«une classe de problématiques constitutives de toute action collective : la décision, la rationalisation, la représentation, la légitimité, la coopération, la prescription... »*. Cette définition n'insinue ni un objet, ni des méthodes qu'elle peut partager avec les autres sciences, telles que, la sociologie, l'économie et les autres sciences sociales. Cependant elle est spécifiée par ses problématiques (Nikitin, 2006).

Favereau résume les situations de gestion en économie dans le tableau ci-après. Il place les problèmes de coordination de la qualité dans la case des théories non standards (TnS). Les

sciences économiques présentent des imperfections pour traiter ces problèmes et font appel aux sciences de gestion. Ces imperfections se trouvent au niveau de la rationalité individuelle et collective qui est limitée, et dans la fonction de production.

Tableau 1. Tableau des relations entre les sciences économiques et de gestion

	Types d'imperfection reconnus en économie			Situations de gestion en économie
	Au niveau de			
	Rationalité individuelle	Rationalité collective	Fonction de production	
TS	Néant	Néant	Néant	Néant
TSE	Néant	Asymétrie de l'information et dilemme du prisonnier, externalités, etc.	Néant	Gestion des incitations à révéler - L'information - L'action cachée
TnS	Rationalité limitée	Rationalité limitée	Inefficacité interne (X-inefficience)	Gestion de - la « coordination en qualité » - l'« apprentissage organisationnel »

Source. Favereau (2006)

Notre recherche qui porte sur les formes de coordination de la qualité se trouve ainsi dans une situation de gestion et en économie avec une hypothèse de la rationalité individuelle et collective limitées et une inefficacité de la fonction de production. Nous ouvrons le champ dans notre recherche aux théories alternatives pour expliciter les constructions de la qualité à travers les formes de coordination entre les acteurs.

Introduction générale.

Introduction générale.

La notion de la qualité renvoie à des acteurs avec des objectifs différents, ou même divergents (Nicolas Valceschini, 1993). La qualité dans l'industrie est attachée à des notions de « gestion de la qualité », « maîtrise de la qualité » ou « assurance-qualité », en dépit de cela, la notion de qualité renvoie à plusieurs définitions qui résultent d'une diversité des modes de qualification et d'une diversité des « jugements de qualité » (Nicolas Valceschini, 1995). La question de la qualité est de nature multidimensionnelle et son expression varie dans le temps et l'espace. La qualité est un terme polysémique, voire « impossible » car sujet à interprétation (Pillard, 2003), cité par Pesqueux (2008). Elle est difficile à mesurer puisqu'elle intègre des considérations abstraites et invisibles. Ainsi, le consommateur peut rechercher un produit par nostalgie ; à une marque (Divard Robert-Demontrond, 1997; Kessous Roux, 2010), à une époque, à un lieu géographique, ou à une expérience individuelle ou collective (Holak Havlena, 1992; Vignolles Pichon, 2007), Il peut rechercher un produit pour sa qualité sanitaire, organoleptique ou autre.

La qualité d'un produit agricole se perçoit et se construit dans un dispositif de coordination entre les acteurs qui interviennent dans son processus. Les acteurs se coordonnent et conjuguent leurs compétences et savoir-faire dans le but de répondre aux différents besoins en qualité, dans sa multiplicité de définitions, de visions et de perceptions des acteurs. C'est l'objet de notre travail qui tente d'analyser les constructions de la qualité du lait et produits laitiers dans un environnement complexe, avec : Une articulation de plusieurs règles et normes de différentes natures, une rencontre d'une multitude d'acteurs avec des stratégies et des visions diverses, et dans un contexte économique, politique et social varié.

Le marché du lait et produits laitiers locaux en Algérie reste très imprégné des valeurs domestiques dans son organisation avec une prédominance de relations « informelles » (Djermoun *et al.*, 2014; Mamane, 2014) même après l'émergence de valeurs du monde industriel, notamment par la formalisation des relations et standardisation des processus de production par introduction de techniques et matériels industriels pour une qualité normalisée. Cette combinaison permet d'atteindre deux objectifs selon Valceschini (1993), il s'agit de :

1) Doter les agriculteurs et les industriels d'une « *flexibilité dynamique* » qui caractérise la possibilité à une organisation de s'adapter à un environnement dont les caractéristiques sont fondamentalement incertaines (Cohendet Llerena, 1990).

2) Résoudre le problème de la confiance dans la coordination des actions. La confiance évolue et se redéfinit selon les situations pour permettre une meilleure efficacité économique.

Analyser les coordinations et constructions de la qualité dans le contexte de la filière lait en Algérie s'avère très fertile en enseignement que cela peut apporter. Les recherches dans ce domaine sont quasi inexistantes en Algérie. Les fortes mutations dont a fait l'objet la filière laitière à travers les besoins de la population et l'évolution des habitudes alimentaires, les politiques agricoles, et d'autres facteurs de changement font que la perception et la construction de la qualité ainsi que les coordinations de celle-ci foisonnent de diversité.

Les pénuries du lait sont des faits récurrents en Algérie. Les bousculades pour s'approvisionner en lait sont fréquentes et font très souvent l'actualité de la presse nationale (annexe, Photo 1). Ces crises ouvrent le débat sur la capacité du secteur à assurer un approvisionnement du marché en quantité, qualité et prix satisfaisants. Les débats sont principalement focalisés sur les importations de lait et les subventions allouées à la filière et les performances de production. De nombreux travaux de recherche en sciences économiques, sciences de gestion et en zootechnie ont été menés sur la filière lait en Algérie et les problèmes qui entravent son essor. Ils traitent de la situation des élevages et de leurs performances ((Bekhouche-Guendouz, 2011; Belhadia Yakhlef, 2013; Madani Mouffok, 2008), de l'évaluation des politiques publiques (Ghozlane *et al.*, 2010; Kheffache Bedrani, 2012; Kherzat, 2007). De récents travaux sont orientés vers les questions de la coordination, de logiques formelles et informelles et la prise de décision chez les acteurs de la filière (Chemma *et al.*, 2016; Cherfaoui, 2009; Cheriet *et al.*, 2008; Djermoun *et al.*, 2014; Makhlouf, 2015; Mamine, 2014).

La production laitière locale peine à répondre aux besoins de l'industrie laitière. Elle s'est retournée vers une matière première importée sous forme de poudre de lait pour fabriquer du lait reconstitué à un prix administré par l'Etat. Les industriels bénéficient d'une subvention de l'Etat pour l'acquisition de cette matière première. Les pouvoirs publics ont

mené des politiques pour assurer à la fois un niveau de consommation à la population d'une source de protéines animales telle que recommandé par l'OMS, tout en misant sur le développement de la filière laitière locale et son intégration dans l'industrie. L'objectif étant de réduire l'utilisation de la poudre du lait importée et d'alléger la facture d'importation.

L'offre en lait se caractérise par d'importantes fluctuations dues au climat, à la saisonnalité de la production et aux systèmes d'élevage. La demande, quant à elle, reste rigide et croît avec la croissance démographique, et par des habitudes alimentaires qui intègrent de plus en plus de produits laitiers, et enfin par la forte urbanisation qui pousse la population rurale à s'installer dans les centres urbains et abandonner de ce fait le travail de la terre. La politique de « l'industrie industrialisante » dans les années 70 a vu un effet d'exode rural sans précédent. Elle a causé l'abandon des zones rurales et des terres agricoles, mais aussi à la marginalisation des territoires ruraux et des métiers de l'artisanat et savoir-faire locaux (Bessaoud, 2013; Ouabri Akerkar, 2017; Souami Belattaf, 2013).

Le modèle de développement initié en Algérie a été depuis longtemps orienté vers l'industrie afin de tenter de répondre à une demande croissante des populations urbaines. Le souci de la qualité dans ce modèle de développement est celui d'offrir un produit sain et salubre. Cette standardisation des produits limite la recherche de la qualification des produits pour leurs saveurs, origine, ou savoir-faire des producteurs.

Autour de ce modèle, s'est développé un ensemble de structures d'abord publiques jusqu'au milieu des années 80, puis privées, qui assurent ensemble de l'encadrement de la filière en termes de développement de la collecte, de la formation du personnel technique et de la maîtrise et la diversification des chaînes de transformation et de commercialisation du lait et des produits dérivés.

Les pouvoirs publics ont tenté par des textes réglementaires et notamment par le décret de 1993 de répondre au souci de la qualité des laits et produits laitiers en instaurant des normes et conditions d'hygiène dans le processus de collecte, de transformation du lait et surtout l'acheminement obligatoire du lait cru collecté vers les laiteries de la filière industrielle en vue de sa pasteurisation et transformation.

Dans le cadre du programme national de réhabilitation de la filière lait locale, des conditions de collecte du lait cru ont été explicitées dans les cahiers de charges et conventions établies entre les différentes parties prenantes de cette filière.

La configuration de la filière lait en Algérie

Deux filières coexistent en Algérie. L'une, dite « industrielle » soutenue par les pouvoirs publics pour son rôle d'approvisionner les centres urbains en lait fabriqué principalement à base de poudre de lait importée. L'autre, traditionnelle, considérée comme « informelle » du fait de la difficulté de contrôler les flux, la qualité des produits et des acteurs y intervenant. La problématique des risques sanitaires que cette filière peut engendrer¹ est avancée comme un argument pour la « formaliser ». L'Algérie a mis en place des politiques de développement de la filière lait qui visent en partie à réacheminer le lait de la filière traditionnelle dans les circuits formels pour approvisionner les entreprises laitières qui se chargent de la pasteurisation du lait et de sa commercialisation. Ces politiques agricoles et laitières seront détaillées dans le premier chapitre. La régulation du marché du lait est confiée à l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL) qui s'occupe de l'importation de la poudre de lait et de la constitution de stocks, d'un autre côté, il est chargé du paiement des primes accordées à la filière lait locale octroyées aux éleveurs, collecteurs et aux industriels. Les missions de l'ONIL sont détaillées dans l'annexe 4 relative au décret de création de l'ONIL. L'ONIL est activé en 2008 pour développer la production, la collecte et l'intégration du lait cru local dans la chaîne de transformation de l'industrie publique et privée (Sraïri *et al.*, 2013)

Dans la suite du présent document, les termes « filière industrielle » et « filière traditionnelle » sont employés.

En amont des filières lait, le cheptel bovin existant à l'indépendance du pays était composé principalement de la race Brune de l'Atlas à faible niveau de production laitière et conduite en extensif. Cette race locale est destinée à une production de subsistance (El Hassani, 2013). Selon les régions, différentes variantes de cette race sont observées et dont la plus ancienne est la Guelmoise.

¹Les raisons nous ont été avancées par un responsable des services vétérinaires.

De façon générale, les performances de production laitière sont relativement faibles dans l'ensemble des systèmes de production. L'importation des animaux à haut potentiel génétique a débuté au lendemain de l'Indépendance dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles et de l'amélioration de la productivité du cheptel.

Par ailleurs, il y a lieu de constater que le marché du lait est caractérisé par un déséquilibre entre l'offre de la filière locale et la demande (la filière locale assure environ 50% du besoin de la population)¹. Cela expliquerait le recours aux importations massives de poudres de lait depuis les années 80 à ce jour. Une telle situation a été accentuée par la manne pétrolière qui a, certes, généré des investissements importants dans des infrastructures agro-industrielles avec des capacités de production faiblement atteintes, mais qui n'a que faiblement contribué au développement de la filière.

Dans la filière traditionnelle, le lait n'est pas pasteurisé, il est utilisé à l'état cru pour les transformations réalisées par l'éleveur lui-même ou par les crémiers. Les ventes se font à la ferme, au niveau des crémeries, ou par le colportage et sur les étals des marchés. Les crémeries sont de véritables « bars à lait » ou lieu de restauration qui connaissent un engouement par des consommateurs à la recherche de produits « naturels » « frais » « authentiques » et « traditionnels » selon les différentes appellations entendues tout au long de nos investigations.

Le travail de recherche est focalisé sur deux principaux aspects :

- La coordination de la qualité. elle vise l'analyse des relations entre les différents acteurs de la filière et la construction de la qualité à travers la chaîne de liens qui lie les acteurs entre eux « inter-organisation » et « intra-organisation »
- La qualification des produits par le consommateur. Elle vise à appréhender les dispositifs mobilisés par les consommateurs pour qualifier leurs produits.

Objectifs de la recherche et organisation de la thèse

Notre recherche porte sur les coordinations par la qualité des entités de production, de collecte et de transformation de la filière lait dans la région de Médéa. Cette filière présente une diversité de circuits, des acteurs, et des règles qui régissent les actions de ces acteurs.

¹ Calculé à partir de FaoStat (2017) et présenté sur la Figure 18 dans la suite de ce chapitre

Plan de la thèse

La présente thèse est structurée en trois parties

La première partie consiste à présenter le contexte de la filière lait en Algérie et à l'émergence de nos questionnements, et le cadre théorique et méthodologique qui nous permet de répondre à notre problématique. Elle est scindée en trois chapitres.

Notre problématique a émergé de certains constats liés à une insuffisance de l'offre alimentaire locale de façon générale et de lait particulièrement. Des importations massives de poudre de lait et des produits laitiers appuient notre constat. Des politiques alimentaires de l'Algérie qui ont pour objectif de mettre à la disposition de la population des produits qui répondent à leurs besoins nutritionnels selon les recommandations de l'OMS, notamment en protéines animales. Le lait étant la source la moins coûteuse. Ajouté à cela, les subventions importantes allouées à cette filière sous formes : de soutien du prix à la consommation en administrant un prix soutenu par la subvention des importations de poudre de lait, de protection du revenu des producteurs et transformateurs du lait produit et collecté localement par une prime à la production, collecte et transformation du lait local, et enfin, par l'aide au développement de la filière locale sous forme d'aide à l'acquisition des moyens de production, de collecte et de transformation.

Le chapitre deux est consacré aux questions de la qualité et de la coordination entre les acteurs économiques. Elle retrace l'introduction de la qualité dans les analyses des coordinations à travers les théories économiques. Nous mettons l'accent sur l'évolution de la notion de qualité depuis les théories néoclassiques et les théories qui en dérivent qui ne la prennent pas en tant que paramètre de coordination, mais comme une notion diffuse dans le prix. Ces approches sont basées sur un postulat d'une rationalité substantielle. Les théories économiques modernes considèrent la qualité comme une caractéristique endogène à la coordination du marché.

Les approches formelles et informelles mettent en évidence la multiplicité des normes et des logiques de coordination des activités économiques.

Les approches par système de production et filière permettent de mettre l'accent sur l'insertion des entreprises dans leur environnement et sur les stratégies adoptées par les acteurs.

Les approches par les conventions viennent compléter les approches précédentes. Elles permettent d'analyser les natures des dispositifs de coordination entre les acteurs et leurs systèmes environnants.

Le chapitre trois est consacré aux approches empiriques et méthodologiques. Il est structuré en trois sections, les approches empiriques, les choix de la région d'étude

La deuxième partie est composée de deux chapitres. Le chapitre quatre présente une caractérisation de la filière laitière en Algérie. Il présente ses performances et ses insuffisances, tout en présentant l'évolution des politiques agricoles depuis l'indépendance. Ce chapitre se veut comme un tableau de bord qui nous permet d'évaluer les politiques publiques dans le secteur laitier. Les résultats obtenus dans la filière lait sont la conséquence de programmes politiques conçus notamment pour développer une filière locale en vue d'alléger la facture des importations.

Nous présentons la filière lait dans notre région d'étude dans le chapitre cinq pour nous permettre d'appuyer notre choix de cette région. Il a pour objet de comprendre le fonctionnement de la filière, sa structure, et permet une évaluation de ses atouts et ses contraintes.

La troisième partie

Le chapitre six présente une identification des acteurs et des circuits de commercialisation du lait. Dans ce chapitre, nous reconstituons, à partir de nos enquêtes, les schémas de commercialisation du lait pour identifier les différentes organisations ou groupes d'acteurs existants dans la région de Médéa.

Le chapitre sept s'intéresse à la coordination chez les acteurs de la filière (éleveurs, collecteurs, crémiers et laiteries) afin de réaliser leurs échanges et répondre aux besoins des consommateurs. Nous présentons les différents systèmes de valeurs dans lesquels sont inscrits les groupes d'acteurs partenaires de l'échange. L'objectif de ce chapitre est d'identifier ces conventions et de vérifier le niveau de consensus ou de friction au sein de ces groupes.

Le chapitre huit s'intéresse aux conventions de qualité et à la qualification des produits au sein des groupes d'acteurs. Dans ce chapitre nous procéderons à l'identification des repères conventionnels sur lesquels s'appuient les acteurs pour qualifier les produits laitiers et

résoudre ainsi les incertitudes liées à cette qualité. Nous examinons aussi dans ce chapitre les procédures de qualification directes et indirectes.

Figure 1. Structure générale de la recherche

Partie 1 Contexte, problématique et cadre d'analyse		
Chapitre 1 Contexte et problématique	Chapitre 2 Les approches théoriques	Chapitre 3 Les approches empiriques et méthodologiques
Partie 2 Présentation de la filière lait en Algérie et dans la région d'étude		
Chapitre 4 Présentation de la filière lait en Algérie		Chapitre 5 Caractérisation de la filière lait dans la région d'étude
Partie 3 Présentation des résultats. Les acteurs, les coordinations et la qualité des produits		
Chapitre 6 Présentation de l'échantillon d'étude, typologie des acteurs, des coordinations et qualité des produits	Chapitre 7 <i>Comment se construit la qualité au sein des entités des acteurs pour répondre aux besoins du marché ? et quelles sont les représentations de la qualité chez les acteurs ?</i>	Chapitre 8 <i>Quelles sont les dispositifs mis en œuvre par les consommateurs pour résoudre le problème de l'incertitude sur la qualité des produits ?</i>
Conclusion générale		

Source. Elaborée par l'auteur

Partie 1. Contexte, problématique et cadre d'analyse

Chapitre 1. Contexte de la filière lait et problématique

Chapitre 1. Contexte de la filière lait et problématique de recherche

Ce chapitre a pour objet de présenter le contexte de la filière lait et le positionnement de notre problématique. Cette dernière s'appuie sur trois constats de la filière qui sont : Une insuffisance de la production laitière qui a poussé l'Algérie à mettre en place des politiques d'importation et de régulation avec la production locale tout en appuyant cette dernière en vue d'une meilleure couverture des besoins. Un autre constat est celui d'une filière traditionnelle importante qui occupe près de 80% du marché local. Les circuits, le type des produits et leurs qualités se distinguent de ceux issus par la filière industrielle. Un troisième élément est celui des politiques laitières adoptées par l'Algérie, qui se basent sur des aides à l'investissement, à la production et la consommation de lait. Le comportement des acteurs et la mise en œuvre de leurs actions sont conjugués avec ces éléments de l'environnement de la filière.

1. Des besoins assurés principalement par les importations

En Algérie, et à l'instar des autres pays de l'Afrique du nord, la recherche d'autosuffisance alimentaire a souvent été associée avec une quête idéologique et politique d'autonomie vis-à-vis de la colonisation (Alary El Mourid, 2005). Jusqu'aux années 80, les politiques alimentaires adoptées sont fondées sur la planification et le contrôle des filières. Les déséquilibres monétaires des années 80 ont conduit l'Algérie à se plier aux conditions imposées par les institutions internationales. Un programme d'ajustement structurel (PAS) en a découlé afin d'assurer les grands équilibres macro-économiques et préparer une relance de la croissance économique. Des transformations importantes ont survenu depuis l'application de ce programme (Bouyacoub, 1997). La levée des monopoles exercés par les entreprises publiques et l'ouverture du commerce extérieur ont pratiquement fait disparaître le phénomène de pénurie.

La levée du monopole des entreprises publiques du secteur laitier est suivie d'une émergence d'entreprises privées qui utilisent la poudre de lait importée pour la fabrication

de leurs produits. La facture d'importation est multipliée par cinq entre 1980 et 2008. L'Algérie demeure l'un des principaux importateurs mondiaux de lait (Chalmin, 1999) suscitant la convoitise des pays exportateurs, notamment européens. L'importation de lait et produits laitiers s'accapare d'une part de 25% de la valeur des importations de produits alimentaires.

La consommation de lait (exclu le beurre) en Algérie est estimée à plus de 140 litres/habitant/an, elle était de 100 litres/habitant/an en 1990 et de 47 litres/habitant/an en 1970 (FaoStat). Cette augmentation est tirée par croissance démographique de près de 1.6%/an, l'urbanisation estimée à plus de 5% /an, ajoutant à cela l'amélioration du pouvoir d'achat (4% à 7%/an) (El Hassani, 2013). Le lait et produits laitiers représentent 14% des dépenses alimentaires des ménages algériens et 7,5% du total des dépenses (Bouazouni, 2008)

C'est grâce à la rente pétrolière que l'Algérie fait face à ses dépenses alimentaires et que toute son économie s'y repose (Martinez, 2010)

2. Importance de la filière traditionnelle

L'élevage laitier en Algérie est dominé par des exploitations familiales avec un cheptel de 2 vaches. Ce type d'élevage qui représente près de 86% du cheptel national est conduit dans des exploitations pratiquant une pluriactivité. Les éleveurs associent des cultures maraichères, arboricoles ou de céréales à l'élevage bovin et de petits ruminants ou volailles. Ces exploitations sont souvent orientées vers l'autoconsommation. Les femmes et les enfants participent aux tâches quotidiennes dans l'exploitation. Le type d'élevage familial et traditionnel occupe 99% des élevages bovins laitiers en Algérie (Tableau 2). Le système d'élevage est de type extensif. Ces élevages jouent un rôle dans le maintien des populations et des espaces ruraux, et permet un apport nutritionnel à ces populations. L'élevage dit « moderne » et de type industriel constituent moins de 2% du total du cheptel, ce qui est très faible pour toute ambition de développement de la collecte et la modernisation des élevages.

Tableau 2. Répartition du cheptel bovin selon le type d'élevage

Type d'élevage	Nombre de vaches	Répartition
Familial	2	85,9%
Traditionnel	9	13,1%
Moderne	45	0,9%
Industriel	170	0,1%

Source. Elaboré par l'auteure à partir de Soukehal (2013)

3. Des subventions pour développer la production locale

Le système d'incitation à la production locale comprend des aides accordées par l'Etat pour l'acquisition des moyens de production, de collecte et de transformation qu'on appelle des subventions à l'investissement, et des primes de résultats attribuées aux éleveurs, collecteurs et laiteries sur chaque litre de lait produit et transformé. Ces primes ont pour objectif de soutenir le revenu des acteurs et résister à la concurrence sur le marché avec le lait issu de la poudre importée. Toutefois, et dans le souci de la sécurité alimentaire, l'Algérie a mené des politiques qui peuvent paraître antagonistes en soutenant la production locale et l'importation de lait en poudre.

3.1 Les politiques agricoles et laitières en Algérie

L'Algérie a hérité d'une agriculture performante après le départ des colons. Elle représentait un socle très important dans l'économie nationale avec 55% de la population active et 1,1 milliard de DA annuellement (Bessaoud, 1994). Des excédents agricoles importants sont enregistrés suite à l'arrêt de l'approvisionnement de la métropole française à partir de la production algérienne et la réorientation de la production vers le marché local.

Depuis l'indépendance et jusqu'à la fin des années 1980, l'Algérie a mené des politiques de développement de la filière lait visant une amélioration de la consommation du lait et la satisfaction des besoins de la population, notamment urbaine (Bencharif, 2001). Deux instruments ont été mis en place. Il s'agit de la subvention des prix à la consommation, et l'importation de la poudre de lait afin d'arrêter l'importation des produits finis.

Les aides publiques allouées au développement de la filière lait n'ont pas permis la relance de cette dernière. Beaucoup de facteurs internes freinent cet essor. Benyoucef (2005) résume ces facteurs en : facteurs socio-économiques, agro-climatiques, sanitaires, alimentaires et organisationnels.

3.1.1 La réforme agraire de 1963 : l'autogestion

Cette réforme correspond à celle de la réappropriation des terres appartenant aux colons avant l'indépendance. La parution de trois décrets appuie cette réforme.

- ✓ Le décret 63-88 du 18 mars 1963 portant règlementation des biens vacants, paru au journal officiel JO n°15 du 22 mars 1963.
- ✓ Le décret 63-95 du 22 mars 1963 portant organisation et gestion des entreprises industrielles, minières et artisanales, ainsi que les exploitations agricoles vacantes, paru dans le journal officiel JO n°17 du 29 mars 1963.
- ✓ Le décret 63-98 du 28 mars 1963 déterminant les règles de répartition du revenu des exploitations et entreprises d'autogestion, paru dans le journal officiel JO n°17 du 29 mars 1963.

Suite à cette réforme, 1994 domaines autogérés de superficie supérieure à 500 Ha ont été créés.

Cette réforme s'est principalement intéressée au secteur public. Le secteur privé a été écarté du processus de développement et des aides publiques.

Pendant cette période, le secteur laitier a vu la création de l'Office National du Lait et des produits laitiers (ONALAIT). Il a été créé par l'ordonnance 69-93 du 20 novembre 1969 (Armand-Balmat C., 2002), ayant pour objet, la mise en œuvre de la politique laitière nationale. Il est chargé de ce fait de :

- La collecte de lait et développement de la production,
- Transformation de lait et fabrication de produits laitiers,
- Distribution de lait et produits laitiers.

L'ONALAIT se charge aussi de l'importation de lait en vrac, et de la régulation de la filière afin de répondre aux besoins de la population.

3.1.2 Le plan quadriennal (70/73) et la révolution agraire

La réforme agraire a eu lieu par l'ordonnance 71-73 du 08 novembre 1971 portant révolution agraire. Elle visait la nationalisation des terres, mais aussi à créer des conditions favorables à la mise en valeur des terres au profit de la population rurale. Cette ordonnance décrétait « la terre appartient à ceux qui la travaille ».

Cette réforme est actionnée en trois phases :

- ✓ PHASE 1. Création d'un *Fond National de la Réforme Agraire* FNRA
- ✓ PHASE 2. Nationalisation des propriétés des absenteïstes estimés à 34056 et à réduire les grandes propriétés. Les terres récupérées sont versées au FNRA.
- ✓ PHASE 3. Cette phase concerne les parcours steppique, sur une superficie de 20 millions d'HA et un cheptel de près de 10 millions de têtes. Cette phase n'a pas pu aboutir. la récupération du cheptel était confrontée à une forte mobilité de ce dernier, et à la spéculation et fuites aux frontières (CNES, 2004) .

Le plan quadriennal repose sur deux réalités de terrain concernant la filière laitière. La filière souffre d'une faiblesse de production due :

- Faible disponibilité fourragère
- Faible technicité et maîtrise des techniques d'élevage

Les orientations du plan quadriennal consistent en :

- L'importation de 30000 génisses pour le peuplement des étables
- Construction de nouvelles infrastructures modernes pour l'élevage bovin
- Développement de la culture fourragère pour remplacer les jachères.
- Amélioration des techniques d'alimentation et de reproduction.

En 1976, l'importation de lait en vrac est arrêtée et remplacée par l'importation de la poudre de lait et du MGLA¹.

3.1.3 Second plan quinquennal (85/89)

L'importation de la poudre de lait a freiné la production du lait local ainsi que la collecte. Cette dernière qui était de 82 millions de litres en 1987 est tombée à 37,1 millions de litres en 1990.

Les trois offices régionaux issus de la restructuration de l'ONALAIT, à savoir OROLAIT à l'Ouest, ORLAC au centre et ORELAIT à l'Est du pays, tournent principalement, voire exclusivement autour de la recombinaison du lait en poudre importé (Boukella, 1996). Dix-sept unités de production sont réparties sur les trois offices régionaux ainsi créés. Les capacités totales de production de ces unités sont portées à 683 millions de litres en 1982, puis à 1 575 millions de litres en 1992 (Bedrani Bouaita, 1998). Les nouveaux offices continuent à privilégier leur mission de régulation et à négliger la stratégie de la promotion de la production locale de lait cru (Bedrani Bouaita, 1998). La collecte de lait estimée entre 30 et 40% dans les années 70 tombe à 16% pendant la décennie 1980-1990.

Cette période a connu aussi un grand bouleversement suite à une nouvelle politique de réformes économiques par la loi du 12 janvier 1988. Cette loi met fin à l'idéologie interventionniste pour une transition vers une économie de marché. Cet ajustement touche en premier lieu les 500 entreprises publiques, puis s'étend sur le commerce extérieur qui jusque-là était le monopole de l'Etat. Cette réforme se traduit par une libération des prix des produits et des facteurs de production qui étaient réglementés.

3.1.4 Programme de réhabilitation de la production laitière

Un programme est promulgué pour la réhabilitation de la production laitière à partir de 1995:

Les objectifs centraux du Programme :

¹ Matière grasse laitière anhydre

- ❖ L'élargissement et la valorisation de l'ensemble des ressources et des capacités existantes pour accroître rapidement la production laitière à la ferme par :
 - L'augmentation de la production de lait pour atteindre 2 milliards de litres, et cela par l'augmentation de l'effectif de vaches laitières à 500 000 vaches laitières (VL) de type BLM (bovin laitier moderne) sur 5 ans, avec une productivité entre 3000 à 4000 litres/VL,
 - L'intégration du lait produit localement dans l'industrie laitière pour atteindre un taux d'intégration de 25 à 30%.
 - Augmentation de la collecte de lait et réaliser un objectif de collecte de 400 millions de litres à moyen terme,
- ❖ La fixation de mesures en vue de renforcer les capacités à faire face à la concurrence qui est appelée à s'amplifier en raison de l'ouverture de l'économie nationale.
- ❖ La création du cadre et la mise en place de procédures adaptées pour assurer la participation de l'ensemble des intervenants aux différents niveaux de la filière. Cette participation est surtout appréhendée comme instrument de "Régulation professionnelle" de la filière Lait.

Ce programme n'a pas connu de succès en raison de la non adhésion des producteurs. La lourdeur dans le mécanisme d'octroi des aides constitue un frein à l'adhésion des éleveurs. Le programme étant destiné à des éleveurs possédant au minimum un module de 12 vaches laitières exclut un grand nombre d'éleveurs. La catégorie éligible représente moins de 15% des éleveurs en Algérie.

L'inefficacité des structures et organismes de suivi de ce programme ont aussi été l'autre raison évoquée de l'échec de ce programme.

A partir des années 1990, et jugeant cette filière comme stratégique, le programme de réhabilitation de la filière lait a porté un regard particulier à la filière locale. Cette dernière a bénéficié de soutien à travers deux fonds : le Fond National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDIA) et le Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA). Ce programme est suivi du Plan National du

Développement Agricole (PNDA) en 2001, puis du Renouveau Agricole depuis 2009. Ces derniers ont connu un confort budgétaire important et qui va en nette augmentation comme le montre les figures suivantes (cf. Figure 2, Figure 3).

Ces programmes ont pour objectif, de développer la production laitière locale, et assurer la collecte du lait pour approvisionner l'industrie laitière et réduire les importations de la poudre de lait. Le premier objectif est opérationnalisé par un soutien à la ferme, par l'aide à l'acquisition de vaches laitières à haut potentiel laitier, de matériel d'élevage ou à la création de nouvelles exploitations laitières. Pour développer la collecte de lait, ces programmes assurent des aides pour l'acquisition du matériel de collecte et de stockage de lait), des aides à la transformation du lait à travers la création de mini laiteries. Des primes sont accordées à tous les opérateurs adhérents à ces programmes, des éleveurs, des collecteurs, et des transformateurs bénéficient d'une prime accordée pour tout litre de lait produit et transformé. Les primes à la production, collecte et transformation ont atteint près de 18 milliards de dinars algériens en 2014.

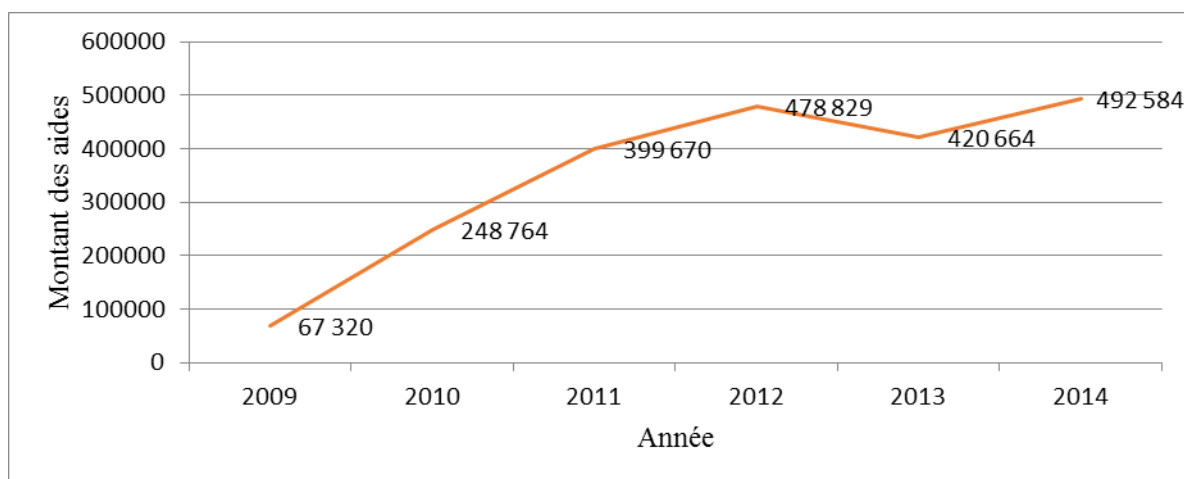
Ces programmes n'ont pas pu alléger la facture d'importation de lait en poudre. Cette dernière a connu une hausse de 42% entre 2013 et 2014 en termes de quantités, et la facture a augmenté de 64% pour la même période (CNIS, 2015)¹. L'Algérie a importé 17% de la poudre de lait du marché mondial entre 2008 et 2014 pour subvenir aux besoins de sa population et constituer les stocks de lait (Agriland.ie, 2014)², ce qui la place en deuxième position des plus gros importateurs du monde après la Chine.

La figure 2 illustre l'évolution des aides accordées par l'Etat à la filière lait et qui est représentée notamment par la création de nouvelles exploitations, acquisition de matériel de stockage et de collecte, acquisition d'animaux reproducteurs, création de mini-laiteries. Ces aides sont destinées à la modernisation des exploitations et au développement du réseau de collecte de lait. Les aides sont passées de 67 millions de dinars en 2009 à près de 493 millions en 2014, soit une évolution de près de 632% par rapport à la première année.

¹ Centre National d'Information et de Statistique

² <http://www.agriland.ie/farming-news/algeria-may-play-vital-role-supporting-dairy-markets/>

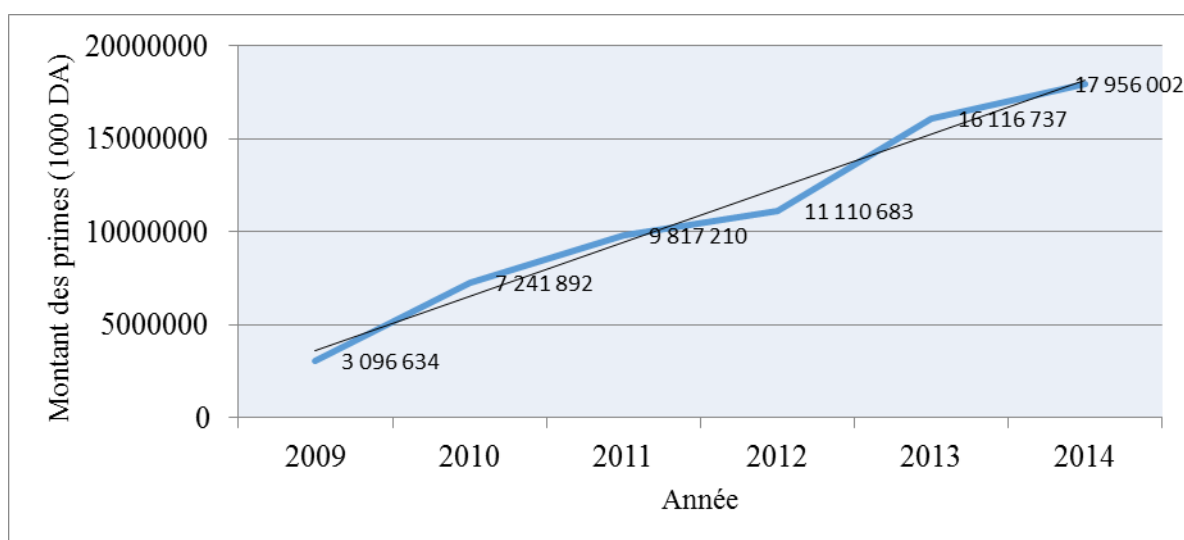
Figure 2. Aides accordées à la filière lait (en 1000 Dinars algériens DA)



Source. Elaborée par l'auteure à partir des données du MADR (2015)

La Figure 3 ci-dessous, illustre aussi l'évolution des aides de l'Etat sous forme de primes à la production, collecte et intégration de lait locale dans l'industrie laitière dites de protection du revenu. Elles sont destinées à soutenir la production locale et à protéger les revenus des opérateurs de la filière. Nous développons plus loin dans la section des prix, les conditions d'octroi des subventions, et les outils de régulation de la filière lait.

Figure 3. Subvention en forme de protection du revenu (prime) 1000 DA



Source : Elaborée par l'auteure à partir des données du MADR (2015)

Faire un rappel des politiques agricoles et laitières est important pour nous dans cette recherche. L'émergence des collecteurs est apparue avec la mise en œuvre du programme du PNDA, et notamment par les incitations financières qui leur sont accordées. Cela a changé la configuration du paysage de la filière laitière, en matière d'acheminement du lait et de son stockage et de l'approvisionnement de l'industrie laitière. Le nouvel arrivé dans la filière joue un rôle important dans le fonctionnement de cette dernière, dans les stratégies des acteurs et leurs décisions, mais aussi sur les produits laitiers en termes de quantité, prix et qualité.

3.2 La politique des prix

De 1970 à 1985, le prix du lait acheté à l'éleveur est passé de 0,62 DA à 3 DA le litre. Le prix à la consommation quant à lui est passé de 0,85 DA à 1,30 DA le litre» (Bourbouze *et al.*, 1989). Si le prix à la consommation en 1970 est supérieur à celui payé à l'éleveur, lui assurant ainsi une petite marge, en 1985, le lait est cédé au consommateur à un prix inférieur à celui payé à l'éleveur. En réalité, les usines ne vont pas collecter le lait produit localement et le payer plus cher. Les éleveurs vendent leur lait sans peine par le biais des ventes directes, ou à travers les crémeries. Ce produit de luxe se vend à 4 DA le litre. Les opérateurs internationaux avec des excédents laitiers importants ont ainsi créé un marché potentiel dans un pays solvable dont la production locale faible ne peut assurer la couverture des besoins (Kherzat, 2007).

Le lait local ne peut toujours pas être acheté par les usines, notamment avec l'augmentation des prix des intrants et des équipements agricoles à partir des années 90. Pour encourager les producteurs à vendre leur lait aux usines et inciter ces dernières à le collecter, l'Etat a instauré des primes d'encouragement à partir de 1995. Les mesures de soutien vise à la fois le développement de la filière locale, mais aussi le maintien d'un niveau de consommation de la population qui ne peut être assuré que par les importations de poudre de lait.

En effet, le montant des subventions accordées à la filière lait est de 452 millions de dinars pendant la période de 1996 à 1999 (Mekersi *et al.*, 2005). La filière lait a bénéficié de plus de 36 % du total des fonds mobilisés par l'Etat entre 2000 et 2005, soit 5,7 milliards de DA (Makhlouf *et al.*, 2015).

3.2.1 Le soutien des prix à la consommation

Le prix à la consommation du lait reconstitué est fixé par l'Etat. Les prix des autres produits laitiers sont libres. Le lait reconstitué est cédé au consommateur à un prix de 25 DA le litre. Le soutien couvre la différence entre le coût de production et le prix fixé par l'Etat, il est payé sur un fond de compensation de l'Etat aux produits alimentaires. A partir de 2007, ce soutien n'est plus versé directement aux usines, mais géré par l'ONIL sous forme de subvention de la poudre de lait importée. Le prix de la poudre sur le marché mondial est de 400 à 500 DA le kilogramme. L'usine paye 159 DA, et la différence est prise en charge par l'Etat. Les autres produits laitiers ne sont pas concernés par cette subvention. Les usines s'engagent à ne fabriquer que du lait reconstitué vendu à 25 DA le litre avec la poudre subventionnée, ce qui est difficile à contrôler.

3.2.2 Le soutien des prix à la production

Sur la base d'un prix minimum garanti (PMG), additionné d'une prime, l'Etat fixe chaque année le prix du lait payé au producteur. Ce prix est calculé de façon à supprimer l'avantage dont bénéficie le lait importé et inciter les entreprises de transformation à collecter le lait local. Le prix est négocié entre l'ONIL, la confédération des industriels et producteurs de lait algérien et le Comité Interprofessionnel du lait. le niveau des primes était de 8 DA pendant la période de 1996-2000 avec un niveau de PMG de 22 DA, réparti à 4 DA pour l'éleveur, 2 DA pour le collecteur et 2 DA pour le transformateur. Ce niveau est de 22 DA en 2015, avec 12 DA à l'éleveur, 5 DA au collecteur et 4-5 DA au transformateur avec un niveau de PMG de 32 DA (en fonction du niveau de collecte).

- *La prime de production* est accordée à tout éleveur qui vend son lait aux laiteries pour la transformation. Elle est de 12 DA et représente 40% du prix de référence du lait cru payé au producteur (Makhlouf *et al.*, 2015).
- *La prime de collecte*. Donnée au collecteur indépendant, centre de collecte ou laiterie collectrice. Elle est de 5 DA.
- *La prime d'intégration*. Elle est accordée aux transformateurs qui incorporent le lait collecté dans la production de lait pasteurisé. Cette dernière mesure qui est

difficile à contrôler a été supprimée. Elle vise à encourager les laiteries à collecter plus de lait afin de mettre fin à la vente de lait non pasteurisé sur le marché parallèle.

Avec un niveau d'inflation important, la dévaluation du niveau du dinar algérien et l'augmentation de l'ensemble des prix des intrants, l'évolution de la prime et des prix du lait reste faible dans l'absolu.

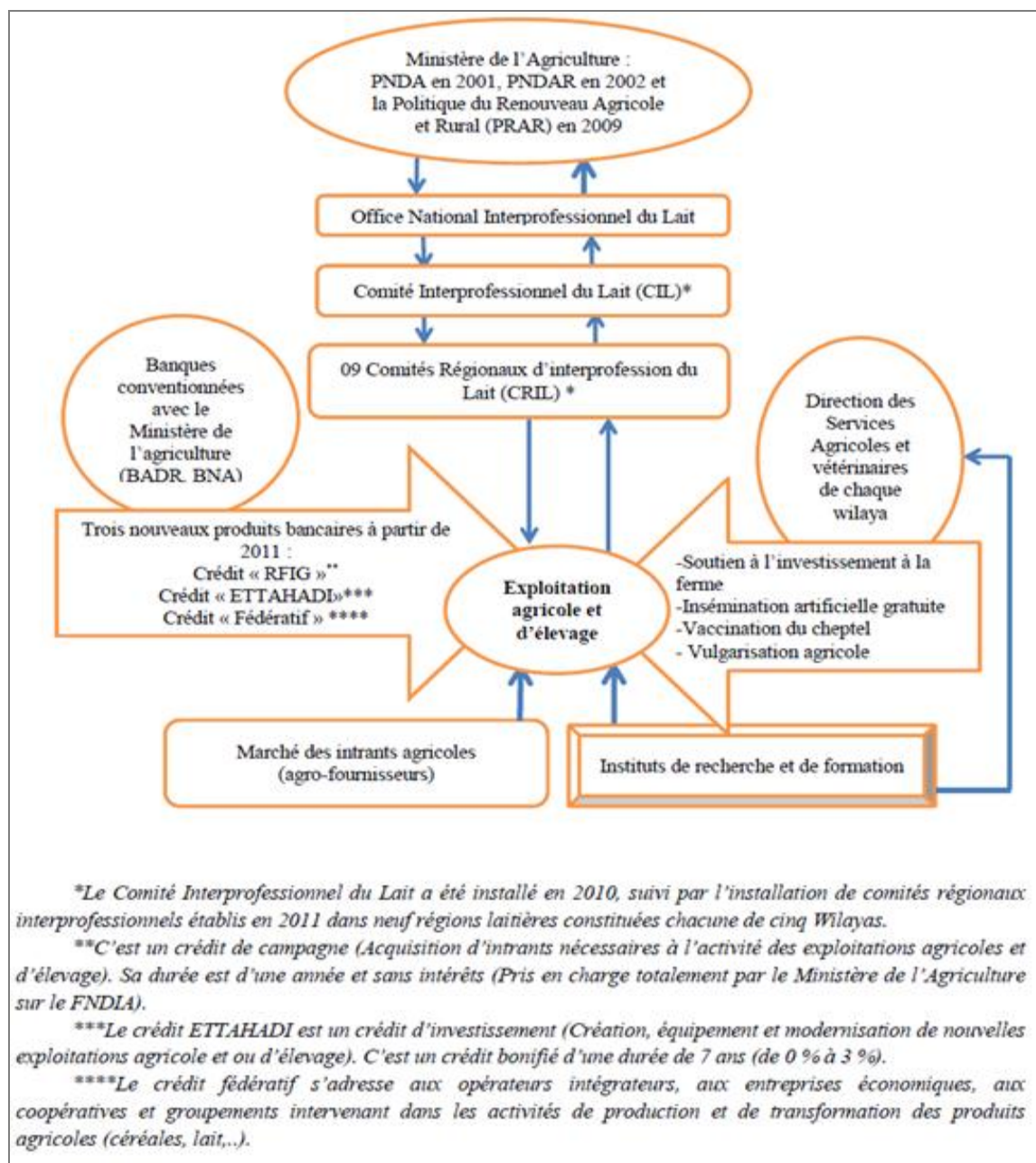
3.3 La régulation de la filière

La régulation de la filière lait est confiée à l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL) sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il regroupe dans son comité l'ensemble des acteurs de la filière lait au niveau national, avec des représentations du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, du Ministère du Commerce et du Ministère de l'Industrie. Composé de neuf comités régionaux (CRIL), l'ONIL a pour mission de :

- Réguler le marché en définissant les besoins d'importation.
- Payer les primes dotées par l'Etat aux éleveurs, collecteurs et industriels.

Les CRIL contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques de développement de la filière laitière, l'accompagnement des éleveurs dans la conduite des élevages et l'introduction de nouvelles techniques.

Figure 4. Environnement de la filière lait

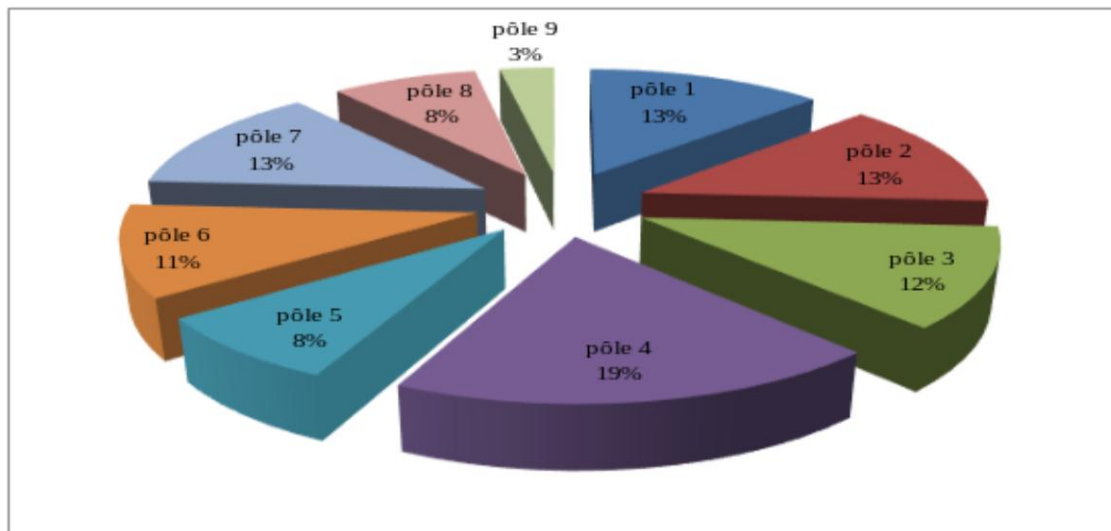


Source : In, Makhlouf (2015)

En termes de la régulation du marché, l'ONIL s'occupe de répondre aux besoins de la population par la fixation des niveaux d'importation de lait et l'approvisionnement des industriels laitiers en poudre de lait subventionnée. Les industriels doivent répondre à un cahier de charges qui assure la bonne répartition du lait sur les 48 wilayas que compte l'Algérie. L'ONIL a élaboré un zoning constitué de 9 pôles, chaque pôle regroupe 6 à 7

wilayas, en fonction des distances et de la population que comprend chaque wilaya. Afin de maîtriser les flux du lait et s'assurer de la répartition équitable dans toutes les régions du pays, chaque industriel est affecté à un pôle et ne doit pas commercialiser son lait en dehors des wilayas qui lui sont indiquées par l'ONIL (cf. Figure 5).

Figure 5. Répartition géographique des quantités de lait LPS¹ distribuées selon le zoning de l'ONIL



Source : Elaborée par l'auteure à partir des données de l'ONIL, 2013

4. Problématique et objectifs de recherche

Nous posons une série de questionnements autour de l'avenir des produits locaux, des normes et des qualités des produits échangés et du rôle du consommateur dans la définition de la qualité. L'intérêt porté à la filière lait trouve son explication dans la place qu'occupe cette filière dans les politiques agricoles locales, dans les niveaux de consommation du lait et des produits laitiers par la population et dans la place qu'occupe cette filière dans l'économie nationale. Elle est considérée comme l'une des filières stratégiques avec celle des céréales qui bénéficie d'une attention particulière par l'Etat exprimée dans les programmes de développement depuis plusieurs années, pour assurer une sécurité et souveraineté alimentaires du pays.

¹ Lait pasteurisé en sachet.

L'Etat a mis en place les moyens nécessaires au développement de la filière laitière pour assurer l'approvisionnement du marché de consommation de masse. Face aux contraintes de collecte et d'intégration industrielle du lait cru produit localement dans l'industrie laitière (qui fonctionne principalement avec la poudre de lait importée), l'Etat continue de subventionner la distribution de lait et accorde un soutien financier diversifié aux principaux acteurs de la filière locale (Benyoucef, 2005).

Nous assistons depuis ces dernières décennies à une reconfiguration du paysage de la filière lait. Depuis l'ouverture du marché et la fin du monopole de l'Etat sur le secteur, on note une émergence de nouveaux acteurs avec un secteur privé très dynamique (Kaci Sassi, 2007). De nouvelles formes de coordination sont constatées dans cette multitude d'intervenants tout au long de la chaîne de production, collecte et commercialisation.

Au niveau national, le taux de collecte de lait cru reste encore insuffisant (moins de 23% de la production nationale). En 2012, le volume total collecté a été de l'ordre de 701 millions de litres avec une moyenne de 16,3 millions de litres par wilaya inscrite dans le programme national de collecte¹ (MADR, 2013).

La faible densification des circuits de collecte semble constituer une forte contrainte pour l'intégration du lait local dans l'industrie de transformation. Le lait cru est commercialisé avec des prix variables (Benyoucef, 2005; Cherfaoui, 2009).

Le lait produit dans les exploitations peut prendre quatre cheminements différents : l'autoconsommation, la transformation locale, le circuit formel et le circuit informel (Djermoun Chehat, 2010). Ce choix est tranché en fonction des quantités produites et des stratégies développées par chaque producteur.

Comme nous l'avons indiqué supra, en Algérie, le lait acheminé par les circuits traditionnels représentés par les colportages, les ventes sur les bords des routes, la commercialisation par les producteurs et crémeries, ainsi que l'autoconsommation représentent près de 80% de la production locale. Ces circuits sont difficilement contrôlables, vu la non identification du cheptel et même des éleveurs. Les produits de ce circuit restent très appréciés par les consommateurs pour leur cachet traditionnel et

¹ Des zones à vocation élevage laitiers ont été identifiées et ont bénéficié de soutien de l'Etat pour développer cette activité.

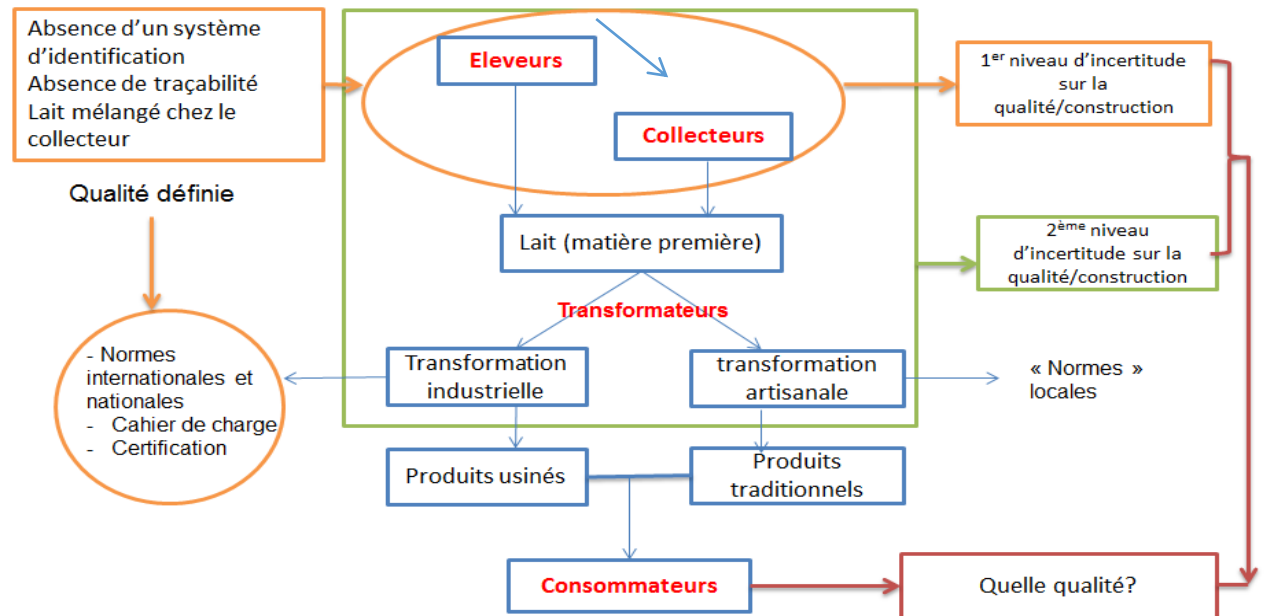
authentique, et pour l'ancrage culturel de produits. Le traditionnel est toujours considéré comme le naturel le sain et le goûteux comme le rapportent Bricas Cheyins (2006) « *la tradition, le local, le naturel, l'artisanal, la spécificité, la proximité sont ainsi opposés à la "modernité", au global, à l'artificiel, à l'industriel, au standardisé, à la distance* », ils s'opposent ainsi aux produits industriels, sans ancrage culturel, qui sont produits par des procédés standards, dans un environnement dépourvu de relations humaines. Ainsi Mevellec, (1979) cité par (Bricas Cheyins, 2006) parle de l'artificialisation de la chaîne alimentaire « *L'artificialisation croissante de la chaîne alimentaire a pour corollaire d'un côté la destruction progressive du tissu humain rural et de l'équilibre biologique et, d'un autre côté, la normalisation et l'homogénéisation des modes alimentaires.* »

Les développements récents des processus de production par une industrie laitière mise en route depuis le lendemain de l'indépendance et confortée par la libéralisation du marché par une désétatisation qui préconise d'avantage à l'autonomie (Omari Moisseron, 2012) envoient à une structuration de la filière vers des éléments de marché au dépend de l'organisation. Cependant, l'aptitude des acteurs à s'adapter à un environnement incertain et changeant conduit à rapprocher ces deux notions par des procédures de coordination complexes qui pallient au problème d'incertitude. Les coordinations sont articulées de façon à ce que les acteurs réduisent l'incertitude qui les guette. L'incertitude sur la qualité se situe au niveau de la matière première, chez l'éleveur et le collecteur, et au niveau de la transformation chez les crémeries et laiteries.

Notre question de recherche ambitionne à comprendre les coordinations entre les acteurs de la filière lait dans un environnement où se conjuguent une production locale, des normes internationales, un ancrage culturel du produit local, et une émergence d'une industrie pour la standardisation des produits. Notre questionnement va aussi à la construction de la qualité du lait dans ces différentes formes d'organisation des acteurs des filières traditionnelle et industrielle. La Figure 6 illustre notre problématique qui pose la question de la qualification des produits par les acteurs de la filière. Ce schéma montre une multitude de normes chez les acteurs. Ces normes sont locales chez le crémier et le transformateur traditionnel, et sont officielles, internationales et nationales chez le transformateur industriel. Elles sont fixées par un cahier de charges ou une certification ou contrat entre partenaires. Mais cette dernière filière n'est pas exempte d'incertitude, puisqu'elle s'approvisionne auprès des producteurs qui ne sont pas inscrit dans ces

démarches, ou l'information relative à ces produits est difficile à obtenir. Les consommateurs en fin de la chaîne d'approvisionnement cumulent toutes les incertitudes du premier niveau et du deuxième niveau.

Figure 6. Schéma illustrant la problématique de la thèse



Source. Elaborée par l'auteur.

Question principale

Quels sont les modes de coordination de la qualité adoptés par les acteurs de la filière laitière locale de la wilaya de Médéa pour réaliser leurs échanges?

Questions secondaires :

Comment se construit la qualité au sein des entités des acteurs pour répondre aux besoins du marché ? et quelles sont les représentations de la qualité chez les acteurs ?

Quelles sont les dispositifs mis en œuvre par les consommateurs pour résoudre le problème de l'incertitude sur la qualité des produits ?

Nous posons deux hypothèses à nos questions secondaires

Hypothèse n°01

Les choix en matière de la qualité sont déterminés par un ensemble de règles qui émergent à partir des relations entre les acteurs de la filière laitière ou qui s'imposent par leur environnement. Les acteurs de la filière lait s'organisent pour réaliser leurs échanges en choisissant des partenaires avec lesquels ils partagent des valeurs et ont des références communes.

Les acteurs sont dans un contexte où émergent plusieurs règles d'origine sociale (comme donner la priorité aux relations sociales), technique (besoin de qualité spécifique, exemple de la qualité fromagère du lait, ...) politique (exemple de la réglementation..) ou autre. Pour répondre aux soucis de la qualité, les acteurs conjuguent entre ces différents repères qui sont partagés entre les partenaires de l'échange. Le partage de ces repères et des valeurs qu'ils transmettent par les acteurs de la filière permet une coordination efficace de la qualité et une fixation et objectivation de ses caractéristiques.

Hypothèse n°02

Pour résoudre le problème de l'incertitude sur la qualité, les consommateurs développent des compétences et adoptent des procédures de qualification propre à leur expérience, et leurs compétences, ce qui se traduit par une objectivation des caractéristiques du produit.

Les consommateurs sont dans une situation d'incertitude sur la qualité. La coordination nécessite des institutions visibles (signaux, la réglementation ...) et invisibles qui se basent sur la confiance, la réputation, la proximité ... afin que le marché puisse fonctionner de manière efficace (Lupton, 2009).

Conclusion du chapitre 1

Nous avons présenté dans ce chapitre les constats de la filière laitière en Algérie à partir desquels est émergée notre problématique. En premier lieu, nous avons évoqué l'insuffisance en quantité de lait produite, d'où le recours à des importations massives très budgétivores. Le deuxième constat est celui de l'importance de la filière traditionnelle, caractérisée par des producteurs avec un cheptel réduit et dont le lait ne passe pas par les circuits de collecte pour intégrer la transformation industrielle. Ces derniers représentent plus de 80% des producteurs. L'Etat, par les différents programmes de développement de

la filière lait a pour objectif de réorienter les flux laitiers de la filière traditionnelle vers la filière industrielle afin de réduire les importations de la poudre de lait.

La politique de l'Algérie est menée sur deux fronts qui peut sembler paradoxale. Il s'agit de subventionner le lait importé pour assurer un niveau de consommation de protéines animales selon les recommandations nutritionnelles, et développer la filière locale pour assurer un meilleur taux d'autosuffisance. L'organisation et la coordination des acteurs locaux se réalise dans cet environnement d'une pluralité de normes (industrielles, locales), d'émergence d'acteurs nouveaux, et aboutit à des actions combinant entre l'avantage offert par l'Etat sous forme de primes et d'aides à différents niveaux, et celui de l'ancrage de la société dans d'autres valeurs qui ne soient pas systématiquement ou seulement marchande ou industrielle par lesquelles se coordonnent les acteurs pour réaliser leurs échanges. La qualité qui en résulte ne peut se considérer que dans le carcan ou l'aboutissement des coordinations des acteurs.

Dans le deuxième chapitre, nous présentons le cadre théorique de notre problématique en combinant les apports des Sciences Economiques et des Sciences de Gestion.

CHAPITRE 2. LES APPROCHES THEORIQUES

Chapitre 2. Les approches théoriques

Le chapitre précédent nous a permis d’appréhender le contexte national de la filière lait, et positionner notre problématique de recherche dans son contexte empirique, nous allons dans le présent chapitre développer un cadre conceptuel qui puisse nous appuyer pour répondre à notre question de recherche. Pour cela, nous présentons les théories qui sont susceptibles de répondre à notre préoccupation, et nous allons présenter l’intérêt et l’insuffisance de chacune pour choisir un cadre théorique adéquat.

Notre problématique étant celle de la construction de la qualité dans la filière laitière. Nous sommes amenées à considérer un ensemble dans lequel se conjuguent et se confrontent des intérêts, des enjeux et des comportements, influencés par un environnement socio-économique et politique en perpétuelle mutation. Différents courants théoriques ont abordé la question de la qualité, même si le concept a évolué et a pris différentes dimensions. La coordination de la qualité alimente les débats politiques de part les enjeux que cette question engendre. Les consommateurs sont de plus en plus exigeants en cette matière et ces exigences évoluent dans le l’espace et le temps et par les mutations de l’environnement économique et socio-politique. La qualification des produits a suscité des débats politiques, depuis au moins trois siècles. La question posée est celle de la capacité *des marchés à se coordonner ou non par le seul biais de la concurrence* (Stanziani, 2008). Différentes approches ont été développées, celle qui dit que le prix renseigne sur la qualité, d’autres qui prétendent la nécessité d’imposer des signes de qualité en raison de la difficulté du consommateur à avoir toute l’information qui circule sur le marché, des approches hygiénistes et sanitaires qui ne se préoccupent que d’offrir un produit sain, d’autres s’intéressent à des critères extrinsèques du produit et à des considérations et valeurs sociales, environnementales, politiques...etc

Dans ce deuxième chapitre, nous présentons ces approches qui abordent la coordination de la qualité des produits et comment ont évolué les questions relatives à la qualité, l’intérêt et

l'inconvénient que présente chaque approche à notre problématique de recherche pour enfin arriver inscrire notre recherche dans celle qui nous présente le plus d'intérêts.

Ce chapitre comprend cinq sections. Nous entamons une première partie par donner les définitions de la qualité, de ses attributs et de son intégration dans la gestion des entreprises. Nous poursuivons par la présentation d'une revue de littérature sur l'évolution du concept de la qualité à travers les différents courants économiques classiques, néoclassiques et dérivées de ces approches. En troisième partie, nous présentons les approches non standards appelées aussi approche par les conventions. La section quatre est consacrée au choix de la théorie que nous mobilisons et à sa justification, et enfin la cinquième partie est consacrée à la construction de la grille de lecture.

1. La gestion de la qualité des produits et définition des qualités

Nous recherchons dans ce travail à comprendre la construction, le transfert et la définition de la qualité par l'ensemble des acteurs de la filière lait. La qualité étant considérée avec l'ensemble de ses attributs et comme un construit social qui peut faire appel à des attributs visibles, mesurables, ou à des considérations socio-culturelles et exogènes aux biens échangés.

La qualité est définie par l'AFNOR comme étant "l'ensemble des propriétés et caractéristiques d'un produit, d'un processus ou d'un service qui lui confère son aptitude à satisfaire des besoins implicites ou explicites".¹

Les significations de la qualité selon l'ISO 9000

Qualité : Aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences. Note 1 : Le terme « qualité » peut être utilisé avec des qualificatifs tels que médiocre, bon ou excellent.

¹ <https://www.definitions-marketing.com/definition/qualite/>

Caractéristique qualité : Caractéristique intrinsèque d'un produit, d'un processus ou d'un système relative à une exigence.

Note 1 : « Intrinsèque », par opposition à « attribué », signifie présent dans quelque chose, notamment en tant que caractéristique permanente.

Note 2 : Une caractéristique attribuée à un produit, un processus ou un système (par exemple le prix d'un produit, le propriétaire d'un produit), n'est pas une caractéristique qualité de ce produit, processus ou système.

Exigence : Besoin ou attente formulé, habituellement implicite, ou imposé.

Note 1 : « Habituellement implicite » signifie qu'il est d'usage ou de pratique courante pour l'organisme, ses clients et les autres parties intéressées de considérer le besoin ou l'attente en question comme implicite.

Note 2 : Un qualificatif peut être utilisé pour désigner un type spécifique d'exigence, par exemple exigence relative au produit, exigence relative au management de la qualité, exigence du client.

Note 3 : Une exigence spécifiée est une exigence formulée, par exemple dans un document.

Note 4 : Les exigences peuvent venir de différentes parties intéressées.

L'agence française de normalisation (AFNOR) distingue trois types de qualité. Une qualité liée au produit, avec des composants, sanitaire, organoleptique, nutritionnel, spécifique, lié à l'origine et celui lié à un savoir-faire. Une qualité liée aux modes de production et dont on distingue les composants de pratiques raisonnées, et celui de pratiques biologiques. Enfin, une qualité liée à l'organisation de l'activité, telle que la « qualité système ».

Tableau 3. Différentes composantes (attributs) de la qualité

Composante de Qualité	Définition	Exemple
Qualité liée au produit		
Qualité sanitaire	Assure qu'un produit est propre à la consommation humaine ou animale	Mise en œuvre des principes HACCP ¹
Qualité Organoleptique ou Gustative	Atteste qu'un produit présente des caractéristiques distinctives sur le plan organoleptique ou gustatif qui lui garantisse un niveau de qualité le distinguant des produits courants similaires	Label rouge (qualité supérieure), AOC,....
Qualité Nutritionnelle	Garantit que les caractéristiques nutritionnelles du produit consommé (englobant le cas échéant les notions de portion et d'étiquetage) concourent à une alimentation saine et équilibrée	Bleu blanc cœur Produits riche en $\Omega 3$
Qualité Spécifique	Atteste qu'une denrée alimentaire ou qu'un produit agricole est conforme à des caractéristiques spécifiques portant sur la production, la fabrication, la transformation ou le conditionnement	Certificat Conformité Produit, ...
Qualité liée à l'Origine	Atteste de caractéristiques spécifiques d'un produit déterminées par l'origine géographique dont il est issu, incluant les facteurs naturels et humains.	AOC, AOP, IGP
Qualité liée à un Savoir- Faire	Atteste qu'un produit agricole est élaboré en vertu d'un mode de production spécifique (notion de savoir-faire ou de recette)	Spécialité Traditionnelle Garantie
Qualité liée aux modes de production		
Qualité des Pratiques « Raisonnées »	Atteste que les moyens mis en œuvre au niveau de l'amont agricole satisfont aux exigences spécifiées	Agriculture raisonnée, normes et chartes de filières.
Qualité des Pratiques Biologiques	Qualifie un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturelles et d'élevages soucieux du respect des équilibres naturels et qui exclut ainsi l'usage des produits chimiques de synthèse, de semences OGM et limite l'emploi d'intrants.	Agriculture biologique
Qualité liée à l'organisation de l'activité		
Qualité «système »	Système de gestion permettant d'orienter et de maîtriser les activités agricoles concernées en matière de qualité (d'après la norme ISO 9000 : 2000)	NF V01-007, ISO 9001

¹ HACCP : Hazard Analysis Critical Control Points

Source : AFNOR, 2007

La qualité d'un produit est une notion multifacettes (Cazes-Valettes, 2001), ce qui rend son évaluation ou sa mesure complexe et composite.

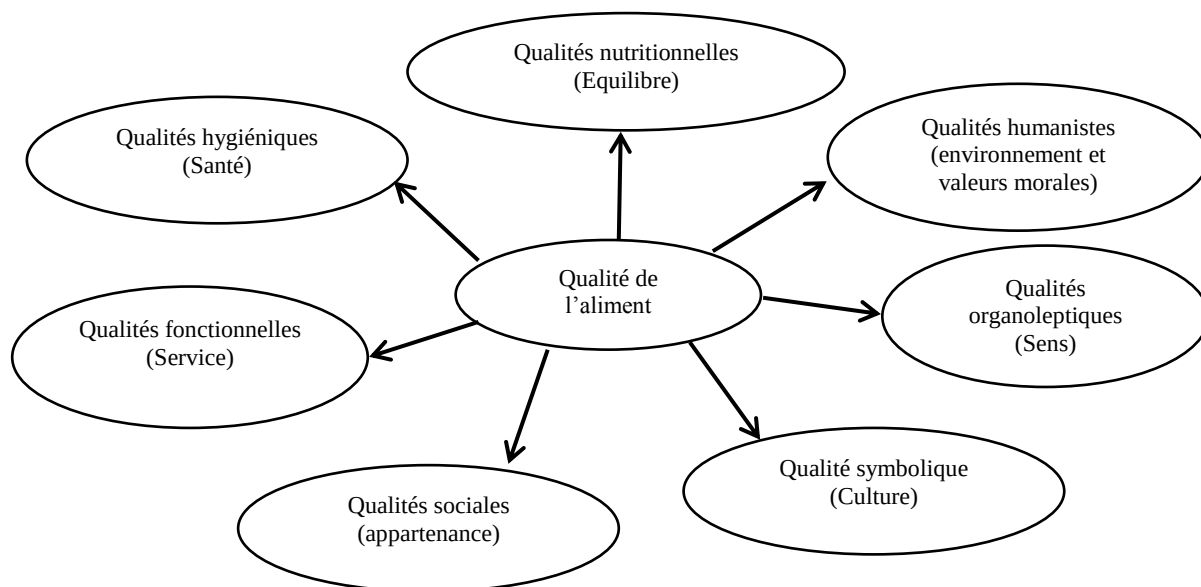
La qualité peut être intrinsèque quand il s'agit de la qualité hygiénique, sanitaire, nutritionnelle ou organoleptique. Elle est sensorielle quand elle est appréciée par le consommateur ; l'arôme, la saveur sont des qualités sensorielles. La qualité technologique désigne la capacité du produit à une transformation, nous citons l'exemple de la qualité fromagère du lait ou le TB (taux butyreux doit être supérieur au TP (taux protéique) autrement le fromage ne peut être commercialisé puisqu'il ne respecte pas le rapport légal Gras/Sec.

D'autres qualités sont liées à l'accessibilité au produit, sa préparation, sa manipulation, ou son transport, il s'agit de la qualité fonctionnelle.

Enfin, d'autres dimensions de la qualité sont de plus en plus recherchées. Un aliment produit dans le respect de l'environnement, qualité humaniste, sociale et culturelle.

L'agriculture durable, le commerce équitable, les appellations d'origine (AOC), agriculture biologique (AB), et d'autres certifications sont des exemples de ces derniers attributs de la qualité des produits.

Figure 7. Les différentes facettes de la qualité



Source : In, Cazes-Valettes (2001) et Cazes-Valette (1998)

En définitive, la qualité est un concept large et complexe, il couvre plusieurs domaines comme le signale Lopéz de Pablo Lopéz (1996) « *La qualité couvre par conséquent plusieurs domaines tels que la sécurité alimentaire, le goût, la gastronomie, mais dépend également de la loyauté des transactions et de la confiance mutuelle entre fournisseurs et clients. Ces divers aspects évoluent et changent selon la dynamique économique et sociale.* ». Cette multi-dimensionnalité de la qualité nous intéresse particulièrement, puisqu'elle met en exergue deux principaux fondements de la qualité, qui est *un jugement de valeur, et les échelles de jugement le concernant*

Les théories économiques ont traité la question de la qualité, et cette dernière a évolué et a pris de plus en plus de multiples dimensions. Nous présentons dans la section suivante comment la pensée économique a traité cette question et comment a évolué le concept de la qualité.

2 Les approches de la qualité dans les théories économiques

Si la question de la qualité n'a pas été abordée telle qu'elle est posée de nos jours, les référents à la qualité datent de plusieurs siècles. Des économistes, théologiens et autres penseurs ont fait référence à la notion de la valeur des biens. Nous présentons dans cette section une petite genèse de la notion de la qualité et comment les différentes théories économiques ont abordé ou ont fait référence à la qualité. Un bien échangé répond à certaines caractéristiques relatives à la qualité qui sont négociées et soumises à la différenciation et la qualification des parties de l'échange, ce qui fait de la qualité une autre forme de coordination en plus de la coordination par le prix.

2.1 Théorie de la valeur chez Ricardo, Smith et Marx

Pour nous procurer les biens dont nous aurons besoin, nous avons recours à l'échange. Cet échange se fait avec la monnaie ou avec d'autres biens ou troc, ce qui pose la question de la valeur des biens pour qu'ils soient échangés. Dans la théorie classique, on distingue, la valeur d'usage d'un bien et sa valeur d'échange (Smith, 1776). La valeur d'usage correspond à l'utilité que procure ce bien au consommateur, et celle d'échange considère la quantité de travail incorporée dans ce bien. Smith s'attache surtout à la valeur à laquelle le bien est échangé, ce qui réduit la valeur d'un bien échangé à celle de la quantité de travail nécessaire à sa production. Smith pose le célèbre paradoxe de l'eau et du diamant au sujet de la valeur d'usage sous la forme suivante : *« Il n'y a rien de plus utile que l'eau, mais elle ne peut presque rien acheter; à peine y a-t-il moyen de rien avoir en échange. Un diamant, au contraire, n'a presque aucune valeur quant à l'usage, mais on trouvera fréquemment à l'échanger contre une très grande quantité d'autres marchandises. »*. Smith examine la valeur d'usage d'un bien et conclut que l'utilité provient des caractéristiques du bien. Un collectionneur peut payer un prix fort pour avoir une pièce originale manquant à sa collection, même si d'autres pièces peuvent être acquises à moindre prix. Une originalité qui peut être liée à l'histoire de l'objet, son lieu de fabrication ou son utilisation par une personne célèbre procure à cet amateur une autre satisfaction. De même qu'une amatrice de mode met tout son revenu mensuel pour acheter un chapeau ou un quelconque accessoire de mode, mais fait un calcul de quelques centimes pour choisir son pain quotidien.

Ricardo (1821) estime qu'en plus du temps de travail incorporé dans le produit, la valeur d'un bien est définie à partir de facteurs variables qui sont : le capital et le travail. Marx reprend largement l'analyse de Ricardo (travail incorporé et la rareté), mais il ajoute la quantité de travail socialement nécessaire qui correspond aux techniques utilisées et qui détermine la valeur d'un bien en fonction des besoins du travailleur. Cette valeur tient en compte le coût de la vie, les besoins de la famille...etc. Marx introduit ainsi la plus-value créée par les capitalistes et qui n'est pas rémunérée. Benetti (1974) explique que les auteurs classiques ont négligé la valeur d'usage d'un produit et ne se sont focalisés qu'à la valeur marchande.

Cette vision de la valeur de l'échange basée sur le travail et la production est rejetée par les néoclassiques. Ils ont par ailleurs introduit une notion plus subjective à la valeur de l'échange, qui est celle du comportement du consommateur.

Les auteurs néoclassiques raisonnent en termes de l'utilité marginale, soit, l'utilité de la dernière unité consommée, ce qui introduit le rôle du demandeur et la notion du besoin. En plus de la valeur des biens, les néoclassiques s'intéressent aussi à la valeur des services.

2.2 Le modèle d'équilibre général

L'apport de Walras consiste à formaliser de façon mathématique la situation optimale d'une économie basée sur le libre échange des produits (Walras, 1898). Le modèle d'équilibre général repose sur un système d'équations:

$$\sum_{j=1}^{j=m} v_j X_j = \sum_{i=1}^{i=n} p_i y_i$$

i un des n biens de consommation avec p_i et y_i le prix et la quantité associés

j une des m ressources primaires utilisées dans la production des biens de consommation avec v_j et x_j son prix et sa quantité disponible

Ce système d'équations est basée sur un ensemble d'hypothèses sur :

L'individu (rationnel), la monnaie (le système d'équations donne un niveau relatif de prix et non absolu), la demande (pondérée par le prix), les facteurs de production (sont utilisés tant que l'effort est inférieur à l'utilité du salaire), et enfin les coefficients de fabrication (Walras suppose que la quantité de services producteurs nécessaire à la production d'un bien ou service est connue).

La valeur des biens pour Walras est une valeur d'échange qui se mesure par le prix. Le prix en question est celui pratiqué lors de l'échange; c'est donc un prix d'équilibre entre l'offre et la demande.

Par ce modèle, Walras veut montrer que le système libéral concurrentiel est le meilleur système, puisqu'il permet d'obtenir les meilleurs résultats pour chaque individu (maximisation de l'utilité). Pareto reprend cette analyse pour déterminer un optimum appelé optimum de Pareto.

Plus tard, Arrow et Débreu en 1954 (Arrow Débreu, 1954) ont repris la théorie de l'équilibre concurrentiel qui est considéré statique en excluant toute croissance économique. Ils traitent la question des échanges de produits sur des marchés de concurrence pure et parfaite en retenant une hypothèse que les produits sont spécifiés dans une liste « nomenclature » (Benetti Cartelier, 1980). Ces auteurs s'appuient sur deux hypothèses, l'homogénéité et l'information parfaite sur les produits. Ces hypothèses éliminent toute ambiguïté quant à l'identification des marchandises. Chaque bien de la « nomenclature » correspond à un marché pour Walras. Ainsi, on peut trouver un marché de pomme-de-terre de petit calibre blanche et ronde, celui de la pomme-de-terre de forme allongée blanche et de petit calibre ; ... Chaque spécificité d'un produit constitue une différenciation qui distingue les marchés de produits distincts. Donc, il existe autant de marchés que le nombre de produits multiplié par le nombre de caractéristiques de chaque produit.

2.3 La concurrence monopolistique

La théorie de la concurrence monopolistique de Chamberlin (1933) constitue un pas décisif dans la considération et analyse de la qualité comme une variable économique à part entière. Il introduit de ce fait la notion de « différenciation » qui peut provenir du produit

lui-même où des conditions qui l'entourent, l'emballage, la marque, ou les conditions de production ou de stockage sont des éléments de différenciation des produits. La théorie de Chamberlin constitue une rupture totale avec le modèle d'équilibre général par son hypothèse d'homogénéité des biens. Il inclue tous les aspects du bien ou service échangé. Le choix du consommateur n'est pas uniquement fondé sur le prix mais sur un ensemble de caractéristiques propres aux produits.

La concurrence monopolistique est une structure de marché où les producteurs sont nombreux. Pour bénéficier d'une meilleure position commerciale, ils développent des stratégies de différenciation de leurs produits. Cette différenciation permet de distinguer les produits directement par leur qualité, emballage, design ou indirectement, par l'image de marque du producteur, les conditions générales de vente, réputation du vendeur ... cette différenciation permet de créer une position quasi monopolistique aux vendeurs. Cette structure de marché comprend des éléments de la concurrence par la présence d'un grand nombre de vendeurs et de d'acheteurs, et des éléments de monopole où la différenciation permet de rendre le produit unique. La concurrence monopolistique est ainsi une forme de concurrence imparfaite. La concurrence monopolistique est une forme hybride entre la concurrence parfaite et le monopole pur.

2.4 Les incertitudes

2.4.1 L'aléa moral de Arrow

Arrow développe la question de l'incertitude des consommateurs de la qualité des biens qu'ils achètent, il aborde le concept de l'aléa moral qui résulte de la différence dans le niveau d'information détenu par les deux parties du marché Arrow (1963) cité par Bessy Favereau (2003). Il illustre ce cadre d'analyse avec l'exemple des soins médicaux où le patient a un niveau d'information et de connaissance tellement inférieur à celui du médecin et qu'il ne peut pas savoir les conséquences de la prise d'un médicament sur lui. Il ne peut pas savoir si le médicament n'a pas d'effet sur sa maladie ou que le diagnostic que le médecin a établi n'est pas bon. La seule manière de pallier à cette asymétrie d'information d'après Arrow est d'instaurer un système d'assurance qui couvre le patient et lui garantit

l'amélioration de sa santé après la prise de traitement. Mais ce système d'assurance est aussi confronté à une autre difficulté qui est celle de contrôler par exemple la prise du traitement par le patient tel que c'est indiqué par le médecin. Ainsi, cet aléa moral auquel est confronté le système d'assurance ne peut être surmonté que par la confiance qui se construit peu à peu entre le médecin et le patient. Ainsi, l'incertitude qualitative est prise en compte dans les échanges.

2.4.2 La sélection adverse

Akerlof (1970) apporte un éclairage important sur l'asymétrie de l'information relative à la qualité des biens, et donc sur les dysfonctionnements du marché. Akerlof évoque le mécanisme de la *sélection adverse*. A travers son exemple de marché de voitures d'occasion, où la mauvaise qualité chasse la bonne qualité, l'acheteur ne dispose pas de connaissances qui justifient un prix plus élevé d'une bonne voiture et peut donc opter pour une voiture de moindre qualité à un prix plus bas. Cette interdépendance entre le prix et la qualité est aussi analysée par Stiglitz (Stiglitz J., 1987) qui dit à ce propos « *compte tenu de l'incertitude qualitative, les agents forment des anticipations rationnelles sur la qualité de ce qui est offert sur le marché ; le prix peut servir de signal mais aussi de masque* ». Ainsi, sont créées les garanties pour les produits afin de rendre responsables les vendeurs de la défectuosité de leur produits. La certification permet de réglementer la qualité des produits et services (Akerlof, 1970).

De la suite des discussions relatives à la qualité des produits et dans son analyse des travaux d'Akerlof, (Orléan, 1991) conclut que « *Lorsque les biens sont hétérogènes, on ne peut plus définir la qualité indépendamment du mouvement des échanges. La qualité moyenne apparaît alors comme le résultat des interactions individuelles. C'est une grandeur sociale à part entière qui est produite par le jeu des échanges au même titre que le prix. Derrière l'hypothèse de nomenclature, se cache un processus social extrêmement puissant au terme duquel est institué un découpage du monde des objets échangés et donc une structuration des marchés* ». Le processus social en question aboutit à une définition de la qualité des produits.

2.4.3 Nelson et les biens de recherche, de croyance et d'expérience

Les produits sont considérés comme un panier d'attributs dans la théorie du consommateur (Chamberlin, 1953; Lancaster, 1966). Nelson (1970), introduit la notion de biens d'expérience et de biens de recherche pour expliquer comment le consommateur cherche l'information relative aux produits qu'il achète. Si la recherche de l'information relative au prix des biens est relativement facile à obtenir, celle concernant la qualité est une œuvre complexe. Nelson identifie deux façons d'obtenir l'information sur les produits, il s'agit de la recherche et de l'expérience. Darby Karni (1973), à la suite des travaux de Nelson, ont introduit l'attribut de croyance.

Les produits de recherche ont la qualité connue avant l'achat, et cela par la simple inspection du produit, exemple de la couleur du produit qui peut nous renseigner sur la salubrité du produit, donc, si le produit est détérioré ou pas.

Les caractéristiques d'expérience du produit ne peuvent quant à elles être vérifiées qu'après achat. Le goût des produits, le temps de cuisson des aliments, la tendreté de la viande ne peuvent être connus avant l'achat. Ce sont des informations sur la qualité que le consommateur aura après l'acte de l'achat, à la cuisson de la viande ou après avoir goûté au produit.

Pour les caractéristiques de croyance de Darbi & Karni, la qualité ne peut être connue ni avant ni après achat d'où la croyance. Dans cette catégorie, on peut citer les produits issus des élevages respectueux du bien-être animal, ou les fruits issus des exploitations appliquant les bonnes pratiques agricoles ...etc. Le consommateur croit à la qualité qu'il achète. L'incertitude de la qualité dans le cas des biens de croyance est plus grande que celle des biens de recherche et d'expérience.

En conclusion de ce petit rappel théorique de la qualité et de la valeur, nous pouvons dire que la qualité comme variable à part entière a été abandonnée dans la théorie de Smith et Ricardo. Ces auteurs ne se sont intéressés qu'à la valeur de l'échange. De même pour le modèle d'équilibre général qui pose l'hypothèse de la connaissance parfaite des biens et

donc la qualité est connue et prédéfinie. Cependant, la théorie de Chamberlain pose la problématique de la qualité par l'introduction de la différenciation. L'aléa moral d'Arrow et la sélection adverse d'Akerlof mettent l'accent sur l'information relative à la qualité, en considérant cette dernière comme une variable à part entière et qui est sujet à la négociation. Ces dernières mettent en évidence l'importance de l'information sur la qualité. Mettre l'information à la disponibilité du consommateur constitue un coût pour les offreurs, mais aussi une stratégie de concurrence. Du point de vue du consommateur, se pose un problème de l'obtention de l'information, de son interprétation et utilisation, et sa vérification, pour prendre la décision d'achat ou non d'un produit. Ainsi, le consommateur est face à un problème d'incertitude liée à l'asymétrie de l'information

Dans le paragraphe suivant, nous allons présenter un aperçu de la littérature économique qui traite de la résolution de l'incertitude liée à l'asymétrie de l'information.

2.5 Résolution de l'incertitude liée à l'asymétrie de l'information

Pour limiter l'incertitude à laquelle est confronté le consommateur, le signalement du produit est initié par les offreurs pour mettre un terme à la sélection adverse, et ainsi transmettre l'information nécessaire au consommateur lors de ses achats. De même que la réputation, Lupton (2002) parle des indicateurs mentionnés directement sur le produit, tels que la marque, le label, ou encore ceux qui sont apportés par des sources extérieures tels que les avis des consommateurs, associations.

Comme mécanisme par les signaux, Spence (1976) distingue les contrats contingents et la réputation.

2.5.1 Signalement du produit

2.5.1.1 La communication pour promouvoir le produit

Aurier Sirieix (2004) définissent la communication comme « *une ensemble orienté d'informations, de messages, de signaux de toute nature qu'une organisation émet en*

direction de cibles diverses afin d'influencer les attitudes et les comportements des consommateurs ». Les outils de communications sont : la publicité, la promotion des ventes et la communication hors média (marketing direct, le parrainage et les relations publiques)

La publicité est le moyen de communication le plus connu. Elle constitue un bon signal de la qualité du produit comme le défend certains auteurs (Demsetz, 1979; Nelson, 1975). La publicité permet de fournir l'information au consommateur, et constitue un argument de la bonne qualité pour le consommateur du fait des sommes dépensées pour la publicité de la part des entreprises ne peuvent refléter que la bonne qualité du produit (Nelson, 1974). Selon Nelson, si les entreprises peuvent faire face aux dépenses de la publicité, c'est parce qu'elles fournissent une bonne qualité qui assurent la vente de leurs produits, et ainsi couvrir ces frais. Tandis que celles qui n'ont pas de produits de qualité ne peuvent pas faire face à la publicité et ses dépenses.

Cependant, Steenkamp (1989) estime que la publicité est un mécanisme d'incitation imparfait puisqu'il existe des entreprises qui engagent des dépenses publicitaires sans que leur produits soient de qualité.

Le rôle de la publicité est indéniable dans la promotion de la qualité d'un produit ou d'un terroir (Dumez, 2013), dans la différenciation d'un produit d'un autre (Callon *et al.*, 2000a), ou pour l'orientation du consommateur vers des produits sains (Charry Pecheux, 2011)..etc. Toutefois, elle peut être utilisée par les fraudeurs pour vanter certaines caractéristiques de leurs produits ou pour défendre leur réputation (Stanziani, 2015) ou des allégations métaphoriques proférées par certains acteurs dominants sans véritable lien à la qualité proclamée (Boulianne, 2013; Pilleboue, 1999). Ainsi, bien que la communication à travers ses outils soit un bon moyen d'orientation du consommateur pour effectuer ses achats, elle ne peut être suffisante pour répondre à tous ses besoins. D'autres sources d'informations, des capacités cognitives et de la garantie et assurance s'avèrent nécessaires pour réduire les incertitudes relatives à la qualité des produits que l'on achète.

2.5.1.2 Les garanties et assurance

Les garanties peuvent être un gage d'une bonne qualité (Spence, 1977). La garantie constitue une forme d'assurance au consommateur dans le cas de défaillance du produit qu'il achète. Cependant, le niveau de garantie n'est pas nécessairement lié au niveau de qualité comme le souligne (Ireland, 1995). Le consommateur peut aussi abuser de l'usage de la garantie du produit qu'il a acheté. Une mauvaise manipulation d'une machine, une défectuosité survenue après l'achat peut amener le consommateur à utiliser la garantie, ainsi se pose le problème d'aléa moral.

2.5.2 La réputation

La réputation du producteur est au cœur d'un mécanisme de garantie auto-régulé (c'est pourquoi on parle de signal de qualité « endogène » au marché). La crédibilité du signal est ici liée à la menace qui pèse sur le producteur de perdre les investissements qu'il a consenti pour établir sa réputation (Valceschini Maze, 2000). Shapiro (1983) définit la réputation comme un « goodwill value » attribué à la firme.

La réputation met en avant la relation entre le consommateur et le produit. Elle fait référence aux valeurs commune que les consommateurs partagent avec une marque ou un produit. Une importante littérature est consacrée à l'étude de ces relations (Escalas Bettman, 2005; Veloutsou Moutinho, 2009).

2.5.3 Les contrats et coûts de transaction

2.5.3.1 La notion d'organisation

Le mot organisation peut prêter à confusion (Gomez, 1997). L'auteur explique que la distinction entre « marché » et « organisation » qui est héritée de l'économie n'a pas toute sa pertinence en science de gestion. L'organisation est souvent confondue avec un système administré, ce qui limite les analyses aux théories de l'entreprise. Les méthodes conventionnalistes ne peuvent se limiter à ce domaine.

2.5.3.2 Les contrats pour réduire l'incertitude

L'approche contractuelle est inscrite dans l'économie de l'information. Elle étudie les mécanismes de coordination entre agents économiques dans une situation où l'information est imparfaite et asymétrique entre les agents. L'information est coûteuse et répartie de façon inégale entre les agents. Cette théorie constitue de ce fait une rupture avec des modèles. L'introduction de la mesure de la qualité dans le prix sur le marché remet en cause ces modèles (Stiglitz Joseph E, 1987). Ainsi, la rigidité des prix, les situations où l'équilibre sur le marché ne se situe pas au point où l'offre est égale à la demande, ou la capacité des individus à faire face aux asymétries de l'information qui est très variables sont des exemples de rupture avec le modèle néoclassique.

Pour Akerlof, se protéger des risques d'opportunisme nécessite des institutions comme la certification, la marque..etc. Pour Stiglitz, c'est la formalisation des relations par un contrat permet aux agents économiques qui permet de les protéger de ces risques. Le contrat permet d'anticiper les situations compromettantes à leurs relations qui peuvent se présenter dans l'avenir.

Les contrats sont souvent mis en place par les industriels en vue d'améliorer leurs performances et les intérêts de leurs entreprises (Jaenicke *et al.*, 2007). En agriculture, les modes de coordinations sont adaptés aux spécificités du secteur, tels que la saisonnalité des productions, la périssabilité des produits et la fluctuation des quantités suivant les aléas du climat et risques de maladies (Bouamra-Mechemache *et al.*, 2015).

Les mécanismes contractuels se sont principalement développés autour du modèle appelé « principal-agent ». La relation de l'agence est définie par Jensen Meckling (1976) comme « *Un contrat par lequel une (ou plusieurs) personne (le principal) engage une autre personne (l'agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique une délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent .* »¹ Cette délégation génère des coûts qui sont : les dépenses d'incitation et de surveillance engagés par « le principal », les coûts d'obligations supportés par « l'agent » et la perte résiduelle qui résulte de la différence entre l'action « principal-agent » et ce qu'aurait pu avoir le principal dans une situation de maximisation de son bien-être.

2.5.3.3 Les coûts de transaction

Le concept des coûts de transaction a été introduit par Coase (1937), puis développé par Williamson (1985). Maîtriser les coûts de production ne suffit pas à l'efficacité du marché sans porter son intérêt aux de transaction et l'amélioration des performances économiques (North, 1989). L'objectif central des formes organisationnelles est d'économiser sur les coûts de transaction. Par transaction, on entend tout transfert de droits d'usage sur des biens et services entre unités technologiquement séparables (Williamson, 1985). Les sources des coûts de transaction viennent d'une rationalité limitée, un environnement incertain qui conduit à faire des contrats incomplets, l'opportunisme des agents, et enfin la nécessité d'actifs spécifiques. La rationalité limitée se traduit par la non maîtrise de l'individu à organiser et utiliser l'information qu'il collecte afin qu'elle l'aide à la prise de ses décisions. Quand les quatre conditions sont réunies, les agents économiques mettent en

¹ We define an agency relationship as a contract under which one or more persons (the principal(s)) engage another person (the agent) to perform some service on their behalf which involves delegating some decision making authority to the agent. (p 308)

place des schémas de coordination afin de minimiser ces coûts, l'intégration verticale est la forme la plus souhaitable. Il existe des formes hybrides entre l'intégration verticale (firme) et le marché ces formes hybrides permettent un minimum d'organisation tout en offrant d'avantage d'incitations que la firme (indépendance des agents)

Conclusion de la section 2

Les approches par les théories néoclassiques et les théories qui en dérivent présentent beaucoup d'intérêts dans notre recherche. Elles mettent au point l'identification des risques et les incertitudes qui caractérisent l'environnement dans lequel s'élaborent les transactions. Ceci est indispensable à la compréhension des relations entre les acteurs de la filière lait et de voir comment est intégrée la notion de la qualité du lait et produits laitiers dans ces relations et transactions. L'ouverture du secteur de l'industrie laitière aux investissements privés après les réformes de 1987, et le maintien du contrôle de l'Etat dans la régulation du marché, notamment par l'importation et la subvention de la poudre de lait d'un côté, et la subvention de la production locale et l'incitation à la collecte se traduit non seulement par un développement de relations marchandes, mais aussi par des mécanismes de réduction des risques mis en œuvre par les acteurs. Cependant, le marché et l'Etat peuvent se confronter au problème de l'imperfection de l'information. Le duo marché-Etat se voit insuffisant et nécessite un pluralisme de relations.

L'introduction de contrat permet de réduire l'incertitude et de réduire les coûts de transaction engendrés par la recherche et le traitement de l'information. Cependant ces dernières sont concentrées sur la seule transaction et ignorent l'analyse intra-entreprise et l'organisation des individus pour répondre respecter le contrat et les relations qui bâtissent l'entreprises sont analysées séparément de la transaction.

L'approche par les contrats et notamment le concept du principal agent est développé pour résoudre le problème de l'imperfection de l'information. Cette imperfection est causée par une atomicité de l'offre, son irrégularité et une faiblesse d'un cadre légal qui veillerait au respect des contrats.

3 Approches en termes de conventions et de système de production

Nous avons vu dans la section précédente l'évolution de la notion de la qualité à travers les théories économiques, et comment la qualité du produit a pu s'extraire pour devenir un facteur à part entière de coordination des échanges sur le marché. Les coordinations sont de deux types : des coordinations intra-organisation ou entreprise et des coordinations de transactions ou inter-entreprises ou inter-organisationnelles. Nous nous intéressons dans ce travail à l'analyse des transactions qui puissent prendre en charge l'organisation intra-entreprise et à l'organisation des individus pour répondre aux problèmes de l'incertitude liée à la qualité. Ainsi, nous mettons en évidence la pluralité des normes qui régulent les relations entre les individus, nous nous intéressons aussi aux systèmes de production qui permettent de mettre en évidence les interrelations existantes ou possibles entre les principaux agents économiques, et enfin aux conventions pour résoudre l'imperfection de l'information et l'incertitude de la qualité des produits et qui prennent en considération l'ensemble des préoccupations de l'organisation interne et externe des entreprises et des agents économiques.

3.1 Cadre d'analyse par des processus de coordination

3.1.1 Le pluralisme des normes

Le pluralisme des normes est souvent cité dans les contextes africains et des pays en voie de développement. L'intégration du pluralisme dans l'analyse de l'activité économique permet de mieux appréhender les logiques d'acteurs et les processus de coordination au sein des organisations. Cependant, cette approche nécessite une bonne connaissance empirique comme le souligne Chauveau *et al.* (2001) « *la portée analytique de la notion de pluralisme des normes nécessite une bonne connaissance empirique des situations, des contextes, des acteurs et de leurs logiques d'action, des procédures et organisations informelles qui redoublent les institutions officielles, ainsi que des aspects différents que recouvre, pour les divers groupes d'acteurs, un même enjeu de politique publique.* ». Les mêmes auteurs indiquent que le pluralisme des normes dans les pays africains permet de

réguler l'essentiel des relations entre agents même si cela ne répond pas à de logiques développementalistes.

3.1.2 Les logiques informelles

Le terme « informel » est à l'initiative de Keith.Hart dans son étude sur le Ghana (Hart, 1973). L'apparition de cette notion et de cette problématique est à rattacher au constat d'échec en matière d'emploi, en Afrique, à la fin des années 70(Alami, 2006). Une multitude d'approches tentent d'expliquer les logiques informelles que les auteurs considèrent comme très caractéristiques des pays africains et en développement. Certains auteurs parlent du caractère transitionnel du secteur informel (Bellache, 2010). Ils expliquent que c'est un secteur marginal de subsistance, remettant en cause le modèle dualiste de Lewis (Lewis, 1954) qui prétend que la main d'œuvre libérée par le secteur rural et systématiquement absorbée par le secteur industriel. Cette approche estime que le secteur informel vient assurer la survie des individus, mais il est loin de toute ambition d'accumulation (Bellache, 2010).

De nouvelles approches de l'informel mettent en évidence le caractère dynamique du secteur informel et son développement au-delà de l'activité de subsistance, à divers domaines d'activités telles que l'artisanat ou la micro-entreprise. Il présente aux acteurs l'avantage d'une flexibilité et d'une adaptation à l'environnement à moindre coût. Les logiques informelles se sont répandues dans les pays touchés par les crises ou en réponse à une réglementation excessive et inadaptée.

Daoudi Wampfler (2010) ont mis en évidence l'importance du financement informel chez les agriculteurs algériens. Ils ont conclu que les pratiques de financement informel démontrent de la capacités des agriculteurs à mettre en œuvre des mécanismes de gestion des risques de défaillance efficace et adapté à leurs situations. Les arrangements informels ont contribué à la transformation du modèle d'exploitation EAC (Exploitation Agricole Collective) vers d'autres formes plus diverses et adaptées aux contraintes locales des attributaires (Amichi *et al.*, 2015).

3.2 Les approches par système de production

3.2.1 L'analyse de filière et qualité des produits

Le concept de filière a fait objet de nombreuses définitions (Lossouarn, 2003). D'après Malassis : « *le concept de filière se rapporte à un produit ou à un groupe de produits conjoints ou d'usages liés, que ces produits soient complémentaires ou substituables. La filière identifiée permet de repérer les firmes, les institutions, les opérations, les dimensions et capacités de négociation, les technologies et les rapports de production, le rôle des quantités et des rapports de force dans la détermination des prix, etc.* » (Gherzi, 1992).

Pour Montigaud (1992), la filière est l'ensemble des activités étroitement imbriquées, liées verticalement par l'appartenance à un même produit agricole.

Bien qu'il existe une grande variété de définitions, elles ont des termes communs qui permettent de définir, de manière générale, une filière comme un ensemble d'acteurs et d'activités en relation avec un produit dans un espace donné. Le concept de base de la filière peut être décliné en cinq grandes interprétations en fonction de l'objectif d'analyse (Brand, 2017). Des diverses utilisations de la notion de « filière », Morvan (1991) distingue son usage comme outil de description technico-économique, , comme méthode d'analyse de la stratégie des firmes, comme instrument de politique industrielle et enfin comme modalité de découpage du système productif.

L'utilisation de la notion de filière comme modalité de découpage du système productif nous intéresse particulièrement. Ce cadre d'analyse nous permet de mettre en évidence les interrelations existantes ou possibles entre les principaux agents économiques du secteur laitier : consommateurs, unités de transformation et producteurs. Ainsi, Morvan (1991) retient quatre méthodes de découpage du système productif.

- Agrégation par l'aval : une branche « a » appartient à la même filière que la branche « b », si elle représente son principal débouché ou lui achète une part suffisante de ses ventes.
- Agrégation par l'amont : si la branche « b » est le principal fournisseur de la branche « a ».
- Sensibilité aux variations absolues de la demande finale : les branches « a » et « b » réagissent de la même façon à une impulsion de la demande finale.
- Sensibilité aux variations relatives de la demande finale : les branches réagissent de façon semblable aux variations relatives de la demande finale.

3.2.2 La qualification des produits agricoles :

3.2.2.1 La notion du local

La notion du « local » peut être vue de deux angles. Un produit local peut être un produit vendu sur un circuit court et qui n'a pas eu de transformation industrielle. Un produit artisanal produit sur une zone géographique et vendu directement au consommateur. Un produit local est défini comme « *un produit distribué et consommé à proximité de son lieu de production* » (Bergadaà Del Bucchia, 2009), il est donc lié à une origine territoriale. Le produit local se différencie du produit localisé qui pose la problématique de la territorialisation de du global au gré d'un capitalisme grandissant (Durand, 2008)

D'autre part, la crise de confiance des consommateurs vis-à-vis des produits qu'ils consomment, les problèmes de la sécurité sanitaire tels que celui de la vache folle, le poulet contaminé à la dioxine, la mozzarella contaminée entraîne un regain d'intérêt au produits locaux dont le mode de production, le lieu de production sont connus. De la notion du local a émergé la notion de terroir et de territorialisation des produits.

3.2.2.2 La notion du terroir

Elle fait référence à un savoir-faire, à une tradition, rattachés à une zone géographique, urbaine ou rurale, sur une échelle d'un village, un groupe de villages ou un département.

Un produit de terroir est un produit local, lié à une spécificité locale, et qui ne peut être produit ailleurs avec les mêmes spécificités. Cependant, l'usage de cette expression incite à la prudence, la démonstration scientifique est longue et difficile (Manouvrier, 2004). Les produits de terroir sont dotés d'une dimension identitaire et revendiquée par des groupes à la recherche d'une image (Bérard Marchenay, 1995)

Le terroir comprend une dimension physique et humaine. Barjolle *et al.* (1998) définissent le terroir comme :

- Un support pédoclimatique
- Un espace de savoirs et pratiques
- Des traditions et des usages localisés

Ces caractéristiques engendrent un produit typique, non reproductible en dehors de sa zone d'origine. Cette typicité est fondamentale dans les démarches de qualification. Et son processus de construction se base sur la justification et l'argumentation de la spécificité ou typicité. « Un processus de construction de ressources spécifiques, qui s'appuie sur la mise en place, dans l'action collective, d'un cadrage technique, cognitif et institutionnel, permettant à un groupe d'acteurs de circonscrire un ensemble de ressources, d'en expliciter les propriétés, les caractéristiques ou valeurs et attributs qui en font des biens spécifiques et enfin de préciser les contours d'un système de garanties ou de protection adapté » (Moity-Maïzi Devautour, 2006).

3.2.3 Les procédures de qualification

3.2.3.1 La qualification directe et la qualification indirecte

La qualification directe entend la mobilisation du corps du consommateur dans l'appréciation de la qualité du produit qu'il achète. Elle mobilise les sens de l'odorat, du goût, du toucher et de la vision.

La qualification indirecte mobilise un tiers « objet » sur lequel s'appuyer pour avoir l'information relative au produit que l'on achète. Dans les boucheries avicoles en Algérie, il est souvent demandé le certificat d'abattage qui atteste du suivi vétérinaire de l'élevage

et de l'autorisation d'abattage. Il peut aussi être un organisme de contrôle (services d'hygiène ...), ou d'un organisme certificateur. Un produit portant la mention AB est un produit issu de l'agriculture biologique, et que l'institution qui a accordé cette certification est garante de cette qualité.

3.2.3.2 La qualification et la proximité

En économie, le concept de proximité est utilisé dans l'analyse des coordinations entre les acteurs. En marketing, la proximité est une stratégie à mettre en œuvre pour optimiser la relation client (Hérault-Fournier, 2013). Elle est utilisée pour analyser la relation des clients avec les marques, les institutions ou les banques, etc (Dampérat, 2006; Salerno, 2001).

La proximité joue un rôle important dans la qualification des produits. On peut distinguer : Une proximité géographique. Elle se traduit par la distance kilométrique, ou physique entre le consommateur et le producteur ou le produit. La proximité géographique permet d'établir la confiance entre le producteur et le consommateur. La notion de proximité géographique est doublement relative (Callon, 2002). D'abord le partage entre proximité et éloignement est relative aux moyens de transport et le coût de ces derniers. La deuxième raison est que la proximité n'est pas une donnée objective, mais soumise à un jugement de valeur, et les individus l'évaluent différemment.

Une proximité culturelle et cognitive: Le partage de culture et la proximité à une culture alimentaire peut atténuer l'éloignement physique ou géographique. « *La mémoire d'un goût, d'une odeur, d'un savoir-faire, d'un vécu se déplace avec l'homme. Elle se diffuse avec lui, lors de ses déplacements et l'homme, personne mobile, découvre les autres* ». (Dedeire Tozanli, 2008). Selon les mêmes auteurs, l'homme ne peut s'abstraire de sa culture d'origine quand il change de territoire. Cette dernière est confrontée à la culture d'accueil et l'interaction peut produire un métissage entre les deux cultures. « *L'alimentation est une construction qui va être au carrefour de plusieurs cultures qui vont parfois résister les unes aux autres et parfois aller jusqu'à la fusion.* ».

Les territoires ont une capacité de diffusion d'informations relatives aux produits et aux producteurs qui est véhiculée par le mouvement des personnes et qui élargissent ainsi le réseau de cognition (Dedeire Giraudel, 2007).

Une proximité temporelle : Cette proximité repose sur, l'ancienneté, l'âge, la génération. Ainsi l'âge peut être relié à l'expérience des personnes dans la production et l'acquisition d'un savoir-faire et d'une technique supérieurs à ceux d'un jeune apprenti.

L'ancienneté, la régularité et la fréquence à laquelle un consommateur se rend chez le producteur contribuent à la construction d'une relation de confiance entre ces partenaires (Jaziri Levy-Tadjine, 2009).

Une proximité organisationnelle : Elle s'appuie sur la capacité des entreprises ou producteurs à se mettre en relation ou s'organiser. Les entreprises mobilisent un potentiel d'innovation en interne pour mobiliser des ressources externes (Chamberlin, 1953). Chamberlain (1933) définit la proximité organisationnelle comme la mesure dans laquelle, les relations sont partagées au sein d'un agencement organisationnel (à l'intérieur d'une organisation ou entre des organisations). L'utilisation des réseaux routiers, internet, ... sont des ressources qui peuvent être mises au profit des entreprises si ces dernières développent les capacités organisationnelles et les innovations nécessaires.

3.3 Approches par les conventions

Le courant de l'économie des conventions est développé au milieu des années 80 par des sociologues et économistes. Des auteurs ont toutefois parlé des conventions, mais sans en faire une théorie à part entière. A cet effet, Lewis (1969) dans son livre (*convention : a philosophical study*) a parlé du langage et des comportements des personnes pour résoudre un problème de coordination. Ainsi, il cite l'exemple de la façon de s'habiller dans une soirée ; tout le monde pense qu'il est convenable de s'habiller d'une certaine façon et pense aussi que les autres feront de même. Selon Lewis citant Hume (Le Jallé, 2012) relate : « *La convention s'avère être "un sens général de l'intérêt commun, sens que les membres de la société s'expriment les uns aux autres, et qui les conduit à régler leur*

comportement selon certaines règles. J'observe qu'il sera de mon intérêt [par exemple] de laisser autrui en possession de ses biens, pourvu qu'il agisse de même avec moi. Il a conscience d'avoir un intérêt semblable à régler sa conduite. Quand ce sens commun de l'intérêt est mutuellement exprimé et qu'il est connu des deux, il produit une résolution et un comportement qui lui correspondent. Et cela, on peut l'appeler avec assez d'à propos une convention ou un accord entre nous, bien que fasse défaut la médiation d'une promesse, puisque les actions de chacun d'entre nous font référence à celles de l'autre et sont accomplies en supposant que de l'autre côté, on doit aussi accomplir quelque Chose »¹.

Keynes (1936) a aussi parlé de conventions pour expliquer le chômage qui a sévit après la crise de 1929. Dans son livre *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Keynes parle de la convergence des comportements des agents économiques en fonction du niveau du taux d'intérêt. Cependant, ce n'est qu'au milieu des années 80 que des chercheurs se sont penchés sur la question de la coordination dans une situation d'incertitude. Le programme de recherche de l'Economie des conventions et la publication d'un numéro spécial dans la Revue économique en 1989 (Dupuy *et al.*, 1989), constitue la reconnaissance des conventions comme théorie économique à part entière qui résout les problèmes de coordination. L'école française des conventions s'intéresse à la résolution des problèmes de coordination en situation d'incertitude (sur la détermination de la qualité et du travail en particulier).

De nombreux travaux de recherche ont été conduits depuis, et dans différents domaines : Economie de la finance (Orléan, 1999), Economie du travail (Bessy, 1993), (Eymard-Duvernay, 1999), Economie de la santé (Batifoulier, 1992, 1999), Economie industrielle

¹Hume, *Traité de la nature humaine*, 3.2.2, p. 90 (désormais *Traité*) ; cité par Lewis (CT, p. 3-4). C'est Lewis qui ajoute « par exemple » ; cité par E. Le Jallé. 2013 La convention : ce que Lewis doit (ou non) à Hume, in *Klesis – Revue philosophique* – 2012 : 24 – La philosophie de David Lewis.

(Biencourt, 1996), sur la gestion de la qualité et gouvernement des entreprises (Gomez, 1994, 1996, 2006).

La littérature anglophone sur la théorie des conventions s'est développée plus tard au milieu des années 90. L'ouvrage *La grande transformation* (Allaire Boyer, 1995) a contribué au développement de cette littérature appliquée aux questions agricoles et agroalimentaires (Cheyns Ponte, 2017). Ces deux dernières décennies ont vu un foisonnement de la recherche anglo-saxonne sur l'application de la théorie des conventions sur les réseaux agroalimentaires alternatifs et la qualité en s'appuyant sur l'économie de la grandeur et la justification (Kirwan, 2006; Murdoch *et al.*, 2000; Raynolds, 2004).

3.3.1 Les conventions pour résoudre l'incertitude

Une situation d'incertitude est une situation où les personnes sont confrontées à une asymétrie de l'information pour prendre leurs décisions.

Schelling T.C 1977 dans un article cité par Wolff (2007) décrit une situation d'incertitude où les acteurs sont amenés à faire un choix. *« Représentons nous un contexte fictif constitué d'automobilistes amenés à circuler dans un espace sans règle de conduite préétablie ni connaissance acquise du code de la route. Ils peuvent donc choisir de conduire à droite ou à gauche de la chaussée. Ces derniers ont, à priori, aucune raison objective de privilégier un côté de la route à un autre. Pour autant, ils ont tout intérêt à se conformer à l'option majoritairement retenue afin de bénéficier de rendements croissants de circulation. Dès qu'une proportion élevée de conducteurs aura préféré un sens de conduite, l'utilité collective augmentera d'autant lorsque de nouveaux automobilistes l'adopteront puisque cette nouvelle convention permettra, par exemple, de limiter le risque d'accident ou encore fluidifiera la circulation. À terme, elle servira de préalable à tous calculs individuels (doubler, se rabattre, se garer, etc.) mais également conditionnera des choix techniques : volant à droite ou à gauche, emplacement du rétroviseur, etc. ».*

L'existence de situations d'incertitudes est à l'origine de la naissance des conventions. Koopmans (1957) distingue deux types d'incertitudes ; une « incertitude primaire » liée à

l'incapacité à prévoir la nature dans le futur, et « l'incertitude secondaire » qui elle est liée à l'incapacité de prévoir le comportement des autres agents économiques. Ainsi, une convention vient résoudre un « problème de coordination » qui, selon Lewis, est une situation dans laquelle, deux agents ou plus prennent des décisions indépendantes que (Schelling, 1980) définit comme une situation de « jeux mixtes ».

3.3.2 Les conventions comme un modèle universel

La théorie des conventions présente des apports fort intéressants à la fois l'organisation et l'individu (Romelaer, 1999). « *L'un des apports notables de la théorie des conventions, est le souci de développer un modèle universel qui puisse servir à expliquer le marché et l'organisation, l'institution et l'entrepreneur, la rationalisation explicite et implicite, la gestion de la qualité et les relations clients, le gouvernement de l'entreprise et l'organisation, les aspects politiques et sociétaux de l'organisation* », Gomez (1997), cité par Husser.J (2005).

La théorie des conventions vient contredire l'hypothèse de Von-Mises (1946) selon laquelle « les relations marchandes et les contrats entre personnes les affranchissent de toute référence extérieure dépassant la rencontre de leurs volontés ». Durkheim (1893) dans son ouvrage « *De la division du travail social: étude sur l'organisation des sociétés supérieures* » réédité en 1978 (Durkheim, 1978) estime que le contrat ne se suffit pas à lui-même, mais il exigerait « une réglementation », « un droit contractuel » non modifiable qui représente une « origine sociale » constitutive d'une « norme fondamentale ». En 1989, Dupuy et ses collaborateurs, dans « *Economie des conventions* » émettent une hypothèse inverse à celle de Von Mises qui considère que l'accord entre des individus, même lorsqu'il se limite au contrat d'un échange marchand, n'est pas possible sans un cadre commun, sans une convention constitutive (Dupuy *et al.*, 1989). La théorie des conventions porte une attention aux liens locaux de production qui mobilisent dans le cadre de l'activité économique des ressources familiale, réseaux traditionnels de proximité, institutions locales afin d'enrichir le modèle économique classique (Eymard-Duvernay, 1989).

La convention est un système d'attentes réciproques sur les comportements et les compétences, mais aussi une organisation sociale qui permet à la communauté de se doter de références communes qui permettent aux individus d'anticiper les actions des autres personnes de la même collectivité. « .. *l'organisation sociale au travers de laquelle la communauté se dote d'une référence commune, produit une représentation collective extériorisée qui fonde les anticipations individuelles* » (Orléan.O, 1971). Amblard met l'accent sur le rôle important des conventions pour atténuer les effets des différences qui peuvent naître par une multiplicité des esprits des personnes, « ..*Ainsi, la convention naît de la multiplicité des esprits ; parce que nous sommes différents, nos comportements provoquent heurts et engendrent troubles et confusions : au chaos des volontés diverses et antagoniques, la convention substitue l'ordre par la convergence des actes.* » (Amblard, 2003).

La convention est ainsi comme « *un mouvement transdisciplinaire, dont l'innovation consiste à créer un lien entre une économie institutionnaliste et une sociologie pragmatique* » (Diaz-Bone Thévenot, 2010).

L'objectif initial du programme de l'Economie des conventions conduit par Boltanski et Thévenot (Boltanski Thévenot, 1987, 1991) était d'analyser l'action individuelle dans son rapport avec différents cadres communs d'action avec l'hypothèse fondatrice que les cadres communs d'actions sont extérieurs aux personnes, malgré la participation de ces mêmes personnes à leur création, actualisation et leur remise en cause (Bessy Favereau, 2003).

3.3.3 De la rationalité substantive à la rationalité procédurale

L'économie des conventions à l'instar de la théorie standard analyse les coordinations des actions humaines. Les deux théories sont fondées sur l'hypothèse de la rationalité limitée des agents, et de l'asymétrie de l'information. Toutefois, la rationalité dans la théorie standard est une « rationalité substantive » (les agents effectuent leur choix de façon à optimiser leurs résultats), ce qui signifie que la coordination est purement marchande.

Tandis que l'économie des conventions (EC) pose le postulat d'une « rationalité procédurale » (Herbert, 1976) qui met en avant le processus de la prise de décision, en tenant compte de l'environnement interne des agents. Ainsi, la dimension cognitive des individus est mise en avant, et la coordination engendrée n'est pas que marchande.

3.3.4 Approches stratégique et interprétative de la convention

Selon l'approche stratégique, la théorie des conventions cherche à comprendre comment se dégagent une certaine convergence et un ajustement des comportements à partir de la confrontation des individus à des situations d'incertitude. La convention est définie comme une régularité d'un comportement R dans une population P telle que (1) chaque membre de P se conforme à R, (2) chaque membre croit que les autres membres se conforment à R, (3) les membres de P croient en la bonne raison de se conformer à R, (4) il existe au moins un comportement R'. Nous retrouvons cette définition chez Lewis (Lewis, 2008)¹, Sugden (1986) et d'autres auteurs. Mais du point de vue des économistes, la convention est désignée par un cadre d'analyse qui est celui de la théorie des jeux.

Tableau 4. Approche stratégique versus approche interprétative des conventions

Approches	Stratégique	Interprétative
Définition générique de la convention	Règle	Règle et principe normatif
Niveau de la coordination	Les comportements	Les comportements et les représentations
Critère de rationalité	Substantielle éventuellement, limitée ^{ou,}	Procédurale
Auteur de référence	Lewis	Keyns
Branche de la linguistique mobilisée	Syntaxe	Sémantique

Source. Batifoulier (2001)²

¹Reédition de Lewis, David (1969). *Convention: A Philosophical Study*. Harvard University Press.

² Batifoulier P. (2001). *Théorie des conventions*. Economica ed.

3.3.5 La coordination des actions

Les conventionnalistes s'intéressent à l'individu cognitif et collectif. Les collectifs tendent à produire des conventions et des mécanismes de négociation et de coordination. Les négociations et coordinations trouvent leurs fondements dans plusieurs « ordres de grandeur », les modes de coordination déterminent la qualification des produits.

Selon les auteurs de la théorie des conventions, tout accord entre individus n'est possible qu'avec une convention constitutive. Cette théorie prend pour hypothèse que tout système social est instable et continuellement sujet à des compromis, une coordination entre les membres de ce système permet d'atténuer ces conflits par un « entendement commun » ou « un dispositif cognitif collectif » (Gabriel, 2004). Ce dispositif cognitif prend appui sur des repères de différentes natures : des énoncés, des personnes, des objets et des repères spatiaux et temporels (Nizet, 2002). Cet entendement commun appelé aussi « principe commun » est un ensemble pour lequel « les objectifs du collectif, la manière d'y parvenir, la qualité des personnes, les choses et instruments de mesure significatifs, feront l'objet d'un accord tacite » (Biencourt *et al.*, 2001)

Boltanski et Thévenot dans leurs ouvrages « Les économies de la grandeur » et « De la justification : les économies de la grandeur » (Boltanski Thévenot, 1987, 1991) définissent six types de conventions (convention d'inspiration, convention domestique, convention d'opinion, convention civique, convention industrielle, convention marchande), que nous développons (*infra*) dans les paragraphes 3 et 4.

3.3.6 La qualité des produits dans l'économie des conventions EC

Dans un marché où se rencontrent des offreurs et des demandeurs, se pose la question de la qualité des produits. Les acteurs se doivent de se coordonner et de s'accorder sur la définition de la qualité des produits qu'ils s'échangent entre eux. L'économie des conventions s'intéresse à ce processus de négociation et de construction de cette définition de la qualité. Les accords sont justifiés chez Boltanski Thévenot (1991). Ces auteurs stipulent qu'un acteur donne des arguments pour faire ses échanges en se référant à des

principes communs que ses partenaires reconnaissent. Il peut justifier son prix, par celui du marché, ou par une réversion de la recette de la vente à une association caritative ou à la recherche contre le cancer.

3.3.7 Identification des conventions

L'identification des conventions suppose une sélection de critères définis par les différents auteurs de la théorie des conventions. Ces derniers se doivent d'être opérationnels et clairement identifiables dans leur contexte. Maymo (2007) dans une communication intitulée « Vers une opérationnalisation des conventions. Elaboration d'une grille d'identification pour le pilotage des processus » a mis en œuvre la grille de sélection de critères suivants à partir d'une trentaine de définition du concept de « convention ».

Tableau 5. La sélection des critères

Auteur	Définition	Critère émergeant
Keynes, 1936, p.369	« Une <u>solution d'un problème de coordination</u> qui ayant réussi à concentrer sur elle l'imagination des agents, tend à se reproduire avec <u>régularité</u> », dans Dupuy, 1989, p.369.	Procédure de choix récurrente
Lewis (1969) dans Gomez 1996	« Modes de coordination qui émergent afin de résoudre collectivement des <u>situations indécidables</u> par le calcul individuel ».	Procédure de choix
Leibenstein, 1982, p.92	« A convention is a routine that has an <u>interpersonal component</u> ».	interaction
Eymard-Duvernay, 1989	« Forme élémentaire de <u>constitution des collectifs</u> ».	interaction
Salais, 1989, p.213	« La convention, c'est un ensemble d'éléments qui, à tout instant, pour les participants à la convention, vont ensemble et sur lesquels, par conséquent, ils partagent un commun accord. Mais ce commun accord ne procède pas d'une écriture préalable où chaque détail serait explicité et qui reflèterait, de part et d'autre, une rationalité et une intentionnalité identique et consciente d'elle-même. Une convention	interaction

	est un <u>système d'attentes réciproques</u> sur les compétences et les comportements, conçus comme allant de soi et pour aller de soi. C'est par là même (Favereau 1984) qu'une convention est efficace. Les comportements attendus n'ont pas besoin d'être écrit à l'avance, écrits puis ordonnés pour être obtenus. Là gît la différence par rapport au contrat ». La convention « est une forme qui permet de coordonner des intérêts contradictoires qui relèvent de logiques opposées mais qui ont besoin d'être <u>ensemble</u> pour être satisfaits ».	
Livet, 1993	« Les conventions sont des <u>repères</u> qui tiennent compte des conflits d'émotion ».	Repère
Gomez, 1994	« La convention est alors un jeu, un <u>mimétisme</u> et une <u>procédure</u>. La coordination par la convention se construit sans contradiction avec la <u>libre adhésion</u> des individus » p.94. « La convention est un <u>système qui génère et transmet de l'information</u>. C'est un modèle général de représentation de certains comportements collectifs doté de propriétés structurelles <u>repérables</u> quelque soient les réalités observées. »	Mimétisme Procédure Absence menace Repère
Gomez, 1995	La convention est autant une catégorie de pensée, c'est à dire un <u>modèle permettant de percevoir les réels</u>, qu'une configuration générale inscrite dans la nature économique... » p.138 La convention est « l'acceptation implicite de règles de pensée ou de conduite, <u>construites socialement</u> et non imposées par la nature, et qui permettent aux individus de <u>savoir comment ils doivent se comporter</u> dans des situations données, sans avoir recours à un calcul privé. » p. 139 « La convention est une confrontation sociale parce que elle n'existe que par l'<u>accumulation de comportements mimétiques</u> auxquels elle donne, comme un miroir social, leur sens. » p.145 « La convention est une <u>norme de conduite</u> commune qui conditionne le calcul des agents à des contingences sociales établissant les règles du jeu économique. » « Au total, la convention est un processus <u>récurrent</u>	Repère Interaction Procédure de choix Récurrence Conformisme Récurrence

	<i>et stable mais soumis à des contingences d'adoption et donc évolutionnairement stable ». P.147</i> <i>« Structure de coordination des comportements offrant une procédure de <u>résolution récurrente</u> des problèmes ».</i>	
--	--	--

Source: Maymo (2007)

3.3.8 La dynamique des conventions

Ce concept nous a été important dans notre travail de recherche, il explique comment évoluent les conventions suite à des facteurs endogènes ou exogènes (Amblard M., 2003).

Les facteurs exogènes sont liés :

- Au contact entre populations adoptant des conventions différentes
- La réglementation publique.

Ils concourent à la production d'une alternative à la convention établie. La réglementation en Algérie a changé beaucoup de comportements des acteurs, et a fait émerger beaucoup de nouveaux acteurs. Ce concept nous intéresse dans notre travail pour vérifier si ces changements peuvent être ou sont déjà à l'origine de frictions dans les groupes d'acteurs ou cela n'affecte pas les conventions établies.

Les facteurs endogènes correspondent à : ces facteurs viennent de l'intérieur du groupe qui adopte la convention.

3.3.8.1 La dissidence.

Si un membre ou un groupe d'individus adoptant une convention C1 décident de ne plus l'adopter, et de suivre une convention alternative C2, ce phénomène, est imité par les autres membres de cette convention, même si à l'origine, ces initiateurs n'avaient pas l'intention d'influencer les autres membres du groupe. Nous reviendrons à ce facteur dans nos analyses.

3.3.8.2 La dissonance

La dissonance est la perte de pertinence de la convention établie à cause d'un contexte inadéquat. Des conventions sont adoptées par habitude mais pas par leur pertinence. Les conventions qui manquent de pertinence ouvrent la porte à des alternatives.

3.3.8.3 L'intention stratégique

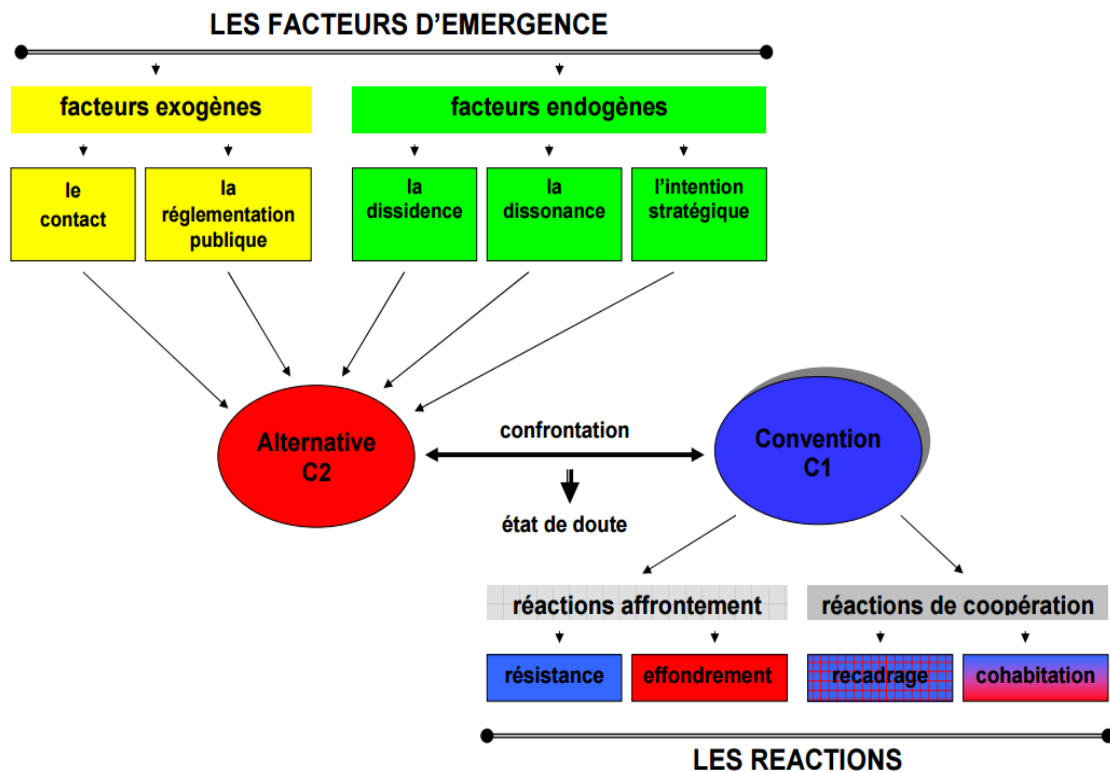
Elle correspond à un comportement délibéré et conscient de quelques membres d'un groupe. Ces membres qui visent une alternative à la convention établie tentent d'exercer une influence sur les autres convenants afin de les ramener sur une autre convention. Gomez (1996) (page 115) donne l'exemple de l'introduction de la norme ISO9000 dans les firmes, et qui cherche à parcourir le chemin qui conduit à cette construction. « *Le principe s'énonce de la manière suivante : les conditions d'environnement changent ; une pratique nouvelle est nécessaire ; toute opposition à cette pratique relève de la résistance au changement, de l'anti-modernité* ». Gomez, dans cette citation met en avant l'énoncé de cette nouvelle convention qui appelle à la rupture avec une convention établie, et justifie la nécessité de l'adoption de cette dernière.

En conclusion au cadre conceptuel mobilisé, nous pouvons dire que les conventions de qualification de Gomez correspondent aux conventions de Boltanski. Cependant, la qualification chez Gomez se fait par mimétisme, par contre chez Boltanski, elle se fait par la justification, les acteurs argumentent leurs décisions en ayant recours à ce qu'ils pensent que les autres pensent aussi, donc aux repères communs ou valeurs communes qui seront acceptées par les partenaires parce qu'on est dans le même monde.

La

Figure 8, issue de l'ouvrage d'Amblard sorti en 2003 et intitulé « *conventions et management* »

Figure 8. Schéma résumant la dynamique des conventions



Source. Amblard (2003)

3.4 Les économies de la grandeur comme cadre d'analyse.

3.4.1 L'impératif de la justification

Les individus, pour se légitimer de leurs actions s'appuient sur « *des repères* », « *des valeurs communes* » ou « *Communs knowledge* ». Boltanski et Thevenot identifient six « mondes » ou « cités » sur lesquels les individus se réfèrent pour se justifier, sachant que tout le monde se réfère à ce même monde ou repère (Boltanski Thévenot, 1991).

3.4.2 Les principes de coordination

- ✓ Le monde domestique

Dans ce monde, la valeur centrale est celle du respect de la hiérarchie. Le chef de famille, de la tribu, la descendance d'une lignée ou l'âge, sont des valeurs importantes. La qualité et la valeur des choses sont dans la lignée et la hiérarchie.

✓ Le monde d'inspiration

Ce monde est celui des poètes, artistes. Ce monde cherche la singularité, la rupture avec les conventions et les règles, la créativité et l'improvisation.

✓ Le monde marchand

Dans ce monde, sont mis en avant, la concurrence, la liberté individuelle et la recherche de richesse. Les négociants, les vendeurs, et acheteurs sont mis en avant. Le prix est une référence qui renseigne sur la valeur des choses.

✓ Le monde civique

Ce monde est celui de la citoyenneté, celui qui renonce au particulier au profit du bien collectif. Il prône l'égalité et la cohésion sociale.

✓ Le monde de l'opinion

Dans le monde de l'opinion, l'image, la réputation ou la célébrité sont les valeurs de grandeur. L'opinion et la reconnaissance par les autres sont recherchées pour atteindre cette grandeur.

✓ Le monde industriel

Le monde industriel prône les notions de performance, technicité, innovation, organisation, progrès. Le pouvoir de contrôle dans ce monde et une preuve de grandeur.

Tableau 6. Représentation des mondes communs (Boltanski L.,Thévenot L., 1991) adaptée par Amblard H.,Bernoux P.,Herreros G.,Livian Y.F. (1996)

	Inspiration	Domestique	Opinion	Civique	Marchand	Industriel
Principe supérieur commun	Se soustrait à la mesure. Jaillit de l'inspiration	Relations personnelles, hiérarchie tradition	L'opinion des autres	Prééminence des collectifs	concurrence	Objet technique scientifique, efficacité, performance
Etat de grandeur	Spontané, insolite, échappe à la raison	Bienveillant, avisé	Réputé, connu	Représentatif, officiel	Désirable, valeur	Performant, fonctionnel
Dignité	Amour, passion, création	Aisance, bon sens	Désir de considération	Liberté	Intérêt	Travail
Répertoire des sujets	Enfants, artistes	Supérieurs, inférieurs, ascendants..	Vedettes	Collectivités	Concurrents, clients ...	Professionnels
Répertoire des objets	Esprit, corps..	Préséance, cadeaux..	Noms, marques, messages	Formes légales	Richesse	Les moyens
Formule d'investissement (prix à payer)	Risque	Devoir	Renonce au secret	Renonce au particulier, solidarité	Opportunisme	Investissement, progrès

	Inspiration	Domestique	Opinion	Civique	Marchand	Industriel
Rapport de grandeur	Singularité	Subordination, honneur	Identification	Adhésion, délégation	Possession	Maîtrise
Relations naturelles	Rêver, imaginer	Eduquer, reproduire	Persuasion	Rassemblement pour une action collective	Relations d'affaires, intéresser.	Fonctionner
Figure harmonieuse	Imaginaire	Famille, milieu	Audience	République	Marché	Système
Epreuve modèle	Aventure intérieure	Cérémonie familiale	Présentation de l'événement	Manifestation pour une juste cause	Affaire, marché conclu	Test
Mode d'expression du jugement	Eclair de génie	Appréciation	Jugement de l'opinion	Verdict du scrutin	Prix	Effectif, correct
Forme de l'évidence	Certitude de l'intuition	Exemple	Succès, être connu	Texte de loi	Argent, bénéfice	Mesure
Etat de petit	routinier	Sans gêne, vulgaire	Banal, inconnu	Divisé, isolé	Perdant	Inefficace

Source : Amblard *et al.* (1996)

3.4.3 La coordination par les valeurs

Les auteurs de la théorie des économies de la grandeur et afin de comprendre le fonctionnement d'un système d'acteurs ont distingué des « mondes » ou « cités » auxquels appartiennent ces acteurs.

Dans ces mondes, des conflits peuvent apparaître, et les acteurs tentent chacun à ses arguments de justifier leurs actions.

Dans les mondes proposés par Boltanski et Thévenot, les acteurs peuvent être « grand » ou « petit ». Et ce qui est grand dans un monde ne l'est pas forcément dans l'autre. Ainsi, cette analyse nous permet de nous distancer des jugements de valeur.

La coordination entre les acteurs ne peut se faire sans un partage de valeurs. Les conventions sont repérables à partir d'un principe supérieur commun, état de grand, dignité des personnes, répertoires des sujets, répertoires de objets et des dispositifs, formule d'investissement, rapport de grandeur, relations naturelles entre les êtres, figures harmonieuses de l'ordre naturel, épreuve modèle, mode d'expression du jugement, forme de l'évidence, et enfin, état de petit et déchéance de la cité (Boltanski L, Thévenot L., 1991)

✓ Principe supérieur commun.

C'est la plus haute instance qui permet aux mondes d'exister. Quand les personnes appartiennent à un même monde, elles se réfèrent systématiquement à ce même principe commun. Cette référence permet de régler les désaccords qui peuvent exister dans le même monde. Il est le principe de coordination de la cité. L'impossibilité de transcender par la référence à un principe supérieur commun engendre des sociétés divisées, pour lesquelles, il faudrait créer des espaces de rencontres pour discuter et justifier leurs désaccords (Blondiaux, 2008).

✓ Etat de grand

La grandeur, ou l'état de « grand » et de « petit » est perçue de plusieurs manières en fonction du monde au sein duquel on se retrouve. Amblard explique dans son ouvrage « les nouvelles approches sociologiques des organisations » (Amblard *et al.*, 1996) que le spontané, l'improvisé et l'insolite sont des caractéristiques valorisées dans le monde de l'inspiration, et donc marquent la grandeur des personnes, tandis que ces mêmes caractéristiques renvoient à une situation de discrédit dans le monde industriel.

Un être « grand » garantit le respect du principe supérieur commun, tandis que le « petit » est celui qui peut causer la déchéance de ce principe, et qui risque le rejet et dénigrement des membres.

✓ Dignité des personnes

La dignité dans un monde est ce qui existe de légitime, ou ce qui construit la grandeur. L'intérêt est la légitimité du monde marchand, tandis que la dignité dans le monde inspiré est représentée par l'amour, la passion et la création.

✓ Répertoires des sujets

Il existe dans chaque monde des éléments humains ou « sujets ». Un ingénieur ou opérateur sur machine sont des répertoires des sujets dans le même monde industriel. La famille, l'ethnie, la tribu, le village, sont des répertoires sujets-objets du monde domestique. De même que pour le concurrent, le vendeur et le client qui sont des répertoires sujets dans le monde marchand.

✓ Répertoires des objets et des dispositifs

Les éléments non humains dans un monde sont des « objets ». La machine est un répertoire d'objet dans le monde industriel. Le marché et le prix sont des répertoires objets dans le monde marchand.

✓ Forme d'investissement

Les formes d'investissement constituent les moyens de déployer les objets pour atteindre la grandeur. Elles représentent les façons d'être des membres, l'investissement immatériel et l'état d'esprit des membres. L'opportunisme est la forme d'investissement dans le monde marchand, et la solidarité est la forme d'investissement dans le monde civique.

✓ Rapport de grandeur

Ce sont les éléments qui permettent de donner la valeur aux objets. La maîtrise donne la valeur aux moyens dans le monde industriel, puisque la machine ne peut faire la grandeur sans la maîtrise. La singularité est ce qui donne sa valeur à l'esprit dans le monde spirituel.

✓ Relations naturelles entre les êtres

Sont les rapports entre les membres de chaque monde. Dans le monde marchand, ce qui lie les membres est une relation d'intérêt et d'affaires, tandis que dans le monde civique c'est le rassemblement et le collectif qui établit les liens.

✓ Figures harmonieuses de l'ordre naturel

Les figures harmonieuses sont des « images » symbolique d'un monde. Une tribu unie autour d'un chef de tribu est une figure harmonieuse du monde domestique. Une entreprise performante est la figure harmonieuse d'un monde industriel. Ces figures constituent des images idéales du monde en question, et développent une harmonie au sein de ces mondes.

✓ Epreuve modèle

L'épreuve modèle est l'aboutissement ou la concrétisation de la grandeur. Conclure un contrat est une preuve de grandeur dans le monde marchand, une manifestation pour une cause écologique est une preuve d'appartenance au monde civique.

✓ Mode d'expression du jugement

Ce sont les mesures de la grandeur. Le résultat du scrutin est une mesure dans le monde civique, l'appréciation est celle du monde domestique. L'estimation est exprimée en prix dans le monde marchand.

✓ Forme de l'évidence

Tout ce qui est indiscutable dans un monde est une forme d'évidence, qui constitue une cohérence avec le principe commun. La célébrité est une forme de l'évidence dans le monde d'opinion, de même pour un texte de loi dans le monde civique.

✓ Etat de petit et déchéance de la cité

L'état de petit est à l'inverse de l'état de grand dans un monde. C'est l'être qui ne respecte pas les principes communs, et qui peut causer la déchéance de la cité. Ces êtres sont dénigrés par les membres.

4 Inscription de notre recherche dans l'approche par les conventions et reformulation de la problématique

La théorie des conventions a une portée théorique et opérationnelle sur notre recherche. Elle permet d'expliquer les logiques d'actions et les décisions des acteurs. Elle offre un cadre d'analyse adapté à un environnement complexe incertain et instable qui caractérise la filière laitière de la wilaya de Médéa.

Les valeurs et les croyances sont très présentes chez les acteurs de la filière lait. L'organisation des offrandes, les dons, et les relations non marchandes engendrées par une culture et des valeurs communes et une proximité entre les acteurs nous mènent à choisir ce cadre d'analyse sans abandonner les logiques de marché, mais en les intégrant complètement.

Les acteurs s'organisent de manière différentes selon leur système de production qu'il soit traditionnel ou industriel, ou des logiques de coordination formelles ou informelles. Le

repérage des conventions par les acteurs et les groupes d'acteurs opérant ensemble nous renseignent sur les logiques de coordination et la définition de la qualité au sein de chaque groupe, avec une logique de type de coordination donnée égale à convention de qualité suivant le type de coordination. Exemple, une coordination marchande sous-entend une convention de qualité marchande.

Les conventions fournissent des solutions à des problèmes de coordination entre les acteurs de la filière lait dans la prise de leurs décisions au sein de leurs activités. Cela dans le but de pour produire et fournir ou s'approvisionner des produits de qualité.

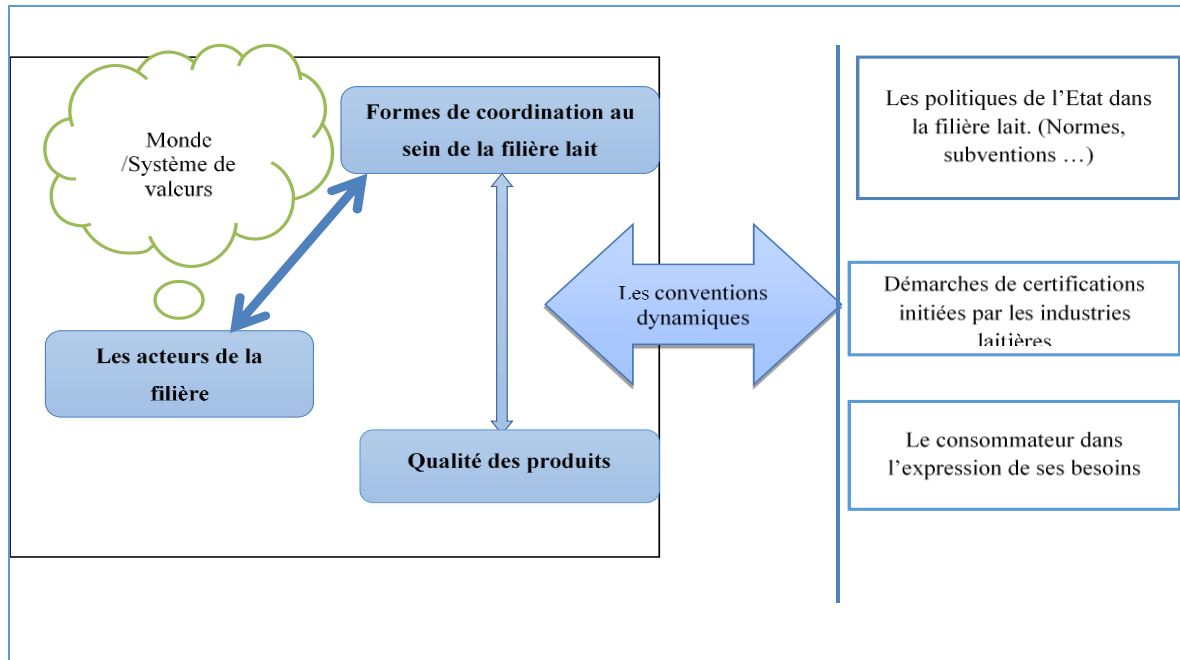
La

Figure 9 illustre le positionnement de notre problématique dans le champ des conventions. La première partie nous montre le produit objet de qualification d'un côté et les acteurs mis en jeu dans l'échange d'un autre. Ces acteurs ont des repères et des systèmes de valeurs qu'ils mobilisent dans la prise de leurs décisions. La rencontre de ces valeurs ou l'accord entre les acteurs permet l'aboutissement de l'échange et l'accord sur la qualité des produits laitiers échangés ou la convention qu'on appelle convention de valeurs et qui correspond aux conventions de qualification chez Gomez. Dans la deuxième partie de la figure, nous avons illustré l'environnement extérieur à la convention qui peut appeler à une alternative à une convention établie. La réglementation est un facteur exogène de dynamique des conventions. Les démarches de certification ou d'établissement de nouvelles normes lorsqu'elles viennent des acteurs de la convention sont des facteurs endogènes à la convention avec une intention stratégique d'un groupe d'acteurs de changer la convention établie.

La

Figure 9 montre la procédure de qualification entre deux partenaires de l'échange. Chacun des acteurs mobilise des repères inscrit dans un monde ou plusieurs mondes. La rencontre de ces repères ou mondes aboutit à un consensus

Figure 9. Application des champs théoriques au contexte de la filière lait en Algérie



Source. Elaborée par l'auteure

5 Construction de la grille de lecture et hypothèses de travail

A partir de ce qui précède, nous avons construit notre grille de lecture et les hypothèses de travail qui nous permettent d'opérationnaliser notre cadre conceptuel. Comme nous l'avons annoncé dans la problématique, notre choix est porté sur l'utilisation des outils de l'économie des conventions pour répondre à notre question de recherche. Ce champ nous donne plus d'amplitude pour l'appliquer à la filière lait dans la région de Médéa, où nous sommes confrontés à une multitude d'acteurs, de prix, de qualité, et de formes d'organisation des acteurs.

Notre champ empirique se construit sur deux niveaux d'approches selon les théories mobilisées. Le premier niveau est celui de l'approche filière appliquée à la production laitière dans la région de Médéa. Le deuxième niveau d'approche est celui de l'Economie des Conventions (EC).

5.1 Application de la théorie des conventions

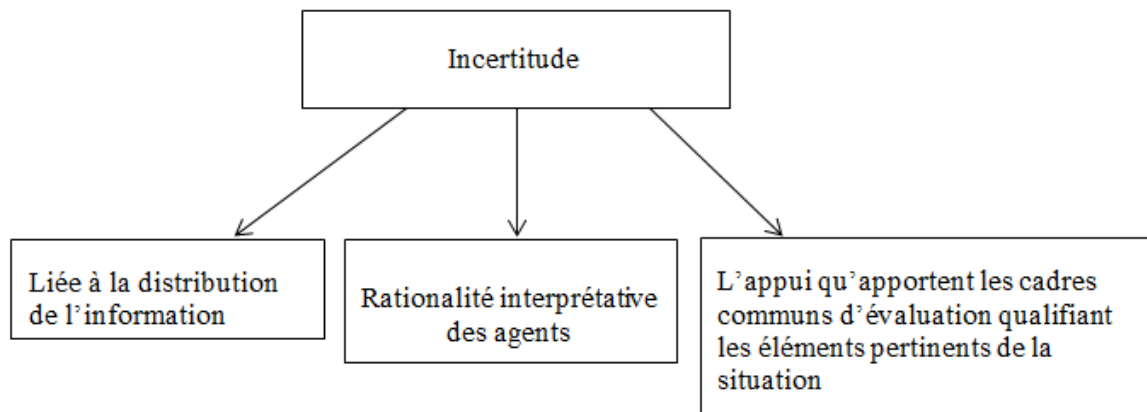
Notre champ empirique est caractérisé par : 1) une multiplicité des formes de coordination ; 2) une forte incertitude dans l'environnement de la filière ; 3) les acteurs justifient leurs comportements et décisions par les conventions.

La théorie des conventions traite trois questions qui sont dissociées dans les autres théories économiques (Eymard-Duvernay F. et al., 2003). Il s'agit de :

- La caractérisation de l'agent et de ses raisons d'agir
- Les modalités de coordination des actions
- La place des valeurs et des biens communs

La figure suivante montre les hypothèses liées à l'incertitude

Figure 10. Hypothèse de la théorie des conventions.



Source. Elaborée par l'auteur.

5.2 Les concepts de la théorie des conventions mobilisés

5.2.1 Le système de valeurs

Le partage de valeur est une raison d'équilibre d'un système économique. Les acteurs se coordonnent entre eux pour réaliser leurs échanges de façon durable en se référant à un même système de valeurs. Les valeurs peuvent être de nature marchande, civique, d'opinion,

Une multitude de travaux empiriques ont été réalisés dont le cadre d'analyse est celui de l'économie des conventions, notamment dans le domaine de l'agriculture et développement durable. On peut citer les travaux de (Cheyns, 1998; Kessari, 2011; Koffi Emmanuel, 2010; Plumecocq, 2010)

5.2.2 Les conventions de qualification et les conventions d'effort

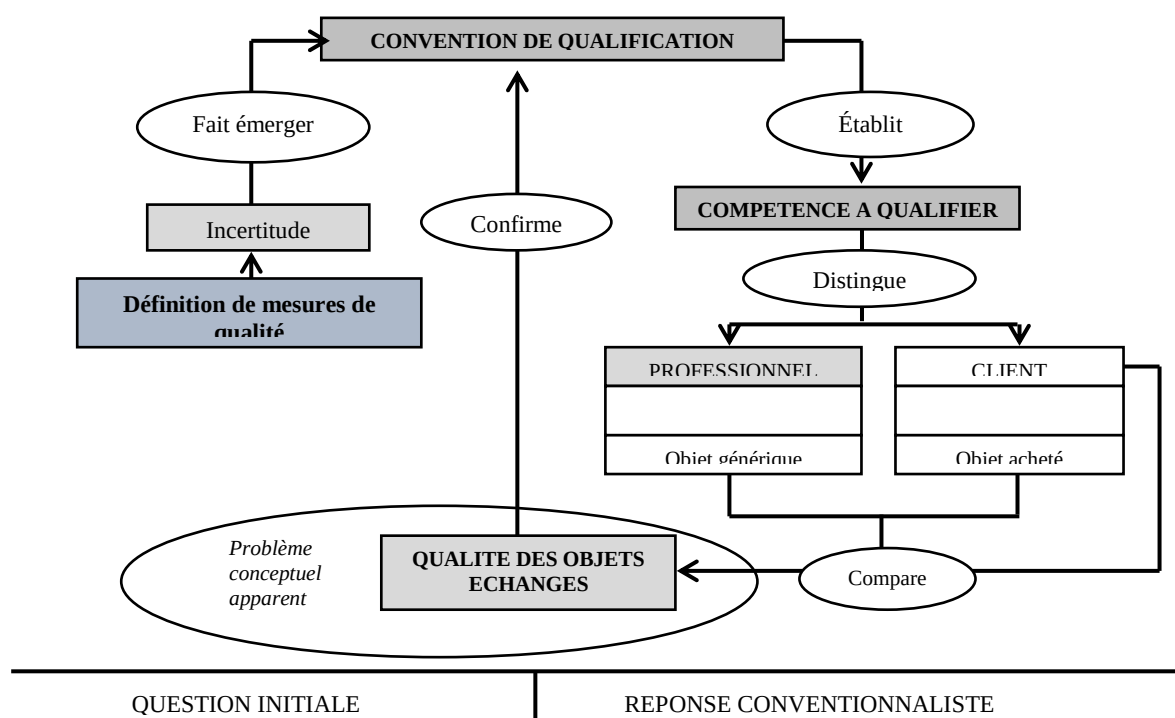
Gomez développe le concept de conventions de qualification et de convention d'effort dans la firme. Pour Gomez, la qualification est une convention qui ne résulte pas de la négociation entre les acteurs, mais d'un savoir communs qui est mobilisé par les acteurs où « chacun pense que chacun pense » que le niveau de qualité acceptable par tous doit se situer à telle ou telle « norme » ou niveau de qualité, soit fixer un niveau légitime accepté par tous. Autrement dit, un acteur préfère avoir tort collectivement que tout seul. Gomez s'inspire du mimétisme de Girard (1977). Ce dernier a développé une théorie qui est celle du désir mimétique. Selon René Girard, on désire ce que les autres désirent, on imite et on est imité dans notre désir. Il donne l'exemple des enfants qui s'arrachent un jouet, chacun le veut parce que tout le monde le veut. Et ce choix n'est pas lié à l'objet, mais au désir de l'autre.

Ainsi, Gomez définit les conventions de qualification comme *« une structure de coordination des comportements des agents sur un marché. Elle établit la compétence d'un professionnel. Elle offre une procédure de résolution récurrente de problème de détermination de la qualité lors de l'échange, en émettant une information sur les pouvoirs*

de qualifier qu'il s'agit d'attendre des professionnels d'une part, des clients d'autre part » (Gomez, 1994).

La figure 11 explique l'articulation existante entre la qualité et la qualification. A partir d'une question initiale qui est l'incertitude sur la qualité du bien échangé. Ce bien est d'une qualité donnée. Les partenaires de l'échange, disposant d'une certaine compétence à vérifier cette qualité selon la convention de qualification. Si je veux acheter de l'huile d'olive de la Kabylie, et que mon vendeur m'offre cette huile de Kabylie (où l'origine géographique est la qualité sur laquelle on s'est mis d'accord), le vendeur et moi, nous connaissons les caractéristiques de cette huile et disposons de la compétence à la qualifier selon ce que tout le monde reconnaît comme l'huile de Kabylie. Ce que tout le monde reconnaît comme la qualité de l'huile de Kabylie est la convention de qualification. En définitive, la qualité réelle du bien échangé correspond à celle imaginée et acceptée par les partenaires, ce qui confirme la convention de qualification.

Figure 11. Articulation entre qualité et qualification



Source : In, Gomez (1994)

La convention d'effort concerne l'effort nécessaire que l'acteur fournit ou donne pour offrir une qualité que l'on considère acceptée par tous et légitime. Si quatre personnes soulèvent un objet qui pèse 500 kg, chacun sait le niveau d'effort qu'il doit faire pour cette action. Cet effort est différent s'il soulève une table avec les mêmes quatre personnes. Dans le domaine de la qualité des produits, puisque c'est ce qui nous intéresse ici, les acteurs fournissent un niveau de qualité ou l'effort d'obtenir un niveau de qualité attendu d'un produit donné qu'il pense qu'il soit acceptable par tout le monde.

« Une convention d'effort est une structure de coordination des comportements des agents travaillant dans une organisation. Elle établit le niveau d'effort communément admis comme normal. Elle offre une procédure de résolution récurrente de problèmes de détermination de la qualité du travail, en émettant une information sur les règles établissant l'implication de l'agent dans groupe. » (Gomez, 1994).

Ainsi, nous concluons que la convention de qualification engage deux ou plusieurs partenaires (les vendeurs et les acheteurs), et la convention d'effort concerne l'acteur avec lui-même, elle est individuelle.

Conclusion du deuxième chapitre

Après avoir revue les apports et insuffisances des théories économiques qui s'appliquent à aux problématiques de la qualité, sa construction, sa transmission et sa perception par les acteurs, nous avons décidé de travailler avec l'économie des conventions pour sa portée opérationnelle large et qui prend en charge les analyses intra et inter-organisationnelles. Notre thèse s'appuie notamment sur approche de Boltanski et de Thevenot et leur théorie de la justification, traiter les constructions de la qualité au sein des groupes des acteurs de la filière lait dans le cadre de règles de fonctionnement émanant d'interaction sociale, environnementale, culturelle, politique et économique. Ces règles encadrent la coordination et les actions des acteurs, et met en exergue les comportements stratégiques de ces acteurs dans le choix de leurs partenaires, l'accès aux aides et au marché.

L'économie des conventions nous offre une possibilité de considérer la qualité dans une dynamique de construction sociale et permet d'appréhender les caractéristiques organisationnelles et procédurales participant à la construction sociale de la qualité et à une caractérisation de l'offre bien plus élargie que dans sa considération par les autres théories économiques et de gestion. Elle offre une alliance entre relations marchandes et non marchandes pour la réalisation des transactions et la qualification des produits, et entre les valeurs et les stratégies des acteurs. Cette théorie n'écarte pas les apports des disciplines de gestion et marketing et de l'économie industrielle ou des autres sciences sociales, mais les intègre dans le processus de qualification des produits par les consommateurs pour nous offrir une analyse plus large de leurs choix et comportements.

CHAPITRE 3. LES APPROCHES EMPIRIQUES ET METHODOLOGIQUES

Chapitre 3. Les approches empiriques et méthodologiques

Dans le présent chapitre, nous allons développer la méthodologie utilisée pour répondre à notre question de recherche et vérifier nos hypothèses.

Notre terrain d'étude concerne l'ensemble des maillons de la filière lait. Il s'agit des exploitations bovines laitières, de collecteurs ambulants et centres de collectes, d'unités de transformation traditionnelles que nous désignons par le terme de crémeries, d'unités de transformation industrielle que nous appelons laiterie, et enfin, des consommateurs. Cette recherche est focalisée dans la wilaya de Médéa. L'importance de la filière lait dans la région (elle compte parmi les cinq premières wilayas les plus productrices d'Algérie) met en évidence l'importance du marché du lait dans la région.

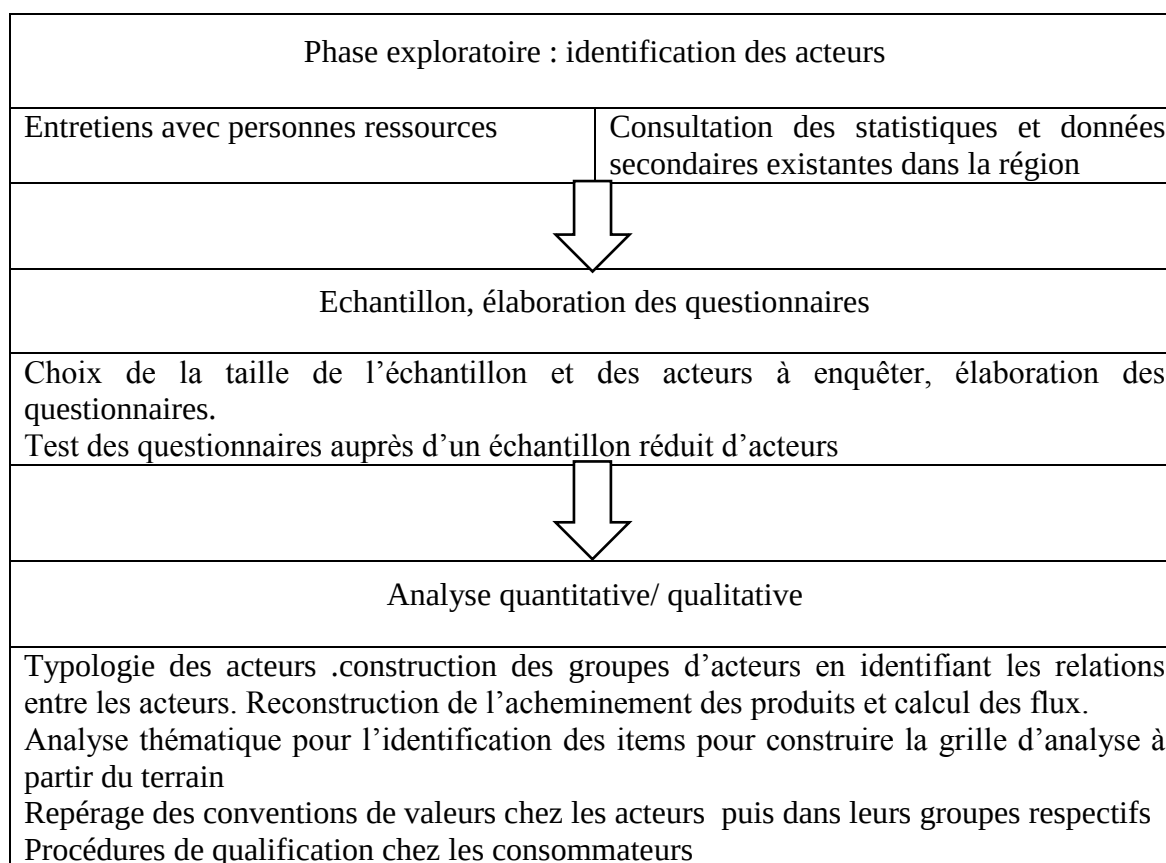
Ce chapitre est scindé en deux parties. Dans la première, nous présentons la méthode d'opérationnalisation des champs théoriques mobilisés. Nous expliquons dans cette partie l'articulation entre notre cadre conceptuel et son application sur le terrain. Nous justifions les apports de l'économie des conventions dans le choix de notre méthodologie de recueil des données, le choix des questions et comment ces dernières vont répondre à notre question de recherche.

Dans la deuxième partie, nous détaillons les éléments nécessaires à la réalisation des enquêtes par questionnaires et à l'opérationnalisation de notre modèle d'analyse. Nous présentons le processus de la phase exploratoire de la réalisation des questionnaires et de la collecte des données. Une première procédure utilisant un échantillon stratifié sur la base des effectifs de vaches laitières par commune a été abandonné à cause d'importantes variations entre les données statistiques qui ont servi de base à notre échantillonnage et la réalité du terrain (ex beaucoup d'éleveurs n'existant plus sur terrain sont toujours portés sur les listes, ou bien, ceux considérés comme de gros éleveurs ne possèdent que 2 ou 3 vaches en réalité..). Nous avons alors abandonné ces échantillons et opté pour une méthode

avec effet boule de neige ou chaîne qui nous sert à suivre l'acheminement du lait et son itinéraire. Concernant l'enquête auprès des consommateurs, nous avons choisi un échantillon de convenance.

Nous avons utilisé les méthodes d'analyse qualitative et quantitative dans notre recherche. La méthode qualitative est basée sur des entretiens et sur l'observation, et la méthode quantitative sur des questionnaires que nous avons passés auprès des acteurs en question. Nous détaillons dans ce chapitre, le déroulement de ces enquêtes. Le design de notre démarche empirique est résumé dans la Figure 12

Figure 12. Architecture de la démarche empirique



Source. Elaborée par l'auteur

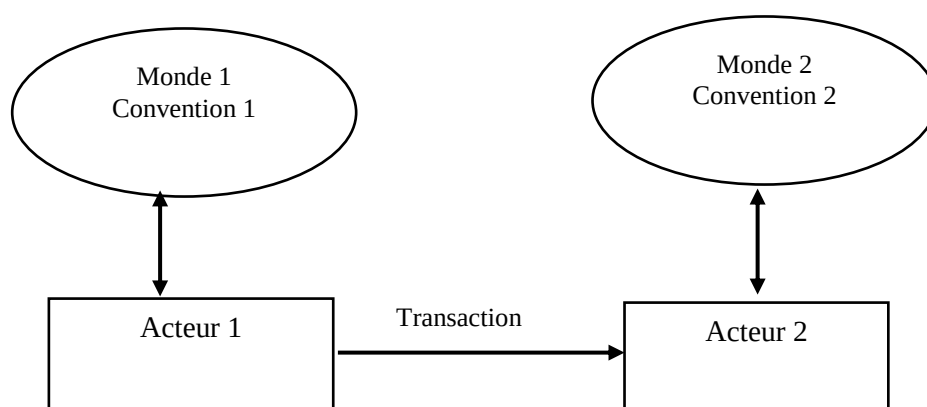
1 Les approches empiriques et méthodologique

1.1 Application des champs théoriques à notre objet de recherche

Nous appliquons notre recherche à la filière lait dans la wilaya de Médéa. Cet objet de recherche est modulé dans deux questions, à savoir, la coordination entre les acteurs par la qualité et la qualification des produits par les consommateurs.

Les acteurs appartiennent à des mondes ou cités tels que sont définis par Boltanski Thévenot (1987) Leurs repères, leurs décisions et leurs visions sont inspirés de ces mondes. Les individus du même monde mobilisent un même principe commun pour justifier leurs décisions comme l'annoncent (Boltanski Thévenot, 1991) « ...*l'acception courante du terme cité qui implique la référence à un bien commun dans une société en ordre. La commune dignité devient, dans le modèle complet de cité, une égale capacité à agir selon le bien commun*). Notre démarche consiste à repérer le/les mondes auxquels appartiennent les individus et les conventions qu'ils réalisent entre eux à partir des entretiens réalisés. Nous obtenons donc une sorte de « carte mentale » pour chaque acteur Nous poursuivons par un croisement de ces conventions ou « carte mentale » de chaque individu avec les autres individus avec lesquels il a une relation marchande directe. Ceux qui sont dans le même monde ont un référent commun qui est le principe supérieur commun, qui marque la grandeur ou la petitesse des individus, les principes qui sont acceptés, intégrés par toute personne appartenant au même monde. La coordination se fait à l'intérieur de ces mondes suivant les règles et principes de ces derniers. Quand deux individus se trouvent dans des mondes différents, il peut y avoir friction de la convention (Figure 13).

Figure 13. Représentation de la construction de la qualité dans les différents mondes



Si monde 1 = monde 2 ↔ acteur 1 et acteur 2 appartiennent au même monde ↔ adoptent la même convention ↔ consensus

Si monde 1 ≠ monde 2 ↔ acteur 1 et acteur 2 n'appartiennent pas au même monde ↔ adoptent des conventions différentes ↔ friction.

Source. Elaborée par l'auteur

L'environnement socio-économique et politique en perpétuel mouvement peut influencer les décisions des acteurs et causer un changement de convention ou dynamique des conventions (Amblard, 1991) par une dissidence, une dissonance ou par une intention stratégique d'un ou plusieurs acteurs ou une hybridation de plusieurs conventions dans un système de coordination. Les politiques de l'Etat, notamment celles relatives aux subventions de la filière qui ont vu l'émergence d'acteurs nouveaux en Algérie, les stratégies des industries laitières en matière de certification et normes de qualité, ainsi que les préférences des consommateurs, constituent des éléments influents sur l'organisation des acteurs et la coordination du marché.

Nous utilisons dans cette recherche le terme de filière industrielle et traditionnelle pour désigner respectivement la filière dans laquelle l'acheminement du lait collecté va vers la transformation industrielle, et celle où le lait est transformé traditionnellement par les crémiers ou les éleveurs eux-mêmes. Cela ne suppose pas qu'il n'existe pas de ponts entre la filière traditionnelle et la filière industrielle, puisque beaucoup d'acteurs peuvent exister dans les deux filières.

Le présent chapitre tente d'analyser les relations entre collecteurs et autres acteurs de la filière et de voir les conventions qui dégagent de ces coordinations. Nous mettons le collecteur dans une position d'un dirigeant puisque c'est lui qui choisit ses fournisseurs, affecte la production aux différents transformateurs en fonction de leur demande. Quand un collecteur rompt son lien avec une laiterie, il s'en va avec l'ensemble de ses éleveurs.

Après une typologie qui nous permet d'identifier les systèmes d'acteurs, nous analysons chacun de ces systèmes en une seule « unité », organisation ou « système d'acteurs ». Nous utilisons dans ce qui suit le vocable de « système d'acteurs » qui correspond le plus à notre recherche, puisque notre organisation n'est régie par aucune convention officielle, si ce n'est le bon vouloir des acteurs qui la compose. Deux types de conventions nous intéressent, à savoir : les conventions de « valeurs » correspondant aux mondes des économies de la grandeur (Boltanski Thévenot, 1991) et les conventions de Gomez (Gomez, 1994).

Après une typologie des relations et la réalisation de schémas relatifs aux différents systèmes d'acteurs, nous procédons à la définition des indicateurs pour repérer les conventions. La construction de ces indicateurs n'est pas une chose facile, puisque, nous l'avons réalisé après les enquêtes et entretiens, donc après avoir eu les corpus à analyser. La langue utilisée dans les entretiens n'étant pas le français, la traduction s'est avérée un peu contraignante, notamment dans le choix des mots clés. Pour cela nous avons repéré des verbatim que nous avons mis dans notre grille d'analyse. A la fin, nous avons procédé à l'évaluation de la grille obtenue. Chaque collecteur peut se retrouver dans plusieurs mondes à des degrés différents. Il peut être dans un monde industriel dans sa coordination avec la laiterie (l'aval), alors que dans cette même coordination, on peut retrouver des nuances d'autres mondes. Ainsi, on écrit par exemple : C1-L1 ~MId>>MC>MM

Cela s'interprète comme suit : le collecteur (C1) dans sa relation avec la laiterie¹ (L1) a des valeurs du monde industriel (MId) largement supérieures à celles du monde civique (MC)

¹ Dans tout ce qui va suivre la laiterie signifie usine de transformation de lait. ce terme est celui employé officiellement en Algérie (la crèmerie étant utilisé pour les entreprises de transformation artisanale).

et elles-mêmes supérieures à celles du monde marchand (MM). Ainsi nous analysons pour chaque collecteur, sa coordination avec l'aval, et ainsi sa coordination avec l'amont de la filière.

Après avoir repérer les conventions que dégage les collecteurs individuellement (chacun avec son aval, et son amont) nous avons procédé au repérage des conventions dans la sous-filière dans laquelle activent ces collecteurs par le nombre d'indicateurs de chaque type de convention, et d'arriver au final à décrire le système de coordination de chaque sous-filière, sous la forme :

Exemple : dans le système de coordination S1, les indicateurs se référant à la convention domestique sont supérieurs à ceux se référant au monde marchand, et on écrit : S1 :MD>MM>....

La coordination entre les acteurs du groupe d'acteurs 1 mobilise les valeurs du monde domestique plus que celles du monde marchand.

Dans notre analyse, nous avons utilisé des symboles comme suit :

C1, C2,C13 sont les collecteurs enquêtés.

S1, S2, S3, S4: sont les systèmes de coordination.

MId : monde industriel,

MC : monde civique,

MM : monde marchand,

MO : monde d'opinion

MIs : monde d'inspiration

MD : monde domestique

>> : Largement dominant ou supérieur à

> : Supérieur à

1.2 Construction du lexique pour repérer les conventions

Chaque réponse donnée par les acteurs est considérée comme une partie constituante de la convention. Le déroulement des entretiens en dialecte algérien ne nous a pas facilité la

tâche pour constituer un lexique avant le départ sur le terrain. La traduction en langue française n'a pas été chose facile non plus, du fait d'une traduction de la langue vernaculaire au français.

La constitution du lexique a été réalisée après le retour du terrain et la restitution de nos entretiens. Nous avons choisi les critères constitutifs des conventions qui peuvent être appropriés à notre organisation de la filière lait. Et nous avons adapté les champs lexicaux de Boltanski et Thévenot à notre cas de recherche.

1.3 *Echantillonnage et méthodes de collecte des données*

1.3.1 Prise de contact avec les acteurs locaux et diagnostic rapide

Nous avons entamé notre travail de terrain au mois de janvier 2014. L'enquête a été réalisée sur une période d'une année par des durées de 10 à 15 jours pour chaque déplacement. Les engagements professionnels et l'utilisation des moyens collectifs ne nous ont pas permis de bloquer une longue période pour le travail de terrain.

Dans un premier temps, nous avons commencé par les demandes des autorisations nécessaires pour la réalisation de notre travail de terrain et pour l'exploitation des données disponibles au niveau des différentes institutions. Ainsi, nous avons fait des demandes auprès de la Direction des Services Agricoles (DSA) de Médéa, de la Direction du Commerce de la Wilaya (DCW), de la Chambre d'Agriculture de la Wilaya (CAW), ainsi que la Gendarmerie Nationale. Cette dernière est préalable à tout travail de terrain dans la région, et cela pour des raisons de sécurité. La wilaya de Médéa étant l'une des régions qui a le plus souffert du terrorisme, et les conséquences restent encore visibles à ce jour, (villages désertés, des personnes vivant avec des traumatismes psychologiques..).

Après cette première étape et l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, la Direction des Services Agricoles nous a orientés vers l'Inspection Vétérinaire qui est un service sous sa tutelle et qui s'occupe de toutes les questions des élevages et de santé animale. Cette dernière a contacté l'ensemble des Subdivisions Agricoles au niveau de la

Wilaya pour qu'ils nous prêtent main forte à notre travail et qu'ils désignent une personne accompagnatrice lors de nos sorties¹.

Dans une deuxième étape, nous avons effectué des entretiens avec les responsables de ces institutions. Ces entretiens ont porté sur la filière lait dans la région avec :

- Les maillons de la filière existant dans la région
- L'identification des groupes d'acteurs opérant dans la filière lait, comprendre le fonctionnement de la filière, ses contraintes, ses enjeux

A la fin de nos entretiens, ces responsables ont mis à notre disposition un ensemble de données primaires et secondaires, à savoir :

- Au niveau de la direction du commerce : Liste des crémeries. Ces dernières disposent d'un registre de commerce
- La liste des éleveurs et des collecteurs au niveau de l'inspection vétérinaire.
- Une autre liste des éleveurs au niveau de la chambre d'agriculture pour compléter celle de l'inspection vétérinaires.
- Des statistiques concernant des quantités de lait produites, collectées et intégrées dans l'industrie laitière.
- Quelques rapports de situation de la filière laitière dans la région.

Ces responsables nous ont aussi orientés vers d'autres ressources.

La liste est complétée au fur et à mesure par différentes personnes ressources rencontrées lors de nos séjours sur le terrain.

Il est à noter que les éleveurs ne sont pas tous répertoriés au niveau de la DSA. Seuls les éleveurs adhérents au programme de développement de la filière lait (développé dans le premier chapitre) où l'éleveur approvisionne l'industrie laitière et bénéficiant de la prime accordée par l'Etat. Les responsables de la DSA ont estimé le taux d'adhésion des éleveurs à 10%. Ainsi, nos listes ont été complétées par les différentes ressources.

¹ Si nous avons facilement eu les listes des éleveurs et autres opérateurs dont nous avons besoin, il n'était pas simple d'arriver aux éleveurs, notamment dans les zones éparses où les adresses ne sont pas précises.

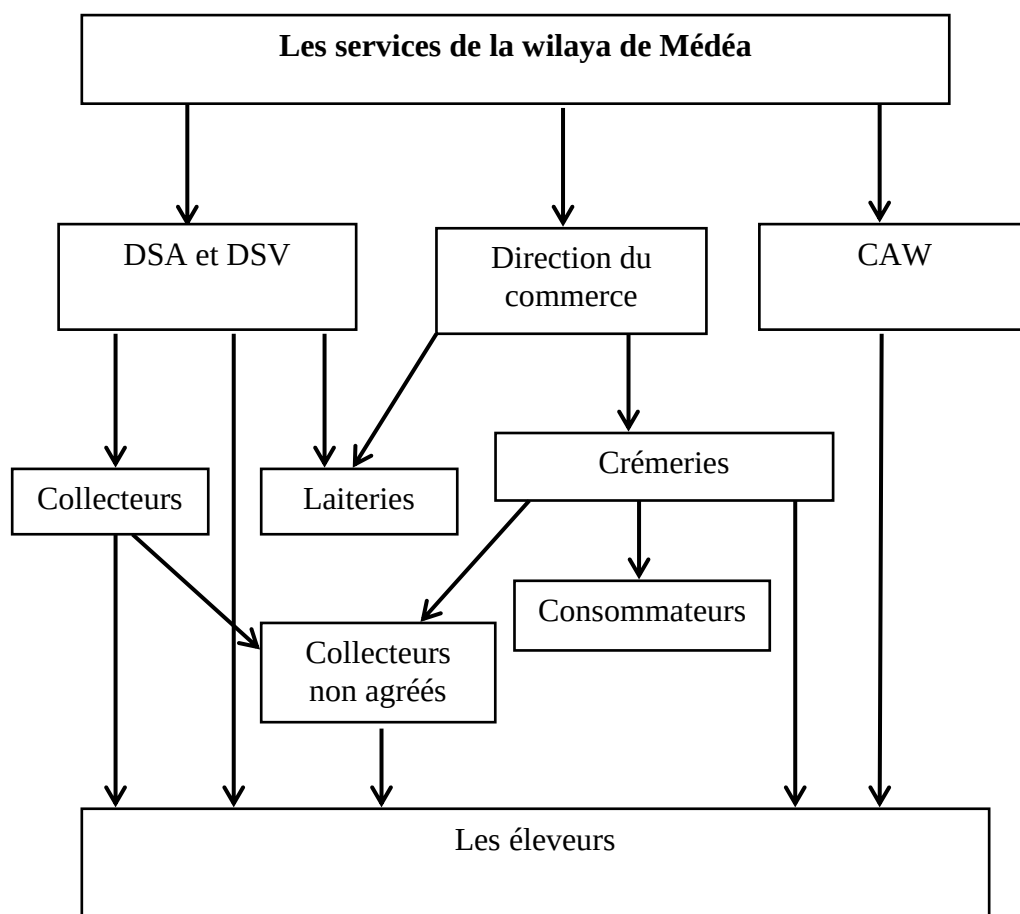
Dans cette phase, nous avons aussi pu comprendre l'importance et l'ancrage culturel de la filière laitière traditionnelle, qui se manifeste notamment par la prolifération des crémeries et de leur existence qui remonte au temps de la colonisation française pour certaines. Cette partie a un double objectif qui est celui de collecter l'information au niveau de ces acteurs (statistiques, et données secondaires existantes), mais aussi celle de la compréhension de la problématique de la filière lait en Algérie et dans la région d'étude en particulier.

Nous avons récupéré toute la documentation relative à la réglementation dans la filière lait, les conventions-type existantes entre les différents acteurs (laiterie-collecteur, laiterie-éleveur, ONIL-laiterie)¹.

Nous avons réalisé plusieurs entretiens avec ces acteurs locaux. Les entretiens ont été exploités pour la réalisation de nos questionnaires et guides d'entretiens, mais aussi pour l'élaboration d'une base d'information pour les différentes régions de la Wilaya et la réalisation de cartes de répartition des élevages, de la production et des différents opérateurs de la filière bovine laitière.

¹ Voir les annexes 5, 6, 7 et 8

Figure 14. Dispositif d'enquêtes



Source : Elaborée par l'auteure

1.3.2 L'échantillonnage

Nous avons adopté une approche probabiliste, complétée par une approche non probabiliste et de convenance pour la réalisation de nos enquêtes. Nous avons réalisé un échantillon représentatif des éleveurs tiré de façon aléatoire sur une population mère, dont la liste nous a été fournie par la Direction des Services Agricoles de la wilaya de Médéa. Nous avons tiré un échantillon stratifié par commune en fonction de la taille du cheptel, et nous avons obtenu 39 éleveurs représentant 4% des éleveurs répertoriés sur la région. Nous avons complété la liste obtenue par un autre échantillon de convenance de 31

éleveurs. Le deuxième échantillon comprend des éleveurs qui ne sont pas connus des services du ministère de l'agriculture et qu'il est impossible d'avoir leur liste. Pour cela, nous avons adopté la méthode de la boule de neige à travers les éleveurs et collecteurs que nous avons déjà enquêté. Nous avons essayé de suivre le cheminement du lait et des produits laitiers. Ainsi, à partir d'un collecteur, nous remontons à ses éleveurs fournisseurs, ou autres collecteurs sous-traitants, et nous poursuivons vers le centre de collecte et laiterie ou crèmerie (les itinéraires suivis par les collecteurs et sur lesquels nous nous sommes appuyés pour remonter aux éleveurs ou autres collecteurs sont présentés dans la section « typologie des collecteurs » dans le chapitre 6).

Nous avons ainsi obtenu un échantillon de 70 éleveurs, dont 39 tiré sur une liste officielle et 31 représentant une diversité de l'échantillon et qui comprend des éleveurs non adhérents au programme national de collecte du lait. Ces derniers commercialisent leur lait à travers les circuits traditionnels.

Concernant l'enquête auprès des consommateurs, nous avons adopté un échantillon de convenance. Dans chaque crèmerie, nous prenons 3 à 4 consommateurs que nous rencontrons sur place.

Pour le choix des crémeries à enquêter, nous avons aussi réalisé un échantillon aléatoire pour la subdivision de Médéa qui comprend 41 crémeries dont nous avons tiré 14. Nous avons enquêtés 10 autres crémeries à travers toute la wilaya, il s'agit de 3 à Ksar el Boukhari, 2 à Berrouaguia et 1 dans chacune des subdivisions d'El Omara, El Guelb, Ouzra, Si Mahdjoub, Sidi Namane. Ces dernières comptent chacune une seule crèmerie.

Pour ce qui est des collecteurs, nous avons commencé par enquêter les principaux centres de collecte qui situés dans la ville de Médéa (Soumam, Danone, Abed). Ils ont chacun un réseau de collecte de plus de 100 éleveurs, puis 5 autres centres à travers la wilaya, soit un total de 8 centres de collecte. 5 collecteurs ambulants ont été enquêtés ce qui ramène le nombre total de collecteurs à 13. De nombreux collecteurs ne travaillent pas pendant toute l'année, ce qui rend difficile leur rencontre.

Dans notre travail, nous ne recherchons pas une représentabilité statistique, mais une variabilité de l'échantillon qui puisse comprendre l'ensemble des types de coordinations et de relations existantes. Cependant, entre le mois de janvier 2014 et décembre, seul 15 collecteurs ont activé réellement dans le programme de collecte de lait et dont nous avons enquêté 8. Les autres collecteurs enquêtés (5) ne sont pas directement dans le programme de collecte de lait, nous avons pu les rencontrer grâce à nos personnes ressources et les éleveurs enquêtés.

Tableau 7. Les acteurs locaux enquêtés

Type d'acteur	Fonction	Nombre	Outil de l'enquête
Acteurs institutionnels (d'appui technique et contrôle)	Directeur des services agricoles de la Wilaya de Médéa (DSA)	1	Guide d'entretien
	L'Inspecteur Vétérinaire de la Direction des Services Vétérinaires de la Wilaya de Médéa (DSV)	1	Guide d'entretien
	Subdivisions agricoles : Subdivisionnaires de : Médéa, Berrouagui, Chabounia, El Azizia, Beni Slimane, Ain Boucif, Si Mahdjoub, El Azizia, Ain Boucif, Benchicaou	10	Guide d'entretien
	Vétérinaires des Subdivisions de Ksar El Boukhari, Si Mahdjoub, El Omara, Ouzra El Azizia, El Guelb, Beni Slimane, Ain Boucif et Sidi Naamane	11	Guide d'entretien
	ACV ¹ de Médéa et d'Ouzra	2	Guide d'entretien
	Président de la CAW ² de Médéa	1	Guide d'entretien
	Directrice du Commerce de la Wilaya de Médéa	1	Guide d'entretien

¹ Agent Communal de Vulgarisation

² Chambre d'Agriculture de Wilaya

Type d'acteur	Fonction	Nombre	Outil de l'enquête
Opérateurs	Eleveurs bovins laitiers	70	Questionnaire
	Collecteurs de lait	13	Questionnaire + guide d'entretien
	Crémeries	24	Questionnaire + guide d'entretien
	Laiteries à la Wilaya de Médéa Sarl Ksar El Boukhari	1	Guide d'entretien
	Laiteries hors Wilaya DDA Bejaia CCA Blida Chiffa	3	Guide d'entretien
Les consommateurs		87	Questionnaire
Total		227	

Source : Elaboré par l'auteure

1.3.3 Les questionnaires et les guides d'entretien

Nous employons dans le présent travail le terme entretiens à l'investigation qualitative sous forme d'entretiens non directifs ou semi directifs. L'investigation quantitative est réalisée avec la méthode des questionnaires.

1.3.3.1 Les entretiens

- Les entretiens formels

Ces derniers sont adressés aux responsables locaux de contrôle, d'appui et de vulgarisation. L'objectif de ces entretiens est d'identifier l'ensemble des acteurs opérant dans la région, les niveaux de production et les modes de production existants. Ces entretiens nous ont permis d'appréhender l'importance de la filière lait dans la région d'étude, l'ancrage social des systèmes de production et de consommation ainsi que les dynamiques organisationnelles et structurelles résultant de l'environnement politique, socio-culturel et économique dans la région.

A partir de ces entretiens, nous avons pu élaborer nos premiers questionnaires que nous avons ensuite testés auprès des éleveurs, collecteurs, et crémiers.

Un deuxième type d'entretien formel a eu lieu après cette phase de diagnostic et de reconnaissance du terrain et des acteurs de la filière lait. Ces entretiens réalisés avec un guide d'entretien, visaient à positionner les acteurs dans l'ensemble de la filière, appréhender leurs comportements, leurs raisons d'agir, et les justifications de leurs actions.

- Les entretiens informels

Les entretiens informels permettent de contribuer à neutraliser un certain nombre de biais et difficultés rencontrés dans les entretiens formels (Bruneteaux Lanzarini, 1998), ces derniers présentent les entretiens formels comme un cadre pour affrontement. Ainsi, l'urgence, l'onirisme et violence, les histoires stéréotypées, l'effet interrogatoire, le formalisme qui engendre un retour sur soi inhabituel et une volonté de surexpliciter l'explicite, sont d'autant des paramètres qui biaisent les informations recueillies lors des entretiens formels. Notre familiarisation avec les personnes enquêtées et leur accueil chaleureux, nous ont permis de les rencontrer dans un cadre plus convivial que celui de remplir un questionnaire. Ainsi, rencontrer les familles des éleveurs, partager un repas avec eux, nous a aidé à comprendre les modes de fonctionnement, et les valeurs que dégagent ces acteurs. Des informations complémentaires ont été recueillies à travers la discussion avec les autres membres de la famille, notamment les femmes qui jouent un rôle important dans l'activité de l'élevage et dans la fabrication des produits laitiers. Ainsi, ces entretiens informels à la fin de l'entretien avec questionnaire autour d'un café ou d'un repas ont été une très bonne source d'informations complémentaires. Nous avons transcrit toutes ces informations à chaque fin d'une rencontre.

- *Les guides d'entretiens*

Les entretiens ont été réalisés après l'enquête par questionnaire. Souvent avec un deuxième passage chez le même acteur. Nous n'avons pas un guide commun à tous les acteurs. Selon les cas, nous utilisons des questions, observations ou critiques qui amènent l'acteur sur le champ de la justification

- *Les objectifs recherchés*

Par ces entretiens nous avons recherché à identifier les formes de justification des actions de ces acteurs, à faire des typologies des acteurs en fonction de leur organisation et mode de fonctionnement (exemple des cas type).

- *L'équipe des entretiens*

Nous n'avons pas fait appel à des enquêteurs ou à une quelconque tierce personne pour la réalisation de l'ensemble de nos entretiens et enquêtes. Toutefois, nous sommes quelquefois accompagnés par des représentants de la DSV ou de la DSA pour nous introduire auprès des personnes à enquêter.

Langue utilisée

Les entretiens ont été menés en arabe algérien et la transcription simultanée est réalisée en français. Par moment, nous n'avons pas pu transcrire la totalité des discours de façon simultanée, nous avons pris des notes que nous avons essayé de retranscrire le plus fidèlement possible avec le discours d'origine. Les noms vernaculaires sont parfois difficiles à traduire.

1.3.3.2 Les enquêtes auprès des opérateurs de la filière

Ces enquêtes concernent l'ensemble des opérateurs de la filière lait et des consommateurs clients des crémeries.

L'enquête auprès des éleveurs a pour objet:

- D'identifier les systèmes de production dans lesquels sont inscrits les éleveurs enquêtés.
- D'identifier les différents produits et modes de commercialisation correspondant à chacun et de comprendre la logique de ce choix.

- Comprendre les relations qu'ont les éleveurs avec les autres acteurs (relations formelles ou « informelles ») et comprendre l'environnement et la logique sur laquelle est construite cette relation.
- D'appréhender la notion de qualité chez les éleveurs et de repérer les éléments de mesure de cette dernière et les efforts déployés pour atteindre cette qualité.

Les données recueillies portent sur:

- Le profil de l'éleveur
- La structure de l'exploitation
- Gestion de la production, de la qualité et de la commercialisation.
- Relations avec les autres acteurs

L'enquête auprès des collecteurs

Cette enquête s'est déroulée par le moyen d'entretiens semi directifs à l'aide d'un guide d'entretien. Ces derniers visent à repérer les stratégies des collecteurs dans leur activité de collecte de lait, le choix des fournisseurs et clients, ses relations avec ces derniers, les termes des contrats....et en fin la définition de la qualité chez le collecteur et les moyens mis en œuvre pour assurer cette qualité. Quelques données quantitatives ont été recueillies. Des données relatives aux quantités de lait transitant par le collecteur, les distances par rapport aux fournisseurs et aux clients, prix de vente et d'achat.

A travers ces entretiens, nous avons pu réaliser des schémas d'approvisionnement pour chaque collecteur enquêté en retraçant son itinéraire parcouru chaque jour, le nombre d'éleveurs visités et les quantités collectées dans chaque recoin.

L'enquête auprès des crémeries

Nous avons effectué une enquête auprès de 30 crémeries, mais seuls 24 ont été prises en considération dans notre analyse à cause de l'incomplétude de l'information pour 06 crémeries. Nous avons procédé par la méthode du choix raisonné pour tirer notre échantillon, et cela en raison de :

Non-conformité entre le répertoire des crémeries au niveau de la direction du commerce et la réalité du terrain. Beaucoup de crémiers qui n'exercent plus sont encore répertoriés sur le fichier des services concernés.

Réticence de beaucoup de crémiers à répondre à nos questions et à nous consacrer un peu de leur temps.

Malgré ces difficultés, nous avons pu nous entretenir et remplir un questionnaire avec les crémeries les plus importantes de la région, et les plus fréquentées.

Pour cette enquête auprès des crémiers, nous avons utilisé un questionnaire et un guide d'entretien.

Le questionnaire porte sur la structure de la crémérie, le statut, les produits fabriqués, procédés de fabrication, quantités, approvisionnement, vente, prix et qualité. Des données quantitatives et qualitatives ont été collectées. Nous procédons par la suite à un entretien avec le responsable de la crémérie. Ce dernier porte sur l'histoire du métier au sein de la famille ou chez le crémier lui-même, les relations tissées avec son l'environnement (fournisseurs, consommateurs,...), l'ancrage social que prend cette activité aux yeux du responsable. Beaucoup d'anecdotes ont été racontées par les crémiers. Nous avons aussi axé nos entretiens sur la qualité du lait utilisé et des produits fabriqués afin de comprendre leur façon de qualifier leurs produits et ce qu'ils considèrent comme qualité à offrir ou à rechercher quand il s'agit de leurs approvisionnement..

L'enquête auprès des consommateurs

Cette enquête a pour objet de :

- ✓ Identifier le profil des consommateurs des produits traditionnels
- ✓ Identifier les repères sur lesquels s'appuient les consommateurs pour apprécier la qualité des produits
- ✓ Voir l'intérêt que portent ces consommateurs aux produits traditionnels et les raisons de leur attachement ou non attachement à ces produits.

Les données recueillies portent sur

- Catégorie socioprofessionnelle.
- Niveau de proximité au producteur (géographique, liens sociaux....)
- Habitudes de consommation (fréquence d'achat, lieu d'achat....)
- Qualités attribuées par le consommateur aux produits et ses capacités de différenciation.

L'enquête auprès des laiteries (usines)

Nous avons enquêté 4 laiteries dont une seule dans la wilaya de Médéa et qui est « Eurl El Boukhari ». Deux autres sont enquêtées dans la wilaya de Béjaia à environ 200 kilomètres de la wilaya de Médéa, il s'agit des laiteries Danone et Soumam, et une dernière dans la wilaya de Blida (ABED). Cette dernière est située à une dizaine de kilomètre de la wilaya de Médéa.

L'enquête n'a pas été réalisée sans contrainte. Les contraintes sont liées soit à la logistique et organisation d'un côté et de contenu et qualité des informations recueillies d'un autre côté.

Première difficulté à relever est celle de la difficulté d'aborder les éleveurs et l'ensemble des opérateurs, chose qu'on a contourné en sollicitant l'aide et l'accompagnement d'un agent des services vétérinaires, mais cette solution peut s'avérer inconfortable pour les éleveurs qui nous prennent pour des décideurs, et de ce fait contrôler leurs réponses et ne pas déclarer certaines informations par crainte. Nous avons expliqué à nos enquêtés l'objet de notre étude, et demandé à nos accompagnateurs de se tenir à distance pour mettre l'enquêté en confiance du mieux qu'on pouvait. Nous avons remarqué que certaines personnes se décontractent au bout de 10 mn à 15 minutes pour que ces personnes se sentent en confiance avec nous.

La deuxième contrainte est celle de la transcription des entretiens des acteurs. La terminologie employée par ces personnes ne peut avoir une traduction fidèle en langue française. Nous avons transcrit les entretiens directement en langue française. Certains passages ont été pris sous formes de note

Une troisième contrainte est liée aux plannings de ces enquêtes où il fallait allier notre disponibilité et autorisations de sorties délivrée par notre organisme employeur avec la disponibilité de l'élèveur, qui quelquefois nécessite plusieurs passages pour un seul entretien ou un seul questionnaire.

1.4 *Méthode d'analyse des données*

Nous avons fait appel à quelques outils statistiques dans notre analyse. Nous avons utilisé le tableur Excel pour saisir les données quantitatives et des données à modalités. Les discours relatifs à nos questions ouvertes ou aux entretiens informels sont transcrits sur Word.

L'analyse de nos données quantitatives a été réalisée sur Excel et SPSS. Nous avons réalisé sur Excel quelques graphiques de caractérisation de notre échantillon des éleveurs, des consommateurs et les données produites par les services de la DSA telles que l'évolution des quantités produites ou collectées...etc. Les typologies relatives aux éleveurs et consommateurs sont réalisées sur SPSS.

Ainsi, nous avons réalisé des typologies des éleveurs par la méthode AFCM (analyse factorielle multiples des correspondances) et une typologie des consommateurs par la méthode Two-Step Cluster Analysis. Le choix de la méthode est dicté par la nature des données. L'intérêt et le choix de ces méthodes sont expliqués dans le chapitre 6.

Les discours des éleveurs, des collecteurs et crémiers relatifs aux entretiens informels ou à nos questions ouvertes sont transcrits sur Word et exportés sur Nvivo pour ceux concernant les crémiers et nous avons traité manuellement ceux relatifs aux éleveurs et consommateurs. Le logiciel Nvivo procède par densité de texte pour estimer l'importance d'un discours se référant à un monde donné de Boltanski et Thévenot

1.4.1 Les typologies et les systèmes de relations

Nous avons construit des typologies des acteurs par type d'acteurs et des typologies des formes de coordinations basées sur les systèmes de relations existants entre les acteurs. Les

premières nous ont servi à connaître les acteurs enquêtés et les caractériser selon des variables statistiques structurelles ou comportementales.

Nos indicateurs de repérage des conventions

Sur le système de relations. Nous avons construit des indicateurs qui nous permettent de repérer les conventions au niveau des relations entre les acteurs de production, collecte, transformation et consommation.

1. Les relations avec les institutions d'encadrement, de régulation et de contrôle.

Les activités de l'élevage, de la collecte et de la transformation sont réalisées dans un cadre réglementaire, d'encadrement et de contrôle des institutions de l'Etat. Les éleveurs sont répertoriés au niveau du ministère de l'agriculture à travers ses représentations locales (DSA¹, DSV², CFVA³) qui sont chargés d'encadrer, de former, de vulgariser les techniques et les innovations, et de contrôler. Les éleveurs, de ce fait, disposent d'agrément des services vétérinaires pour la conformité de leurs étables, d'un agrément sanitaire pour l'Etat de santé de leurs cheptels, et d'une fiche d'identification de ces cheptels.

Les collecteurs sont agréés par la direction des services vétérinaires pour la conformité de leurs moyens de collecte, de transport et de stockage du lait collecté.

Les crémeries sont inscrites sur les registres de commerce de la wilaya et contrôlés par les services de protection du consommateur et de la répression des fraudes pour répondre aux exigences d'hygiène et de la qualité des produits. Ainsi, les crémiers doivent disposer de documents attestant de cette qualité et de la provenance de la matière première.

Les laiteries disposent, d'un agrément, de registre de commerce, qui atteste de la conformité sanitaire, réglementaire de l'activité de transformation.

Cette formalisation des relations et cette organisation des activités correspondent à une convention industrielle.

2. Les relations entre collecteurs – éleveurs. Ces indicateurs sont résumés dans :

¹ Direction des Services Agricoles

² Direction des Services Vétérinaires

³ Centre de formation et de vulgarisation agricole

- ✓ Le choix des fournisseurs de lait, le contrat et les termes du contrat les liant avec le collecteur, et les modalités de paiement.

Les échanges avec les membres de la famille, les connaissances et proches sont privilégiés. Les transactions reposent sur trois éléments (quantité, prix et qualité). Le contrat est de type moral et repose sur la confiance. Les paiements se font selon la disponibilité de et le besoin en argent. Le paiement peut se faire à la semaine, ce qui est le cas le plus répandu, il peut se faire aussi à l'avance si l'éleveur exprime un besoin ou retardé si le collecteur ne dispose pas de cette liquidité. Cette modalité correspond à une convention domestique.

- ✓ La vente d'intrants et moyens de production aux éleveurs : Elle concerne notamment les aliments du bétail, et dans certains cas, des machines à traire ou des moyens de stockage du lait. C'est une pratique appelée « crédit fournisseur » a pour intérêt de fidéliser les éleveurs et limiter la concurrence avec d'autres propositions de collecteurs. Le remboursement se fait en équivalent lait. Ce financement informel est très important à l'éleveur du fait de la flexibilité de ces conditions. Cette pratique caractérise un compromis entre la convention domestique et la convention marchande.

- ✓ Avance sur la transaction ou préfinancement : Le collecteur accorde des avances sur les transactions à la demande des éleveurs qui sont dans des situations financières difficiles. Cette avance peut se réaliser sur une semaine ou un mois. Cette pratique est un moyen au collecteur de conserver ses fournisseurs et de se protéger contre la concurrence, mais elle lui permet aussi d'agrandir son réseau et son profit. Mais aussi une forme d'aide à l'éleveur. Cette modalité correspond à la convention domestique et la convention marchande.

- ✓ Prestations de services aux éleveurs. Le collecteur est souvent la seule interface entre le producteur et le transformateur. Le collecteur fournit un appui important à l'éleveur. En cas de problème dans l'exploitation, dans l'administration ou de trésorerie, l'éleveur fait appel au collecteur. Cette relation dénote de la proximité entre ces acteurs et

de la relation de confiance établie entre eux. Ces dernières relèvent de la convention domestique.

3. Les relations collecteurs-laiteries.

✓ Convention¹ de collecte (contrat) : Ces relations sont formalisées dans des contrats annuels renouvelables, appelés « convention-collecteur-laiterie » les termes de contrat porte sur les quantités livrées, la qualité du lait, prix, modalités de paiement et durée du contrat. Ce contrat fixe des conditions de relations cohérentes avec la convention industrielle. les acteurs de cette relation bénéficient d'une prime accordée par l'Etat.

✓ Agrément du collecteur : l'agrément est la garantie de la conformité des conditions de collecte de stockage et de transport du lait. il est délivré par le ministère de l'agriculture par le biais de ses services vétérinaires locaux. L'agrément est une condition préalable à la signature de la convention de collecte avec la laiterie. Le respect des normes et l'usage des techniques de refroidissement dans les centres de collecte, le transport dans des citernes isothermes et le contrôle de l'acidité du lait relèvent des éléments d'une convention industrielle.

Certaines relations ne font pas objet de contrat avec la laiterie, elles reposent sur un marchandage avec les collecteurs. Ce marchandage repose sur les quantités à livrer, la régularité des approvisionnements et prix et qualité du lait. Cette modalité révèle des éléments de la convention marchande.

4. Relation entre les collecteurs.

✓ La sous-traitance de la collecte : Les collecteurs constituent une interface importante entre les producteurs et les laiteries. Ils jouent la carte de la proximité avec les

¹ La convention est le contrat liant la laiterie au collecteur (voir la convention type en annexe 3)

producteurs pour asseoir leur puissance. Ces collecteurs sont parfois plusieurs à acheminer le lait entre l'éleveur et le transformateur. Les gros collecteurs s'appuient sur des petits collecteurs pour élargir leur réseau de collecte, augmenter leur quantité et donc leur profit. La relation se base sur la capacité à négocier des partenaires de la transaction. Elle trouve son origine dans le monde de la convention marchande.

5. Relations entre laiteries- éleveurs.

✓ La convention¹ laiterie-éleveur. Ces relations sont formulées dans un contrat d'une durée de une année renouvelable appelé « convention ». Ce dernier porte sur les quantités de lait à livrer calculées sur l'effectif d'animaux disposé, sur le prix, les modalités de paiement et la qualité. Cette relation repose sur la convention industrielle.

✓ La fiche d'identification : Cette fiche est établie par les services vétérinaires. Elle informe sur la structure du cheptel et de son effectif. Cela est une base d'estimation des quantités de lait pouvant être livré à la laiterie. Cette fiche renseigne aussi de l'état sanitaire du cheptel avec deux mentions (ESC-ESI) qui signifient respectivement « état sanitaire connu » et « état sanitaire inconnu ». La première mention est donnée aux éleveurs qui ont dépisté leur cheptel de la brucellose et vacciné leur cheptel contre la fièvre aphteuse. Ces mesures trouvent aussi leur correspondant dans le monde industriel.

✓ L'agrément : L'éleveur dispose d'un agrément qui définit les conditions d'élevage. Les bâtiments d'élevage doivent être implantés dans des zones non polluées, en dehors des zones urbaines, clôturés, alimentés en eau potable et en électricité. Ils doivent être conçus de façon à minimiser toute source de contamination et à permettre une évacuation adéquate des déchets. L'activité professionnelle dans les lieux de travail doit s'exercer dans des conditions d'hygiène adéquates. (JORA, 2004). Il existe trois types d'agrément. Type A, B et C selon le bâtiment d'élevage et les conditions sanitaires du cheptel. L'agrément de type

¹ Voir la convention type ou contrat entre l'éleveur et la laiterie en annexe 5

A comprend une seule disposition, qui est celle de la conformité du bâtiment et l'agrément de type C garantie un cheptel vacciné dépisté et exempt de mammites. L'agrément est renouvelé chaque six mois. L'agrément n'est plus obligatoire pour fournir son lait à une laiterie depuis 2009. Cette mesure est prise dans le but d'encourager les éleveurs réticents à cet agrément à fournir leur lait aux laiteries pour augmenter les volumes de lait collectés et l'intégration du lait local dans l'industrie.

Les éleveurs ne sollicitent l'agrément qu'en cas de besoin de crédit ou de subvention de l'Etat pour réhabilitation, extension de l'exploitation ou création d'une nouvelle exploitation.

6. .Relations entre les crémiers et les consommateurs. Les indicateurs de cette relation se trouvent dans le choix des produits et des producteurs (crémiers), la fréquence d'achat, la connaissance des produits et producteurs ou même d'autres clients de la crèmerie. Cette relation s'inscrit dans le monde domestique et d'opinion. Cependant, des consommateurs peuvent faire appel à des instruments de la convention industrielle pour juger de la salubrité des produits, telle que la demande de certificat sanitaire des animaux.

✓ Le statut du crémier : Les crémiers sont immatriculés au registre de commerce sous libellé de l'activité « crèmerie » ou « crèmerie restaurant ». les services d'hygiène et de protection des consommateurs passent régulièrement pour inspecter les conditions d'hygiène dans la crèmerie, sous peine de retrait du registre de commerce pour tout manquement aux règles. Les crèmeries doivent justifier de l'état de santé des animaux dont est issu le lait utilisé en présentant un certificat sanitaire des animaux concernés. Nous repérons ici une convention industrielle qui fixe des conditions techniques et des relations entre les crémiers et institutions de contrôle.

✓ La connaissance du crémier : Les relations existantes ou qui naissent entre les crémiers et les clients par les fréquents échanges entre eux sont inscrits dans une convention domestique. Le choix ne se fait plus sur l'apparence du produit ou une

quelconque certification par des parties tierces, mais bien par la confiance installée et construite au fil du temps.

✓ La réputation Les clients mobilisent une convention d'opinion quand ils font appel à la réputation des crémiers pour réaliser leurs achats.

✓ La proximité : Elle est physique, culturelle, identitaire ou relationnelle, la proximité s'accompagne de la confiance et d'une préférence pour ce qui est proche et connu. Les consommateurs peuvent utiliser la proximité pour choisir les producteurs et les produits. nous parlons dans ce cas de convention domestique

6- Relations entre les éleveurs et consommateurs

✓ Dons des produits laitiers et du lait : les produits laitiers sont soit vendus ou autoconsommés ou offerts aux amis, voisins et nécessiteux. Ce don des produits est une bonne action de la part des éleveurs à ceux qui n'en ont pas. Il s'inscrit dans une volonté de partage et de convivialité, ce qui peut correspondre à une convention civique. Cependant certains éleveurs se défendent de la vente de lait et produits laitiers considérés comme des produits sacrés et non marchands. L'éventuelle marchandisation de ces produits peut conduire à une malédiction qui peut tomber sur l'éleveur, sa famille ou son cheptel. Cette considération peut correspondre à une convention de croyance. Cet indicateur constitue un compromis entre les conventions civique et de croyance.

✓ La vente directe : le consommateur se déplace à la ferme ou passe commande par le biais d'amis ou connaissances proches de l'éleveur. Ce dernier mode d'acquisition concerne surtout les produits très valorisés par le consommateur et qui apportent une forte valeur ajoutée à l'éleveur, il s'agit notamment de Smen. La confiance accordée aux éleveurs et la qualité des produits sont en cohérence avec la convention domestique.

Cette vente se réalise aussi quand un client fidèle recommande le produit ou se charge d'intermédiaire pour des clients venant de loin. Ces fidèles clients sont des proches ou amis des clients finaux. Ils garantissent la qualité des produits. La convention de l'opinion

se voit dans la notoriété qu'a l'éleveur chez les consommateurs et sa recommandation à des personnes ne disposant pas de toute la proximité nécessaire pour établir un jugement.

1.4.2 Les analyses thématiques

C'est une analyse qualitative. Sa fonction étant d'étudier la relation entre un sujet ayant un statut et un rôle particulier et un objet choisi comme faisant partie de son environnement (Guelfand, 2013) Nous avons combiné entre l'analyse thématique informatisée et l'analyse thématique manuelle. Le principe de ces deux méthodes reste le même.

L'analyse thématique informatisée

Les entretiens, ont duré entre une heure à une heure et demie voir 2deux heures pour certains acteurs. Nous avons retranscrit et traduit en français l'ensemble des entretiens. Une analyse de contenu thématique a été effectuée sous NVIVO 11.0. Cet outil est considéré comme le logiciel d'ADQAO (Analyse de Données Qualitatives Assistée par Ordinateur). le plus performant quel que soit le volume de données et de concepts (Bournois *et alii.*, 2002). Rappelons que ce type d'analyse consiste à « *repérer les noyaux de sens qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi* » (Bardin, 1996).

Pour l'analyse, nous avons fait le choix de coder les retranscriptions à partir des dimensions retenues suite à la revue de littérature : proximité d'accès, de relationnelle, identitaire, et de processus. Le codage s'effectue sur les mots, associations de mots et phrases.

Analyse thématique manuelle

Cette façon d'analyser est considérée artisanale et présente un inconvénient de taille qui est celui de la difficulté de dégager un sens unifié au phénomène de l'étude en raison d'un corpus de données complexe (Mukamurera *et al.*, 2006)

2 La wilaya de Médéa comme terrain d'investigation

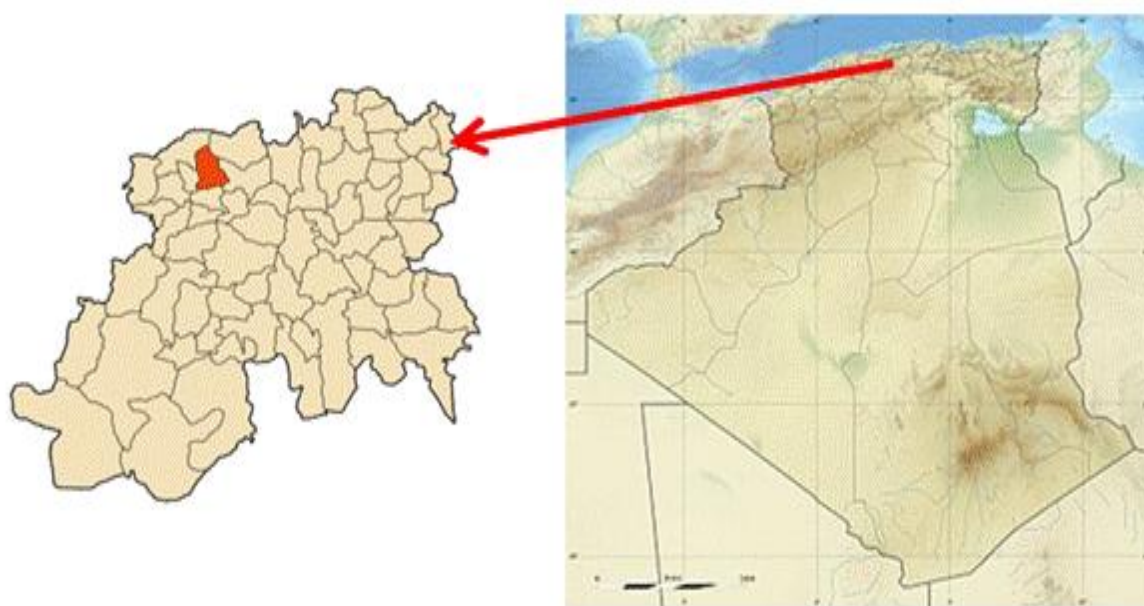
Située à 88 km de la capitale Alger dans la région nord de l'Algérie (cf.

Figure 15), la wilaya de Médéa s'étend sur 87 000 km² répartis en 19 daïras et 64 communes. Elle est caractérisée par un climat méditerranéen semi continental, froid et humide en hiver et chaud et sec en été. La SAU de la wilaya représente 338 359 Ha correctement arrosée où se pratique une agriculture « intensive », une activité pastorale se pratique sur 200 000 Ha des parcours situés au sud de la wilaya. Il existe trois zones agro-écologiques dans la wilaya : 1) Une zone steppique avec 13 communes et 40% de la superficie, 2) Une zone de montagne avec 40 communes et 47% de superficie 3) Une zone de hautes plaines avec 11 communes et seulement 13% de la superficie totale

Le choix de la région de Médéa est motivé par :

- ✓ Une diversité de l'échantillon. Nous rencontrons dans la wilaya de Médéa tous les types d'acteurs existants dans la filière lait, opérant soit dans la filière industrielle ou traditionnelle ou les deux. Ces acteurs sont agréés ou pas agréés, ayant un contrat avec leurs partenaires et d'autres n'ont aucun contrat ou existence officielle.
- ✓ La région de Médéa compte parmi les régions à forte production laitière, avec 94 millions de litres en 2014, avec seulement près de 22 millions de litres de collecté, ce qui révèle l'étendu de la filière traditionnelle dans la région à travers les différents circuits, colportage, crèmerie traditionnelles (*melbena*) et les ventes directes.
- ✓ La faisabilité du travail, de par la proximité de la région qui nous a permis de réaliser le travail de terrain dans la limite des moyens financiers et logistiques mis à notre disposition.

Figure 15. Localisation de la région d'étude



Source. A partir de Wikipédia (2014)

Conclusion du troisième chapitre

Dans ce chapitre, nous avons expliqué comment nous avons mis en œuvre notre recherche sur le terrain. D'abord par l'articulation que nous avons fait entre le cadre conceptuel et son opérationnalisation dans la filière laitière de la wilaya de Médéa, ensuite par l'explication du déroulement de nos enquêtes, le contenu des questionnaires et des guides d'entretien, ainsi

Les questions auxquelles cette thèse cherche à répondre se situent à deux niveaux. D'abord au niveau de l'acteur, puis au niveau des interrelations entre les acteurs.

L'approche conventionnaliste permet de saisir toutes les relations sociales et économiques qui sont mises en œuvres par les parties prenantes de la production et de la qualification du lait et des produits laitiers. Notre porte d'entrée consiste en la compréhension des logiques d'actions des acteurs par le repérage des mondes qui orientent leurs choix, les justifient et les mettent en action. Nous abordons ensuite les interactions et les interrelations entre les

acteurs pour la réalisation de leurs transactions et la mise en œuvre du processus de qualification des produits.

Les discussions avec les membres de la famille des éleveurs qui n'ont pas manqués de nous inviter à des repas et cafés ont été une autre source de recueil d'information ou de complément d'information ou de justification. Nous avons aussi relevé toutes nos observations sur le terrain.

L'enquête s'est déroulée sur plus d'une année avec des séjours entre 2 à 3 semaines dans la région de Médéa. Nous avons construit des rapports amicaux avec quelques acteurs locaux et leur famille. Ces rapports nous ont servi à alimenter notre base de données, et de mieux contextualiser notre recherche.

Partie 2. Présentation de la filière lait en Algérie et dans la région d'étude

Chapitre 4. La filière lait en Algérie, performances et défis

Chapitre 4. La filière lait en Algérie, performances et défis

Nous considérons important de consacrer un chapitre à la présentation du contexte de la filière bovine laitière en Algérie afin de comprendre les différents enjeux des acteurs qui y opèrent, ainsi que des pouvoirs publics. Nous allons présenter les différents acteurs qui structurent la filière, son fonctionnement, et les politiques qui la régissent, en vue de situer notre problématique de la coordination des acteurs et de la construction de la qualité des produits.

Dans ce chapitre, nous allons présenter les potentialités de la filière, sa structure, et les politiques qui encadrent cette filière. Nous passons en revue l'évolution des politiques laitières depuis 1962 tout en mettant l'accent sur les retombées de ces politiques sur la filière lait et les formes d'organisation que ces dernières ont favorisées. Nous présentons ainsi les politiques laitières et leur évolution suivant les conjonctures et les objectifs de développement. Les potentialités et fonctionnement de la filière en Algérie sont approchés à travers quelques paramètres de production, collecte et transformation. Nous abordons aussi la question de la qualité dans cette filière : sa définition, les mesures mises en place par les pouvoirs publiques pour son contrôle tout en présentant un schéma de contrôle.

Les acteurs de la filière lait se confrontent avec des enjeux de différentes natures et origines. Les facteurs externes et internes sont des paramètres dont les acteurs tiennent compte stratégiquement ou inconsciemment pour prendre leurs décisions et exécuter les tâches dont ils sont chargés. Parmi les facteurs liés aux politiques de l'Etat, nous relevons, la question des réformes agraires qui ont redessiné la configuration des exploitations agricoles, les aides publiques qui peuvent entraîner des situations d'opportunisme des acteurs, la ressource biologique (animale ou végétale) pour nourrir les animaux et les reproduire en vue d'assurer une production suffisante.

Dans un deuxième volet, nous définissons notre problématique de thèse et nos questions de recherche ainsi que les hypothèses sur lesquelles est construite notre démarche. Etat des lieux de la filière bovine laitière en Algérie

1 Production et consommation de lait en Algérie

1.1 Les effectifs et races d'animaux

Les effectifs de vaches laitières destinées à la production laitière proviennent en grande partie des importations massives entamées depuis l'indépendance à nos jours. Ces dernières n'ont pas pu réaliser les objectifs pour lesquels elles étaient destinées, à savoir, accroître le cheptel de vaches laitières au niveau des exploitations locales et réduire les importations de la poudre de lait. Kheffache Bedrani (2012) ont réalisé des scénarios pour estimer le cheptel de vaches laitières issu des importations. Plusieurs simulations selon les conditions d'entretien de ces vaches ont été réalisées en se basant sur les indicateurs du taux de fécondité et de celui du taux de mortalité des vaches laitières. Il ressort de cette étude que le maintien des animaux dans de bonnes conditions avec un taux de fécondité de 80% et un taux de mortalité de 1% aurait permis la constitution d'un cheptel de 25 millions de vaches laitières en 2012, ce qui représente 101 fois l'effectif réel donné par les statistiques officielles. La variation de ces paramètres nous donne des résultats de l'effectif estimé qui représente entre 101 fois à 1,7 fois de l'effectif en utilisant les paramètres les plus médiocres. Le niveau du cheptel officiel est obtenu avec un taux de fécondité de 50% et un taux de mortalité de 7,5 %, ce qui est très faible et nous conduit à poser certaines questions sur la politique de l'importation des génisses pleines, son coût, ses résultats et le devenir des animaux importés. Les résultats sont résumés dans le Tableau 8

Tableau 8 . Simulation des effectifs issus des génisses importées de 1964 à 2011

Simulations	(1) Taux de fécondité	(2) Taux de mortalité	(3) Effectif estimé en 2009	(4) Effectif officiel en 2011	Effectif estimé/effectif officiel
Simulation 1	80%	1,0%	25 254 114 ¹	249 990	101,0
Simulation 2	80%	2,6% ²	12 418 298	249 990	49,7
Simulation 3	80%	5,0%	4 126 709	249 990	16,5
Simulation 4	80%	10,0%	420 245	249 990	1,7
Simulation 5	50%	7,5%	249 898	249 990	1,0
Simulation 6	50%	2,6%	1 288 062	249 990	5,2
Simulation 7	50%	5,0%	536 561	249 990	2,1

Source. In, Kheffache Bedrani (2012)

Si l'effectif ne semble pas connaître une évolution à la hauteur des attentes, le niveau de consommation quant à lui a augmenté et à plus que doublé depuis la dernière décennie. La consommation de lait (à l'exclusion du beurre et fromage) est passée de 40 L/ hab/an en 2000 à 147 L/hab /an en 2012³, et le rapport de la population par effectif de vache nous montre que le pays dispose d'une vache pour 39 personnes (Tableau 9), ce qui rend

¹ Bien sûr, cela ne signifie pas que l'Algérie aurait pu nourrir tout ce cheptel !

² Ce taux de mortalité a été observé chez les bovins laitiers au Québec (Fournier, 2004). (Perrin *et al.*, 2011) **Perrin J.B., Ducrot C., Vinard J.L., Hendriks P., Calavas D. (2011).** Analyse de la mortalité bovine en France de 2003 à 2009. *Productions Animales*, vol. 24, n. 3, p. 235 qui étudient les taux de mortalité dans le cheptel bovin français et leur évolution depuis 2003, ont calculé le risque annuel de mortalité des animaux de plus de deux ans : 2 % chez les bovins allaitants et 3,5 % chez les bovins laitiers. Ils citent les taux de mortalité suivants pour les bovins de plus de deux ans dans plusieurs études : 2,4 % en Irlande (Menzies *et al.*, 1995) **Menzies F.D., Bryson D.G., McCallion T., Matthews D.I. (1995).** A study of mortality among suckler and dairy cows in Northern Ireland in 1992. *The Veterinary record*, vol. 137, n. 21, p. 531-536. , 1,1 % au Canada (Waldner *et al.*, 2009) **Waldner C. L., Kennedy R. I., Rosengren L., Clark E.G. (2009).** A field study of culling and mortality in beef cows from western Canada. *The Canadian Veterinary Journal*, vol. 50, n. 5, p. 491. , 1,5 % aux Etats-Unis (USDA 2010).

³ Ce niveau de consommation est calculé par Makhoulouf (2015)

impossible la satisfaction de ces besoins et justifie le recours sans cesse à l'importation de lait.

Tableau 9. Evolution de la production laitière par habitant

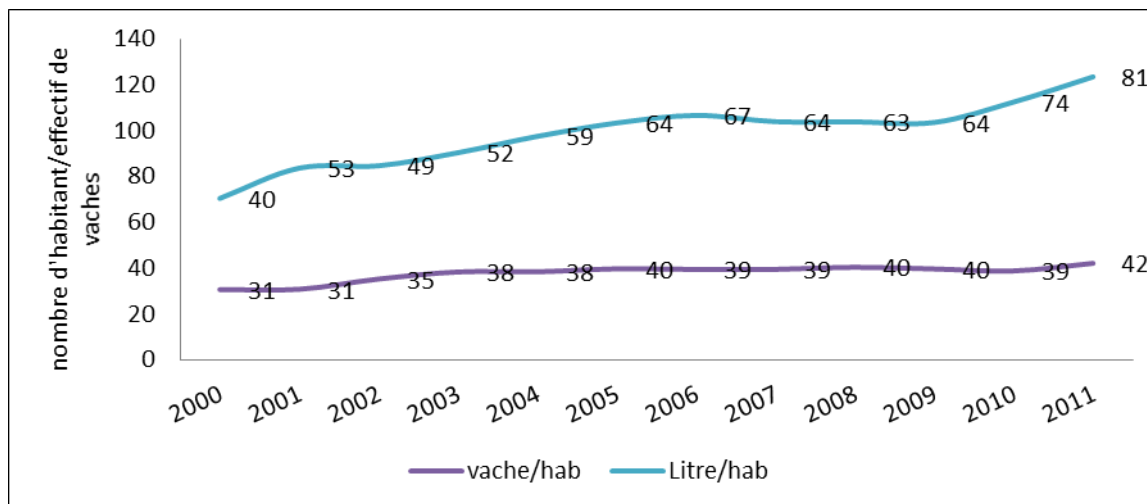
	Total lait (1000L)	Effectif vaches	Effectif vaches BLM	Population	hab/vache	Litre/hab
2000	1 214 586	997 580	221 486	30 533 827	31	40
2001	1 637 211	1 007 230	205 040	30 982 214	31	53
2002	1 554 359	892 960	223 055	31 441 848	35	49
2003	1 660 000	833 224	216 160	31 913 462	38	52
2004	1 915 000	844 500	243 291	32 396 048	38	59
2005	2 092 700	828 830	234 580	32 888 449	40	64
2006	2 244 216	847 640	207 740	33 391 954	39	67
2007	2 184 845	859 970	216 340	33 906 605	39	64
2008	2 184 845	853 523	214 485	34 428 028	40	63
2009	2 233 152	882 282	229 929	34 950 168	40	64
2010	2 614 167	915 400	239 776	35 468 208	39	74
2011	2 926 959	854 876	249 990	35 980 193	42	81
2012	2 290 054	966 097	267 139	37 439 427	39	107
2013	2 494 401	1 008 757	293 856	38 186 135	38	101
2014	2 679 942	1 072 512	328 901	38 934 334	36	-

Source. Elaboré par l'auteure à partir des données du MADR (2012) FAO STAT

La Figure 16 montre un écart important entre la croissance démographique et celui du niveau de consommation par habitant avec l'évolution de l'effectif des vaches laitières. Ainsi, en 2000, la consommation moyenne par habitant était de 40 litres/habitant/an, et le nombre de vaches présentes sur le nombre d'habitant nous donne un ratio d'une vache pour 31 personnes. Ce ratio est passé à 1 vache par 42 personnes pour une consommation moyenne de 81 litres/an/habitant en 2011 et continue encore à baisser avec la croissance

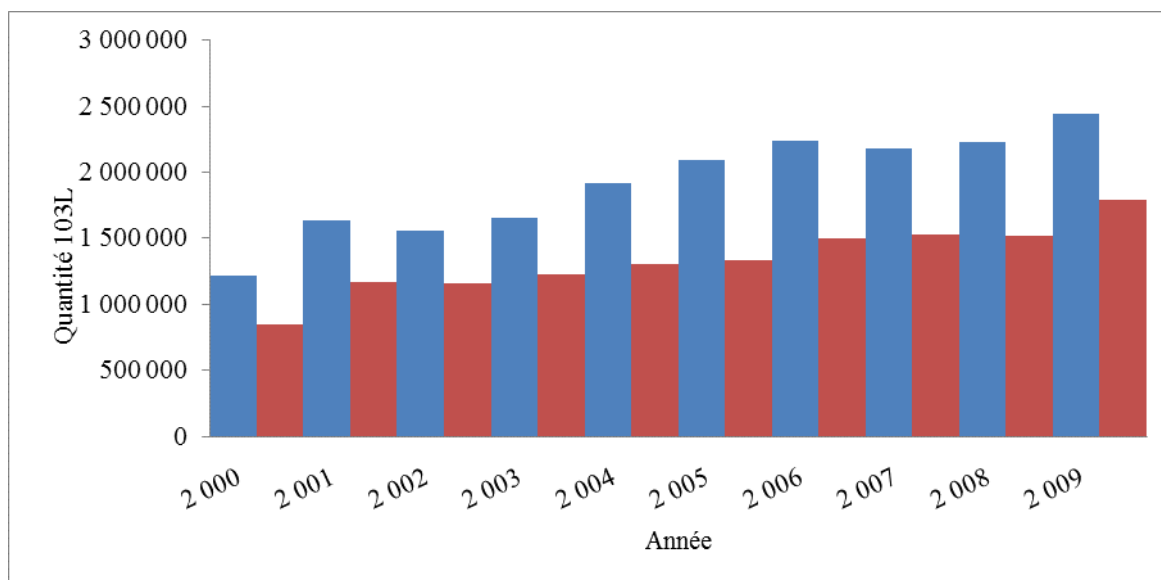
démographique et la faible évolution, voire stagnation des cheptels.

Figure 16. Evolution de l'effectif de vache et production laitière par habitant



Source. Elaborée par l'auteure à partir des données du MADR (2012) et Perspective Monde (2012)

Figure 17. Evolution de la production laitière totale et de lait de vache



Source : Elaborée par l'auteure partir des données du MADR (2010)

Le taux de croissance de la production laitière a évolué en moyenne de 2,63% depuis 2000 (TCAM¹ calculé à partir du Tableau 9). La pratique de l'élevage reste extensive notamment pour les exploitations constituées de vaches de race locale. Seul 0,1% des élevages sont de type industriel avec 2,5% de reproductrices. 85,9% pratiquent un élevage de type familial (cf. Tableau 10) avec 57,4% de reproductrices (nous ne disposons pas de chiffres récents sur la taille des exploitations, mais le constat du morcellement formel ou informel du foncier est toujours d'actualité et soulevé par les spécialistes, (Boudjenouia *et al.*, 2008), (Bouchaib Jouve, 2010), (Nemouchi, 2011)). Le rendement laitier reste faible, 2300L/vache en 2009, comparé à ce que les vaches peuvent donner dans de bonnes conditions d'alimentation, de santé et d'entretien².

Tableau 10 . Nombre et taille des exploitations selon la tranche de SAU

Classe de SAU	Exploitations			Superficie			Taille moyenne
	Nombre	%	% Cumulé	Ha	%	% cumulé	
0,1 < 0,5	88 914	8,7	8,7	20 109	0,2	0,2	0,2
0,5 < 1	78 266	7,6	16,3	50 407	0,6	0,8	0,6
1 < 2	128 864	12,6	28,9	162 314	1,9	2,7	1,3
2 < 5	239 844	23,4	52,3	722 275	8,9	11,2	3
5 < 10	181 267	17,7	70	1 200 598	14,2	25,4	6,6
10 < 20	142 980	14	84	1 896 466	22,4	47,8	13,3
20 < 50	88 130	8,6	92,6	2 484 971	29,4	77,2	28,2
50 < 100	14 294	1,4	94	930 765	11	88,2	65,1
100 < 200	4 063	0,4	94,4	532 146	6,3	94,5	131
200 et +	1 242	0,1	94,5	458 628	5,4	100	369,3
total	967 864	94,4	94,5				
Hors sol	55 935	5,5	100				
Total	1 023 799	100		8 458 680	100		8,3

Source : Elaboré par l'auteure à partir des données du MADR (2003)

$$^{11} TCAM = \left(\sqrt[n]{\frac{T_n}{T_0}} - 1 \right) \cdot 100$$

² Le rendement en France en 2013 a été de 9276 kg à 355 jours de lactation avec la race Prim'holstein, de 6861 kg avec 314 jours de lactation pour la race Montbéliarde et 6412 kg à 325 jours de lactation avec la race Normande. Ces trois races sont importées par l'Algérie pour leur potentiel laitier.

<http://www.web-agri.fr/conduite-elevage/genetique-race/article/la-production-par-vache-en-baisse-tout-comme-le-nombre-d-elevages-1175-99677.ht>

1.2 La consommation de lait et produits dérivés

1.2.1 L'importation et soutien à la consommation

La consommation de lait en Algérie avoisine les 140 kg/habitant/an (calculé à partir des données de MADR et FAOSTAT, 2013), largement supérieure à celle des voisins marocains et tunisiens qui est de 55¹ en 2013 pour le Maroc et de 109.5 ² en 2015 pour la Tunisie. Cette consommation est assurée à 50% par les importations de poudre de lait et MGLA. Ces dernières sont à l'origine d'une sortie importante de devise. Les importations de lait représentent 18,4% de la facture globale des produits alimentaires pour un montant de 686 millions de dollars (CNIS, 2013), et l'Etat a injecté 46 milliards de dollars au titre de soutien à la filière.

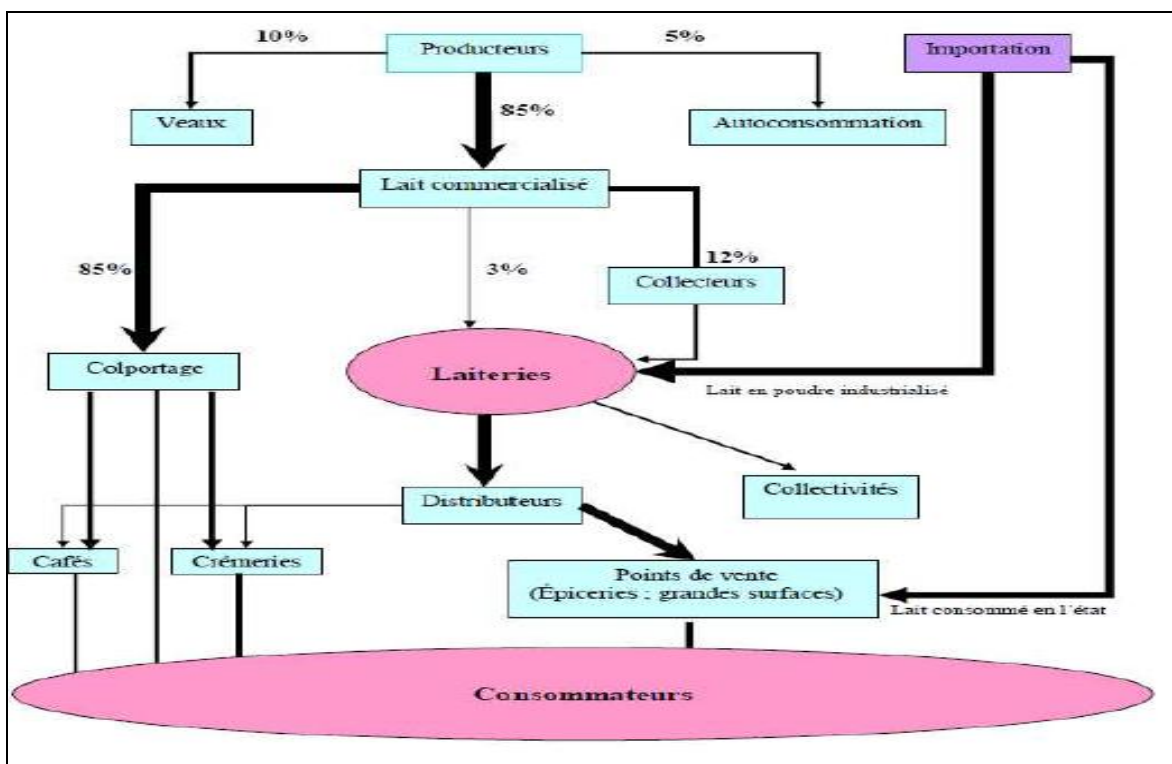
1.2.2 Les sources d'approvisionnement

Le lait produit localement est destiné à raison de 85% à la commercialisation. Le colportage est la voie d'acheminement du lait la plus fréquente avec 85% du lait commercialisé. Le reste (15) est utilisé par les industries laitières dont 3% collecté directement des exploitations. 5% du lait qui n'est pas commercialisé est autoconsommé et 10% est donné aux veaux (cf. Figure 18). La source principale d'approvisionnement en lait reste l'importation de la poudre de lait qui est reconstitué dans les entreprises laitières. La part des importations de lait est estimée à 79% (Makhlouf, 2015) (cf. Figure 19)

Figure 18. Sources d'approvisionnement et circuits de collecte et de commercialisation du lait.

¹ <http://lavieeco.com/news/economie/la-consommation-de-lait-toujours-faible-55-litres-par-an-et-par-habitant-24945.html>

² <http://www.ins.nat.tn/sites/default/files/publication/pdf/Bulletin%20-cons-2016-fr2-2.pdf>

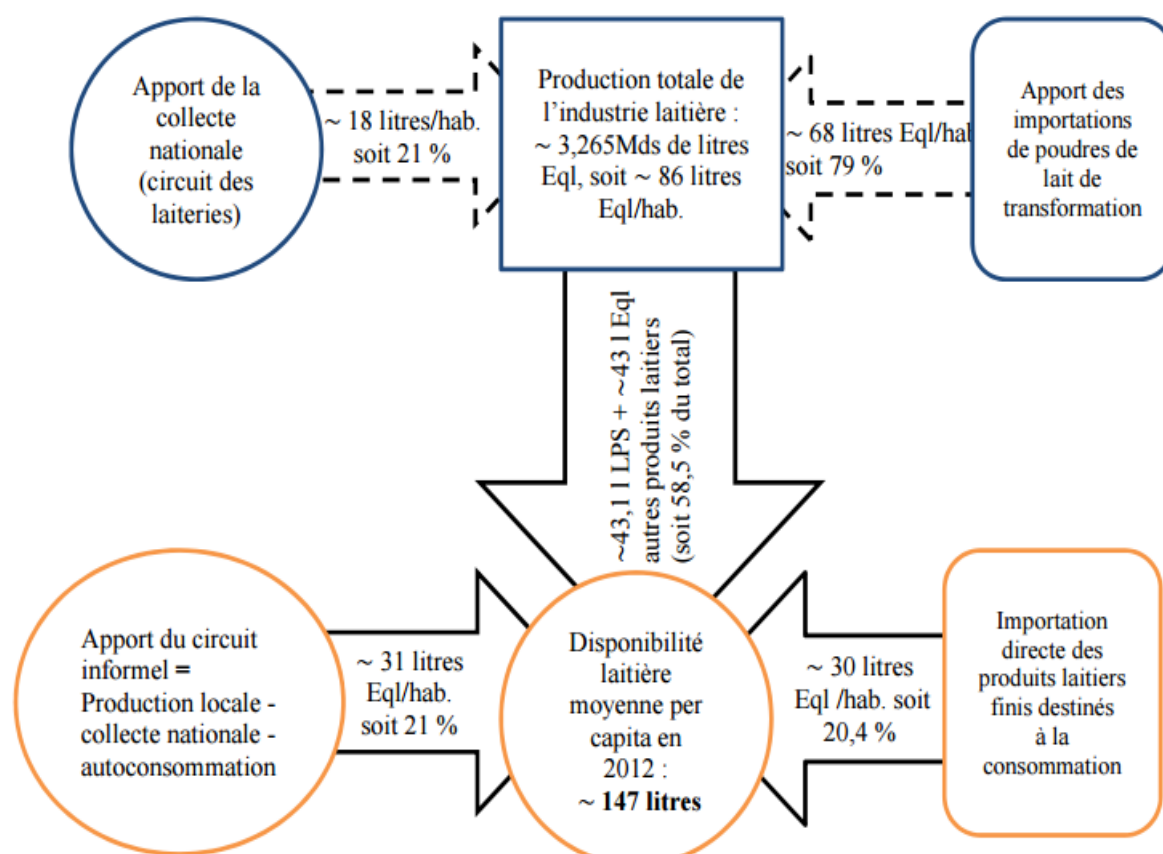


Source : MADR & ONIL.

Ce schéma nous révèle l'importance de la quantité de lait commercialisée par colportage dans les crémeries et les cafés (85%), les cafés et crémeries, lesquels sont principalement approvisionnés par le secteur informel. Mamine (2011) distingue deux types de circuit informel, un circuit informel court (marchand et non marchand) et un circuit informel long qui peut passer en même temps par des maillons formel et informel.

La Figure 19 nous illustre le niveau de dépendance de l'Algérie des importations de lait. Ces dernières sont de 79% des besoins nationaux. L'industrie laitière fournit à l'Algérie l'équivalent de 86 litres équivalent lait par habitant. Le circuit dit « informel » et l'importation de produits laitiers fournissent l'équivalent de 61 litres de lait sous forme de lait ou autres produits dérivés. Ce qui ramène la disponibilité du lait à une moyenne de 147 litres équivalent lait par habitant.

Figure 19. Origine des disponibilités laitières en 2012



Source. In, Makhoulf (2015)

1.2.3 Le niveau d'autosuffisance en lait et produits laitiers

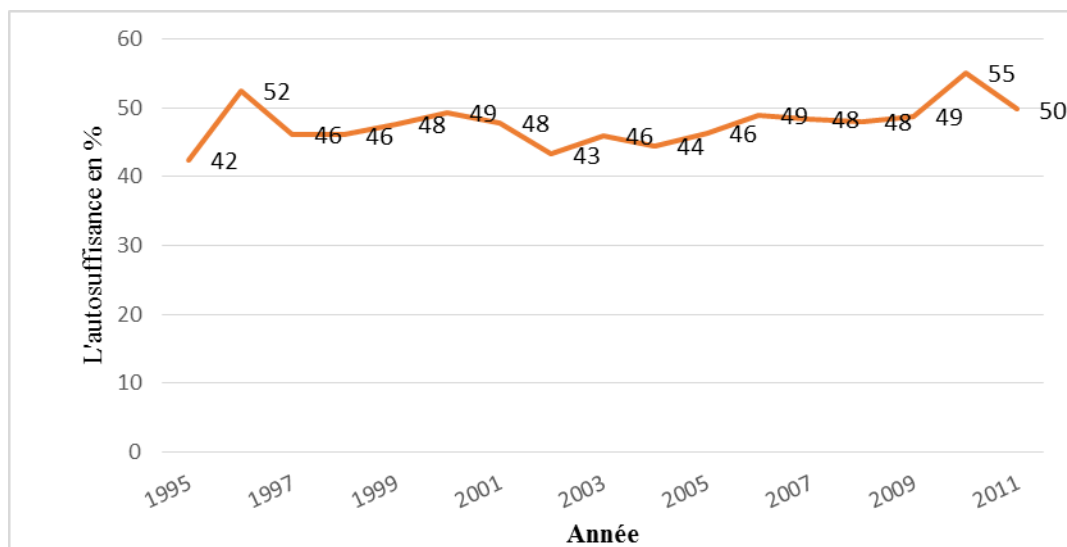
Malgré une évolution au courant de la dernière décennie (1990-2000), le lait reste le produit d'origine animale qui connaît la plus faible autosuffisance. La dernière décennie connaît un taux d'évolution négatif avec un taux de croissance annuel moyen de TCAM= - 0,25%¹. (Kheffache *et al.*, 2011). Cette évolution peut trouver son explication dans la croissance démographique, mais aussi dans le niveau de consommation par habitant qui a évolué ces dernières années et atteint 147 litres équivalent lait par habitant en 2012, alors qu'elle était de 78 l/hab, 83 l/hab et de 98 l/habitant, respectivement dans les années 1980, 1990 et 2000 (Amellal, 1995).

Le niveau d'autosuffisance en lait a atteint son niveau le plus élevé depuis la deuxième

¹ Taux de croissance annuel moyen

décennie des années 90, ce qui peut être le fruit des différents programmes pour le développement de la filière lait. Cependant, ce taux n'a pas pu franchir le seuil de 50% des besoins de la population malgré l'augmentation de l'enveloppe financière allouée à ce secteur (cf. Figure 20).

Figure 20. Evolution des taux d'autosuffisance en lait (%) ¹

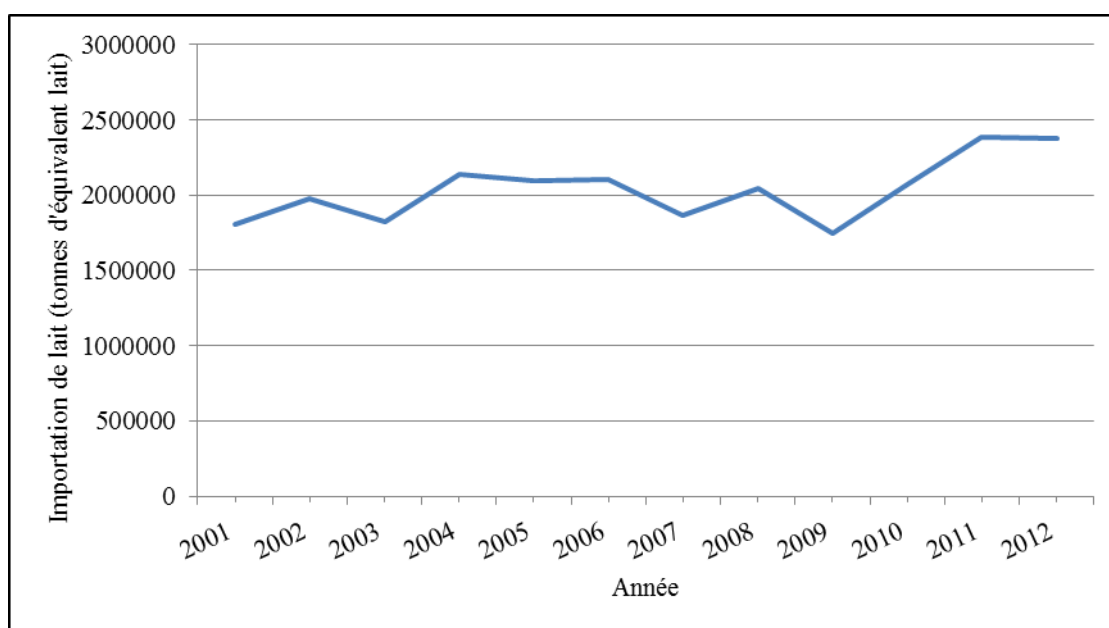


Source : Elaborée par l'auteure à partir des données de FAOSTAT (2017)

Plus de 50% de la consommation locale vient de l'importation de lait en poudre. Les quantités importées sont en continuelle croissance, malgré une chute importante dans la fin des années 90 à cause de la maladie de la vache folle qui a poussé les autorités à arrêter momentanément les importations. La courbe de la croissance suit celle de la démographie, ainsi qu'une augmentation des quantités consommées par habitant.

Figure 21. Evolution de l'importation de lait (Lait équivalent)

¹ Taux d'autosuffisance = $\left[\frac{\text{Production}}{\text{Production} + \text{Importation} - \text{Exportation}} \right] \times 100$

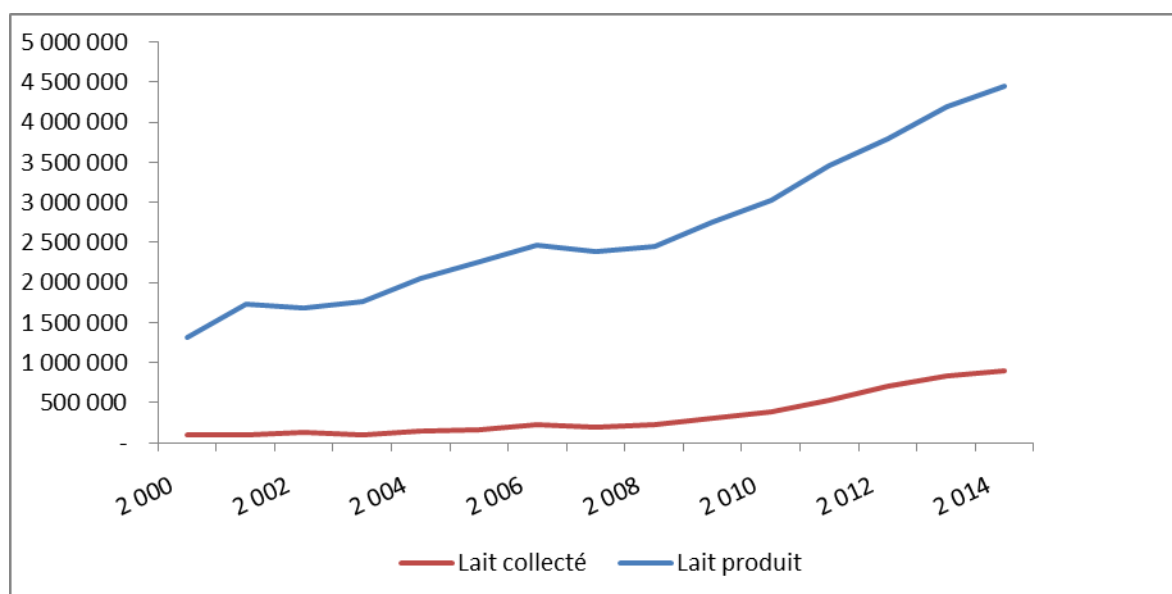


Source. Elaborée par l'auteure à partir de FAOSTAT, 2015

2 La collecte de lait

La collecte de lait cru s'est développée avec la mise en œuvre des programmes de développement de la filière lait à partir de 1995. Entre 2000 et 2008, le taux de collecte oscille entre 6 à 10% de la production totale, en 2009, ce niveau connaît une légère hausse et atteint 15% en 2010. Ce n'est qu'en 2012 que le niveau de collecte a significativement augmenté pour atteindre 23% puis 25% en 2013 et 2014 (Figure 22). Cela coïncide avec l'allègement des conditions auxquelles sont soumis les éleveurs désirant adhérer le programme de collecte, notamment par la suppression de l'obligation de l'agrément sanitaire. Cette mesure a convaincu quelques éleveurs à approvisionner les entreprises industrielles. Par ailleurs, le nombre d'éleveurs ne représente que 14% du total des éleveurs bovins laitiers sur le territoire national. La flexibilité des circuits traditionnels et le prix attractif sur cette filière sont des facteurs importants pour les éleveurs. Les démarches administratives lourdes et la méfiance de toute identification qui risque d'aboutir à une imposition de leur activité dans l'avenir, sont aussi des éléments qui entravent cette adhésion.

Figure 22. Evolution de la production et de la collecte de lait cru en Algérie



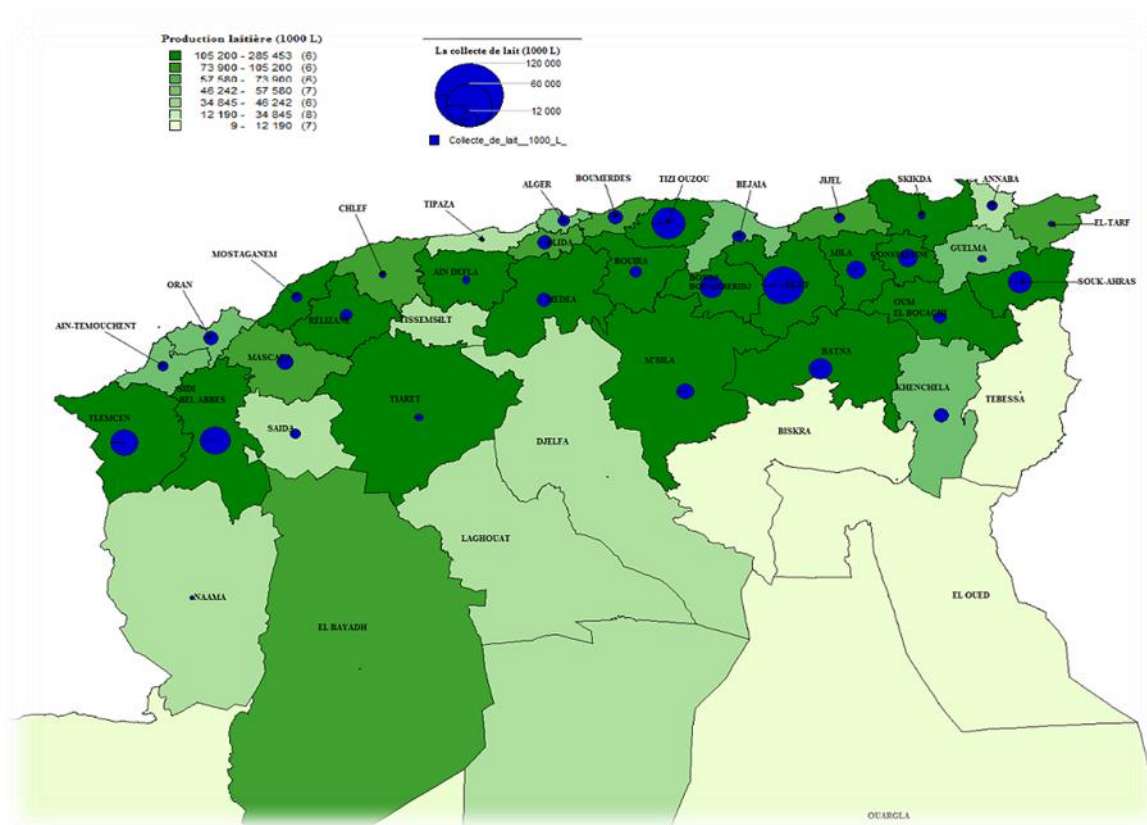
Source : Elaborée par l’auteure à partir des données du MADR (2015).

L’augmentation des niveaux de collecte pendant ces dernières années cache toutefois des disparités régionales (Figure 23). Ce réseau de collecte n’est pas toujours développé dans les régions potentiellement productives. Cela peut s’expliquer par une forte concentration géographique des entreprises de transformation dans certaines régions qui se traduit par un faible coût de collecte. Les entreprises laitières sont principalement concentrées dans la région du centre du pays. La région de Kabylie, principalement Béjaia et Tizi Ouzou, est la région par excellence des produits laitiers. En 2014, le taux de collecte est de 67% dans la wilaya de Tizi Ouzou, de 42% dans la wilaya de Sétif, 41% dans la wilaya de Béjaia et n’est que de 23% dans la wilaya de Médéa.

Nous assistons ces dernières années au développement de la filière lait dans des zones qui n’étaient reconnues comme des bassins laitiers ou comme des zones à vocation d’élevage. La mise en valeur des terres dans les régions steppiques et désertiques, par, notamment la réalisation de forages en profondeur a permis le développement de cultures fourragères sous pivot et l’installation d’exploitations agricoles. La Figure 23 montre une émergence

de la production laitière dans les régions telles que les wilayas d'El Bayadh, Naama, Laghouat ...

Figure 23. Carte de répartition de la production et de la collecte de lait cru en Algérie



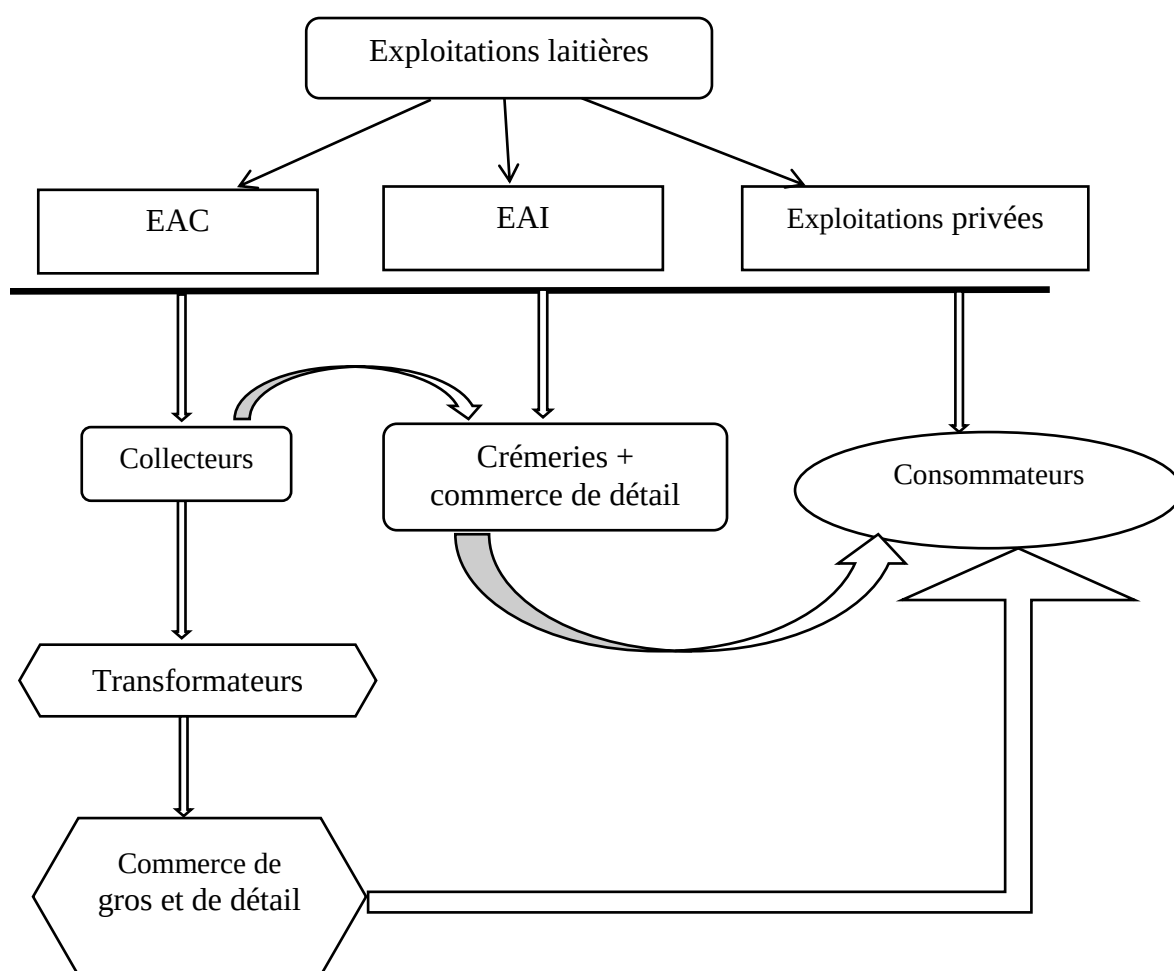
Source : Elaborée par l'auteure à partir des données du MADR (2014).

3 La transformation du lait cru local et circuits de commercialisation

Le lait cru est produit dans des exploitations de type EAC (Exploitation Agricole Collective), EAI (Exploitation Agricole Individuelle) ou dans des exploitations privées. Ces dernières sont dominantes dans le cas de l'élevage bovin laitier. A partir de la ferme, le lait peut prendre plusieurs destinations. Vers la vente directe par l'éleveur, ou collecté par l'industrie laitière via des collecteurs implantés à proximité des zones de production, ou collecté par les crémières pour une transformation artisanale et la vente en vrac (Figure 24).

Les collecteurs approvisionnant les industries laitières peuvent aussi dans certains cas collecter au compte des crémeries et des détaillants. Le lait collecté par les industries est pasteurisé et transformé en produits dérivés qui sont commercialisés par des grossistes et détaillants pour arriver enfin chez le consommateur. Les crémeries réalisent à la fois la transformation et la vente des produits aux consommateurs. Elles sont aussi des lieux de restauration servant des produits laitiers accompagnés de plats traditionnels.

Figure 24. Schéma de commercialisation du lait en Algérie



Source : Elaborée par l'auteure

3.1. La transformation traditionnelle ou artisanale

Les produits traditionnels sont des produits fabriqués au sein de l'exploitation par l'éleveur et sa famille. Cette activité est généralement réservée aux femmes. Les produits ainsi obtenus sont, soit autoconsommés, soit vendus, ou encore offerts à des voisins, famille et amis. La commercialisation se fait au niveau de la région de production, et quelquefois en approvisionnant les zones urbaines par l'intermédiaire des amis ou famille. Les produits tels que le *smen* (beurre rance) jouissent d'une notoriété au sein des populations urbaines. Ces dernières font leurs commandes auprès des éleveurs par le biais de leur famille et amis vivant dans les zones de production, et attendent parfois plusieurs semaines pour se voir livrées.

Les produits traditionnels sont divers et les procédés de fabrication varient d'une région à une autre en fonction des ressources disponibles, du climat qui peut favoriser certains modes de conservation plus que d'autres, et facteurs socio-culturels relatifs à chaque région. Nous citons quelques produits phare :

Nomenclature de quelques produits laitiers artisanaux¹.

Le *rayeb*, lait caillé, est obtenu par coagulation du lait durant une période variant de 24h à 72h selon la saison. La fermentation du lait est spontanée et incontrôlée et pourrait être une source précieuse des bactéries lactiques autochtones (Chenouf, 2014). Le *Raïb* à la différence de *Lben* ne subit ni barattage ni d'écémage, il s'agit d'un lait fermenté entier (Mechai Kirane, 2008). Le *rayeb* est consommé tel quel ou sous une forme écémée après barattage et écémage traditionnels dans une peau de chèvre ou de brebis (*chekoua*).

Le «*lben*» : célèbre produit de la transformation artisanale du lait en Algérie, consommé seul ou associé à de la galette, du couscous, des dattes. Le barattage de lait fermenté pour la fabrication de beurre («*oudhi* en Berbère »). Après extraction du beurre formés en

¹<http://www.sidielhadjaissa.com/article-pour-votre-culture-generale-les-produits-laitiers-fabriques-en-algerie-poste-par-d-soukehal-89790102.html>

petites mottes à la louche ou à la main, le produit restant est le « *lben* » ou « *ighi* ». Sa densité, couleur, et son taux de matières grasses font la qualité du *lben*. Il est apprécié quand il contient de petites mottes de beurres restant de l'écémage ; et qui lui donnent une couleur légèrement jaunâtre.

Pour éviter la dégradation du produit « L'ben » durant la phase de stockage, le *lben* est chauffé jusqu'à la séparation du lactosérum, le coagulum obtenu, appelé « *klila* », est consommé comme un fromage frais, sinon utilisé comme un ingrédient dans les préparations culinaires, et ce après découpage et séchage.

Figure 25. Boîtes et bols de *rayeb* sur le présentoir de deux crémeries à Médéa



Source : Photos prises par l'auteure dans deux crémeries à Médéa

Le beurre frais est obtenu après barattage du lait fermenté « *rayeb* ». Ce dernier est occasionnellement augmenté d'une quantité d'eau tiède (40-50°C) à la fin du barattage pour favoriser l'agglomération des globules lipidiques et accroître le rendement en beurre (*zebda*). Les globules gras apparaissant en surface, à la suite du barattage, sont séparés par une cuillère perforée, le beurre frais obtenu présente une consistance molle du fait de la forte concentration en eau.

Le surplus de beurre produit est transformé en beurre rancie (« *smen*») à travers le lavage du beurre frais à l'eau tiède, le saumurage, le salage (8-10g/100g) et le conditionnement (cf. Figure 26).

« *Bouhezza* » est un fromage traditionnel fermenté dont la fabrication est le fait des régions de l'Est Algérien (Oum el Bouaghi, Khenchella, Bartna) jadis réputées par une pratique importante de l'élevage extensif des caprins et des ovins. En effet, à l'origine, le fromage *bouhezza* était le produit de la transformation du lait de chèvre et de brebis ; toutefois la tendance actuelle semble s'orienter vers l'utilisation du lait de vache. Le salage, l'égouttage et l'affinage du *bouhezza* sont réalisés simultanément dans une outre, *chekoua*, préalablement traitée aux tannins pendant 3 à 4 mois. Au cours de la période d'affinage, du sel et du « L'ben » seront ajoutés au contenu de la *chekoua*. Au stade de la consommation le fromage est pétri avec incorporation de poudre de piment rouge, ce qui lui donne une caractéristique particulière (cf. Figure 26).

Figure 26. Photos de quelques produits laitiers traditionnels

Bocal de *smen* (beurre ronce) fabriqué par l'éleveur



Fromage *bouhezza*



Source. Photo prise par l'auteure à Médéa

Source. <http://www.bneder.dz/archeive/page/1715>

Le fromage *kemaria*, *takemarit*.

Fromage traditionnel à base de lait de chèvre, la « *kemariya* » ou « *takkmerit* » (en langue berbère) est fabriqué par les femmes selon des procédés traditionnels dans les régions du sud algérien notamment dans les wilayat de Ghardaia et Naama. La *kemariya* est un fromage utilisé à des fins festives et souvent servie avec du thé. Du fait de la forte demande en ce produit, il est de plus en plus produit par des PME selon des processus semi industriels pour être commercialisé aussi bien sur les marchés traditionnels qu'au niveau de certaine grande surface du nord du pays.

La production de fromage traditionnel *djben*, habituellement fabriqué avec du lait cru de brebis, s'effectue par voie de fermentation végétale par l'utilisation d'une plante (*Cynaracardunculus* L.). Ce fromage traditionnel est fabriqué aussi par l'utilisation de la fleur d'artichaut (*cynarascolumus*), du latex de figuier (*figus carica*) et des graines de citrouille. Ces techniques de fermentation végétale s'apparentent à celles utilisées dans certaines régions de la Méditerranée à l'instar de l'Andalousie en Espagne.

Au chapitre du *jben* nous pouvons, aussi, faire référence à un autre fromage fabriqué en Kabylie : *Aghoughlou*. Il s'agit d'un fromage obtenu à partir du lait frais de vache ou de chèvre avec une pressurisation par la sève du figuier.

A côté de ces produits dominants, il existe des préparations locales circonscrites à certaines régions de l'Algérie.

Ighounane : Fromage fabriqué en Kabylie à partir du colostrum, premier lait de vache venant de mettre bas, la préparation d' *ighounane* se fait dans des ustensiles en terre cuite enduit d'huile d'olive dans lesquels sera versée une petite quantité d'eau salée, puis le lait qui sera chauffé et coagulé. Le caillé formé sera découpé et prêt à être consommé.

Takammart littéralement « Fromage », en langue Tamahaq (Touaregs), la « Takammart » est un fromage de la région désertique du Hoggar (Tamanrasset). Il est produit par l'introduction d'un morceau de caillette de jeunes chevreaux dans le lait. Le caillé obtenu est retiré à l'aide d'une louche et déposé en petits tas sur une natte, il sera ensuite pétri pour évacuer le sérum puis déposé sur une natte à base de tiges de fenouil qui lui transmet

un arôme particulier. Les nattes sont, par la suite, exposées au soleil durant deux jours puis placées à l'ombre jusqu'au durcissement du fromage.

Ibakhbakhane : Originaire de la région des Aurès, *ibakhbakhane* est produit à partir d'une mixture de *frik* d'orge (*marmaz*) est de « L'ben » soumis à une fermentation à des températures inférieures à 20°C (par immersion dans un puits) pendant 2 à 5 jours.

3.2 La transformation semi-industrielle

Cette filière s'appuie sur le développement et l'émergence de mini-laiteries s'occupant de la collecte et transformation de la fabrication de produits à partir de poudre de lait et du lait cru issu de la collecte. Ces mini-laiteries ont bénéficié des aides publiques pour la pasteurisation et la transformation du lait. En 2006, des mini-laiteries au nombre de 29 ont été créées avec une aide de 11x10⁶ DA payée sur le Fond National de Régulation et Développement Agricole. Depuis cette date, plusieurs dizaines ont été créées sur des fonds privés et publiques. Ces mini-laiteries ont une capacité de production qui varie entre 500 l/j à 5000 l/j.

3.3. La transformation industrielle

La transformation industrielle est assurée par des entreprises publiques et privées. Le groupe public : Groupe Industriel de Production de Lait (GIPLAIT) avec quelques entreprises privées et de firmes multinationales agroalimentaires forment un oligopole, dont certaines ont des assises régionales. Le groupe GIPLAIT a perdu d'importantes parts de marché, notamment suite aux partenariats que des entreprises privées ont développés avec des entreprises étrangères et ont pu bénéficier d'un appui technique et en termes de gestion, de marketing et de qualité des produits (Souki, 2009).

Tableau 11. Evolution des taux d'intégration de lait cru dans la production industrielle

Années	Production industrielle (10 ³ litres)	Taux d'intégration du lait cru dans la transformation (%)
2000	900 000	11,1
2001	850 000	11
2002	1 302 000	10

2003	1 230 000	10
2004	1 0280 000	11
2005	1 344 000	12
2006	904 610	10
2007	917 420	13

Source : Ministère de l'Agriculture et du développement rural (MADR), 2008

4 Qualité des produits laitiers et structure de la filière

La qualité du lait et produits laitiers en Algérie répond à une réglementation qui régit la santé animale, le commerce (le transport des denrées, la distribution et l'étiquetage de ces dernières), la transformation des produits. La réglementation permet de lutter contre la fraude et veiller à la salubrité des aliments et à la protection du consommateur.

La qualité chez les acteurs de la filière peut répondre à d'autres exigences techniques, environnementales, de services, biologiques ou autres. Les entreprises laitières entreprennent des certifications de la qualité pour répondre à des normes nationales ou internationales selon la performance de l'entreprise, ses stratégies marketing et managériales.

4.1 Cadre réglementaire de la qualité des produits et de la filière lait

La politique adoptée par l'Algérie en matière de qualité vise à protéger le citoyen contre les risques pouvant affecter sa santé, son environnement et sa sécurité ainsi que celle de son matériel.

On peut citer les législations spécifiques suivantes :

- La Loi N° 89-02 du 7 février 1989 relative aux règles générales de protection du consommateur, (JO N° : 006 du 08-02-1989) .
- La Loi N° 88-08 du 26 janvier 1988 relative aux activités de médecine vétérinaire et à la protection de la santé animale, (JO N° : 004 du 27-01-1988) .
- La Loi N° 87-17 du 1er août 1987 relative à la protection phytosanitaire, (JO N° : 032 du 05-08-1987) .

- La Loi N° 90-18 du 31 juillet 1990 relative au système national légal de métrologie, (N°ORA : 035 du 15-08-1990) .
- La Loi N° 89-23 du 19 décembre 1989 relative à la normalisation, (JO N° : 054 du 20- 12-1989)

La qualité sanitaire des produits constitue une préoccupation des consommateurs et des pouvoirs publics. La protection des consommateurs et la répression des fraudes sont régies par la loi 09-03 du 25 février 2009¹. Elle cadre, la sécurité des produits alimentaires et leur qualité, le droit du consommateur à l'information relative aux produits et à la garantie, traçabilité des produits et création du Conseil National pour la Protection du Consommateur.

Normes de qualité du lait crû

Encadré 1 : Arrêté interministériel du 29 Safar 1414 correspondant au 18 août 1993 relatif aux spécifications et à la présentation de certains laits de consommation.

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet de définir les spécifications de certains laits destinés à la consommation ainsi que les conditions et les modalités relatives à leur présentation et à leur étiquetage.

ARTICLE 2 : La dénomination " lait " est réservée exclusivement au produit de la sécrétion mammaire normale, obtenue par une ou plusieurs traites, sans aucune addition ni soustraction et n'ayant pas été soumis à un traitement thermique.

ARTICLE 3 : Le lait est le produit intégral de la traite totale et ininterrompue d'une femelle laitière bien portante, bien nourrie et non surmenée. Il doit être recueilli proprement et ne pas contenir de colostrum.

ARTICLE 4 : La dénomination " lait " sans indication de l'espèce animale de provenance, est réservée au lait de vache. Tout lait provenant d'une femelle laitière, autre que la vache, doit être désigné par la dénomination " lait ", suivie de l'indication de l'espèce animale dont il provient.

ARTICLE 5 : Le lait destiné à la consommation ou à la fabrication d'un produit laitier, doit provenir de femelles laitières en parfait état sanitaire.

ARTICLE 6 : Le lait ne doit pas :

- être coloré, malpropre ou malodorant;
- provenir d'une traite opérée moins de sept (07) jours après le part;
- provenir d'animaux atteints de maladies contagieuses ou de mammite;
- contenir notamment des résidus antiseptiques, antibiotiques et pesticides;
- coaguler à l'ébullition;
- provenir d'une traite incomplète;
- subir un écrémage même partiel.

En outre, le lait ne doit pas subir :

- de soustraction ou de substitution de ses composants nutritifs;
- de traitements, autres que le filtrage ou les procédés thermiques d'assainissement susceptibles de modifier la composition physique ou chimique, sauf lorsque ces traitements sont autorisés.

ARTICLE 7 : Les laits sont classés, en fonction du nombre de germes totaux, en trois (3) catégories :

¹ Journal officiel n°15 du 08 mars 2009

- Catégorie A : moins de 100.000 germes totaux par millilitre;
- Catégorie B : de 100.000 à 500.000 germes totaux par millilitre;
- Catégorie C : plus de 500.000 à 2.000.000 de germes locaux totaux par millilitre.

ARTICLE 8 : Le lait doit répondre aux spécifications suivantes :

- germes totaux. : Maximum deux (02) millions;
- salmonelle : absence;
- stabilité à l'ébullition : stable;
- acidité en grammes d'acide lactique/litre: maximum 1,8;
- densité : 1030 - 1034;
- matières grasses : 34 grammes par litre au minimum.

ARTICLE 9 : Le lait doit être conservé immédiatement après la traite à une température inférieure ou égale à six (06) degrés Celsius.

ARTICLE 10 : Le lait doit être mis à la disposition des entreprises laitières dans les conditions suivantes :

- le délai entre la traite et la délivrance du lait aux entreprises laitières, est fixé à quarante-huit (48) heures au maximum;

- le délai entre la traite et le premier traitement thermique est fixé à soixante-douze (72) heures au maximum.

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet de définir les spécifications de certains laits destinés à la consommation ainsi que les conditions et les modalités relatives à leur présentation et à leur étiquetage.

ARTICLE 2 : La dénomination " lait " est réservée exclusivement au produit de la sécrétion mammaire normale, obtenue par une ou plusieurs traites, sans aucune addition ni soustraction et n'ayant pas été soumis à un traitement thermique.

ARTICLE 3 : Le lait est le produit intégral de la traite totale et ininterrompue d'une femelle laitière bien portante, bien nourrie et non surmenée. Il doit être recueilli proprement et ne pas contenir de colostrum.

ARTICLE 4 : La dénomination " lait " sans indication de l'espèce animale de provenance, est réservée au lait de vache. Tout lait provenant d'une femelle laitière, autre que la vache, doit être désigné par la dénomination " lait ", suivie de l'indication de l'espèce animale dont il provient.

ARTICLE 5 : Le lait destiné à la consommation ou à la fabrication d'un produit laitier, doit provenir de femelles laitières en parfait état sanitaire.

ARTICLE 6 : Le lait ne doit pas :

- être coloré, malpropre ou malodorant;
- provenir d'une traite opérée moins de sept (07) jours après le part;
- provenir d'animaux atteints de maladies contagieuses ou de mammite;
- contenir notamment des résidus antiseptiques, antibiotiques et pesticides;
- coaguler à l'ébullition;
- provenir d'une traite incomplète;
- subir un écrémage même partiel.

En outre, le lait ne doit pas subir :

- de soustraction ou de substitution de ses composants nutritifs;
- de traitements, autres que le filtrage ou les procédés thermiques d'assainissement susceptibles de modifier la composition physique ou chimique, sauf lorsque ces traitements sont autorisés.

ARTICLE 7 : Les laits sont classés, en fonction du nombre de germes totaux, en trois (3) catégories :

- Catégorie A : moins de 100.000 germes totaux par millilitre;
- Catégorie B : de 100.000 à 500.000 germes totaux par millilitre;
- Catégorie C : plus de 500.000 à 2.000.000 de germes locaux totaux par millilitre.

ARTICLE 8 : Le lait doit répondre aux spécifications suivantes :

- germes totaux. : Maximum deux (02) millions;
- salmonelle : absence;
- stabilité à l'ébullition : stable;
- acidité en grammes d'acide lactique/litre: maximum 1,8;
- densité : 1030 - 1034;
- matières grasses : 34 grammes par litre au minimum.

ARTICLE 9 : Le lait doit être conservé immédiatement après la traite à une température inférieure ou égale à six (06) degrés Celsius.

ARTICLE 10 : Le lait doit être mis à la disposition des entreprises laitières dans les conditions suivantes :

- le délai entre la traite et la délivrance du lait aux entreprises laitières, est fixé à quarante-huit (48) heures au maximum;
- le délai entre la traite et le premier traitement thermique est fixé à soixante-douze (72) heures au maximum.

Si la réglementation définit une qualité officielle du lait, les outils de contrôle de cette qualité sont insuffisants et ne sont pas généralisés pour prendre en charge tous les producteurs. Les produits empruntant les circuits courts échappent à ces contrôles et les acteurs de ces circuits développent et mobilisent d'autres outils pour « mesurer » la qualité du lait et des produits laitiers.

La conduite des exploitations et l'état sanitaire des animaux ont un impact sur la qualité des produits. Le lait produit dans les exploitations laitières en Algérie ne répond pas aux qualités hygiéniques et sanitaires recommandées. Ghazi Niar (2011), dans une étude sur la qualité hygiénique du lait, rapportent que le lait mis sur le marché est fortement contaminé et ne répond pas aux normes. La présence de certains germes peut constituer un réel risque de santé publique du fait de leur résistance au traitement thermique.

De nombreuses autres études ont mis en évidence le manque d'hygiène à la traite par des insuffisances relevées dans le nettoyage du matériel en contact avec le lait et la réfrigération (Ameur *et al.*, 2012). la pasteurisation n'est pas de grande efficacité face à la présence de germes résistant aux fortes températures (Aggad *et al.*, 2009).

La réaction des consommateurs aux questions de salubrité alimentaire et aux incidents relatifs à la santé animale influence les producteurs et l'ensemble des opérateurs dans leurs décisions et stratégies. Les crises de la vache folle, des dioxines ont mis les producteurs devant des situations difficiles conjuguées à un boycott des consommateurs et des pertes financières importantes. L'inquiétude des consommateurs en matière d'alimentation pourrait renvoyer aussi à une certaine crise de confiance envers le système économique «technocratique» (Bonny, 2000).

Moustier *et al.* (2006) rapportent dans une étude relative à la qualité sanitaire des fruits et légumes que les mêmes caractéristiques de qualité sont recherchées par les commerçants et les consommateurs, tandis qu'il existe une forte segmentation entre les commerçants des supermarchés, magasins et stands sur les marchés spécifiques qui considèrent que la

qualité sanitaire est le premier critère de choix des fournisseurs, et les commerçants des marchés traditionnels mettent en priorité les caractéristiques physiques des produits.

4.2 De la qualité officielle à une qualité négociée

La qualité des produits laitiers n'existe officiellement que sur sa dimension sanitaire et biologique. Cette qualité officielle est connue avant l'échange. La qualité dite « alternative »¹ fondée sur des représentations différentes du marché. « *La qualité « alternative » s'intéresse aux modalités et conditions de définition de la qualité d'un bien par les acteurs sur un marché.* »(Smadja-Rakotondramanitra, 2014).

La qualité des produits reste un problème fondamental à la coordination entre les acteurs sur un marché. Ces derniers ont diverses perceptions et définitions de la qualité, et cette différence peut compromettre les échanges sur le marché. Pour réaliser ces échanges, et résoudre cette diversité de définitions de la qualité, les acteurs sont amenés à trouver un accord. La définition de la qualité doit être acceptée par toutes les parties prenantes.

Conclusion du quatrième chapitre.

A travers ce chapitre, nous avons mis en évidence la situation de la filière lait, son fonctionnement et ses intervenants. Il a été important de montrer les performances et les insuffisances de la filière en matière de quantité produites, collectées, transformées et à travers sa dépendance du marché extérieur pour approvisionner la population en lait et les producteurs en matière première nécessaire au développement de leurs élevages. Ces résultats sont l'aboutissement de politiques laitières menées depuis l'indépendance.

Un premier enseignement de ce chapitre est celui de la dimension économique de la filière lait. Les sommes accordées à la filière lait locale et à l'importation de la poudre de lait pèsent énormément sur le budget de l'Etat et sur l'équilibre de sa balance commerciale.

¹ Smadja-Rakotondramanitra (2014)

Les acteurs sont constamment mis à l'épreuve à chaque moment de prise de décision. Les décisions sont relatives au choix des partenaires (clients et fournisseurs), la forme du partenariat, et comment arriver à définir la qualité qu'ils recherchent afin de répondre aux différentes demandes en la matière. La qualité des produits est une résultante d'un ensemble de jeux d'acteurs, de leurs visions, leur contexte local, environnement culturel, politique et socio-économique. Les acteurs se regroupent, se coordonnent selon des valeurs qu'ils partagent afin d'assurer une qualité des produits que le consommateur ou le client demande. Notre objectif est de montrer la pluralité des coordinations existantes entre les acteurs dans un environnement où cohabite une filière lait industrielle avec une filière traditionnelle, et de comprendre comment se construit la qualité des produits dans cet environnement complexe où plusieurs facteurs se conjuguent, et où les attentes et les conceptions de la qualité sont multiples. Pour mener cette analyse, nous avons besoin de définir un cadre théorique qui nous permet de répondre au mieux à la problématique posée dans ce premier chapitre.

Chapitre 5. Caractérisation de la filière lait dans la wilaya de Médéa

Chapitre 5. Caractérisation de la filière lait dans la wilaya de Médéa

Ce chapitre a pour objet de présenter la filière laitière dans la wilaya de Médéa. Ses acteurs, sa structure, ses contraintes et ses atouts. Ce chapitre se scinde sur deux volets. Un volet pour une analyse technico-économique de la filière et ses performances et résultats, l'autre consiste à sa structure organisationnelle qui met l'accent sur les relations entre ses acteurs avec leur environnement politique, économique et de contrôle. Présenter ainsi le paysage de la filière laitière dans la région d'étude nous aide à comprendre la portée de notre problématique de recherche et notre démarche sur le terrain.

1 Les systèmes de production

1.1 Les races et effectifs

Le cheptel de vaches laitières de la wilaya de Médéa est composé de trois catégories ou types (cf. Tableau 12 ci-après).

Des vaches BLM (bovin laitier moderne). Le cheptel est issu de l'importation de vaches à haut potentiel génétique. La politique d'importation initiée au lendemain de l'indépendance avait pour objectif de répondre à la demande galopante en lait et produits laitiers. Cette dernière n'a pas vu ses objectifs atteints, puisque les conditions d'entretien de ces animaux n'ont pas permis aux vaches d'extérioriser leur potentiel (Belhadia Yakhlef, 2013; Bouzebda *et al.*, 2006; Ghozlane *et al.*, 1998; Kheffache Kessouar, 1999) et n'ont pas contribué à une augmentation significative du cheptel (Kheffache Bedrani, 2012). Ce cheptel représente près de 28% du cheptel total de la wilaya. On y rencontre les races Holstein, Montbéliarde et la Fleckvieh, importées principalement de France, suivie de l'Italie, de Belgique, d'Allemagne, des Etats-Unis, d'Espagne, et même de Turquie et de Tunisie.

Des vaches BLA représentent 46 % du cheptel de la région. Elles sont issues du croisement des vaches importées avec les populations locales. Ces dernières montrent de meilleures capacités d'adaptation aux conditions climatiques et d'entretien.

Des vaches BLL composées de populations locales avec de faibles niveaux de production et reproduction, mais de bonnes aptitudes de résistance dans les conditions difficiles en montagne ou dans la haute steppe. Ces vaches disposent de très bonnes qualités maternelles. Elles représentent 26% du total du cheptel de vaches laitières. La brune de l'Atlas reste la principale race locale en Algérie. Elle est présente sous quatre variétés (Senoussi *et al.*, 2010): « *la Guelmoise à pelage gris foncé vivant en zone forestière, la Cheurfa à robe blanchâtre que l'on rencontre en zone préforestière, la Chélifienne à pelage fauve et la Sétifienne à pelage noirâtre adaptée à des conditions plus rustiques* ».

L'évolution du cheptel de vaches laitières dans la wilaya de Médéa semble appuyée sur les importations massives de génisses pleines à haut potentiel laitier. Le

Tableau 12 montre que les vaches issues du croisement entre les races locales et les races importées voient leur effectif régresser. Les vaches de type BLL quant à elles ne sont pas exploitées pour la production laitières. Ce sont des vaches allaitantes conduites en système extensif pour la production de viande. L'évolution du cheptel vient essentiellement de l'importation massive encouragée par les programmes de développement de la filière lait (PNDA, puis Renouveau rural ces dernières années). Toutefois, leur effectif ne suit pas celui des importations, puisqu'il est enregistré une importante mortalité et abattages sanitaires ou illicites de ces dernières (Benfrid, 1998).

Tableau 12. Les effectifs de vaches dans la wilaya de Médéa

Catégorie Année	BLM	BLA	BLL	Total
Moy /2000-2008	5320	10940	3040	19300
2009	4802	12298	3600	20700
2010	5669	12616	3500	21789

2011	6048	10016	5712	21776
------	------	-------	------	-------

Source. La DSA¹ de la wilaya de Médéa

1.2 Taille des exploitations

La wilaya de Médéa comprend près de 12000² éleveurs de bovins laitiers. En 2015, seuls 767 sont adhérents au programme de développement de la filière lait et sont répertoriés au niveau des services agricoles et vétérinaires de la wilaya, ce qui représente moins de 7% du total des éleveurs de la région. La taille des exploitations est très faible, plus de 90% des éleveurs ont moins de dix vaches.

Les exploitations de la wilaya de Médéa sont de petite taille avec une dominance des élevages de moins de cinq vaches. Cette taille ne permet pas mécanisation du travail au sein de l'exploitation. L'élevage dans la wilaya de Médéa reste de type familial, à l'instar de l'élevage laitier sur le plan national.

Tableau 13. Taille des exploitations de la wilaya de Médéa.

Taille de l'exploitation	Nombre d'éleveurs	Nombre de vaches	% d'exploitation
Inférieur à 5 vaches	494	1539	64,07
Entre (5,10) vaches	204	1579	26,46
Entre (10, 20) vaches	59	801	7,65
Entre (20,50) vaches	8	281	1,04
Supérieur à 50 vaches	2	316	0,26
Total	767	4516	100

Source. Elaboré par l'auteure à partir des données de la DSV de Médéa

1.3 La production laitière

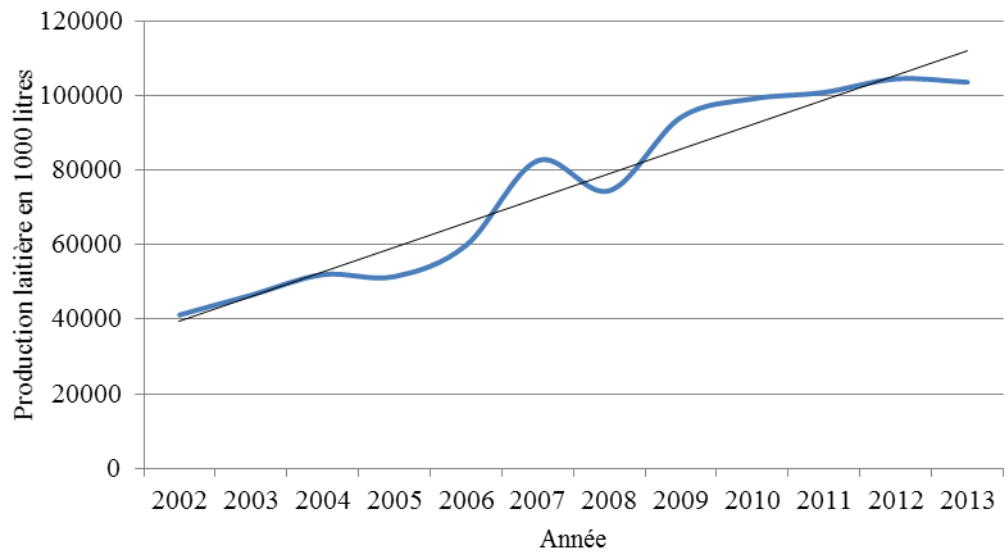
L'évolution de la production laitière dans notre région d'étude est illustrée dans la Figure 27. Le programme de développement de la filière lait initié par l'Etat, et malgré la réti-

¹ Direction des Services Agricoles

² Chiffre communiqué par un responsable à la DSV de Médéa.

cence de beaucoup d'éleveurs à y adhérer, a permis la création de nouvelles exploitations et l'extension de celles existantes. Des aides sont octroyées aux éleveurs pour la construction de nouvelles étables ou l'aménagement et la mise en conformité de celles existantes, acquisition du matériel d'élevage, de génisses à haut potentiel génétique, et enfin, les incitations sous forme de primes à la production, collecte et intégration du lait local dans l'industrie laitière. Tableau 14 illustre l'évolution des primes payées par l'Etat à travers les différents programmes de développement de la filière lait. La prime de production qui est donnée à l'éleveur a connu une augmentation importante qui a triplé entre 1995 et 2009 et une prime sanitaire de 2 DA est aussi instaurée depuis 2016 pour les éleveurs qui acceptent de dépister leurs animaux. Les primes accordées aux collecteurs et transformateurs n'ont pas connu la même évolution.

Figure 27. Evolution de la production laitière dans la wilaya de Médéa (en 1000 litres)



Source. Elaborée par l'auteure à partir des données du MADR (2014)

Tableau 14. Evolution des primes accordées à la filière lait à travers les différents dispositifs

	Programme de réhabilitation de la filière lait	Lancement du PNDRA depuis 2001	
		Dispositif DSA-CRMA	Dispositif ONIL

	laiterie-banques			
	1995-2000	2001-2004	2005-2008	2009-à ce jour
Prime de production (éleveur)	4 da/l	5 da/l	7 da/l	12 da/l
Prime de la collecte de lait cru	2 da/l	2 da/l	4 da/l	5 da/l
Primes d'intégration du lait cru par les industriels		2 à 4 da/l (en fonction des volumes)		4 da/l, 6da/l et 7,5 da/l

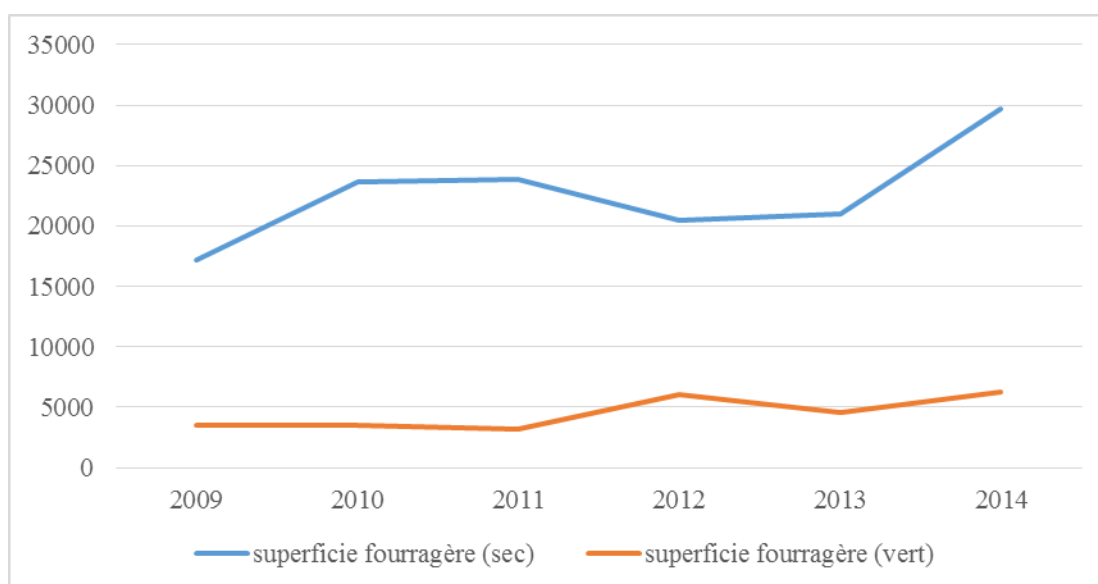
Source. In, Makhlouf (2015)

1.4.La production fourragère

La wilaya de Médéa compte une superficie fourragère de 21000 hectares, dont seul 17% est destiné aux fourrages consommés en vert. Ces derniers sont constitués principalement de culture d'orge, avoine et seigle, et très peu de maïs et sorgho. Les fourrages consommés en sec sont représentés par les céréales et la vesce-avoine. La disponibilité fourragère est complétée par les jachères fauchées avec 4500 Ha ou pâturées avec près de 100.000 Ha, les paquages et les parcours qui sont utilisés à 46% dans la wilaya de Médéa sur une superficie d'environ 300 000 Ha.

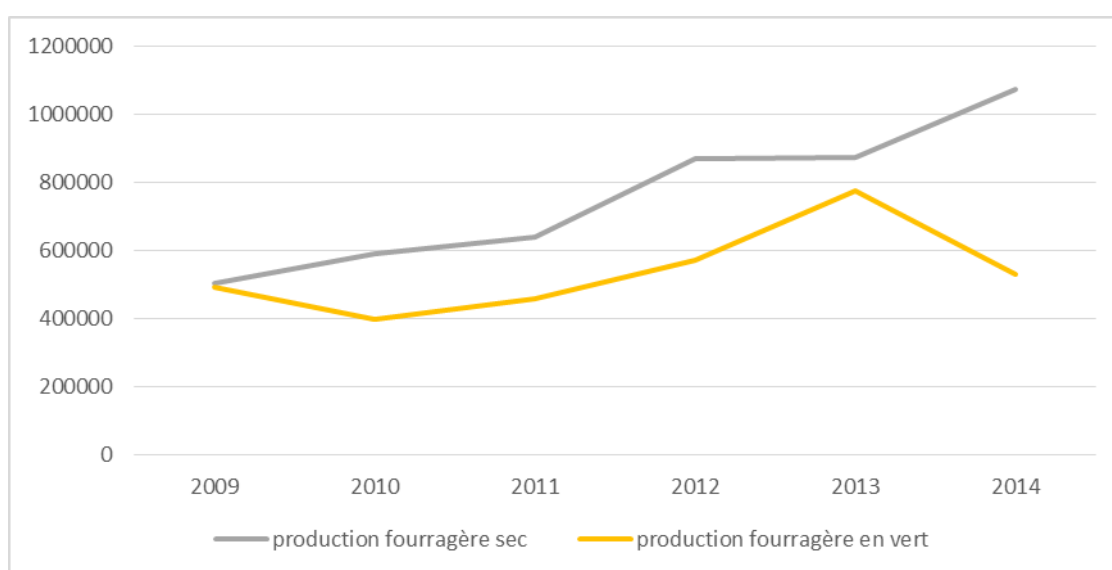
Les rendements fourragers restent faibles malgré une nette augmentation depuis ces dernières années (Figure 29). La culture de l'orge et de l'avoine enregistrent un rendement de respectivement 18 et 14 quintaux/Ha. Ce rendement, même s'il reste dans la moyenne nationale est très faible dans d'autres pays où il atteint quelques tonnes comme dans le cas de la France.

Figure 28. Évolution des superficies fourragères dans la wilaya de Médéa.



Source. Elaborée par l'auteure à partir des données du MADR (2014)

Figure 29. Évolution des productions fourragères.

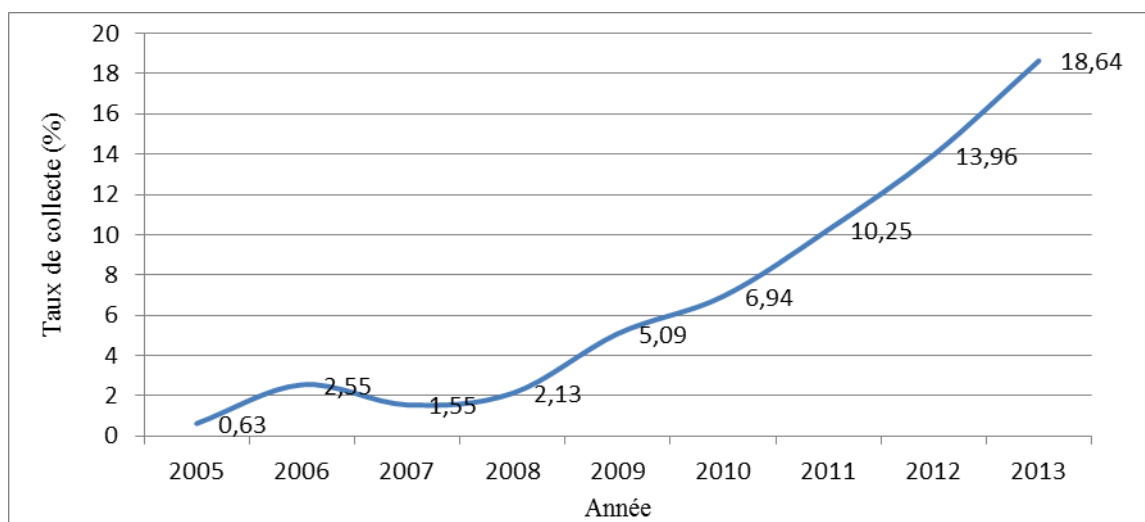


Source. Elaborée par l'auteure à partir des données du MADR (2014)

2 Collecte dans la wilaya de Médéa

Malgré un niveau de collecte très faible en Algérie en général et dans la wilaya de Médéa en particulier, le taux de collecte a vu une augmentation très significative depuis les dix dernières années. Il passe d'un niveau avoisinant les 1% en 2005 à près de 19% en 2013 selon le ministère de l'agriculture (MADR)¹. La revalorisation de la prime à la production, l'allègement de la procédure d'intégration du programme de développement de la filière lait ont amené l'adhésion d'éleveurs nouveaux à ce programme. Toutefois, la réticence de la majorité d'entre eux est constatée. Le développement de la collecte est conforté par la prolifération des collecteurs, encouragée notamment par les programmes de soutien à l'emploi des jeunes gérés par ANSEJ², CNAC³...). Ces programmes permettent aux jeunes sans emploi de se doter de matériel de collecte subventionné avec des crédits bonifiés. Cela a permis une densification du réseau de collecte de lait.

Figure 30. Evolution du taux de collecte de lait cru dans la wilaya de Médéa



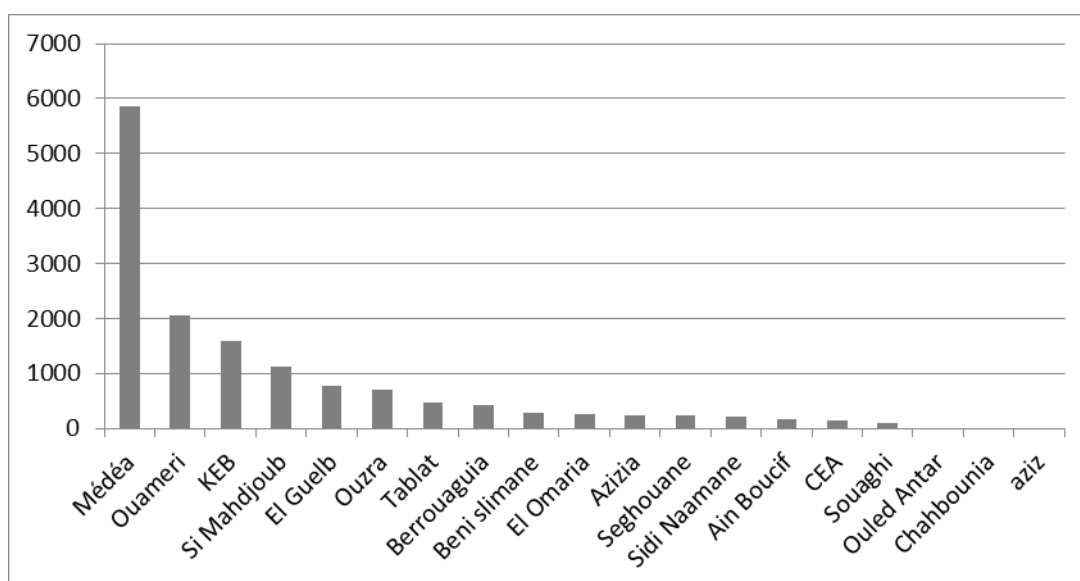
Source. Elaborée par l'auteure à partir des données de la DSA (MADR, 2014a)

Figure 31. La collecte de lait par daïra

¹ http://www.minagri.dz/pdf/BMI/ITELV/Bulletin_Infos_Elevage_n06.pdf

² Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.

³ Caisse Nationale d'Assurance Chômage.



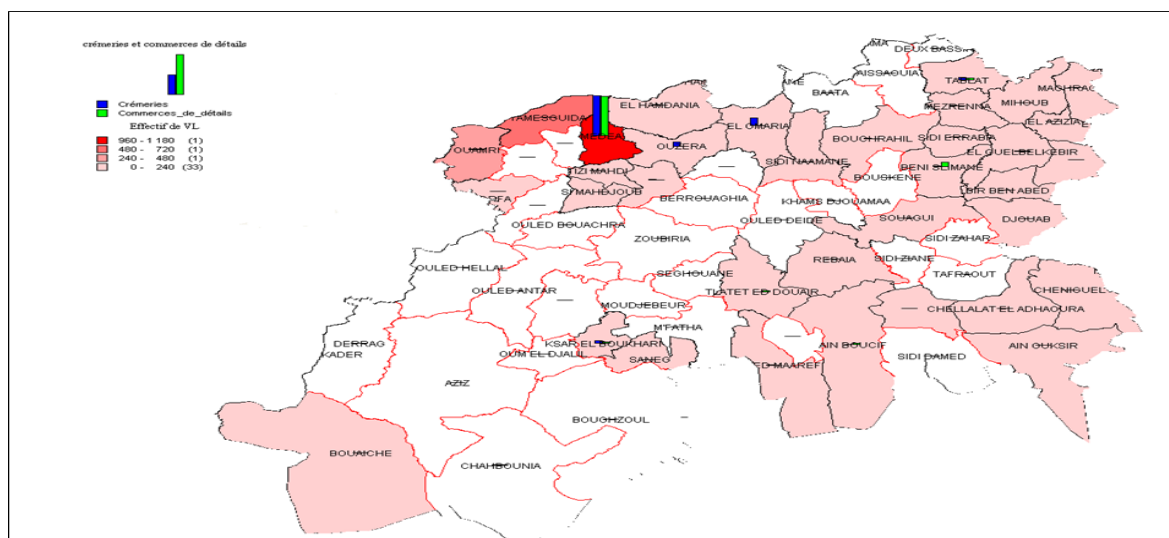
Source. Elaborée par l’auteure à partir des données de la DSA (MADR, 2014a)

Les crémeries constituent aussi un lieu de rencontre de la population, et de dégustation de produits traditionnels pour les nostalgiques venant de tous les coins de la région ou des passants voyageurs qui font une petite halte dans la région avant de poursuivre leur voyage dans le sud (la Wilaya de Médéa est traversée par une route principale qui d’Alger vers le sud algérien (Djelfa, Laghouat, Ghardaia,).

Les crémeries sont situées dans les agglomérations de la wilaya (les chefs lieu de wilaya, de commune) ou dans quelques villages. Ces dernières s’approvisionnent de leur propres-élevage ou de ceux de leurs familles, dans d’autres cas, de la collecte auprès des voisins et villageois. Cette collecte est assurée par un collecteur que le crémier charge de cette mission. Quelquefois, des collecteurs viennent proposer du lait qu’ils ont collecté et dont celui refusé par les industries laitières pour sa non-conformité aux normes. La carte ci-après nous montre la répartition des crémeries et des commerces de détails des produits laitiers en vrac (issus des élevages, donc non usiné) dans la wilaya de Médéa. Elle nous montre une forte concentration de ces crémeries dans le chef-lieu de la wilaya, ce qui correspond aussi à la concentration de l’effectif bovin laitier.

Figure 32. Carte de répartition des crémeries de la Wilaya de Médéa en fonction de la

concentration des effectifs bovins



Source : Elaborée par l'auteure à partir des données de la DSA et DCW (2012)

Conclusion du cinquième chapitre

Ce chapitre rend compte de l’environnement de la filière lait dans la région de Médéa, de sa performance et de la dynamique de ses acteurs. Avec le relief de la région qui s’étend sur quatre zones géographiques (tell montagneux et collinéen, piémonts, plaines), la région offre une diversité de races animales, de systèmes fourragers et de systèmes de production. Ces contrastes géographiques et naturels que présente la région de Médéa offrent une alliance entre une filière traditionnelle caractéristique des élevages familiaux des petites exploitations avec une filière industrielle développée depuis ces dernières décennies et motivée par une politique de développement de la filière lait à travers ses programmes d’aides et soutien à cette filière.

Cet ensemble de diversités nous offre un objet de recherche fertile pour analyser les relations et les coordinations qui se créent entre les acteurs dans une dynamique de structures, d'incitations, de traditions, et de politiques diverses. Il nous offre aussi une multitude de prismes pour aborder l'aspect de la qualité des produits.

Afin de comprendre la construction des relations entre les acteurs et leurs motivations, nous présentons dans le chapitre six l'ensemble des acteurs de la filière lait que nous avons enquêtés dans les différents maillons de cette dernière, à savoir : la production (éleveurs), la collecte, la transformation (usines appelées laiteries dans ce document et les crémeries qui sont des unités de transformation traditionnelle) et enfin les consommateurs des produits traditionnels.

Partie 3. Présentation des résultats : acteurs, coordinations et la qualité des produits

Chapitre 6. Les acteurs et circuits de commercialisation du lait

Chapitre 6. Les acteurs et circuits de commercialisation du lait

Dans ce chapitre, nous procédons dans un premier lieu procéder à l'identification de l'ensemble des acteurs opérant dans la filière lait de la wilaya de Médéa et exposerons leur activité, et l'importance de cette dernière avec une fine description de leur structure, des circuits de commercialisation sur lesquels ils opèrent, et leurs pratiques et comportements. Nous présentons aussi les données collectées auprès des éleveurs, collecteurs, crémeries et consommateurs de la wilaya de Médéa.

Nous avons dans un premier temps réalisé des typologies de ces acteurs pour une meilleure caractérisation et compréhension de leur fonctionnement. Pour ce faire, nous avons mobilisé les méthodes qualitatives et quantitatives. Dans le cas des échantillons « larges », tels que celui des éleveurs et celui des consommateurs, nous avons utilisé un outil statistique qui est le logiciel SPSS. Dans le cas des collecteurs qui sont au nombre réduit (12 collecteurs et 24 crémiers). Nous avons eu recours à la description de cas-type que nous avons réalisé à partir de nos observations et des données collectées auprès de ces acteurs. L'objet des typologies est de nous imprégner dans l'environnement de ces acteurs et comprendre leur fonctionnement. Ces typologies nous ont servi à choisir les acteurs avec lesquels nous avons approfondi les entretiens.

1 Les acteurs de la production. Eleveurs

1.1 Définition d'un éleveur de bovins laitiers

Nous avons employé le terme « éleveur de bovins laitiers » pour tout éleveur disposant d'une vache laitière au minimum, et dont le lait produit est, soit transformé sur place, autoconsommé ou faisant objet de dons aux amis et voisins, soit vendu directement aux

consommateurs, soit intégrant un système de collecte pour approvisionner les laiteries et crémeries.

La production laitière connaît une croissance importante dans la wilaya de Médéa. La région de Médéa est comptée parmi les plus grandes wilayas productrices de lait en Algérie. La tradition laitière se perpétue depuis plusieurs générations chez les éleveurs de la région, notamment dans les communes de Médéa, de Ben Chicaou, Tamezguida et Ouameri. Les éleveurs enquêtés ont tous répondu que l'élevage laitier est une tradition de la région, et la consommation de produits laitiers traditionnels aussi (encadré 2).

Encadré 2. Un éleveur à propos de la tradition de l'élevage bovin laitier

Dans notre région, on est né avec l'activité de l'élevage bovin. J'ai 65 ans, et je travaillais dans l'élevage depuis que j'étais gamin, on vivait avec les vaches. Je n'ai jamais été à l'école. A l'époque, on ne trouve pas une famille qui n'a pas au moins une vache. C'était l'époque de la baraka, les gens travaillaient, pas comme les jeunes

1.1.1 Caractéristiques des producteurs enquêtés

L'élevage bovin laitier est concentré dans la zone géographique du Tell montagneux et collinéen de la région de Médéa. Les plaines sont réservées aux cultures céréalières et les piémonts aux activités agropastorales. L'introduction de l'élevage laitier dans les zones de plaines et de piémonts est récente et se traduit par l'association avec les cultures céréalières pour la première. L'introduction de l'élevage dans les zones de piémonts ne date que d'une dizaine d'années. Elle est promue par les aides publiques accordées aux jeunes chômeurs. L'activité de l'élevage bovin dans la zone du tell montagneux et collinéen est associée principalement à une activité d'arboriculture et de cultures maraichères.

Notre enquête, riche en données technico-économiques, fait aussi appel à des logiques sociales.

1.1.2 Structure des exploitations enquêtées

Nous avons enquêtés 68 éleveurs, dont l'exploitation appartient à un complexe laitier. Le

La zone des piémonts est représentée par 3 communes (Chahbounia, Ksar El Boukhari, Ain Boucif). Les éleveurs de ces communes ont plus de terres que ceux des zones précédentes, près de 70 Ha en moyenne dans la commune de Ksar El Boukhari avec un écart-type de près de 113 Ha, cependant, avec une pluviométrie faible et une absence d'infrastructures de captage des eaux, la production fourragère est très faible. Les animaux de ces communes sont nourris par des fourrages achetés. Il s'agit d'un système semi-intensif de production. Les animaux de race locale sont conduits en extensif dans les parcours de la région. La photo 31 de l'annexe 11 montre une étable d'un éleveur de la commune de Chahbounia et montre la rareté du couvert végétal des alentours.

Tableau 15 Le tableau 15 illustre la répartition des éleveurs enquêtés sur l'ensemble des communes et zones géographiques. Il met en évidence la concentration des exploitations dans les régions, mais aussi l'importance que prend l'élevage laitier dans chacune des zones géographiques. Ces éleveurs sont plus nombreux dans les communes du tell montagneux et sur les collines autour du centre urbain de Médéa. Les superficies exploitées par les éleveurs des six communes représentées dans notre échantillon sont de tailles moyennes à petites (près de 8 hectares à Médéa avec un écart-type de 8,72 avec une concentration animale d'environ 2 vaches à l'hectare) et une dominance de terres louées qui représentent près de 62% du total des terres exploitées. Cependant, ces terres ne sont pas réservées exclusivement aux cultures fourragères. Ces éleveurs pratiquent de l'arboriculture, de la culture maraîchère ou d'autres types d'élevage, en plus des autres activités non agricoles. 31 sur 43 éleveurs (72%) des éleveurs de ces régions pratiquent une autre activité agricole. Un seul éleveur a suivi une formation dans l'élevage laitier. Les autres sont tous des enfants et petits-enfants d'éleveurs qui ont appris le métier de leurs parents.

Les éleveurs de la deuxième zone représentent près de 12% de notre échantillon et représentés dans 4 communes (Beni Slimane, Sidi Namane, Guelb El Kebir, Ouled Brahim). N'étant pas de tradition d'élevage bovin laitier, ces éleveurs associent cet élevage

avec les cultures céréalières et les grandes cultures pratiquées dans la région. Ils sont propriétaires des terres qu'ils exploitent. Les terres louées ne représentent que 11% des superficies totales exploitées. 62% de ces éleveurs pratiquent une autre activité agricole.

La zone des piémonts est représentée par 3 communes (Chahbounia, Ksar El Boukhari, Ain Boucif). Les éleveurs de ces communes ont plus de terres que ceux des zones précédentes, près de 70 Ha en moyenne dans la commune de Ksar El Boukhari avec un écart-type de près de 113 Ha, cependant, avec une pluviométrie faible et une absence d'infrastructures de captage des eaux, la production fourragère est très faible. Les animaux de ces communes sont nourris par des fourrages achetés. Il s'agit d'un système semi-intensif de production. Les animaux de race locale sont conduits en extensif dans les parcours de la région. La photo 31 de l'annexe 11 montre une étable d'un éleveur de la commune de Chahbounia et montre la rareté du couvert végétal des alentours.

Tableau 15. Principales caractéristiques des producteurs enquêtés

Zone géographique	Commune	Nombre d'éleveurs	Superficie moyenne exploitée	Effectif bovin moyen	Effectif vaches laitières (moyen)	Quantité lait/Jour (haute saison)
Tell montagneux et collinéen	Médéa	9	7,91 (8,72)	26,77 (20,87)	14,44 (12,01)	198,89 (131,95)
	Tamezguida	5	27,55 (12,86)	28 (12,21)	14,4 (7,46)	193 (111,73)
	Benchicao	7	4,14 (7,17)	13,71 (6,72)	5,42 (3,64)	66,71 (135,61)
	Si Mahdjoub	13	6,38 (9,22)	10,92 (9,22)	1,76 (6,46)	63,46 (158,14)
	El Azizia	3	10,00 (6,08)	21,00 (5,83)	12,66 (3,70)	170,00 (109,20)
	Tablat	6	12,50 (4,81)	17,50 (5,75)	7,33 (1,75)	96,16 (35,89)
Plaines	Beni Slimane	2	3,00 (4,24)	14,50 (5,77)	19,00 (3,40)	40,00 (38,17)
	Sidi Namane	1	8,00	11,00	6,00	100,00
	Guelb El Ke-bir	3	6,66 (1,53)	19,00 (5,57)	12,66 (5,51)	76,66 (5,77)

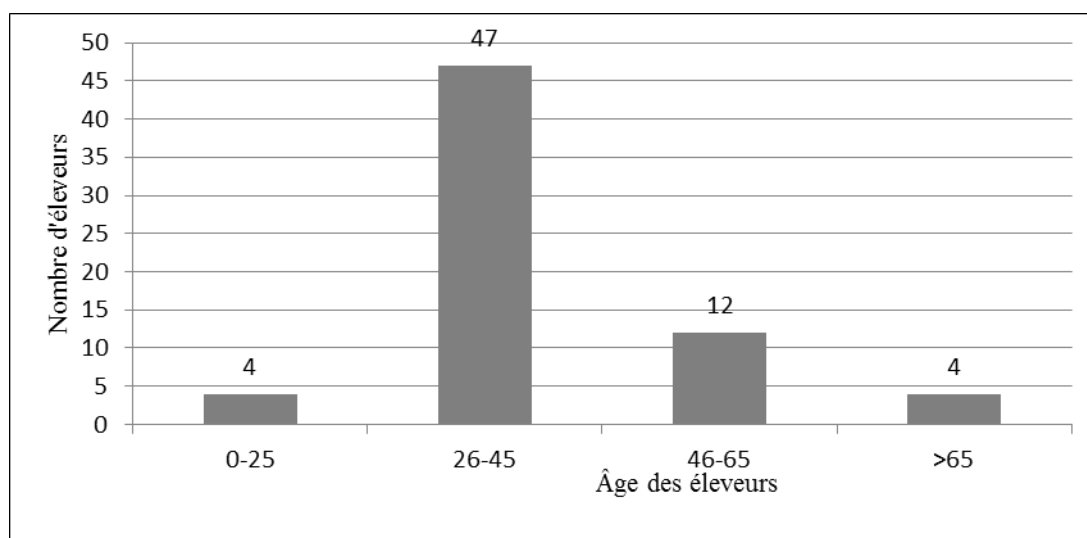
	Ouled Brahim	2	11,00 (1,41)	24,50 (7,81)	11,50 (4,04)	252,50 (158,14)
Piémonts	Chahbounia	5	36,20 (19,08)	19,20 (18,58)	7,60 (3,05)	48,00 (24,13)
	Ksar El Boukhari	3	69,66 (112,87)	101,66 (171,76)	6,00 (6,22)	95 (114,55)
	Ain Boucif	9	8,55 (7,69)	21,77 (11,60)	12,66 (8,34)	221,11 (135,61)
Moyenne de la région		68	15 (26,43)	18,17 (12,04)	8,79 (7,03)	122,74 (109,68)
Total		68	1005	1754	607	13469

Source. Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

1.1.3 Age et niveau d'instruction des éleveurs enquêtés

Les éleveurs enquêtés appartiennent pour 70% à la tranche d'âge de 26 à 45 ans (Figure 33). 54% des éleveurs enquêtés a démarré l'activité il y'a moins de dix ans. Ces derniers ont, pour la moitié, bénéficié d'une aide de l'Etat pour la création de nouvelles exploitations. Toutefois, ces jeunes éleveurs sans expérience se retrouvent face à des difficultés en termes de gestion de leurs troupeaux, notamment, des maladies telles que les mammites, de l'alimentation, et de la reproduction.

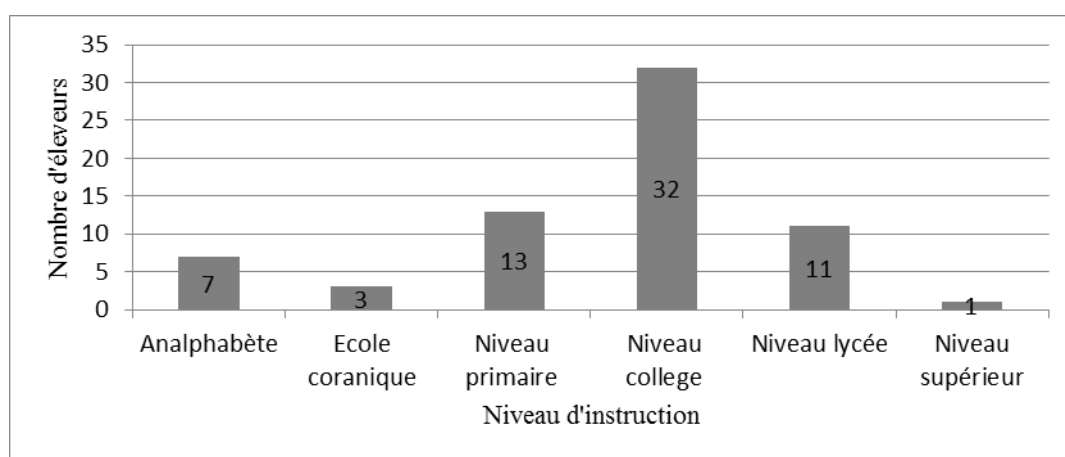
Figure 33. L'âge moyen des éleveurs enquêtés



Source. Elaborée par l’auteure à partir de notre enquête (2014)

La Figure 34 montre que les éleveurs ont un niveau d’instruction faible ; 82% ont un niveau d’école secondaire ou inférieur. La formation agricole s’est principalement orientée vers la formation de cadres et a négligé la formation des producteurs (Bédrani *et al.*, 1997). Seul 7% des éleveurs enquêtés ont eu accès à des formations de courte durée organisées par le ministère à travers les Centres de Formation et de Vulgarisation Agricole (CFVA).

Figure 34. Niveau d’instruction des éleveurs



Source. Elaborée par l’auteure à partir de notre enquête (2014)

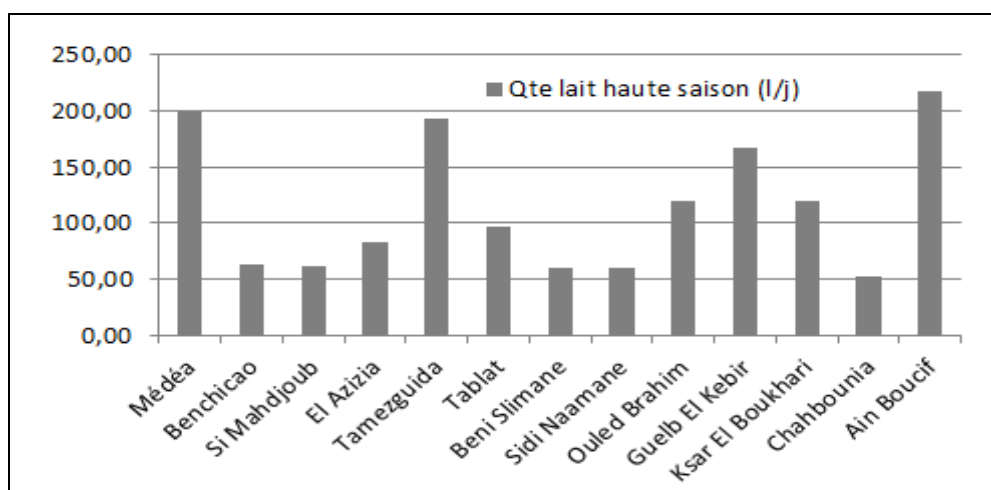
1.1.4 Production par saison

La production laitière des éleveurs de la région de Médéa enregistre un déclin important en basse saison qui correspond à une faible disponibilité fourragère. Quelques rares éleveurs réussissent à maintenir un niveau de production proche de celui réalisé au printemps. Ces derniers cultivent leurs propres fourrages et ne dépendent pas du marché de l’aliment du bétail qui voit ses prix grimper en saison basse à l’exemple de l’éleveur n°05 dans la Figure 39. Les petits éleveurs avec un effectif de 2 à 3 vaches arrivent aussi à maintenir leur niveau de production qui est d’ailleurs faible pendant toute l’année. Ces derniers sont soit des éleveurs hors-sol qui donnent la même ration été et hiver, ou des éleveurs qui cultivent quelques fourrages ou fauchent l’herbe des vergers environnants. L’effectif réduit des

troupeaux de ces éleveurs leur permet de solutionner le problème de l'alimentation en périodes difficiles.

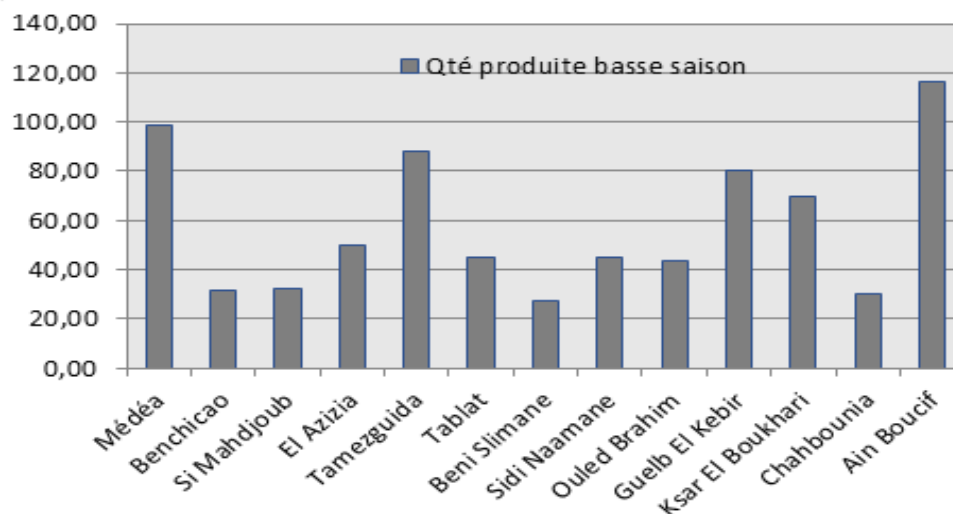
La région de Ain Boucif se trouve en première position dans notre échantillon en termes de production laitière en haute et en basse saison. Cette région qui se trouve dans le sud de la wilaya de Médéa dans la région des piémonts. Elle est caractérisée par la rareté de l'offre fourragère et une faible pluviométrie. Le nombre d'éleveurs bénéficiaires des aides de l'Etat important, avec des effectifs de dix vaches chacun au minimum, ce qui est supérieur à l'effectif moyen détenu par l'ensemble des éleveurs de la wilaya. Les exploitations visitées ont une année d'existence, ce qui ne permet pas d'établir un bilan de la durabilité de cette activité dans la région.

Figure 35. Production laitière des éleveurs enquêtés en haute saison en (litre/jour)



Source. Elaborée par l'auteure à partir de notre enquête (2014)

Figure 36. Production laitière des éleveurs enquêtés en basse saison (litre/jour)



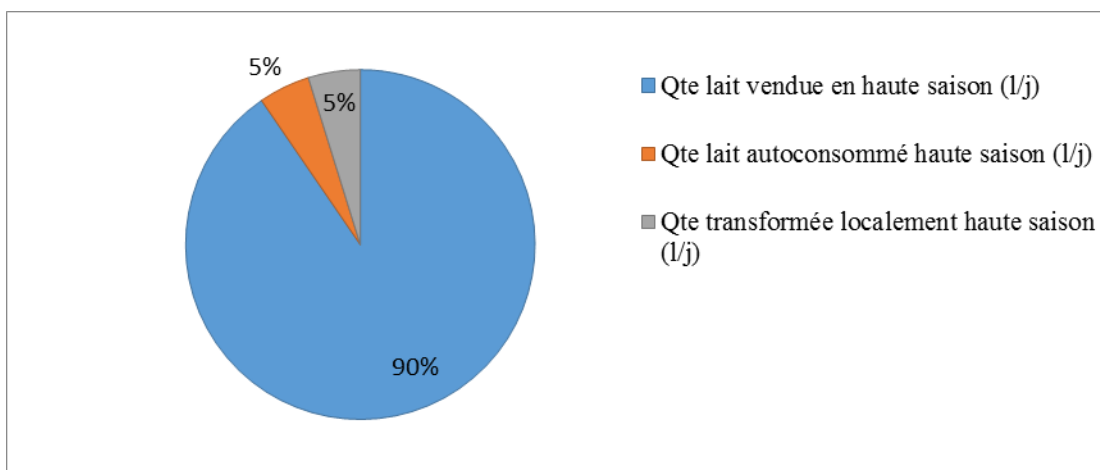
Source. Elaborée par l'auteure à partir de notre enquête (2014)

1.1.5 Répartition du lait produit en fonction de sa destination en haute et basse saison

Il ressort de notre étude que le lait produit est principalement destiné à la vente, notamment pour ceux qui produisent une quantité importante. Les petits éleveurs avec de très petites quantités de lait et des effectifs de vaches litières de une à trois vaches orientent leur lait à l'autoconsommation et la transformation locale. C'est le cas des éleveurs 48, 52, 68. Les transactions qu'ils réalisent sont celles des dons et cadeaux qu'ils offrent au voisins et amis.

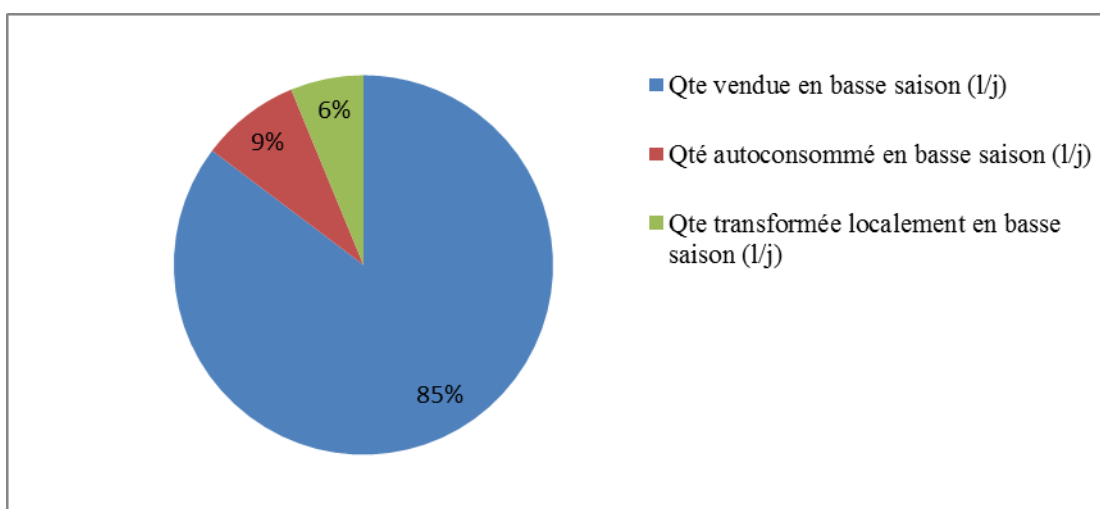
La catégorie des quantités vendues restent la plus importante en haute ou basse saison. On enregistre 90% en haute saison et 85% en basse saison. Les besoins en autoconsommation reste augmentent généralement au printemps avec des habitudes alimentaires et des repas de la saison qui nécessitent beaucoup de produits laitiers. Le lben et Raib et un indispensable pour accompagner le couscous avec des légumes cuits à la vapeur (fèves et petit-pois). Toutefois, les ratios restent très peu variables entre les saisons (Figure 37, Figure 38)

Figure 37. Destination du lait produit en haute saison



Source. Elaborée par l'auteure à partir de notre enquête (2014)

Figure 38. Destination du lait produit en basse saison



Source. Elaborée par l'auteure à partir de notre enquête (2014)

Tableau 16. Production laitière par commune et par saison et répartition de cette production selon la destination du lait. (litre/jour)

Commune	Qte lait haute saison (l/j)	Qte lait vendue en haute saison (l/j)	Qte lait auto- consommé haute saison (l/j)	Qte trans- formée localement haute saison (l/j)	Qté produite basse saison	Qte vendue en basse saison (l/j)	Qté autocon- sommé en basse saison (l/j)	Qte transformée localement en basse saison (l/j)
Médéa	198,89 (131,95)	185,67 (129,91)	11,28 (14,19)	3,06 (4,93)	98,89 (88,70)	89,67 (82,10)	6,83 (8,77)	2,94 (4,99)
Benchicao	63,43 (27,31)	48,57 (34,00)	6,14 (3,02)	9,71 (17,94)	31,43 (17,96)	22,14 (20,79)	5,43 (2,76)	3,71 (5,28)
Si Mahdjoub	62,31 (52,72)	56,38 (52,85)	3,62 (1,39)	2,31 (1,80)	32,54 (22,10)	27,38 (22,43)	3,92 (1,44)	1,23 (1,92)
El Azizia	83,33 (20,82)	73,33 (13,32)	3,67 (1,53)	3,00 (2,65)	50,00 (10,00)	43,33 (13,32)	3,67 (1,53)	3,00 (2,65)
Tamezguida	193,00 (107,21)	184,40 (105,39)	4,00 (1,00)	3,60 (3,65)	88,00 (37,68)	82,40 (33,97)	4,40 (0,89)	3,00 (4,06)
Tablat	96,67 (35,59)	89,00 (35,44)	4,83 (2,23)	3,33 (1,51)	45,00 (24,08)	39,50 (22,51)	4,00 (2,19)	1,83 (1,94)
Beni Slimane	60 (56,57)	47,5 (67,18)	7,5 (3,54)	5 (7,07)	27,5 (17,68)	17,5 (24,75)	7,5 (3,54)	2,5 (3,54)
Sidi Naamane	60,00	47,00	3,00	10,00	45,00	35,00	3,00	7,00
Ouled Brahim	120,00 (28,28)	116,50 (30,41)	1,00 (1,41)	2,50 (3,54)	43,50 (23,33)	42,50 (21,92)	1,00 (1,41)	0,00 (0,00)
Guelb El Kebir	166,67 (158,85)	159,00 (148,13)	4,33 (2,08)	6,67 (6,66)	80,00 (95,39)	69,00 (87,48)	4,33 (2,08)	6,67 (6,66)

Ksar El Bouk-hari	120	110	10	0	70	60	10	0
Chahbounia	53,00 (25,88)	26,60 (36,51)	5,40 (3,21)	17,20 (18,85)	30,00 (19,04)	13,60 (18,64)	5,40 (3,21)	11,00 (11,14)
Ain Boucif	217,78 (144,81)	205,44 (143,40)	6,22 (4,15)	5,44 (5,05)	116,67 (121,14)	106,56 (118,13)	5,00 (2,55)	4,44 (4,93)
Total des communes	115,00 (71,82)	103,80 (72,41)	5,46 (3,43)	5,52 (6,69)	58,35 (43,37)	49,89 (42,37)	4,96 (2,76)	3,64 (4,28)

Source. Elaborée par l'auteure, à partir de l'enquête (2014)

Tableau 17. Tableau croisé dynamique de la destination du lait vendu en haute saison

Destination du lait	Somme de lait produit en haute saison
Conventionné avec une unité de transformation	4805
Vend à une crèmerie	1234
Vend à un collecteur non conventionné	1022
Lait transformé dans sa propre crèmerie	460
Vend au nom d'un autre éleveur	173
Consomme et offre aux amis et voisins	135
Conventionné avec une laiterie et vend à une	
J'approvisionne ma propre crèmerie	640
Total général (l/j)	8469

Source. Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

1.2 Typologie des éleveurs

Le traitement des réponses des 70 éleveurs bovins laitiers de notre échantillon a été réalisé avec une AFCM sur le logiciel SPSS version 16. Cette méthode de réduction des données est appropriée dans notre cas de tableaux de données qualitatives avec plusieurs modalités. Cette méthode permet de décrire simultanément la relation entre les modalités des variables. Elle analyse les proximités et les oppositions entre les modalités des variables représentées sur un plan factoriel. Nous avons retenu les variables :

- Commercialisation du lait et clients : c'est une variable à 5 modalités décrit le mode de commercialisation choisi par l'éleveur et met en avant le type de relation qu'a l'éleveur avec son client.
- Le collecteur qui encaisse les paiements des éleveurs : cette variable est binaire avec une réponse oui ou non. Elle peut renseigner sur la relation de confiance ou relation entre l'éleveur et le collecteur, ou celle d'un service marchand qu'offre le collecteur à l'éleveur.

- Circuits de commercialisation : Cette variable permet de définir le circuit de la collecte et l'existence de relation directes et indirectes entre les éleveurs et les clients, ainsi que les relations informelles entre les acteurs intermédiaires. C'est une variable à 4 modalités

- Age de l'éleveur : c'est une variable à 4 modalités qui renseigne sur la classe d'âge des éleveurs. Elle permet de nous renseigner sur l'effet de l'âge sur les relations, les circuits de commercialisation ou le prix de vente du lait. savoir aussi si les jeunes sont ceux qui ont plus tendance à formaliser leurs relations ou pas.

- Prix de vente du lait : c'est une variable catégorielle à 4 modalités (0, 1, 2 ,3).

L'AFCM nous permet d'obtenir des groupes homogènes de modalités ou d'individus sur le plan factoriel.

Le Tableau 18 résume les variables retenues dans l'AFCM, leur signification et les effectifs de chaque modalité de ces variables.

Tableau 18. Description des variables retenues

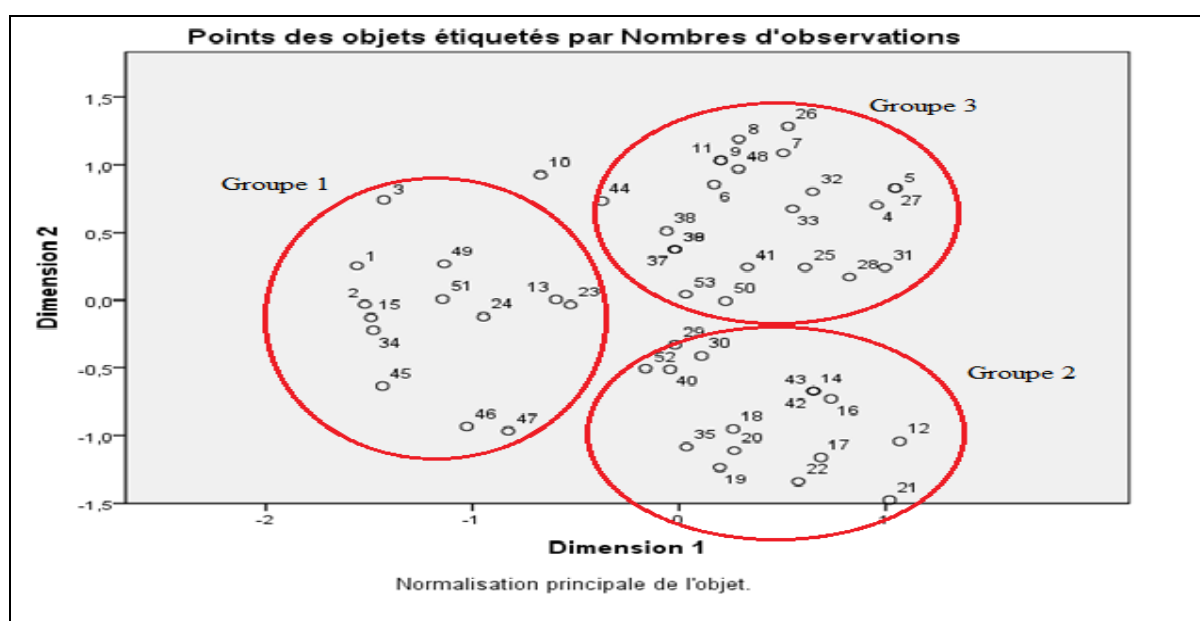
Variables	Intitulé	Modalité	Signification	Effectif
commerlai	Commercialisation du lait	1	Convention avec une laiterie	26
		2	Vend à une crèmerie	7
		3	Vend à un collecteur indépendant	15
		4	Vend au nom d'un éleveur conventionné	3
		5	Convention avec laiterie et vend une crèmerie	2
colprgeco	Le collecteur autorisé à encaisser les paiements de l'éleveur	1	Non	29
		2	oui	22
		3	Pas concerné	2
circomme	Circuit de collecte	1	Moi-même avec mes moyens de transport	10
		2	Un centre de collecte exclusif à une seule laiterie se charge du transport	5
		3	Un collecteur indépendant se charge du transport	35
		4	La crèmerie se charge de la collecte	3

Age	Age de l'éleveur	1	Moins de 30 ans	17
		2	Entre 31 et 40 ans	24
		3	Entre 41 et 60 ans	17
		4	Supérieur à 60 ans	9
priven	Prix de vente	0	Ne vend pas	7
		1	Entre 35 et 40 DA	5
		2	Entre 41 et 46 DA	48
		3	Plus de 46 DA	7

Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

L'AFCM obtenue fait ressortir 3 groupes homogènes d'éleveurs. Le tableau récapitulatif du modèle et le tableau de mesures de discriminations sont présentés en annexe 1, Figure 91 et Figure 92.

Figure 39. Typologie des éleveurs enquêtés



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014) sur SPSS

1.2.1 Le groupe 1

Il est constitué de 14 éleveurs, dont 9 sont localisés dans la zone de montagne et de tell collinéen où l'élevage bovin laitier connaît la plus forte densité dans la région. Nous avons réalisé des croisements entre ces variables pour arriver à caractériser cette catégorie

d'éleveurs. Ce groupe est dominé par des éleveurs qui ne laissent pas la gestion de leur trésorerie aux collecteurs

1.2.1.1 Relation des éleveurs du groupe 1 avec leurs clients

Il est remarqué dans le tableau suivant que les éleveurs de ce groupe vendent leur lait entre 40 et 47 DA le litre. Ce dernier indique que le prix de lait ne diffèrent pas de façon significative selon que l'éleveur ait une convention (contrat) avec la laiterie, vend à une crèmerie ou commercialise au nom d'un autre éleveur ayant un contrat avec une laiterie (Tableau 19).

Tableau 19. Croisement entre les variables « relation avec les clients »¹ et « prix de vente² »

		Prix de vente				Total
		40	45	46	47	
Relation avec le client	Contrat avec une laiterie	0	2	0	2	4
	Vend à une crèmerie (arrangement)	2	2	1	1	6
	Arrangement avec un autre éleveur pour vendre à son nom	1	1	0	0	2
Total		3	5	1	3	12

Source : Elaboré par l'auteure à partir de notre enquête (2014)

1.2.1.2 Relation entre les éleveurs du groupe 1 et les collecteurs

Les éleveurs de ce groupe gèrent eux-mêmes leur compte. Un seul éleveur sur les 12 éleveurs de ce groupe donne l'autorisation au collecteur d'endosser ses chèques en banque. Le tableau précédent montre que 4 éleveurs seulement sont conventionnés avec la laiterie. Seul un éleveur déclare confier la gestion de sa trésorerie au collecteur. Deux

¹ Cette variable renseigne sur les modes de commercialisation du lait ou le client de l'éleveur.

² Cette variable désigne le prix et comprend la subvention de l'Etat dans le cas où celle-ci est perçue par l'éleveur.

éleveurs passent par le biais d'autres éleveurs pour commercialiser leur lait. Cette pratique est courante dans la région, le lait est vendu au nom d'un éleveur qui soit conventionné avec une laiterie. Ce dernier ne touche pas d'argent pour ça, ce sont souvent des proches qui adoptent cette pratique.

Tableau 20. Croisement des variables « prix de vente » et la variable « le collecteur gère la trésorerie de l'éleveur »

			collecteur gère la trésorerie de l'éleveur		Total
			NON	OUI	
Prix de vente	40	Effectif	3	-	3
		%	100	-	100
	45	Effectif	4	1	5
		%	80	20	100
	46	Effectif	1	-	1
		%	100	-	100
	47	Effectif	3	-	3
		%	100	-	100
Total		Effectif	11	1	12
		% compris dans prix de vente	91,7%	8,3%	100

Source : Elaboré par l'auteure à partir de notre enquête (2014)

1.2.1.3 Effet du transport sur le prix du lait

Dans ce groupe d'éleveurs, 1 éleveur sur 12 se charge lui-même du transport de son lait jusqu'au point de vente, son prix est inférieur aux prix dominant dans cette catégorie. 3 éleveurs sont payés à 40 DA, qu'ils transportent eux-mêmes leur lait, ou donnent à un collecteur ou à l'usine. Ces trois éleveurs vendent à une laiterie, mais le circuit est plus ou moins complexe. Un éleveur parmi les trois est conventionné, les deux autres passent leur lait au nom de cet éleveur. Le collecteur chargé de la collecte charge un autre collecteur indépendant de cette fonction, ce dernier propose de payer ces éleveurs et de vendre ce lait au collecteur conventionné.

Tableau 21. Croisement entre les variables « prix de vente » et « moyens de collecte »

			Moyens de collecte				Total
			moi-même avec mes moyens de transport	un centre de collecte dédié à une seule usine se charge du transport	un collecteur indépendant se charge du transport	Une crèmerie se charge de la collecte	
Prix vente	40	Effectif	1	1	1	-	3
		%	33,3%	33,3%	33,3%	-	100%
	45	Effectif	-	2	2	1	5
		%	-	40%	40%	20%	100%
	46	Effectif	-	-	-	1	1
		%	-	-	-	100%	100%
	47	Effectif	-	2	-	1	3
		%	-	66,7%	-	33,3%	100%
Effectif			1	5	3	3	12
% compris dans prix de vente			8,3%	41,7%	25%	25%	100%

Source : Elaboré par l’auteure à partir de l’enquête (2014)

1.2.2 Le groupe 2

Les éleveurs de ce groupe ont une convention avec une laiterie et/ou vendent en même temps à une crèmerie. Ils transportent eux-mêmes leur lait jusqu’au centre de collecte ou crèmerie..

1.2.2.1 Relations entre les éleveurs du groupe 2 et leurs clients

La totalité des éleveurs de ce groupe a une convention avec une laiterie, soit 14 éleveurs, dont 2 vendent aussi à des crémeries. Ces deux derniers justifient cette duplicité des circuits par le fait qu’ils ont besoin de liquidité pour subvenir à leur besoins quotidiens, et ne peuvent trouver cette flexibilité du paiement que chez les crémeries. Toutefois, le crémier ne peut prendre régulièrement la quantité dont disposent les éleveurs, notamment en haute saison. Ils définissent quotidiennement leur besoins. Ainsi les éleveurs avec un effectif de vaches laitières importants, ne peuvent se contenter de vendre aux crémières,

notamment ceux qui se trouvent éloignés du chef-lieu de la wilaya, où la demande des crémiers est moins importante.

Tableau 22. Croisement des variables « relation avec le client » et « prix de vente »

		Prix de vente		Total
		46	47	
Relation avec le client	convention avec laiterie	11	1	12
	convention et vend mon lait à la crèmerie	2	-	2
Total		13	1	14

Source : Elaboré par l’auteure à partir de l’enquête (2014)

1.2.2.2 Relation des éleveurs du groupe 2 avec les collecteurs

Les éleveurs de ce groupe ont majoritairement délégué le collecteur pour la gestion de leur trésorerie. Le collecteur paye les éleveurs en leur avançant le prix payé par la laiterie avec la prime à la production donnée par l’Etat pour les éleveurs adhérents au dispositif du développement de la filière lait. Les éleveurs enquêtés ignorent dans beaucoup de cas l’existence d’une convention entre eux-mêmes et l’usine, croyant être conventionnés avec le collecteur. Le collecteur s’occupe de l’ensemble du dossier de l’éleveur, et le paye en avance soit mensuellement ou par quinzaine. L’usine verse l’argent sur le compte du collecteur, et ce dernier se charge de se rembourser ou de payer les éleveurs. L’ONIL donne des chèques aux noms des éleveurs que les éleveurs nous signent pour les endosser.

Tableau 23. Croisement des variables « prix de vente » et « collecteur gère la trésorerie de l’éleveur¹ »

	Collecteur gère la trésorerie de l’éleveur	Total
--	--	-------

¹ Ici la relation accordée au collecteur se traduit par le fait que le collecteur gère la trésorerie et le compte de l’éleveur

		NON	OUI	
Prix de vente	46	4	9	13
	47	-	1	1
Total		4	10	14

Source : Elaboré par l’auteure à partir de l’enquête (2014)

1.2.2.3 **Effet du transport sur le prix du lait des éleveurs du groupe**

Les éleveurs de ce groupe sont payés au prix de 46 DA sauf un éleveur, et ils livrent eux-mêmes avec leurs propres moyens de transport ou par les moyens du collecteur (cf. Tableau 24). Le transport n’a pas de valeur ajoutée chez cette catégorie d’éleveurs.

Tableau 24. Croisement entre les variable « prix de vente » et « moyens de collecte »

		Moyens de collecte		Total
		moi-même avec mes moyens de transport	un collecteur indépendant se charge du transport	
Prix de vente	46	5	8	13
	47	-	1	1
Total		5	9	14

Source : Elaboré par l’auteure à partir de l’enquête (2014)

1.2.3 **Le groupe 3**

Les éleveurs de ce groupe sont ceux qui ne vendent pas leur lait ou vendent leur lait à un collecteur indépendant. Certains de ces éleveurs sont conventionnés avec une laiterie, mais ne connaissant rien des procédures à suivre, ils ignorent l’existence de la convention qui les lie à la laiterie. Les collecteurs s’occupent de toute la gestion et gèrent le compte bancaire de ces éleveurs et de toute la gestion administrative. Le prix de vente appliqué ou « imposé » à ces éleveurs est entre 41 et 46 DA. Le collecteur met le lait collecté de ces

éleveurs sur le compte d'autres éleveurs conventionnés si l'éleveur en question n'a pas de convention.

1.2.3.1 Relation des éleveurs du groupe 3 avec leurs clients

Le Tableau 25 montre une différence significative dans le prix du lait entre les éleveurs qui vendent à des collecteurs indépendants, non conventionnés avec une laiterie, et ceux qui ont une convention directe avec la laiterie. Les collecteurs indépendants sont agréés ou pas, travaillent, soit avec des crémeries, soit avec des collecteurs conventionnés avec lesquels il se partagent la prime donnée par l'Etat. Ces collecteurs achètent le lait aux éleveurs qu'ils payent en espèces, et le revendent aux collecteurs ou crémeries. Parfois ces collecteurs travaillent au compte du collecteur conventionné, soit comme salariés (informel) ou en pourcentage de prime.

Tableau 25. Croisement entre les variables « relation avec le client » et « prix de vente »

		Prix de vente				Total
		40	42	44	46	
Relation avec le client	J'ai une convention avec une laiterie	-	1	7	2	10
	Je vends à un collecteur indépendant	1	9	4	1	15
Total		1	10	11	3	25

Source : Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

1.2.3.2 Relation entre les éleveurs du groupe 3 avec et les collecteurs

En se référant au Tableau 26, nous constatons que les éleveurs de cette catégorie sont quasi-équitablement divisés en deux, ceux qui donnent une procuration à leur collecteur pour gérer leur compte, et ceux qui se charge eux-mêmes de leur trésorerie. 7 éleveurs sur 11 parmi ceux qui délèguent le collecteur à gérer leur trésorerie ont un prix de lait de 42

DA, inférieur au prix appliqué si on le majore de la prime donnée par l'Etat. Le collecteur, en contrepartie de l'avance du paiement qu'il accorde à l'éleveur, du fait de s'occuper des documents dont il a besoin, se fait payer en plus de sa prime à la collecte, d'une partie de la prime qui revient à l'éleveur. Dans beaucoup de cas, l'éleveur n'est pas informé du véritable prix payé par la laiterie, ni de sa convention qui le lie avec la laiterie.

Tableau 26. Croisement des variables « prix de vente » et « le collecteur gère la trésorerie de l'éleveur »

		Le collecteur gère la trésorerie de l'éleveur			Total
		NON	OUI	pas concerné	
Prix de vente	40	1	-	-	1
	42	3	7	-	10
	44	7	2	2	11
	46	1	2	-	3
Total		12	11	2	25

Source : Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

1.2.3.3 Effet du transport sur le prix du lait des éleveurs du groupe 3

Dans le présent groupe, le transport n'a pas d'effet sur le prix de vente du lait (cf. Tableau 27). Que ce soit le collecteur qui se charge du transport ou que l'éleveur s'occupe de transporter son propre lait avec ses propres moyens jusqu'au lieu de vente, cela n'affecte pas le prix. Seul 3 éleveurs sur 25 se chargent eux-mêmes du transport. Malgré un prix situé sur le haut de l'échelle des prix, d'autres éleveurs se trouvent sur la même échelle et sans subir la contrainte du transport. Les éleveurs situés loin des centres de collecte ou habitant des zones difficiles d'accès en camion et/ou avec des petites quantités de lait ne peuvent pas motiver les collecteurs à chercher ce lait et les éleveurs se chargent à leur frais du transport.

Tableau 27. Croisement des variables « prix de vente » et « moyens de collecte »

	moyens de collecte	Total
--	--------------------	-------

		moi-même avec mes moyens de transport	un collecteur indépendant se charge du transport	
Prix de vente (DA/litre)	40	-	1	1
	42	-	10	10
	44	1	10	11
	46	2	1	3
Total		3	22	25

Source : Elaboré par l’auteure à partir de l’enquête (2014)

En conclusion à cette typologie, il ressort que le lait des éleveurs du groupe 2 a une destination connue, soit vers l’usine, soit vers la crèmerie. Le groupe 3 est dominé par les éleveurs vendant leur lait à des collecteurs indépendants qui ne sont pas conventionnés, qui, à leur tour proposent leur lait à des collecteurs conventionnés (ambulant ou centre de collecte) ou à des crémeries. Les itinéraires du lait qui sort des élevages sont multiples et le lait des éleveurs qui ne sont pas conventionnés passe parfois dans les industries laitières. Ce qui nous fait dire que le lait usiné n’est pas toujours venu des exploitations connues et identifiées par les laiteries, et répertoriées au niveau des différents services.

2 Les acteurs de la collecte

2.1 Définitions officielles des termes, expressions et fonctions

- La Collecte

On entend par collecte le ramassage de lait cru réfrigéré au niveau de l’étable aux moyens de matériel conventionnel.

- Le Collecteur

Toute personne physique ou morale responsable de la collecte du lait cru comme acheteur ou pour le compte d’un acheteur.

- Le Centre de collecte :

Infrastructure de réception où le lait cru est déchargé, refroidi et stocké avant son transfert et sa transformation par la laiterie.

2.2 Définitions employées dans notre recherche

Dans notre travail, nous avons utilisé le terme collecteur pour toute personne se chargeant du ramassage de lait, que ce soit avec un matériel conventionnel ou non, ou qu'ils soient reconnus officiellement ou pas, avec un agrément ou pas. Pour cela nous distinguons dans notre travail plusieurs types de collecteurs.

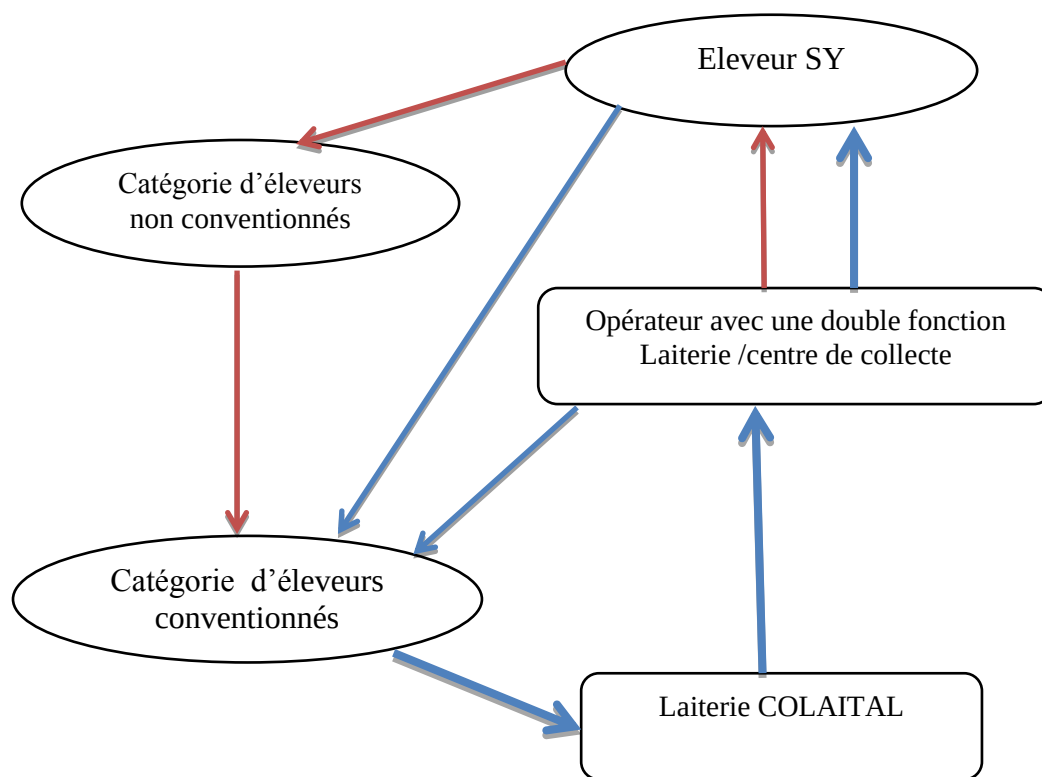
- Des collecteurs agréés conventionnés avec des laiteries

Ces collecteurs disposent d'un agrément délivré par les services vétérinaires pour exercer l'activité de la collecte. Le lait est collecté au compte d'une laiterie. La relation entre la laiterie et le collecteur est basée sur les termes d'une convention signée par les deux parties. Les termes de la convention portent sur les quantités de lait à livrer et conditions de livraison, qualité du lait, modalités de paiement, et du cadre réglementaire de la convention (Annexe 6).

- Des collecteurs agréés non conventionnés avec les laiteries

Cette catégorie de collecteurs comprend des collecteurs agréés par les services vétérinaires pour exercer l'activité de la collecte, ce qui signifie qu'ils disposent d'un matériel conventionnel. Ces collecteurs, malgré leur conformité à la réglementation, ont choisi de ne pas contractualiser leur relation avec les laiteries. Plusieurs raisons ont été avancées par ces collecteurs pour justifier leur choix ce qui nous aide à repérer la/les conventions dans lesquelles opèrent ces collecteurs.

Figure 40. Exemple d'un collecteur agréé et non conventionné (collecteur SY).



Source : Elaborée par l’auteure à partir de l’enquête (2014)

- Des collecteurs non agréés

Cette catégorie de collecteurs ne dispose pas d’agrément pour la collecte de lait cru. Ils disposent de moyens de transport non conventionnel. Ces collecteurs travaillent, soit pour le compte d’un autre collecteur ou centre de collecte, soit qu’ils sont eux-mêmes transformateurs (crémiers).

2.3 *Quantité de lait collecté*

Les collecteurs enquêtés collectent entre 570 et 9000 litres de lait par jour. Le matériel de collecte au niveau des centres de collecte est souvent la propriété des laiteries. D’autres collecteurs sont propriétaires du matériel et le contrat les liant aux laiteries est plus souple

à rompre. Des collecteurs ambulants sont fournisseurs de ces centres de collecte. Les réseaux de collecte vont de quelques kilomètres jusqu'à 100 kilomètre et plus.

Tableau 28. Collecte, nombre d'éleveurs et quantités collectées

Collecteur	Type de collecteur	Nombre d'éleveur	Quantité collectée (moyenne /jour)
Collecteur 1	Centre de collecte agréé et conventionné	1	5000
Collecteur 2	Centre de collecte agréé et conventionné	24	2000
Collecteur 3	Collecteur agréé et non conventionné	10	1000
Collecteur 4	Centre de collecte agréé non conventionné	34	3000
Collecteur 5	Centre de collecte agréé et conventionné	100	9000
Collecteur 6	Collecteur non agréé et non conventionné	8	800
Collecteur 7	Centre de collecte agréé et non conventionné		6000
Collecteur8	Collecteur agréé non conventionné	43	1150
Collecteur 9	Collecteur agréé et non conventionné	120	5000
Collecteur 10	Centre de collecte agréé et non conventionné	80	2000
Collecteur 11	Collecteur agréé non conventionné	19	570
Collecteur 12	Centre de collecte agréé et conventionné	70	1000
Collecteur 13	Collecteur agréé et conventionné		

Source : Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Nous avons trois catégories de collecteurs. Des collecteurs qu'on peut appeler « formels » qui disposent d'un agrément délivré par la direction de la santé vétérinaire pour effectuer l'activité de collecte et/ou stockage de lait. L'agrément atteste de la conformité des locaux, des moyens de transport et de stockage avec l'activité de collecte de produit aussi délicat et périssable que le lait. Nous avons des collecteurs « informels » qui n'ont pas d'autorisation pour collecter le lait. Dans la première catégorie, nous avons des collecteurs qui ont un contrat avec une usine (laiterie) (ce contrat est appelé convention dans les documents officiels algériens, voir les convention-type en annexe) et des collecteurs n'ayant aucun contrat avec les industriels. Il est à noter que seuls les collecteurs agréés et disposant d'un

contrat avec une laiterie ont le droit à la prime à la collecte octroyée par l'Etat et gérée par l'ONIL (case ++).

Tableau 29. Terminologie utilisée dans la typologie pour les collecteurs

	Agrément (+)	Agrément (-)
Contrat (+)	++	
Pas de contrat (-)	+-	--

Note : Aucune convention ne peut être conclue si le collecteur n'est pas agréé par les services vétérinaires

Source : Elaboré par l'auteur à partir de notre enquête (2014)

Collecteur agréé et ayant un contrat avec une laiterie : ces collecteurs sont dans une activité très formelle. Ils ont un agrément pour exercer l'activité et une convention (contrat) avec une laiterie pour collecter le lait pour son compte.

Collecteur agréé sans contrat avec une laiterie : ces collecteurs sont agréés par les services vétérinaires (relevant du ministère de l'agriculture) pour conformité administrative et de l'équipement utilisé, mais n'ont aucun contrat avec une quelconque laiterie. Ces collecteurs travaillent généralement en sous-traitance chez les premiers.

Collecteur non agréé et sans contrat avec une laiterie : ces collecteurs n'ont aucune autorisation à collecter du lait, mais ils le font, soit au compte des deux types précédents, ou au compte des crémeries.

2.4 Typologie des collecteurs enquêtés

Cette typologie n'est pas une classification avec des outils statistiques, mais il s'agit des cas type de collecteurs rencontrés dans la wilaya de Médéa.

Nous avons observé que les collecteurs peuvent exercer d'autres activités dans la filière lait telle que l'élevage, la transformation. Leur statut juridique peut varier selon leur activité principale et leurs stratégies.

Nous allons, à travers cette typologie présenter les collecteurs de chaque catégorie en schématisant leurs itinéraires quotidiens, avec les quantités collectées, les distances parcourues et le nombre d'éleveurs visités.

Nous avons demandé aux collecteurs enquêtés de nous élaborer un schéma retraçant leurs itinéraires de collecte de lait avec les distances parcourus et le nombre d'éleveurs et/ou les quantités collectés. Nous avons choisis de présenter ces schémas élaborés manuellement avec ces collecteurs.

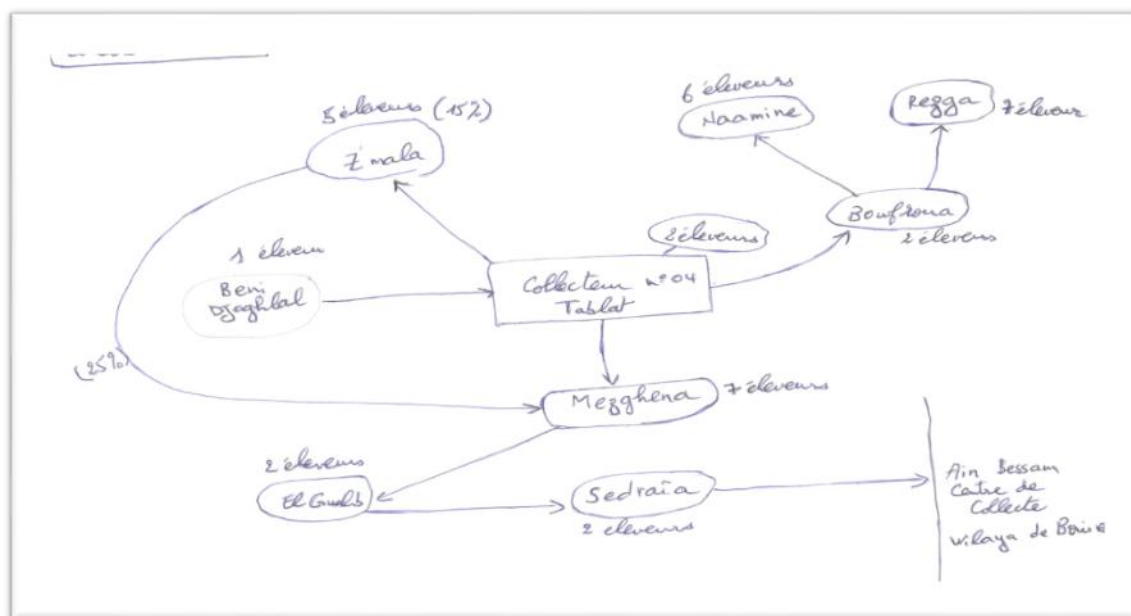
Type 1. Les Collecteurs pratiquant la seule activité de collecte

Ce type regroupe les acteurs qui se chargent uniquement de la collecte de lait cru auprès des éleveurs, ils ne pratiquent pas d'élevage bovins laitiers, ni de transformation de lait. Ces collecteurs peuvent être agréés ou non, et ceux qui sont agréés n'ont pas tous de contrat avec une laiterie et travaillent donc avec d'autres collecteurs ou centres de collecte qui disposent d'un contrat (convention) avec une laiterie. Il n'existe aucun contrat formel entre les collecteurs non agréés ou n'ayant pas de contrat avec une laiterie avec les collecteurs qui achètent leur lait, seul un contrat moral permet de maintenir leur relation.

Le collecteur C04, représenté dans la

Figure 41, est un collecteur agréé et conventionné avec une laiterie. Son lait va dans un autre centre de collecte de la wilaya limitrophe Bouira pour finir dans une laiterie à la wilaya de Tizi Ouzou. Il collecte entre 1000 et 3000 litres/jour en fonction des saisons et de l'état physiologique des animaux. La collecte se fait auprès de 34 éleveurs.

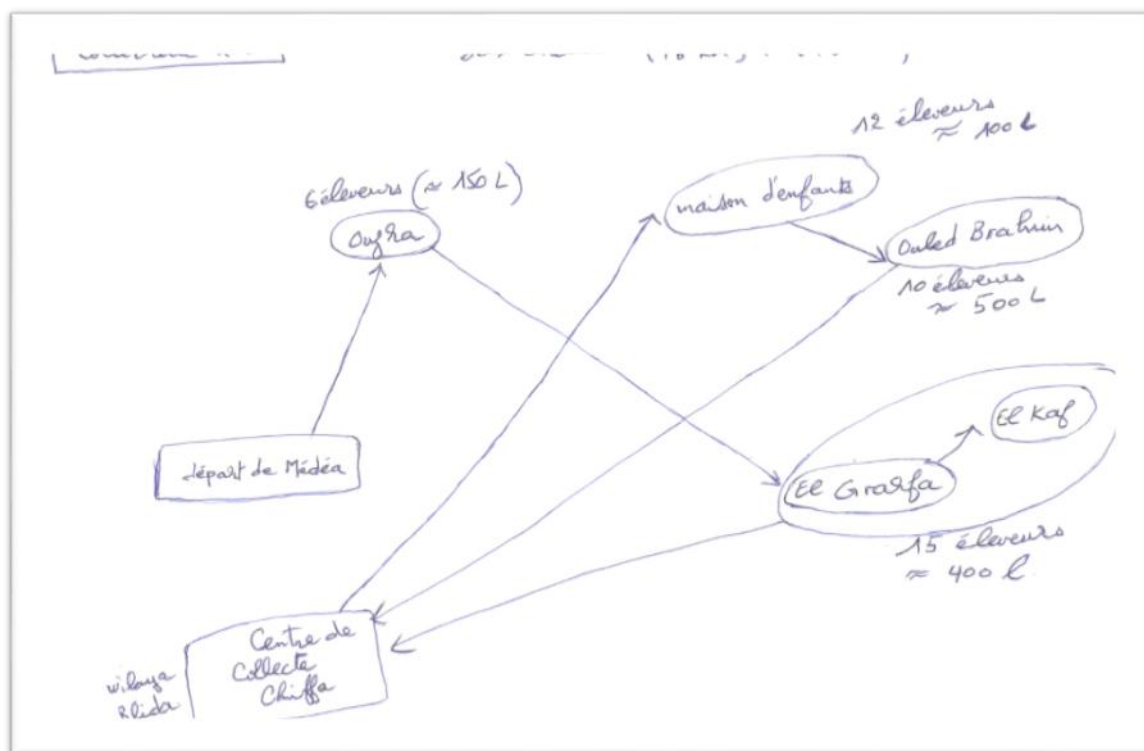
Figure 41. Schéma d'approvisionnement du Collecteur C04



Source. Elaborée par l'auteure à partir de l'entretien avec le collecteur (2014)

Le collecteur C08 est un collecteur ambulant, il pratique, ce que lui-même appelle, de la collecte secondaire. Il dispose d'un agrément pour le transport de lait, mais n'a aucune convention avec une laiterie. Il collecte au nom d'un autre centre de collecte qui se trouve dans la wilaya de Blida. Il parcourt un circuit de 78 km pour collecter le lait et 42 km pour aller au centre de collecte. Il touche 2 DA de la prime de 5 DA accordée au centre de collecte. « Je paie moi-même les éleveurs chaque 15 jours à 32 DA et la prime de 12 DA une fois elle est versée par l'Onil à la laiterie ».

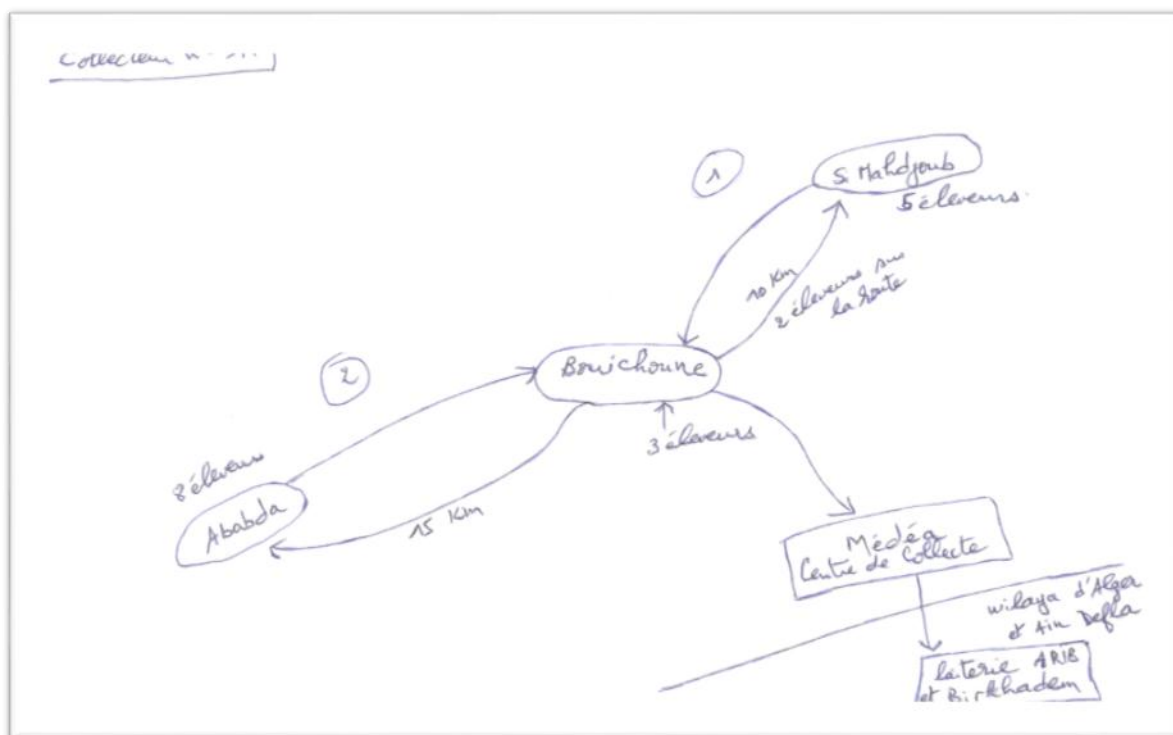
Figure 42. Schéma d'approvisionnement du Collecteur C08



Source. Elaborée par l'auteure à partir de l'entretien avec le collecteur (2014)

Le collecteur C11 (cf. Figure 43) est un collecteur agréé, mais qui n'a pas de convention avec une laiterie. Il vend son lait à un centre de collecte de la wilaya de Médéa. Il collecte auprès des éleveurs qui ne sont pas conventionnés avec la laiterie. Lui-même est éleveur. Il collecte auprès de 19 éleveurs. « Je livre à un centre de collecte, mais aussi aux crémeries ». Il parcourt un circuit de 110 kilomètres par jour. Le transport du lait se fait dans la citerne isotherme de son camion et dans des jerricans en plastique pour le surplus de lait. Aucun document n'est demandé à l'éleveur pour lui acheter son lait.

Figure 43. Schéma d'approvisionnement du Collecteur C11



Source. Elaborée par l'auteure à partir de l'entretien avec le collecteur (2014)

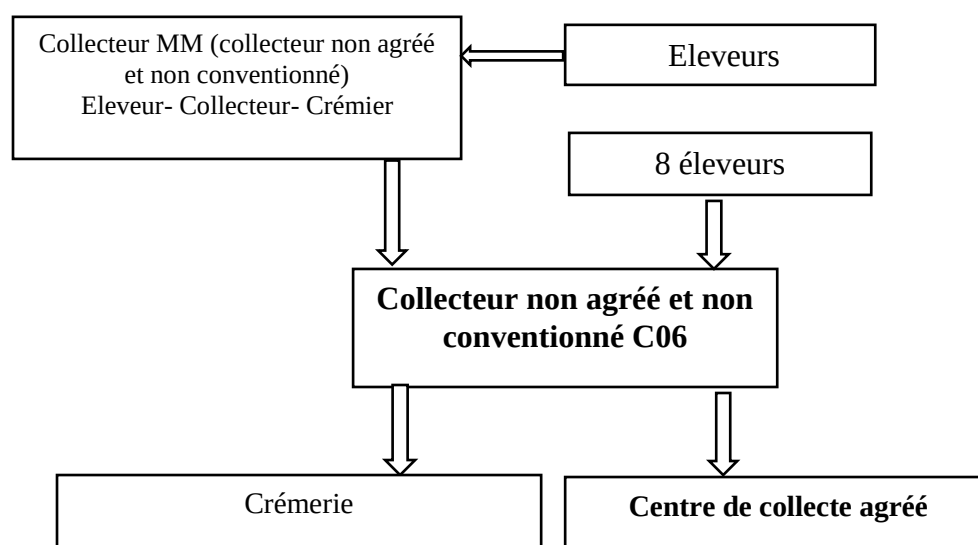
Type 2. Eleveur- collecteur- crémier

Un collecteur qui soit éleveur ou un crémier éleveur est très courant dans la région. L'activité de collecte ou de la crèmerie est souvent une extension à l'activité de l'élevage. Par contre, l'éleveur collecteur crémier est plus rare. Nous avons rencontré deux acteurs de ce type, dont un est éliminé à cause de la fréquence des non réponses.

Figure 44 relative au collecteur C06 montre l'acheminement du lait jusqu'au centre de collecte. Ce collecteur ne dispose pas d'agrément pour pouvoir transporter le lait, mais en raison de sa qualité de crémier (les crémiers sont autorisés à transporter le lait cru pour leur propre crèmerie), il travaille avec deux centres de collecte avec lesquels il partage la prime de collecte. Il touche entre 2 à 4 DA par litre collecté sur les 5 DA que paie l'ONIL en prime de collecte. Le lait collecté à la crèmerie est payé entre 45 et 47 DA. Ce collecteur collecte le lait de 8 éleveurs pour approvisionner sa propre crèmerie et donner le reste aux centres de collecte agréés (02 centres de collecte pour le cas du C6). D'un autre côté, un

autre collecteur indépendant non agréé et non conventionné collecte pour le collecteur C6, il donne une partie du lait au collecteur même, une autre partie à sa crèmerie et le reste au centre de collecte au nom du collecteur C06 qui lui aussi travaille au nom du centre de collecte.

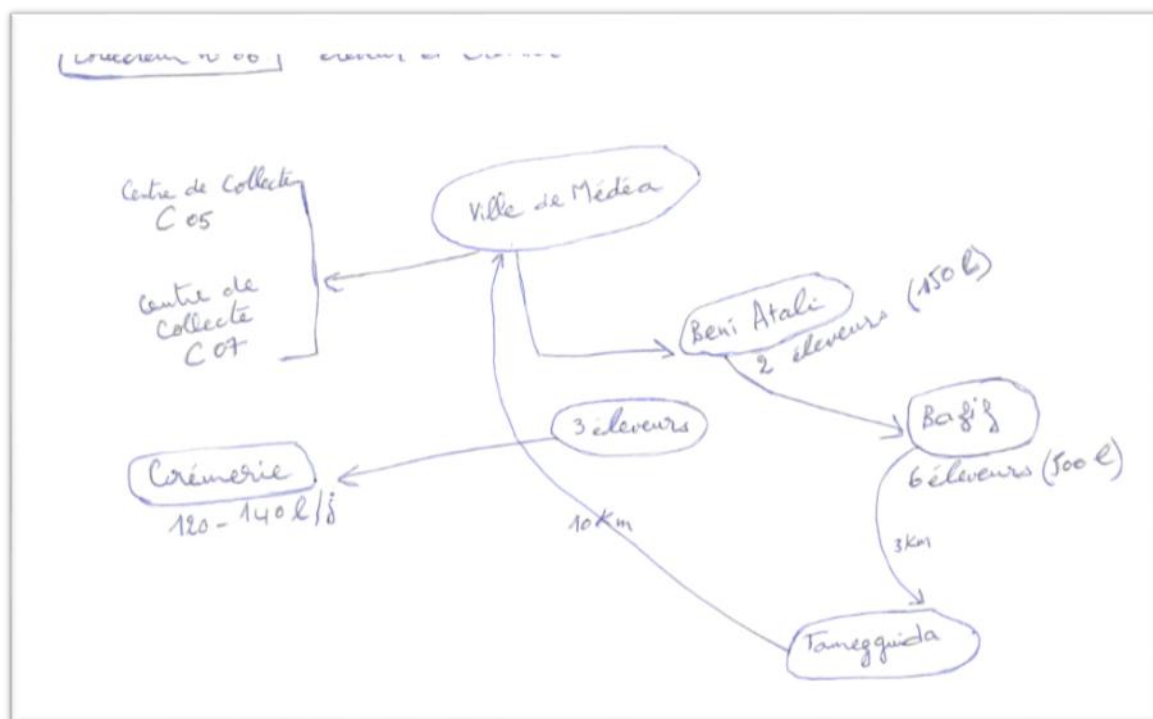
Figure 44. Schéma d’approvisionnement dans un cas éleveur-collecteur-crémier



Source. Elaborée par l’auteure à partir de l’entretien avec le collecteur (2014)

La Figure 45 montre l’itinéraire du collecteur C06. Il démarre du centre ville de la wilaya de Médéa va au village Beni Attali où deux éleveurs lui donnent environ 150 litres de lait, de là il va à Baziz pour collecter environ 500 litres chez six éleveurs qui sont situés sur le chemin entre Baziz et Tamezguida, puis rentre au centre ville de Médéa et dépose une partie du lait à sa crèmerie si besoin, sinon poursuit son itinéraire jusqu’aux deux centres de collecte (C05 et C07 de notre échantillon) qu’ils approvisionnent. L’un au centre de Médéa et l’autre à la frontière entre Médéa et Blida à une dizaine de kilomètres du centre ville de Médéa. Trois éleveurs lui ramènent le lait à sa crèmerie, et lui-même éleveur et réserve son lait à sa crèmerie.

Figure 45. Schéma de collecte du collecteur C06



Source. Elaborée par l'auteure à partir de l'entretien avec le collecteur (2014)

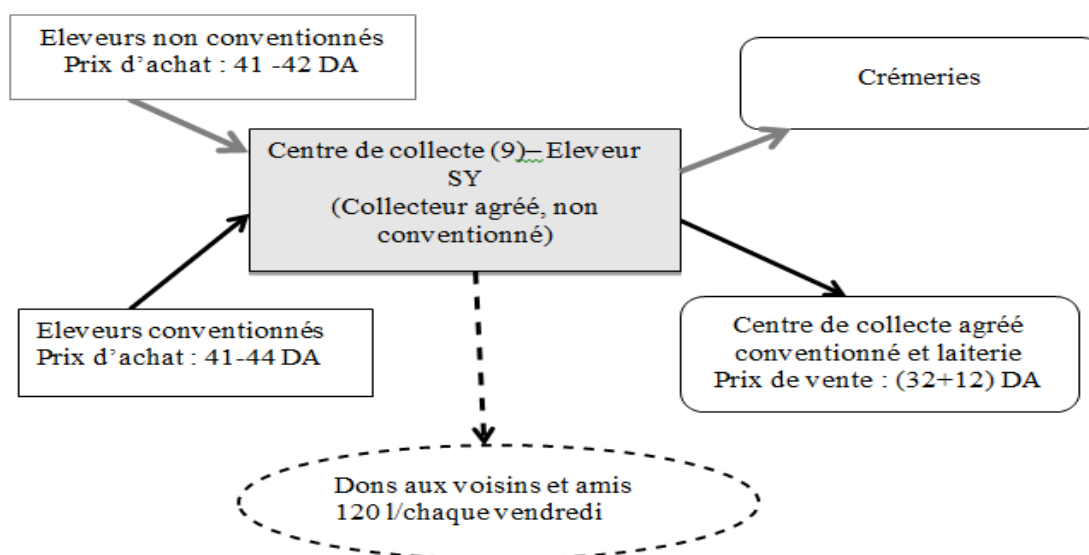
Type 3. Eleveur - centre de collecte

Ce type de collecteurs exerce l'activité d'élevage bovin laitier. Ils sont issus de familles d'éleveurs depuis plusieurs générations. Ils ont développé les élevages familiaux qui étaient des petits élevages avec un effectif de 2 à 3 vaches. Ils ont aussi investi dans le matériel d'élevage et de collecte. Les programmes de développement de la filière lait initié par l'Etat ont encouragé ces extensions. Ces collecteurs approvisionnent à la fois les laiteries et les crémèries. Ils collectent le lait auprès des éleveurs conventionnés avec une laiterie et d'autres qui ne le sont pas. La Figure 46 montre un type éleveur- centre de collecte.

Le collecteur présenté dans cette figure est lui-même éleveur avec 18 têtes de vaches laitières. Il collecte le lait auprès de 120 éleveurs conventionnés ou non. Ce collecteur n'a

pas de convention avec une laiterie, il collecte au compte d'un autre centre de collecte qui est conventionné et touche la totalité de la prime de collecte. Le centre de collecte qu'il approvisionne appartient à une laiterie privée dans le voisinage de la wilaya. Cette dernière touche une prime sur la transformation de ce lait et cède de ce fait celle de la collecte à ce collecteur qui leur développe leur réseau avec de nouveaux éleveurs. Ce collecteur vend aussi aux crémeries quand le lait lui est retourné à cause de son acidité, ou quand les crémeries manquent de lait et font appel à lui. Le prix payé aux éleveurs varie en fonction de distance parcourue, de l'état des routes ou la conformité des éleveurs. Il paye mieux les éleveurs qui sont conventionnés puisqu'il touche sur eux une prime, par contre ceux qui ne sont pas conventionnés sont payés à 2 DA moins cher que les autres. Même s'il met les quantités de lait collectées auprès de ces derniers au compte des premiers, la quantité totale ne doit correspondre à une quantité que peuvent fournir les effectifs de vaches déclarés dans les conventions entre les éleveurs et la laiterie.

Figure 46. Schéma d'approvisionnement dans le cas Eleveur-Centre de collecte



Source. Elaborée par l'auteure à partir de l'entretien avec le collecteur (2014)

Type 4. Collecteur-crémier

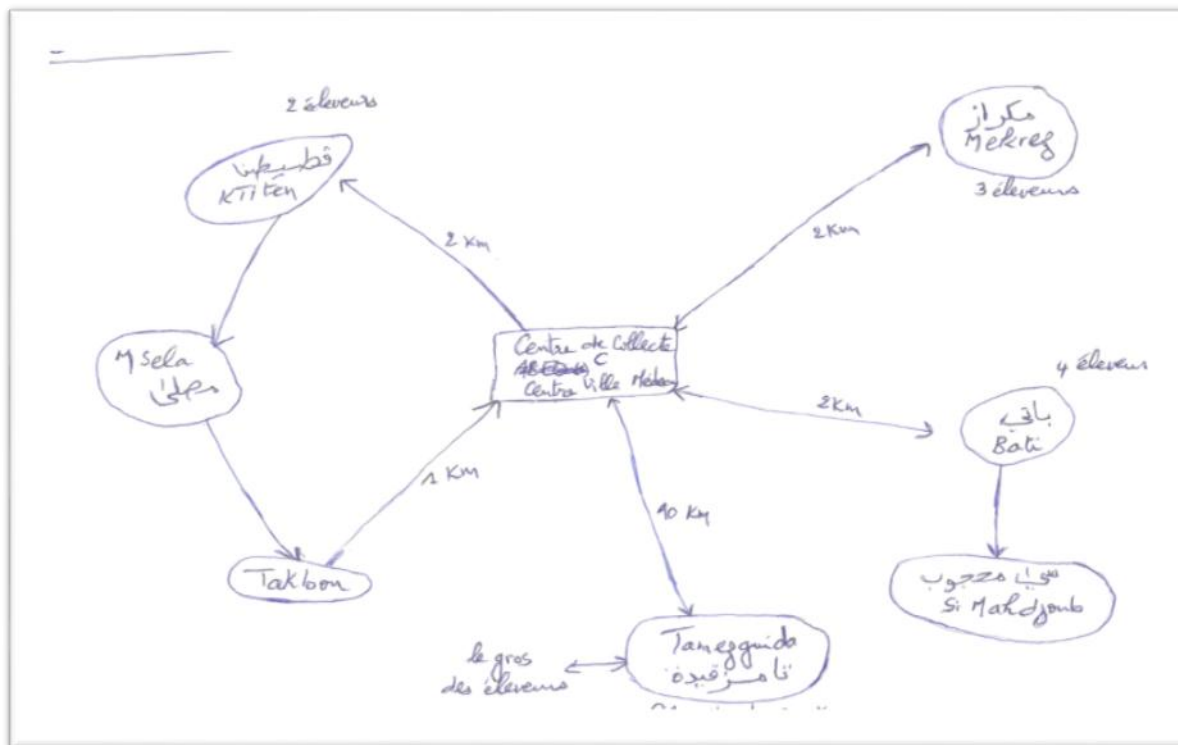
Ce type de collecteur peut être agréé pour faire de la collecte de lait ou non. La fonction de collecte se fait pour un double objectif : Approvisionner sa propre crèmerie en lait, et collecter le lait au compte d'un autre collecteur en cas d'absence d'agrément et/ou convention, ou bien au compte d'une laiterie, si le collecteur dispose d'une convention et d'un agrément. Ce type de collecteur n'est pas ancien dans la région de Médéa. Ces crémeries n'assurent pas le service de restauration. Elles font office de dépôt de lait et de transformation d'une partie du lait à la vente sous forme de lait cru, *lben*, *raïb*, *zebda*.

Type 5. Les centres de collecte

Les centres de collecte ont un agrément différent de celui du collecteur. En plus des moyens de transport, le centre de collecte doit disposer d'un local qui répond aux normes d'hygiène et de sécurité, et de matériels de stockage adéquats

Le schéma de la Figure 47 concerne un centre de collecte situé au chef-lieu de la wilaya de Médéa est un centre travaillant avec une unité de transformation située à Blida. Le lait n'est pas transformé entièrement par cette unité, puisque cette dernière dispose aussi d'un centre de collecte pour approvisionner d'autres laiteries de plus grandes tailles. Ce centre de collecte effectue une tournée d'environ 30 Km par jour pour ramasser le lait. D'autres éleveurs ramènent eux-mêmes leur lait dans des récipients en plastique pour la presque totalité.

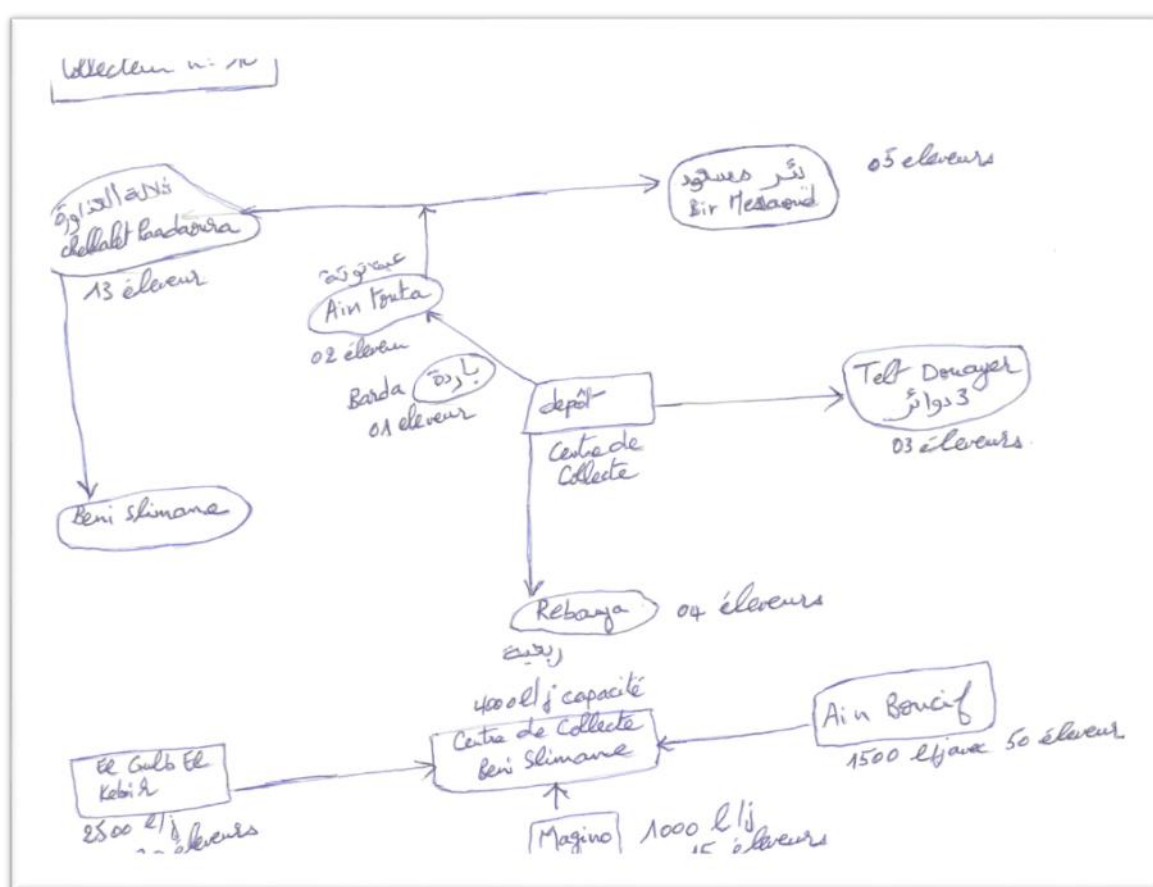
Figure 47. Schéma d'approvisionnement du Centre de Collecte C07



Source. Elaborée par l'auteure à partir de l'entretien avec le collecteur (2014)

Le centre de collecte C10 est un centre de collecte installé à Beni Slimane, environ 100 km du chef-lieu de la wilaya. Il a installé également avec le même agrément trois petits centres ou dépôts (terme employé par le collecteur lui-même) dans trois régions très éloignées les unes des autres, il s'agit de Ain Boucif avec une capacité de stockage de 1500 l/jr et 50 éleveurs, au sud de la Wilaya de Médéa, sur la frontière avec Djelfa, et à Guelb El Kebir avec une capacité de stockage de 2500 l/j, vers la frontière avec la wilaya de Bouira. Le troisième centre est dans la région appelée « Magino » avec une capacité de 1000 l/j et 15 éleveurs qui fournissent leur lait. Il est à noter que le développement de la filière lait dans la région d'Ain Boucif est très récent dans sa forme actuelle. Le climat semi-aride de la région et sa pauvreté en ressources fourragères ne permettaient pas d'installer des exploitations laitières avec des animaux issus de l'importation. L'élevage est mené en hors sol avec l'achat de la quasi-totalité des aliments. L'ensemble des éleveurs enquêtés ont

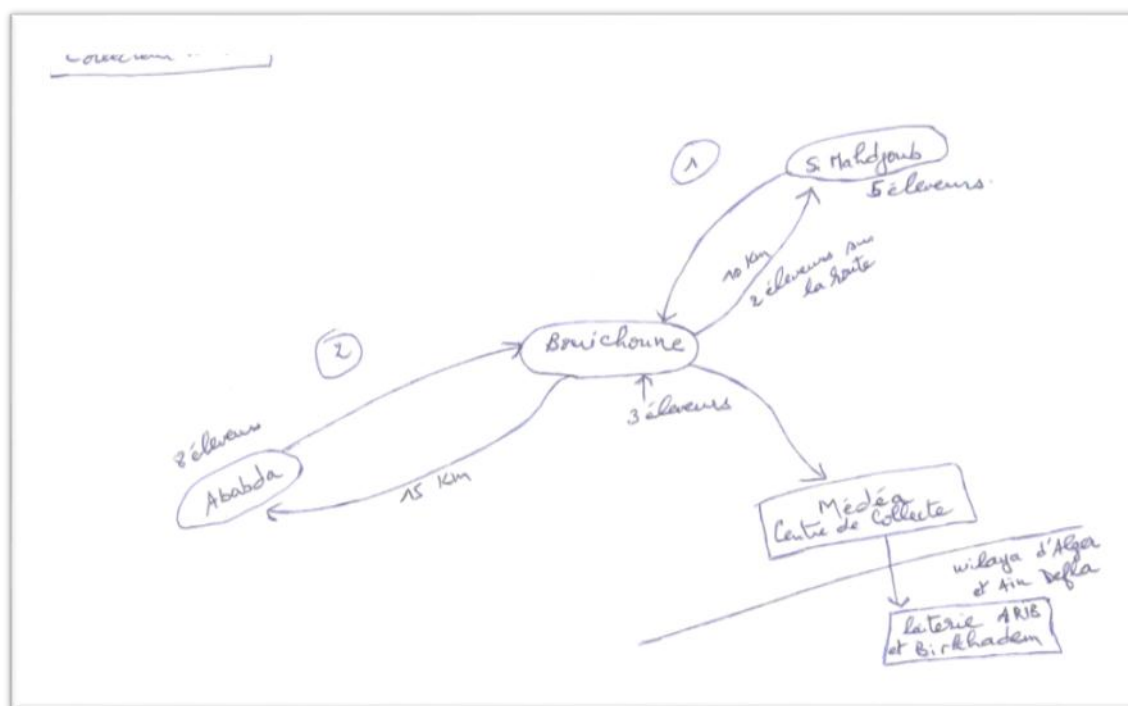
bénéficié d'une aide de l'Etat pour se lancer dans l'activité. La durabilité de ces élevages se pose déjà au moment de l'enquête où, il est remarqué un manque de savoir-faire des jeunes éleveurs, avec une forte mortalité des vaches. Traditionnellement, l'élevage est conduit avec des animaux de race locale résistante à la rudesse des conditions environnementales de la région. La transformation de lait ne se fait que de façon traditionnelle pour une autoconsommation.



Le collecteur C11 (cf. Figure 48) est un collecteur agréé, mais qui n'a pas de convention avec une laiterie. Il vend son lait à un centre de collecte de la wilaya de Médéa. Il collecte auprès des éleveurs qui ne sont conventionnés avec une laiterie eux aussi. Ce collecteur est lui-même éleveur. Il parcourt une distance de près de 110 kilomètres par jours pour passer

auprès de ses 19 éleveurs. Ce collecteur ne demande aucun document sur l'état sanitaire des animaux ou même une fiche d'identification. Il fait des tests d'acidité et de mouillage chez ces éleveurs. Il s'occupe aussi d'approvisionner les éleveurs en aliment du bétail ou autres équipement dont ont besoins les éleveurs.

Figure 49. Schéma d'approvisionnement du Centre de Collecte C11



Source. Elaborée par l'auteure à partir de l'entretien avec le collecteur (2014)

3 Les acteurs de la transformation

La transformation de lait dans la région de Médéa se fait par des procédés industriels par les laiteries ou traditionnels par les éleveurs eux-mêmes ou dans pr les crémiers.

La transformation par les éleveurs se fait de manière très artisanale tandis que les crémiers ont introduit quelques mécanisations des processus qui leur facilitent le travail, comme le barattage ou tel que l'utilisation de centrifugeuse pour accélérer la coagulation du lait telle

que l'utilisation de centrifugeuse pour accélérer la coagulation du lait. Le nombre de crèmerie dans la wilaya de Médéa est de 85, et les commerces de détails autorisés à vendre des produits laitiers sont au nombre de 126 ¹.

Il existe une seule entreprise de transformation industrielle de lait dans la région d'étude au moment de notre enquête en 2014. Une deuxième entreprise a été créée depuis notre passage. Elle est créée par un collecteur que nous avons déjà enquêté. La région de Médéa collecte pour le compte de l'industrie laitière 22% de sa production locale, le reste de cette production est transformé par les crémeries, les éleveurs eux-mêmes ou autoconsommé.

Nous présentons dans les sections suivantes ces deux types d'acteurs de transformation dans le détail.

3.1 Les crémiers

3.1.1 Définition de Larousse du terme « crèmerie »

« Magasin où l'on vend principalement du lait, des produits laitiers, du fromage et des œufs. Autrefois, à Paris, petit établissement où l'on consommait surtout des œufs et du laitage, mais qui servait aussi des repas ».

Dans la région de Médéa, le crémier est un commerçant. Il dispose d'un registre de commerce où sont définies ses activités. Deux types de crémeries sont inscrits sur les registres, « crèmerie » et « crèmerie et restauration ». Ces derniers disposent d'un espace de restauration où l'on sert des plats tels que le couscous, riz pour qui sont consommés accompagnés de produits laitiers. Les crémeries n'ayant pas l'activité de restauration servent de la galette, pain dattes avec le *Lben* et autres produits.

¹ Données communiquées par la direction du commerce de la wilaya de Médéa (2013).

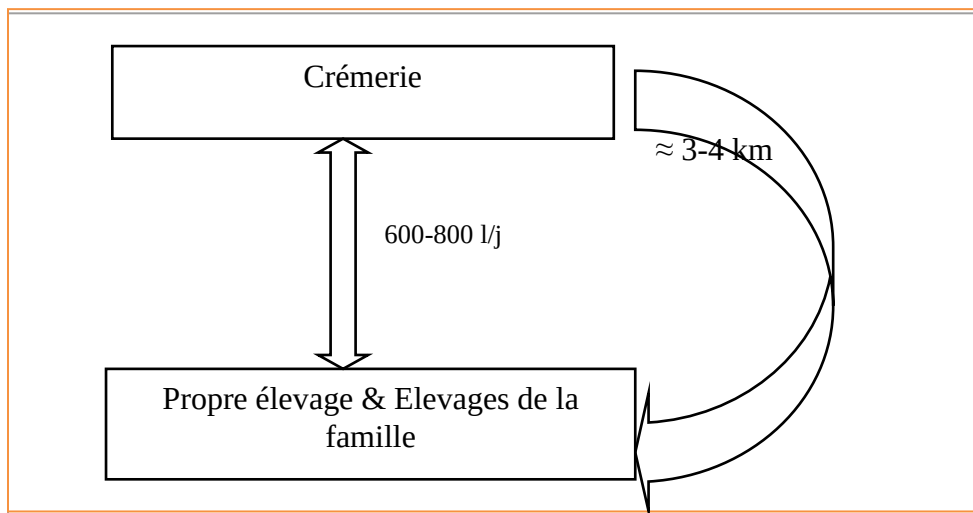
3.1.2 Typologie des crémeries

Notre enquête comprend 24 crémeries répartie sur le territoire de la wilaya. Ces crémeries connaissent un ancrage social très ancien, et les habitants de la région s’y approvisionnent en lait, *zebda*, , *lben*, ou *Raib* à longueur de l’année, et particulièrement en période de fête pour leur besoin en produits nécessaires pour leurs cérémonies.

- **Le crémier éleveur**

Ce type de crémier n’utilise que son propre lait et celui de sa famille. Les crémeries se situent en général dans les centres urbains, et les élevages à la périphérie de la ville. Les crémiers qui utilisent exclusivement leur propre lait ou de leurs parents sont au nombre de 6 sur les 24 enquêtés. Ils utilisent une quantité de lait journalière d’environ 600 litres. Ces crémeries sont situées dans le centre de Médéa et les exploitations sont à une distance allant jusqu’à 15 Km. Ces crémeries sont les plus anciennes de la région de Médéa. Elles ont entre 20 à plus de 50 ans d’existence.

Figure 50. Le crémier- éleveur, l’exemple de monsieur SN.



Source. Elaborée par l’auteure à partir de l’entretien avec le crémier (2014)

La crémérie de ce schéma appartient à Monsieur SN¹ne vendent pas leur lait aux laiteries, avec un effectif de vaches laitières allant de 30 vaches dans une étable à proximité de son lieu d'habitation (environ 3 km du centre urbain de Médéa), ce crémier se charge du transport de son lait et de celui de 2 de ses cousins pour une quantité totale entre 600 à 800 litres /jours variable selon les saisons. Ce crémier emploie deux personnes, dont son fils. Il se charge lui-même de la fabrication de ses produits.

- **Le crémier collecteur et éleveur**

Ces crémiers utilisent le lait qu'ils collectent le lait et vendent une partie à d'autres collecteurs qui approvisionnent les grands centres de collecte ou les laiteries. Seuls deux de des 11 crémiers de cette catégorie ont un agrément de collecte. Les éleveurs fournisseurs de ces crémiers sont situés à des petites distances allant de un kilomètres jusqu'à 10 kilomètres. La concentration des élevages dans les régions permet à ces crémiers de faire cette collecte.

- **Le crémier qui achète le lait**

Ces crémiers ne pratiquent pas d'élevage ni de collecte. Ils achètent leur lait chez les collecteurs ou, des éleveurs leur ramènent leur lait. Ils sont 6 crémiers dans cette catégorie. Ces créméries sont de création plus récente que celles des deux précédentes catégories entre 2 ans et 15 ans.

3.2 Les laiteries ou industries laitières

Dans notre région d'étude, il existe une seule usine (appelée laiterie dans ce qui suit conformément à la définition officielle de la laiterie en Algérie) pendant notre enquête. Le lait collecté dans la wilaya de Médéa va entièrement dans les autres régions du pays, à savoir, Blida, Alger, Bouira, Tizi Ouzou, M'sila, Ain Defla et Béjaia (cf. Figure 51). Certaines de ces régions sont connues pour être des pôles agro-alimentaires, à l'instar de

¹ Initiales du nom et prénom du crémier

Bejaia et Blida. La laiterie existante dans la région a cessé de collecter le lait des autres éleveurs malgré qu'elle soit dotée d'un centre de collecte qui est toujours répertorié dans les registres des services agricoles comme étant un centre actif qui reçoit une subvention de collecte sur son propre lait. L'exploitation de cette laiterie produit près de 5000 litres/jour en moyenne avec un effectif de 330 vaches traites. La production de lait en sachet est de 95 000 litres/jour, 10 000 litres/jour de Lben et 5 000 litres/ jour de Raib. Le lait en sachet est fabriqué à partir de la poudre de lait importé et subventionné par l'Etat. Cette usine créée en 2006 bénéficie d'une quantité de poudre de lait fournie par l'Onil de 296,65 tonnes /mois 296,65 tonnes de lait /mois payé à 159 DA le Kg au lieu de son prix réel de 560 DA/Kg.

Les produits fabriqués sont : le lait LCP¹, le lait entier de vache à raison de 1000 litres/jour, Lben, Raib, yaourt, et de la crème glacée en saison estivale.

La laiterie est dotée d'un laboratoire d'analyse de la qualité, d'une unité de fabrication d'aliments du bétail, de salles de soins pour les animaux avec 3 vétérinaires. Le nombre de salariés de cette laiterie 200 permanents et 100 saisonniers pour l'ensemble de ses activités.

La laiterie El Boukhari est membre de Confédération des Industriels et Producteurs Algériens (CIPA).

Figure 51. Acheminement du lait de la Wilaya de Médéa

1

manuelle dans une outre en peau de mouton ou en terre cuite. Cependant, nous avons remarqué lors de notre enquête, l'introduction d'une centrifugeuse électrique qui facilite le travail des femmes. Le lait transformé peut faire l'objet d'autoconsommation et de dons à des voisins ou amis ne disposant pas de vaches. Il est remarqué que 79% des éleveurs enquêtés font localement la transformation d'une partie de leur production, notamment au printemps où la production connaît son essor grâce à la disponibilité de ressources fourragères associée à une habitude alimentaire basée sur la consommation de couscous avec fèves et petits pois cuits à la vapeur qu'on accompagne de *Raib* ou de *Lben* durant cette saison.

Ce type d'éleveur peut aussi adhérer à un système de collecte et commercialisation assuré par un collecteur ou un crémier.

3.3.2 Commercialisation par l'éleveur sur les étals du marché

Nous avons rencontré un seul éleveur dans cette catégorie, soit 1,5% de notre échantillon. L'éleveur en question fabrique ses produits au sein de son exploitation, puis les transporte sur le marché hebdomadaire de la ville de Ksar El Boukhari pour les vendre. Certains produits rares font objet de commande qui se réalise le jour même du marché pour une livraison ultérieure.

3.3.3 Commercialisation du lait par les collecteurs

Ces derniers sont : des prestataires qui travaillent au compte des laiteries avec une convention (annexe 6). Ceux-là ont une prime à la collecte payée par l'ONIL et qui est à raison de 5 DA pour chaque litre collecté, d'autres sont des acheteurs de lait qu'ils revendent ensuite à des crémeries ou à d'autres collecteurs.

3.3.4 Commercialisation du lait et produits laitiers par les crémiers

Ces acteurs sont des crémiers. Ils collectent eux-mêmes le lait, ou se font livrer par les éleveurs. Parfois des collecteurs passent chez les crémiers pour leur proposer leur lait, et le

crémier peut même s'accorder avec un collecteur pour lui livrer une quantité de lait dont il a besoin quotidiennement.

Ces crémiers sont des commerçants (disposant d'un registre de commerce). La transformation du lait se fait sur place. Les quantités journalières transformées ne sont pas importantes (120-200 litres/jour). Certaines crèmeries disposent d'un espace réservé à la restauration. On y peut acheter les produits en vrac ou déguster sur place le *lben*, *raib*, *zebda* ... ou accompagner quelques plats traditionnelles comme le couscous ou la galette.

3.3.5 Prix de vente selon la destination du lait et le type de relation

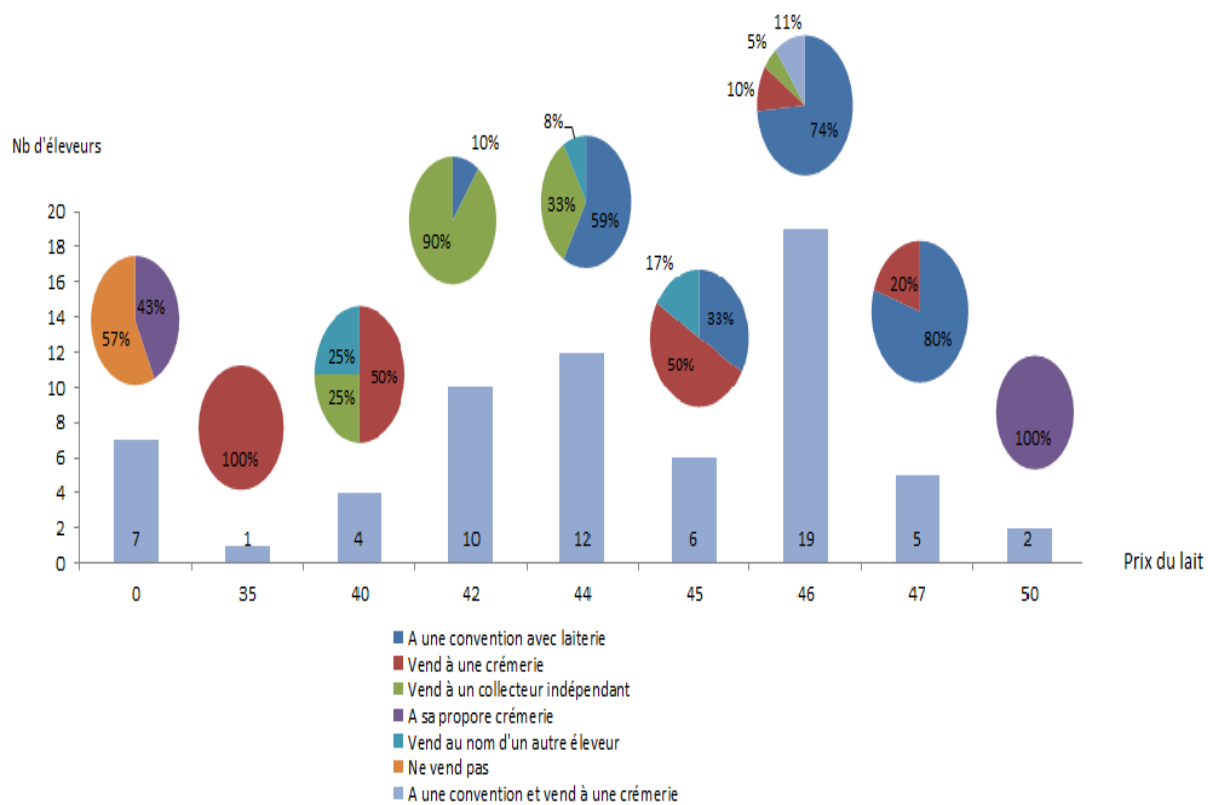
La Figure 52 représente l'effectif des éleveurs dans chaque catégorie de prix payé pour le lait. Nous avons attribué une figure en secteur pour chaque groupe de prix afin de connaître la destination du lait dans chacun de ces groupes.

Quelques éleveurs ne vendent pas leur lait, ils sont au nombre de 7, dont 43% utilise leur lait pour leur propres crèmeries. Un éleveur vend la totalité de son lait à une crèmerie au prix de 35 DA. Cet éleveur est situé dans la région de Tablat qui est une région montagneuse et loin des points de collecte. Il a un effectif de 10 vaches laitières et approvisionne une crèmerie de 70 à 80 litres/jour de lait.

Notre échantillon comprend 28 éleveurs sur un total de 67 qui sont conventionnés avec une laiterie. Le prix du lait vendu par ces derniers varie entre 42 et 47 DA. Cela peut être expliqué par la variabilité des prix payés par les laiteries, ou par la variabilité des prix appliqués par les collecteurs (les collecteurs approvisionnent parfois les crèmeries avec le lait des éleveurs conventionnés avec les laiteries avec un prix moyen de 50 DA). Les éleveurs qui ont bénéficié des aides de l'Etat sont dans l'obligation de donner leur lait aux laiteries industrielles et avec un prix fixé par ces dernières.

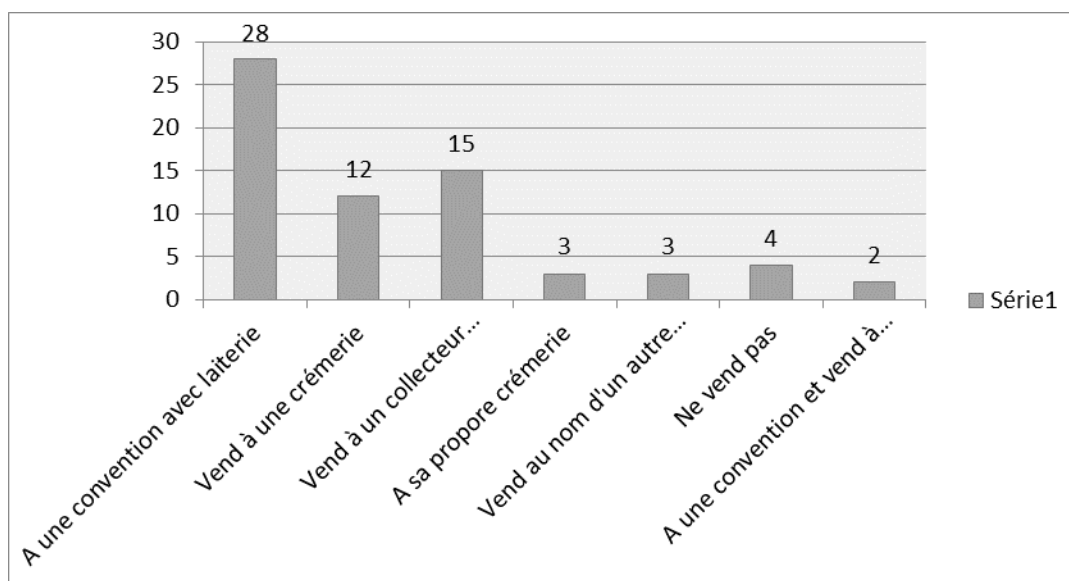
Le prix payé par les laiteries varie entre 32 DA à 35 DA pendant la période de l'enquête, ajouté à cela la prime de 12 dinars payée à l'éleveur, l'éleveur devrait toucher entre 44 et 47 DA par litre de lait produit.

Figure 52. Effectif des éleveurs selon le prix de vente et la destination du lait



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Figure 53. Effectif des éleveurs selon la destination de leur lait.



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Encadré 3 : Discours d'un collecteur pour la fixation des prix (collecteur n°12 HN)

Je travaille avec la laiterie Arib de Ain Defla et Celia de Blida. J'ai des éleveurs déclarés chez Celia et d'autre chez Arib. J'avance la prime de 12 da à mes éleveurs et je me fais rembourser par la suite. Arib nous avance la prime, mais pas Celia. Les dossiers doivent être à jour pour avoir les paiements. Je n'ai pas de contrats avec les éleveurs. J'ai 40 éleveurs qui ont une fiche d'identification et 30 qui n'en ont pas. Je paye mes éleveurs, puis à la fin du mois la laiterie me verse les 32 da sur mon propre compte. Arib me vend la cuve de réfrigération, elle m'appartient maintenant. Par contre Celia nous la met à notre disposition, si j'arrête avec eux, ils la reprendront. Pour Celia, c'est eux-mêmes qui viennent prendre leur lait de mon centre. Et moi je transporte pour Arib.

J'achète le lait à 40 da et le prix à la laiterie est de 32 da. Le lait acide je le prends à 40 da puis je le revends aux crémiers à 45 da.

La prime est versée sur le compte de Celia, puis ils me donnent les chèques des éleveurs. Ces derniers me signent le chèque pour l'encaisser. Les éleveurs qui ne sont pas identifiés sont payés à 42 da.

Je suis aussi fabricant d'aliment du bétail, j'approvisionne mes éleveurs au prix du marché.

Je fais la collecte moi-même avec une citerne isotherme, quelques éleveurs me ramènent leur lait jusqu'ici dans des récipients en inox et des fois en plastique.

J'ai un agrément de transport et un autre agrément pour le centre de collecte. J'ai des chauffeurs qui font la collecte avec mon propre matériel.

Je livre pour deux crèmeries à Médéa, mais seulement le lait acide que je vends à 45 da. Je fais la collecte uniquement le matin. Celia dispose de son propre centre de collecte, on se partage la prime de collecte de 5da, moi je prends 4da et eux 1 da/L, juste pour leur transport.

Les 5 da, on les touche de la laiterie. Arib nous avance cette prime, mais Celia attend jusqu'à ce que l'ONIL les versent sur son compte.

Des fois Celia nous recommande quelques crémeries dans le cas d'acidité. Je fais un circuit d'environ 75 km. De Benchicaou (centre de collecte) je vais à Tizi Mehdi à 9 km d'ici, j'ai 14 éleveurs là-bas, puis je passe à Sidi Mahdjoub (03 éleveurs), je reviens et sur ma route je passe par Gmana (04 éleveurs) et je rentre au centre. Par la suite je change de direction, je vais ici dans la région de Benchicaou à 1 km environ (04 éleveurs) ensuite je prends la route de Ouled Brahim où j'ai 05 éleveurs, je vais jusqu'à Ouzra où j'ai 1 éleveur et je rentre. Le camion qui va à Arrib, en revenant, il passe par 03 éleveurs que j'ai équipés de cuves de réfrigération pour prendre ce lait, ils sont dans la région de Djendel. Ces éleveurs font une petite collecte à leur niveau chez leurs voisins

Source. Nos entretiens (2014)

4 Les consommateurs

Ils sont rencontrés dans les crémeries de la wilaya de Médéa. Ils sont venus acheter le lait et/ou les produits laitiers traditionnels ou pour les consommer sur place. Notre travail portant sur la filière laitière locale, nous avons choisi de ne pas enquêter les acheteurs de la filière industrielle vu que la part du lait locale dans le lait sorti de l'usine¹.

Les consommateurs nous intéressent par leur comportement, perception et leurs choix des produits. L'économie est la première discipline à s'être intéressée au comportement du consommateur, mais dont l'objectif s'est réduit à une approche utilitariste. Les chercheurs en marketing ont se sont tournés vers la psychologie pour expliquer les cause du comportement. La sociologie et les autres sciences humaines ont aussi eu des apports considérables à la recherche sur le comportement du consommateur. Des recherches se sont intéressées au processus aboutissant à un comportement du consommateur dans lequel la structure de la famille, l'âge des enfants et/ou parents, le type de produits peuvent influencer la décision et le choix de consommation (Belch Willis, 2002) Les aspects individuels (Piacentini Mailer, 2004), la fidélité au produit ou producteur et la fidélité dans le temps (Filser, 1994; Frisou, 2005).

¹ Taux d'intégration du lait locale dans l'industrie laitière

Nous présentons dans cette section notre échantillon de consommateurs des produits traditionnels de la wilaya de Médéa, nous procédons à la caractérisation de ces derniers afin de dresser leur profil et construire des groupes homogènes de consommateurs par une typologie basée sur des variables que nous avons définies.

4.1 Présentation de l'échantillon des consommateurs des produits laitiers traditionnels

L'enquête au niveau des consommateurs a concerné ceux qui sont venus acheter les produits au moment de notre passage dans les crémeries. Cela ne nous a pas permis de cibler un grand nombre de consommateurs. Nous avons pu enquêter 80 personnes. Sur les 80 questionnaires, nous avons éliminé 7 que nous avons jugés inexploitable. La durée de chaque enquête est d'environ 45 minutes entre le remplissage du questionnaire et la prise de notes sur l'ensemble des commentaires des personnes enquêtées. Nous avons utilisé ces notes comme justifications des consommateurs de leurs réponses dans la partie concernant « la qualification des produits ».

4.2 Caractérisation des consommateurs des produits laitiers traditionnels

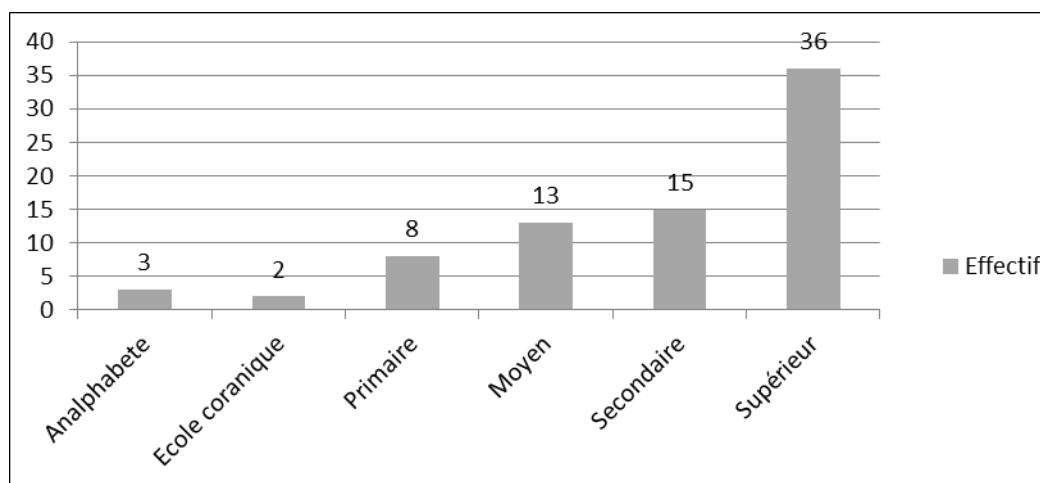
4.2.1 Le niveau d'instruction des consommateurs et catégories socio-professionnelles

Le niveau de formation des consommateurs joue un rôle dans leurs décisions d'achat. Les consommateurs avec un haut niveau de formation ont la capacité d'analyser et de traiter l'ensemble des informations sur les produits et cela influence leur comportement, avec quelques nuances par rapport à certains facteurs génétiques ou physiologiques qui peuvent être déterminants dans le processus cognitif (Filser, 1994).

Les consommateurs de notre échantillon ont pour 45% un niveau d'instruction élevé (universitaire), ils sont notamment des fonctionnaires de la fonction publique travaillant dans les centres urbains. Cela peut s'interpréter par une bonne qualité des produits vendus malgré le manque d'informations disponibles directement sur les produits, tels que les

étiquettes et emballages (cf. Figure 54). Un résultat contraire à ceux obtenus dans d'autres régions du pays. Une étude similaire dans la wilaya de Souk Ahras montre une réticence des consommateurs avec un niveau d'instruction élevé à l'achat des produits traditionnels par crainte d'une qualité sanitaire douteuse (Mamine, 2014).

Figure 54. Répartition des consommateurs en fonction de leur niveau d'instruction.



Source. Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Le Tableau 30 représente la consommation mensuelle moyenne de quelques produits. La quantité moyenne de lait consommée par mois est d'environ 6 litres, et celle de *lben* est de 6,25 litres et 4,4 litres de *raib*. Celle du beurre traditionnel est de 674 grammes avec un écart-type important de 725 grammes. Notre enquête auprès des consommateurs s'étant déroulée pendant une période de basse consommation et de basse production laitière, nous n'avons pas collectée de données correspondant à la haute saison.

Tableau 30. Consommation moyenne mensuelles des produits laitiers traditionnels

	Lait (litre)	Lben (litre)	Raib (litre)	Zebda (gramme)
Quantité	6,05	6,25	4,41	674,87
Ecart-type	(5,55)	(4,55)	(3,14)	(725,22)

Source. Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

L'achat des produits laitiers traditionnels est plus fréquent le jour du vendredi. Pendant les jours de semaine, nous assistons à une consommation au sein même des crémeries. 24 sur 36 consommateurs avec le niveau d'instruction supérieur achètent tous les jours leur lait chez les crémiers, et 32 achètent au moins une fois par semaine le lait, 24 d'entre eux achètent le *raïb* au moins une fois par semaine, 32 achètent *lben* avec la même fréquence et 27 qui achètent le beurre au moins une fois par semaine. La fréquence d'achat de l'ensemble des consommateurs est résumée dans le Tableau 31. Ce dernier illustre que tous les consommateurs achètent le *lben* au moins une fois par semaine et que 35 d'entre eux n'ont jamais acheté de *smen* chez le crémier. Ce produit étant un ingrédient utilisé en cuisine pour préparer des gâteaux ou pour agrémenter le couscous.

Tableau 31. Fréquence d'achat des produits traditionnels auprès des crémeries

	Lait	Lben	Raib	Zebda	Smen * ¹
Fréquence	Nombre de consommateurs				
Jamais	4	0	4	10	35
Tous les jours	42	5	4	6	2
2 fois par semaine	14	19	13	10	4
Une fois par semaine	5	45	36	31	4
Moins de 1 fois par semaine	4	4	15	15	27

Source. Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

4.2.2 Typologie des consommateurs

Nous avons choisi l'analyse par la méthode « Two-Step Cluster Analysis » appelée l'analyse en grappes en deux étapes. L'objectif de cette analyse est d'identifier à l'aide de variables sur l'environnement des consommateurs et celles concernant leurs

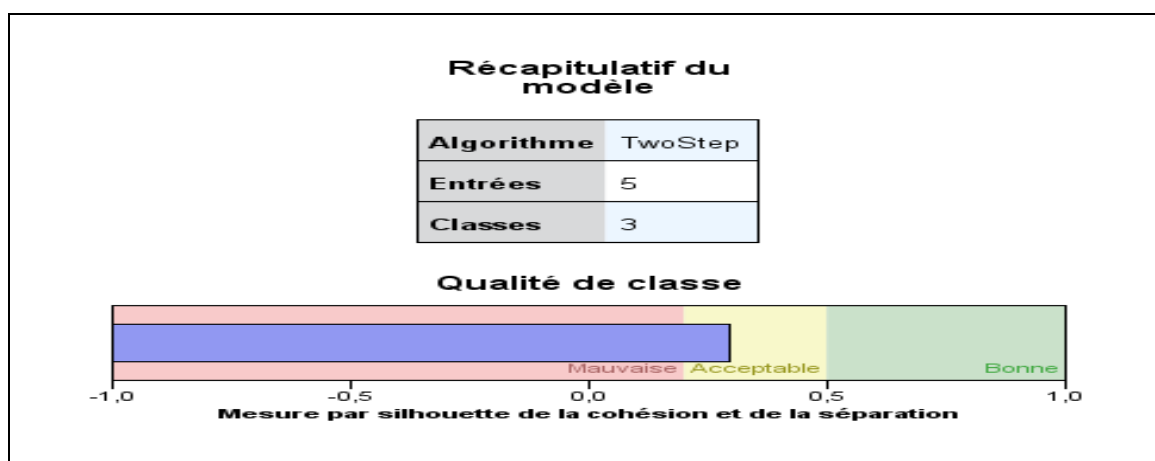
¹ La fréquence de l'achat de smen est donnée par mois

caractéristiques sociodémographiques des groupes de consommateurs en fonction de leurs liens aux produits et aux crémiers, mesurés par la fidélité et en nombre d'années de fidélité.

D'autres techniques multivariées structurelles comme l'analyse factorielle ou l'analyse conjointe, ou des techniques fonctionnelles telles que les régressions ou l'analyse discriminante peuvent être utilisées. Les premières pour construire des groupes et les deuxièmes pour analyser les relations entre les groupes. Nous avons choisi l'analyse en grappes qui nous offre simultanément les avantages des deux techniques. Ce choix est aussi motivé par l'aptitude de cette méthode à traiter à la fois des variables catégorielles à plusieurs modalités et d'autres métriques. Cette analyse nous a donné un niveau de qualité de classes acceptable (cf Figure 55) qui montre une formation de trois groupes de consommateurs. Deux groupes avec chacun 41,7% de l'effectif et un troisième, représenté avec 16,7% du total des consommateurs (cf. Figure 56). Les variables qui ont contribué à la discrimination de nos observations sont, dans l'ordre d'importance (cf. Figure 57): 1) le lieu d'habitation, 2) niveau d'instruction, 3) connaissance du producteur. Les variables moins discriminantes prises dans cette analyse sont : 1) le revenu du consommateur, 2) la distance au lieu d'achat et 3) la fidélité en nombre d'années depuis que le consommateur achète chez le même producteur.

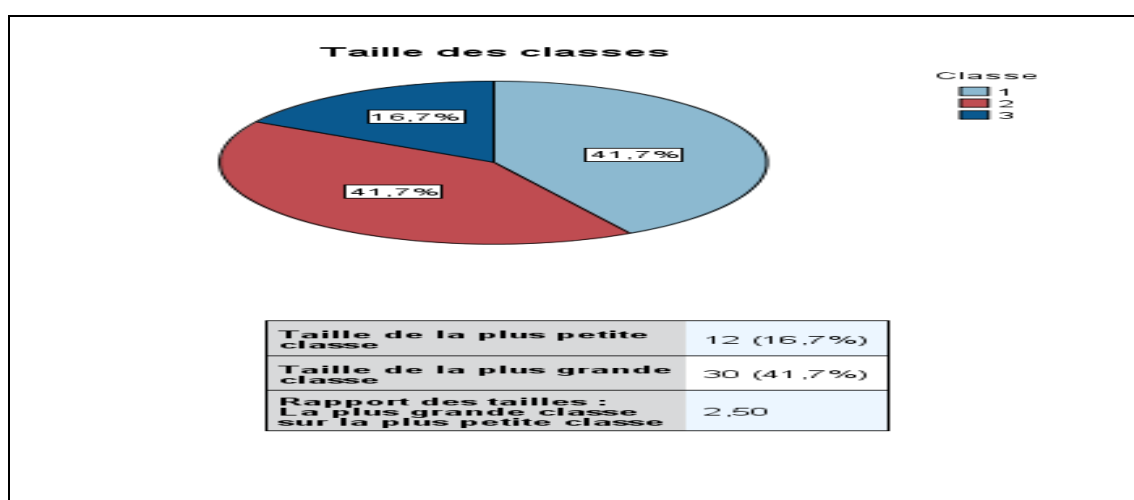
Le modèle nous révèle trois classes de consommateurs avec un niveau acceptable de qualité de classe, ce qui nous a amené à garder ce modèle.

Figure 55. Récapitulatif du modèle.



Source. Elaborée par l’auteure à partir de l’enquête, 2014 (avec le logiciel SPSS)

Figure 56. Effectif des groupes de consommateurs.



Source : Elaborée par l’auteure, à partir de l’enquête, 2014 (avec le logiciel SPSS)

Les variables discriminantes

La variable la plus discriminante dans ce modèle est le lieu d’habitation (cf. Figure 57). Cette question à modalité a pour objet de nous renseigner sur le profil des consommateurs qui achètent dans les crémeries. La deuxième variable discriminante est le niveau d’instruction du consommateur pour vérifier s’il y a un lien entre la consommation de produits traditionnels et le niveau d’instruction. La troisième variable est la connaissance

du producteur. Sachant que les produits dans les crémeries sont offerts en vrac, aucun étiquetage n'est présent sur les produits. Les autres variables discriminantes et à moindre degré que les précédentes sont : le revenu du ménage du consommateur enquêté, la distance entre son lieu d'habitation et le lieu d'achat, et enfin la fidélité en terme de temps, ou l'ancienneté dans son approvisionnement chez le même producteur.

Figure 57. Importance des variables discriminantes

Classes			
Importance des entrées (valeurs prédites)			
1,0 0,8 0,6 0,4 0,2 0,0			
Classe	1	2	3
Etiquette			
Description			
Taille	41,7% (30)	23,6% (17)	34,7% (25)
Entrées	lieu_habitation	lieu_habitation	lieu_habitation
	Niveau_instruction Supérieur (36,7%)	Niveau_instruction Secondaire (41,2%)	Niveau_instruction Supérieur (36,0%)
	Connaissance_producteur	Connaissance_producteur	Connaissance_producteur
	Revenu	Revenu	Revenu
	Distance 2,12	Distance 3,99	Distance 0,89
	Fidélité_temps 14,74	Fidélité_temps 18,65	Fidélité_temps 12,28

Source : Elaborée par l'auteure, à partir de l'enquête, 2014 (avec le logiciel SPSS)

Classe 1. Groupe dominé par des consommateurs proches géographiquement

Ce groupe est constitué de 30 consommateurs. Ils sont concentrés sur le chef-lieu de la

wilaya de Médéa où se trouvent la majorité des crémeries. Ces consommateurs ont un niveau d’instruction supérieur et sont fidèles depuis plus de 14 ans en moyenne à un seul crémier (cf. Figure 58). Ils connaissent le crémier chez lequel ils font leurs achats.

Figure 58. Classe 1 des consommateurs



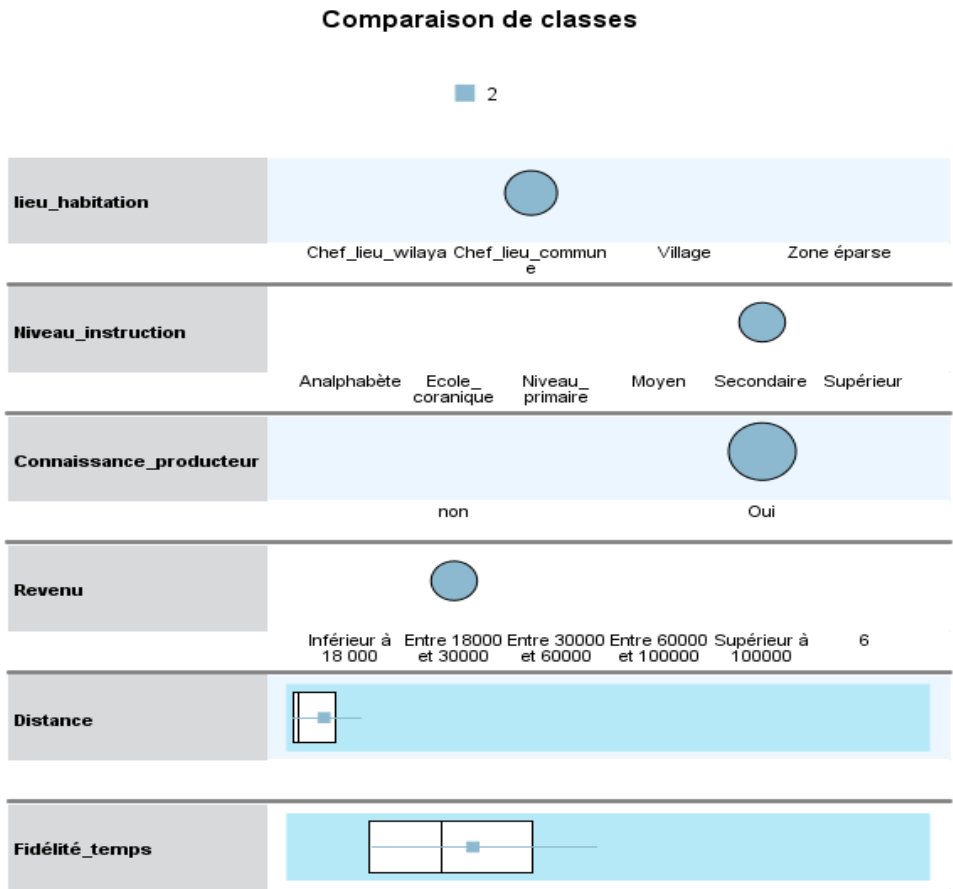
Source : Elaborée par l’auteure, à partir de l’enquête, 2014 (avec le logiciel SPSS)

Classe 2. Groupe dominé par des consommateurs qui connaissent le crémier

Les consommateurs de ce groupe sont proches des producteurs de par l’ancienneté de leur

relation. Ils sont clients au même producteur depuis plus de 10 ans, ils ont un niveau d’instruction secondaire, et ont un revenu entre (18 000 et 30 000 DA), ces personnes habitent le chef-lieu des communes (cf. Figure 59), soit à quelques kilomètres du lieu de concentration des crémeries.

Figure 59. Classe 2 des consommateurs

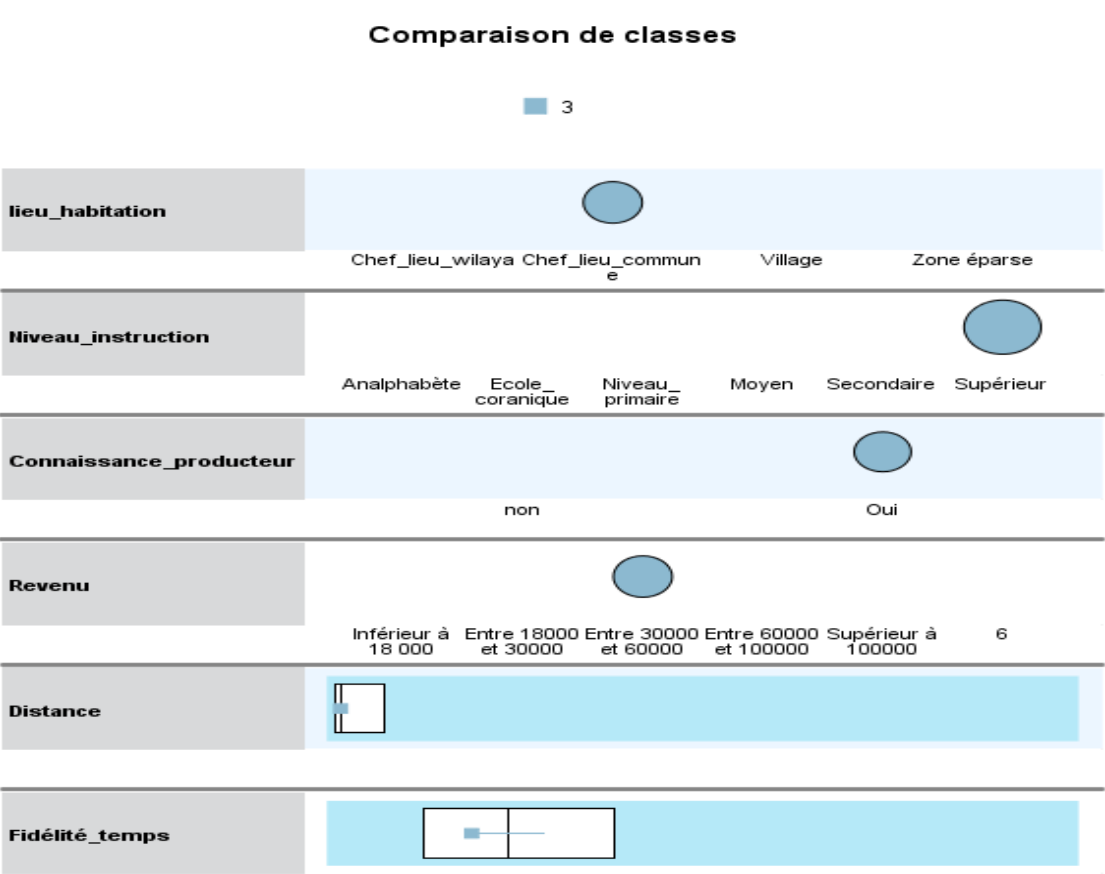


Source : Elaborée par l’auteure, à partir de l’enquête, 2014 (avec le logiciel SPSS)

Classe 3. Groupe dominé par les consommateurs avec un niveau supérieur d’instruction

Les consommateurs de cette classe ont un niveau d’instruction supérieur et viennent des chefs-lieux des communes. Ils connaissent le crémier et lui sont fidèles depuis plusieurs années. Ces derniers sont principalement les fonctionnaires des administrations situées dans le chef-lieu de la wilaya, qui souvent prennent leur repas de midi dans les crémeries de la ville de Médéa (cf. Figure 60).

Figure 60. Classe 3 des consommateurs



Source : Elaborée par l’auteure, à partir de l’enquête, 2014 (avec le logiciel SPSS)

Conclusion de la typologie des consommateurs

Nous n'avons pas pu établir une typologie des consommateurs à partir des variables : « fidélité à un seul éleveur » « la fréquence d'achat des produits traditionnels » ou par la variation de leur consommation. Notre échantillon semble insuffisant et présente beaucoup d'homogénéité sur ces questions. Le lieu d'habitation qui est la variable la plus discriminante nous renseigne sur l'importance de la proximité des consommateurs aux lieux d'approvisionnement dans leur comportement d'achat. Les consommateurs habitant le chef-lieu de la wilaya où les crémeries sont concentrées sont géographiquement les plus proches et connaissent les crémiers. La proximité permet de développer des liens et d'élargir la connaissance à la fois des produits, des producteurs et de toutes les conditions de fabrication. La familiarité avec la zone de production favoriserait la diffusion de connaissances sur les produits (Dedeire Giraudel, 2007). La distance géographique par rapport à un produit peut être évaluée à travers la facilité d'accès aux points de vente (Bouba-Olga Grossetti, 2008), la dimension relationnelle ; basée sur l'échange avec le producteur où l'on distingue des interactions fonctionnelles et des interactions sociales (Capelli Sabadie, 2008). Il est à remarquer que la variable « lieu d'habitation » est plus discriminante que « la distance parcourue pour l'achat du produit ».

5 Identification des schémas d'organisation des acteurs

Afin de procéder à cette identification, nous avons mis sur la toile l'ensemble de nos acteurs enquêtés. Nous avons, grâce aux données collectées pu dresser les liens entre chaque acteur et ses partenaires intervenant dans l'acheminement du lait jusqu'aux consommateurs dans le cas de la filière traditionnelle, et jusqu'à la laiterie dans le cas de la filière industrielle.

La Figure 61 illustre les relations formelles existant entre les acteurs opérant dans la filière lait entre eux et avec les acteurs institutionnels et de contrôle. Les flèches bleues désignent le circuit du lait de la production jusqu'au stade final avant la consommation. Et les flèches en rouges désignent les relations formelles entre ces acteurs. Dans le Tableau 32, nous définissons les types de relations, les conditions des accords établis entre les acteurs, les règles édictées par l'Etat et dont les acteurs de contrôle veillent à leur respect.

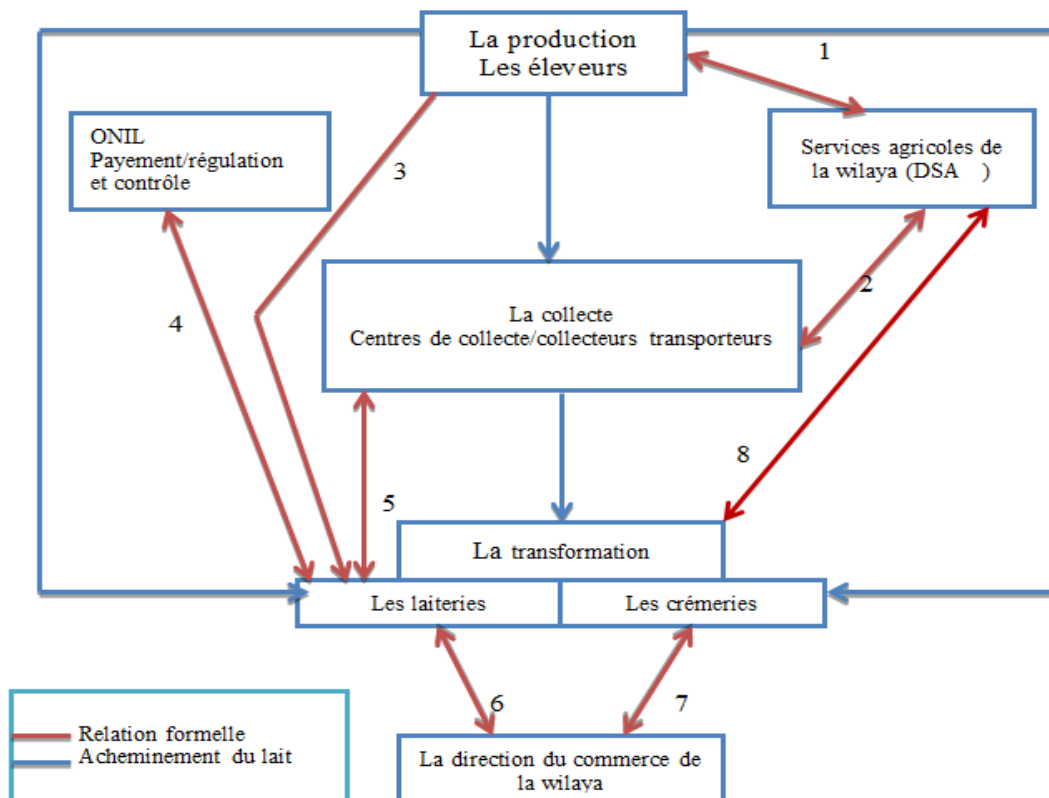
Les éleveurs devraient avoir un agrément pour la conformité de leur étable et un agrément sanitaire pour la situation sanitaire de leur cheptel. Ces deux agréments sont fournis par la direction des services vétérinaires de la wilaya qui est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Pour la vente du lait, l'éleveur signe une convention avec une laiterie. Cette dernière engage des collecteurs avec lesquels, elle passe une convention pour collecter le lait des éleveurs conventionnés.

Les collecteurs ont deux types de relations formelles, une commerciale avec la laiterie, et une autre relation administrative avec les services vétérinaires qui leurs établissent un agrément les autorisant à la pratique de l'activité. Il s'agit d'un agrément de conformité des locaux et du matériel de collecte et de stockage de lait.

Les laiteries ont une convention (contrat) avec l'office interprofessionnel du lait pour le paiement de la prime à la laiterie et à tous les acteurs de l'amont. La laiterie demande aussi un agrément aux services vétérinaires de la wilaya, et un registre de commerce à la direction du commerce de la wilaya.

Les crémeries n'ont qu'une seule relation avec les services d'hygiène de la direction du commerce qui leur exige d'avoir un certificat sanitaire de leurs fournisseurs de lait.

Figure 61. Schéma global de la structure de la filière lait et relations entre les acteurs



Source : Elaborée par l'auteure

Tableau 32. Définition des relations formelles entre les différents acteurs

N°	Type de relation	Conditions de la relation
1	Agrément sanitaire (certificat de dépistage) Agrément de l'étable (acte de propriété) A défaut, une fiche d'identification	Effectuer les dépistages de la brucellose et de la fièvre aphteuse pour l'agrément sanitaire de type C Autres vaccins pour les agréments de type A et B
2	Agrément pour la collecte	Locaux et matériel de collecte adéquat
3	Contrat laiterie -éleveur	Disposer au moins d'une fiche d'identification du cheptel S'engager à fournir la totalité de son lait à la laiterie
4	Convention (contrat) Onil-laiterie	Collecter du lait auprès des éleveurs
5	(convention) contrat laiterie-collecteur	Avoir un agrément
6	Registre de commerce	Avoir un agrément
7	Registre de commerce	Disposer d'un certificat sanitaire de ses fournisseurs de lait (de la relation 1)

Source : Elaboré par l'auteur

Conclusion du sixième chapitre

Au cours de ce chapitre, nous avons identifié et défini les acteurs opérant dans la filière lait de la wilaya de Médéa.

La filière lait dans la région est importante de part la quantité de lait produite, puisqu'elle compte parmi les 10 premières wilayas les plus productrices du pays, mais aussi par la densité des réseaux de commercialisation des produits et notamment par l'existence d'une filière traditionnelle importante. La filière est aussi caractérisée par la cohabitation de la filière traditionnelle et industrielle, et de l'organisation formelle et informelle. Les schémas présentés dans ce chapitre illustre cette imbrication des deux filières, et montre clairement qu'il n'y a pas de filière traditionnelle et industrielle à part entière, mais il existe des passerelles et des imbrications entre ces filières.

Ce chapitre nous renseigne sur la pluralité des profils et des pratiques des acteurs de la filière laitière dans notre région d'étude. Ces derniers sont présents sur plusieurs maillons à la fois, et fonctionnent à la fois pour approvisionner les industries laitières et pour fabriquer des produits traditionnels.

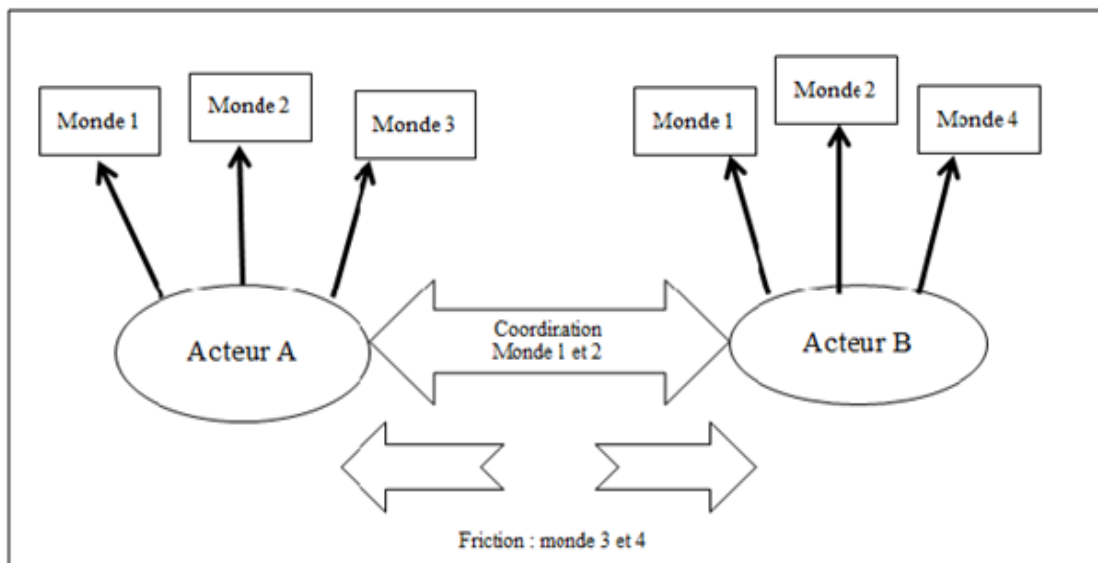
Ce chapitre nous sert dans les chapitres suivants à appliquer les outils de l'économie des conventions sur les groupes identifiés.

CHAPITRE 7. COORDINATION DES ACTEURS ET CONVENTIONS DE QUALIFICATION

Chapitre 7. Coordinations et conventions de qualification

Ce chapitre est divisé en deux parties. Une première concerne les coordinations dans la filière laitière industrielle et la deuxième concerne les coordinations dans la filière traditionnelle. Nous avons procédé à l'identification des groupes d'acteurs que nous appelons aussi sous-filières opérant dans les deux filières. Nous avons reconstruit les liens entre les acteurs du même groupe. Nous avons ainsi obtenu quatre groupes dans la filière industrielle et trois groupes dans la filière traditionnelle. Nous avons identifié les conventions de valeurs ; que nous avons appelé conventions de qualification ; qui sont portées par les différents acteurs. Les valeurs portées par les acteurs permettent d'assurer la coordination du marché. Nous avons croisé les conventions identifiées chez chaque acteur avec les autres acteurs du même groupe, par exemple si un collecteur C1 donne des réponses qui s'inscrivent dans un monde marchand et industriel échange avec le collecteur dont les repères sont inscrits dans des monde domestique et marchand, nous obtenons un groupe où le consensus se trouve dans le monde marchand et que les conventions domestique et industrielle sont des conventions que les deux acteurs ne partagent pas, donc qui peuvent constituer une friction dans la coordination du marché. Selon Lewis, la convention est une régularité soutenue par la force du précédent. Les frictions peuvent altérer cette régularité et causer un mauvais équilibre de coordination. Favereau use d'une nouvelle expression, celle de «mauvaise convention» (Larquier, 2016). L'objet de ce chapitre est de repérer, d'un côté, les conventions qui ont permis la coordination et établie le consensus entre les membres, et de l'autre, les frictions qui peuvent exister au sein d'un groupe et éventuellement menacer la régularité de la coordination. La Figure 62 illustre l'origine des frictions au sein des coordinations entre les acteurs. La coordination se maintient quand le consensus est supérieur à la friction.

Figure 62. Illustration de la coordination et de la friction au sein des groupes



Source : Elaborée par l'auteure

1. Les conventions de coordination chez les acteurs de la filière laitière industrielle

Dans cette partie, nous nous sommes intéressées aux acteurs qui acheminent leur lait vers des entreprises de transformation industrielle. Certains de ces derniers activent aussi dans la filière traditionnelle. A partir des informations collectées auprès de ces acteurs, nous avons essayé d'identifier les mondes auxquels ils se réfèrent. Les enquêtes quantitatives nous ont permis de repérer des « objets » et des « sujets » de ces mondes selon la grille de Boltanski et Thevenot, et les observations et les enquêtes qualitatives pour trouver les éléments de justification de ces objets et sujets, soit, d'appartenance à un monde donné. Au final, nous procédons au comptage du nombre de références à chaque monde pour chaque acteur. Ces résultats sont résumés dans un tableau qui montre le nombre des mondes (au sens de Boltanski) auxquels il est fait référence. Nous avons par la suite calculé le taux de référence à chaque monde dans l'ensemble des réponses.

1.1 Typologie des coordinations

Nous avons délimité les sous-filières depuis l'élevage jusqu'à la consommation dans le cas de la filière traditionnelle et jusqu'à l'usine pour la filière industrielle. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur un schéma illustré dans la Figure 94 en annexe 1, et qui illustre les itinéraires d'acheminement des produits entre l'ensemble des acteurs.

Sur ce schéma, nous pouvons tracer les relations entre les acteurs enquêtés avec des flèches indiquant l'origine du lait et sa destination. Nous délimitons les groupes à chaque fois que la flèche s'arrête (pas de sortie de produit en dehors du groupe délimité). Ainsi, nous avons obtenu quatre sous-filières chacune avec son propre système de coordination entre ses acteurs. Le Tableau 33 résume les quantités de lait acheminées dans chaque sous-filière et l'importance de chacune en termes de part de marché de la collecte. Ce tableau montre que 77% du lait est collecté dans la sous-filière 4 avec un système de coordination hybride. Le nombre d'acteurs présents dans ce système de coordination est important, ce qui explique sa part importante dans le marché de la collecte. Les quantités de lait sont estimées selon les chiffres déclarés par ces acteurs lors de l'enquête. Les chiffres officiels n'existant que pour les quantités de lait collectées et intégrées dans l'industrie laitière et pour lesquelles les acteurs perçoivent une prime, tandis que celles dirigées vers les circuits dits « informelles » n'ont de sources que les dires de ces acteurs.

Tableau 33. Les quantités de lait collectées par les différents systèmes de coordination (litres/jour)

	Quantité de lait collectée par jour (litres/jour)	La part dans la quantité totale collectée par jour, en %
Système de coordination par intégration verticale	5000	12
Système de coordination par l'industrie	2000	5
Système de coordination par la collecte	3000	7
Système de coordination hybride	32570	77
Total	42 570	100%

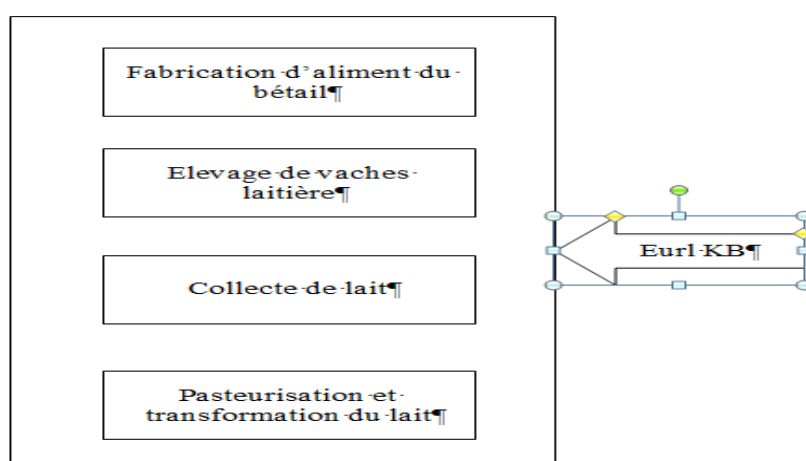
Source : Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

1.1.1 Le système de coordination par intégration verticale

Ce système de coordination correspond à celui d'un modèle d'intégration verticale. Il représente dans notre échantillon une seule unité (cf. Figure 63) avec un flux de lait de 5000 litres/jour. Cette organisation comprend, une exploitation laitière de 500 têtes avec 350 vaches laitières, un centre de collecte, une unité de transformation de lait, et une unité de fabrication d'aliment du bétail (Photo 1 à 15, Annexe 8). Ce choix est motivé par une recherche d'autonomie, et par la réduction des coûts de transaction (recherche de fournisseurs, transport, négociation..), mais aussi par un besoin de distinction par la recherche de la performance et par l'innovation que nous allons voir plus loin dans les conventions portées par cet acteur. Située sur une zone steppique (Ksar El Boukhari) et défavorisée naturellement, son potentiel d'économie des coûts de production est réduit comme toute entreprise en zone difficile (Barjolle Chappuis, 2000). L'intégration verticale est une nécessité dans cet environnement.

Notre entretien avec le responsable de cette organisation révèle des indicateurs des mondes industriel avec 50% des réponses, suivi du monde domestique avec 30% des réponses, et enfin les mondes marchand et d'opinion avec 10% des réponses pour chacun (Figure 63).

Figure 63. Schéma illustrant un exemple d'intégration verticale



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Tableau 34. Les conventions de valeurs cohabitant dans le modèle d'intégration C1

Monde	Industriel	Domestique	Marchand	Opinion
Réponses et verbatim	Je fais des contrôles Nous avons des 3 vétérinaires, 200 salariés Convention avec l'Onil Convention avec l'institut Pasteur	Avance sur payements		
Acteur C1	50%	30%	10%	10%

Source : Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

MI_d > MD >> MM = MO

Les représentations des mondes auxquels il est fait référence sont résumées dans le Tableau 35.

- a) La logique industrielle : le choix de cette coordination est justifié par un niveau de technicité qui ne se trouve pas chez les autres opérateurs. Le laboratoire d'analyse de la qualité des produits, le matériel disposé et le personnel spécialisé sont des objets et des sujets d'une convention industrielle. Il est aussi fait référence à une clinique vétérinaire, une nurserie, à des laborantins, des ingénieurs et des vétérinaires pour justifier le niveau de technicité de l'organisation. L'agrément de collecte, la certification ISO, la convention avec l'ONIL sont aussi des objets du monde industriel.
- Sur le plan de la production : cette entreprise dispose d'une étable moderne avec une mécanisation de la distribution de l'eau et des aliments. Unité de fabrication

d'aliments du bétail installé dans l'enceinte de cette entreprise approvisionne répond en permanence aux besoins des animaux.

- Sur le plan de la collecte : le lait produit dans l'élevage est acheminé par tuyauterie au centre de collecte qui est doté de système de refroidissement et stockage de lait.
 - Sur le plan de la commercialisation : l'entreprise est dotée d'importants équipements de stockage. Le transport des produits finis se fait par les clients.
- b) La logique domestique. Avec 30% des réponses inscrites dans cette logique. Le mode de recrutement et la préférence pour les diplômés de la région même si cela a un coût supporté par l'entreprise sur leur formation est l'élément le plus important de la convention domestique dans cette organisation.
- c) La logique marchande. Elle se repère dans cette organisation par la présentation d'une large gamme de produits tels que les crèmes glacées en été, le lait de vache entier ou des jus de fruits au lait. L'élargissement du réseau de distribution des produits et la démarche marketing de l'entreprise sont des ressources de la convention marchande.
- d) La logique de l'opinion. Les ressources de la convention d'opinion se repèrent dans la recherche de la visibilité, la marque et la réputation que les responsables veulent se forger.

Tableau 35. Représentation les mondes dans le système de coordination par intégration verticale

	Monde industriel	Monde domestique ¹	Monde marchand	Monde d'opinion
Principe supérieur	Efficacité Certification ISO Qualité	La tribu et le village	Large réseau de distribution Large gamme de produits	Visibilité
Etat de grandeur		Rendre service à son village /tribu	-	La réputation
Répertoire des sujets	Ingénieurs, vétérinaires, techniciens	Les enfants de la région	Clients de partout	
Répertoire des objets	Laboratoire d'analyse de la qualité des produits Matériel sophistiqué	Investissement pour la formation de « nos » enfants	Carnet de commande	La marque

Source. Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Les valeurs du monde domestique sont repérées dans l'attachement du responsable à sa région et celle de vouloir développer sa région et offrir un emploi à ses habitants. Dans son discours, le responsable parle du problème de la main d'œuvre qualifiée et de l'effort qu'il fournit pour assurer une formation et un travail aux jeunes de sa région. L'appartenance à la région, la volonté de développer une région marginalisée et d'assurer une qualification et un revenu à sa population sont plusieurs fois répétés dans le discours. Le responsable parle des fois du coût important de cet effort, ce coût est engendré par des manques à gagner dus à la non qualification des employés, du coût de la formation...

Les valeurs du monde marchand se retrouvent dans le mode de vente des produits. Le responsable raconte qu'il ne dispose d'aucun contrat avec ses clients qui sont des grossistes

¹ Il y a nuance entre le monde domestique et civique chez ce collecteur. Le fait de favoriser le recrutement des jeunes de sa région et tribu, même sans compétence nécessaire et leur assurer une formation au niveau de la firme à ses frais (ce qui est un geste citoyen). Mais nous avons vu dans le discours que la tribu (le village) prend plus le dessus dans la discussion, favoriser les nôtres par rapport aux étrangers venant d'autres villages.

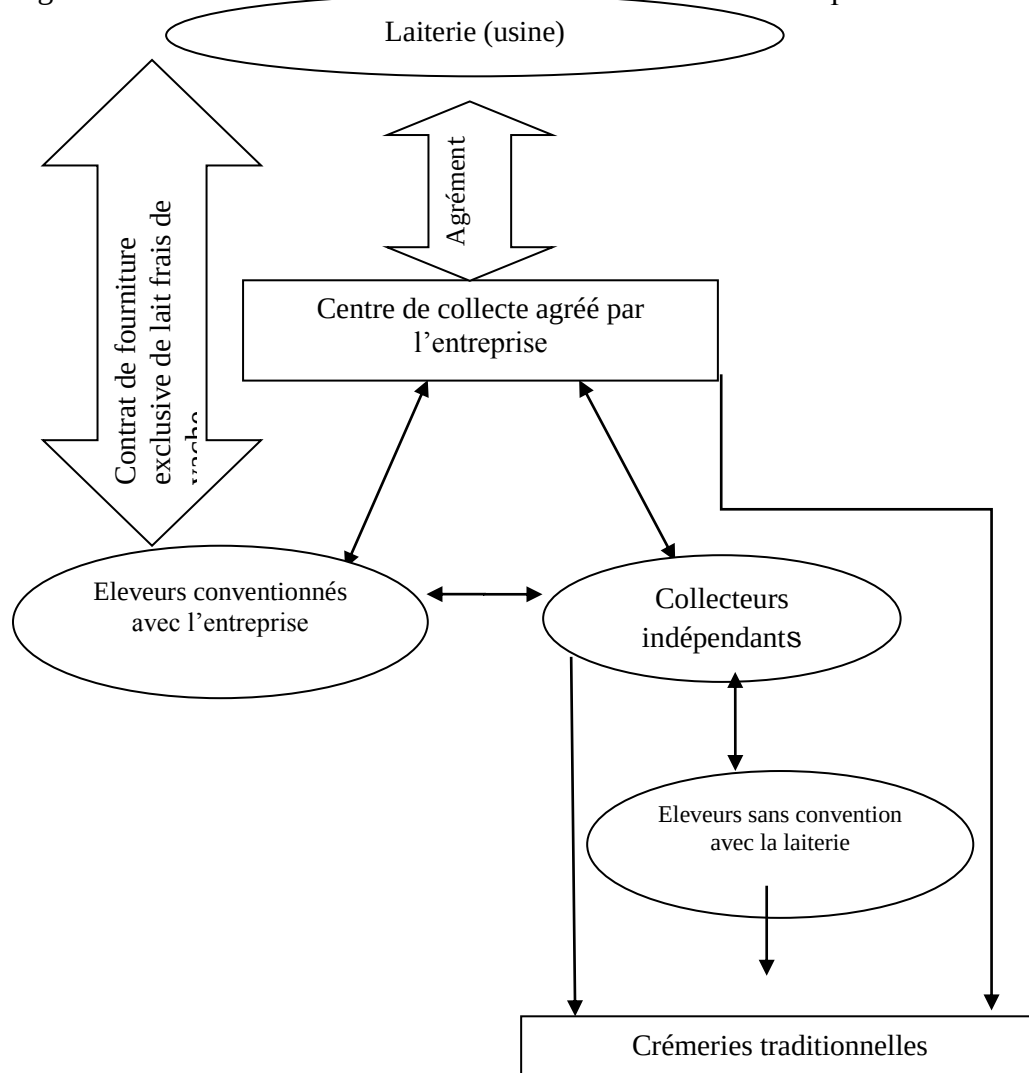
en produits laitiers. Ces derniers viennent avec leurs propres moyens et s'approvisionnent en produits dont ils ont besoin.

1.1.2 Système de coordination par l'industrie

Ce système d'organisation s'est constituée autour d'un centre de collecte agréé et collectant exclusivement pour une laiterie se trouvant dans la wilaya de Béjaia (environ 200 Km de la région). Le centre de collecte ramasse le lait des éleveurs ayant une convention avec la laiterie. Le collecteur est payé à raison de 5 DA par litre de lait (prime payé par l'Etat pour collecter le lait cru). Le centre de collecte fait appel à deux collecteurs non conventionnés pour assurer la collecte et avec lesquels il partage la prime de 5 DA. Les collecteurs « sous-traitants » constituent leurs propres réseaux de collecte, ils cherchent d'autres éleveurs en plus des éleveurs qui sont conventionnés avec la laiterie.

Ces collecteurs « sous-traitants » du collecteur principal (centre de collecte) négocient le prix de la collecte. Il varie entre 2 à 4 DA en fonction des zones parcourus, l'éloignement, l'état des routes.

Figure 64. Schéma de collecte dans un système de coordination par l'industrie



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Tableau 36. Les conventions de valeurs repérées chez les acteurs

Monde	Marchand	Industriel	Domestique	Opinion
Centre de collecte C2	+++ (60%)	+ (20%)	+ (20)	
Collecteur C3	+++ (50%)	+ (17%)	++ (33%)	
Eleveur BH		++ (45%)	++ (27,5%)	++ (27,5%)

Source : Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Dans ce centre de collecte C2, le responsable porte des valeurs du monde marchand plus que les valeurs des autres mondes. Malgré sa collaboration avec un grand groupe industriel, ses valeurs marchandes sont mieux mises en avant que les valeurs du monde industriel. Le monde industriel est présent au même niveau que le monde domestique chez ce collecteur.

Le collecteur prétend répondre aux exigences de l'industrie laitière en terme d'analyse de qualité, la conformité des locaux et moyens de transport... mais, dans ses rapports avec les éleveurs, et les collecteurs auxquels il soustraite la fonction de collecte trouvent leur appui et justifications dans les mondes marchand avec 60% de son discours, et quelques inspirations du monde domestique.

Le collecteur C3 ramasse le lait pour le centre de collecte C2, il n'est pas conventionné avec la laiterie. Il dispose d'un contrat moral avec ce dernier. Son paiement se fait par C2 qui partage sa prime de collecte avec lui. Le prix payé va de 2 DA à 4 DA le litre. Il est négocié en fonction de la distance, des quantités, de la nature du terrain ... le collecteur C3 négocie à son tour le prix du lait payé aux éleveurs puisqu'il avance l'argent aux éleveurs avant de se faire rembourser par le centre de collecte qui se fait rembourser à son tour après le paiement des éleveurs par la laiterie.

Dans le discours du collecteur C3, il y a dominance des valeurs du monde marchand à 50%, puis du monde domestique et arrive de loin les valeurs du monde industriel avec seulement 17% des réponses. Le Tableau 37 illustre les représentations des collecteurs C2 et C3 sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour repérer les mondes.

Tableau 37. Représentation des mondes chez les collecteurs C2 et C3

		Monde Marchand	Monde industriel	Monde domestique
Collecteur 2	Principe supérieur	Concurrence	La performance Agrément du centre de collecte La qualité du lait	Relations avec les éleveurs
	Etat de grandeur	Maximiser le profit	La qualité La technologie	Aide des éleveurs

	Répertoire des sujets	Collecteurs sous-traitants	-	éleveurs
	Répertoire des objets	Plus d'éleveurs dans mon réseau	Moyens matériels de stockage, d'analyse de la qualité	Avance le paiement des éleveurs Accorde des crédits pour l'achat d'aliment du bétail Accepte les éleveurs non conventionnés
Collecteur 3	Principe supérieur	Concurrence	La conformité aux exigences	Relations avec les éleveurs
	Etat de grandeur	Profit	performant	Aide
	Répertoire des sujets	Eleveurs	-	Eleveurs
	Répertoire des objets	La capacité de collecte et stockage Le réseau de collecte	Moyens matériels	Accepte les éleveurs non conventionnés

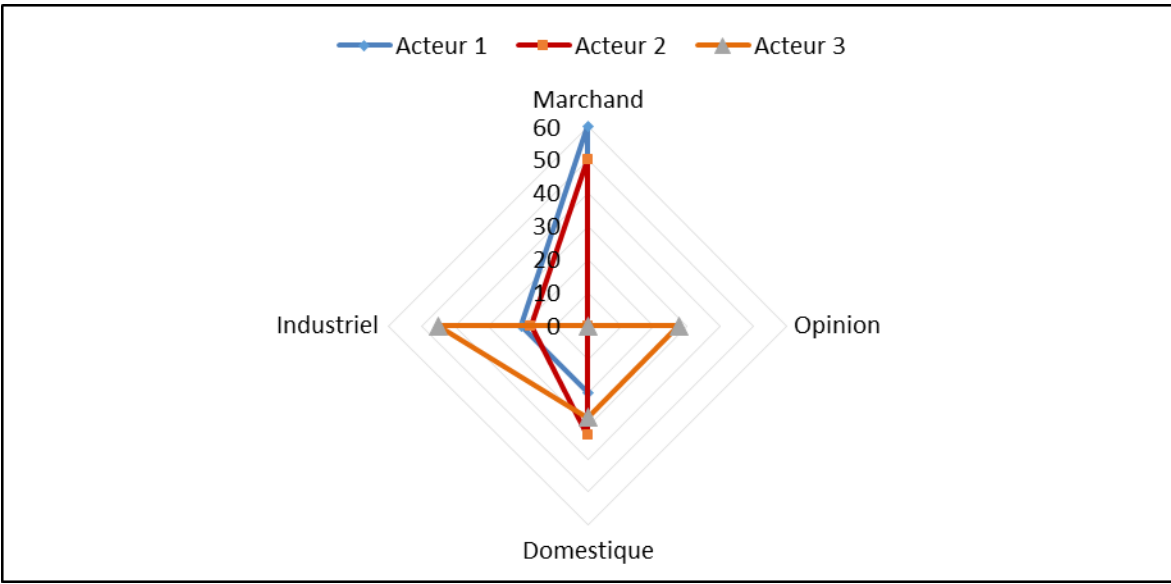
Source. Elaboré par l'auteur à partir de l'enquête (2014)

La Figure 65 montre quatre types de conventions présentes au sein de ce système de coordination. Elle montre clairement l'importance du monde marchand de l'ensemble de l'organisation, notamment par les entités de l'acteur C2 et l'acteur C3. Le monde industriel est plus présent dans l'exploitation agricole représenté par acteur 3 que chez les centres de collecte qui sont soumis à des règles émanant d'entreprises de transformation et formulées dans un contrat signé par les parties prenantes. La convention domestique est présente à un niveau similaire dans les trois entités qui sont l'exploitation agricole, le centre de collecte et le collecteur ambulant.

Le monde de l'opinion est présent au niveau de l'exploitation. La référence du chef de l'exploitation à sa participation au concours de la meilleure vache lors d'un salon régional de l'agriculture et l'élection de l'une de ses vaches montre l'imprégnation de cet éleveur par les valeurs du monde de l'opinion. Les expressions telles que « *je ne veux pas qu'on dise de moi* », « *les gens voient mon troupeau....* » etc, extraites de notre entretien avec

ce chef d'exploitation montre l'intérêt que ce dernier accorde à l'opinion des gens sur la conduite de son troupeau, son honnêteté « *je reçois toujours une prime pour la qualité de mon lait pour son taux de matières grasses* » expliquant qu'il n'est pas capable de mouiller son lait comme le font certains.

Figure 65. Récapitulatif des conventions portées par le système de coordination 2



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Le Tableau 38 montre les formes de friction et de consensus au sein de la présente forme de coordination. Pour ce faire, nous avons comparé les mondes de chaque collecteur avec un autre collecteur ou acteur avec lequel il a une relation directe, en suivant les flèches du schéma de la

Figure 64. Sur cette dernière, nous avons enquêté 2 collecteurs, et nous avons pris un éleveur parmi ceux qui sont dans le circuit¹. Ainsi, les mondes présents chez deux acteurs sont dits de consensus et ceux qui sont présent chez un seul, sont en friction.

Il est remarqué une absence de friction entre les deux collecteurs, qui trouvent total consensus dans le monde marchand. Par contre, des frictions existent entre ces collecteurs et l'éleveur qui s'inscrit dans un monde industriel.

¹ Nous n'avons pas fait le travail de repérage des conventions pour l'ensemble des éleveurs, vu leur nombre.

Tableau 38. Friction et consensus dans les conventions de valeurs

	COLLECTEUR C1	COLLECTEUR C3	ELEVEUR N° 34 BH	Friction	Consensus
Sous- filière 2	MM >>MIId = MD Monde marchand >> Monde Industriel = Monde domestique	MM > MD > MIId Monde Marchand> Monde Domestique > Monde Industriel	MIId>MD=MO Monde Industriel >Monde Domestique= Monde de l'Opinion	C1-C3 -	Monde Marchand dominant
				C3-BH Monde Marchand Monde d'Opinion	Monde domestique Monde Industriel
				C1-BH Monde Marchand Monde d'Opinion	Monde domestique Monde Industriel

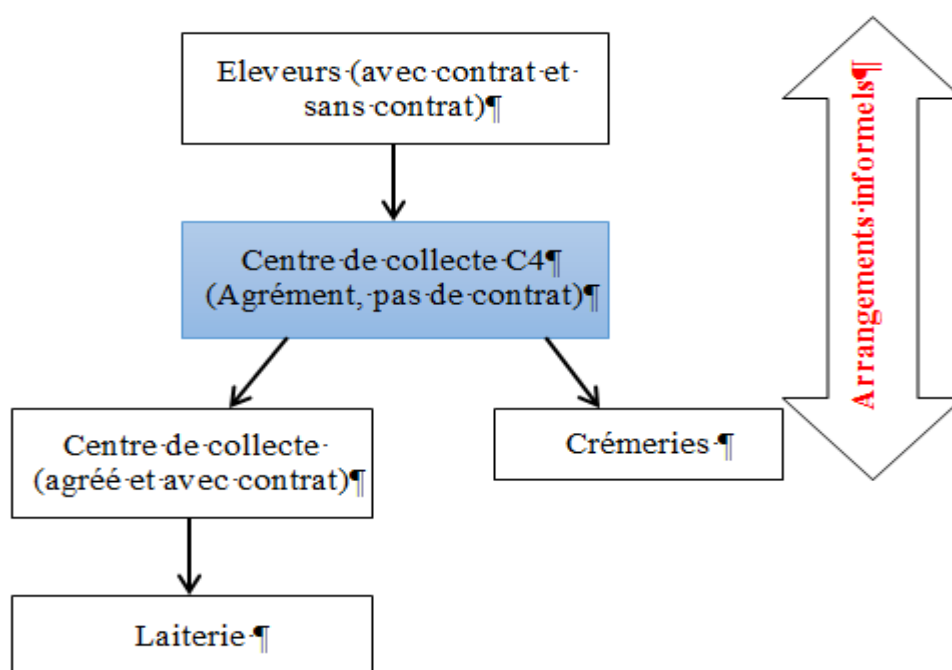
Source : Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

1.1.3 Système de coordination piloté par un centre de collecte

Dans ce système, la coordination est assurée par un centre de collecte. Ce dernier se charge de collecter le lait auprès d'éleveurs ayant un contrat ou non avec une laiterie, et se charge du tri et de l'acheminement du lait vers un centre de collecte formel qui travaille pour une laiterie, soit vers les crémeries dans le cas de lait en quantité excédentaire ou ne répondant pas aux exigences de qualité de l'industrie.

Le centre de collecte en question que nous avons appelé C4 n'a aucun contrat avec la laiterie. Il développe son réseau dans lequel il inclue des éleveurs avec contrat, et s'arrange avec un collecteur formel qui puisse acheminer le lait vers l'industrie et toucher ainsi la prime de collecte qu'ils se partagent. Le collecteur C4 achemine quotidiennement une quantité d'environ 3000 litres vers les deux filières industrielles et traditionnelle.

Figure 66. Schémas de collecte avec coordination par un centre de collecte.



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Notre entretien avec le responsable du centre montre un discours où le monde industriel domine avec 46%, et cela malgré la distance qui le sépare de la laiterie, et avec laquelle, il n'a signé aucun engagement. Le collecteur en question tente de légitimer son existence (informelle aux yeux de la laiterie) par la qualité de son travail et de son lait, et sa conformité aux normes sanitaires et de qualité demandées par l'industrie. Le discours est très empreint de repères domestiques et marchands. Le collecteur prend le lait des éleveurs non conventionnés, et donc non conformes administrativement et qui échappent à tout contrôle de l'Etat. Ce dernier fait les arrangements nécessaires avec d'autres éleveurs, pour leur attribuer les quantités de lait collectées de cette façon et d'encaisser en fin de compte la prime accordée par l'Etat. Ces pratiques sont parfois à l'insu des éleveurs auxquels on gonfle les factures grâce au lait des éleveurs non déclarés. Le collecteur étant le gérant de la trésorerie des éleveurs garde à son niveau le compte réel des éleveurs, et s'occupe ensuite du paiement de l'ensemble des fournisseurs de lait. Les relations domestiques sont très mobilisées dans ces pratiques, qui demandent de la confiance.

Les repères marchands chez ce responsable sont observés dans la négociation des prix de lait avec les éleveurs, moyennant la mise à la disposition d'une liquidité très demandée par les éleveurs, les collecteurs créent un deuxième marché parallèle à celui existant et dans lequel tous les prix sont fixés. Les éleveurs ignorent le contenu de leur contrat avec la laiterie, et même son existence dans certains cas, et le prix est fixé par négociation avec le collecteur.

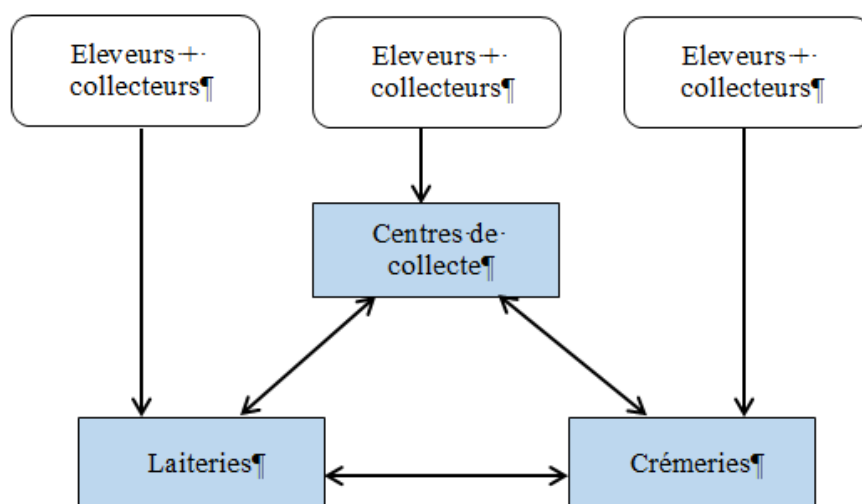
Tableau 39. Les conventions de valeurs repérées chez le collecteur C4

Monde	Industriel	Domestique	Marchand
Dominance des conventions (%)	46%	31%	23%

Source : Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

1.1.4 Système de coordination hybride

Figure 67. Schéma illustrant des coordinations par l'industrie, par la collecte et par les crémeries



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Ce groupe d'acteurs comprend :

- Des collecteurs conventionnés (contrat) avec une laiterie ;
- Des collecteurs sans convention avec une laiterie ;
- Des collecteurs agréés par l'Etat pour pratiquer l'activité de collecte ;
- Des collecteurs non agréés ;
- Des centres de collectes travaillant exclusivement pour une seule laiterie ;
- Des centres de collecte travaillant avec plusieurs laiteries ;
- Des éleveurs conventionnés (contrat) avec une laiterie ;
- Des éleveurs non conventionnés.

Tous les types d'acteurs sont représentés dans ce système. Ce système nous paraît plus intéressant pour nous renseigner sur la construction d'équilibre et de consensus dans une organisation d'acteurs très hétérogènes. Des conventions de valeurs dans lesquelles devrait s'inscrire chaque acteur, et du type de liens avec les autres acteurs.

Les justifications avancées par acteurs lors de la prise de décision nous permettent d'identifier les mondes auxquels ils se réfèrent. Les acteurs justifient le choix de leurs partenaires, exemple, chez qui acheter le lait ?, à qui le vendre ?, comment choisir la qualité du lait ? A quel prix ? Avec quels moyens ? Quelle quantité ?... etc.

Encadré 4. Représentation du monde civique¹ chez le collecteur C9

- <i>Principe supérieur commun</i>
La solidarité et le partage
- <i>Etat de grandeur</i>
Entraide /offrandes
- <i>Répertoire des sujets</i>
Les villageois, les passants, les fidèles des mosquées auxquels sont destinés les offrandes.
- <i>Répertoire des objets</i>
Les offrandes

Tableau 40. Les conventions repérées dans le système de coordination hybride.

Monde	Industriel	Domestique	Marchand	Opinion	Civique
Collecteur C5	57	-	43	-	-
Collecteur C6	-	50	37,5	12,5	-
Collecteur C7	29	14	57	-	-
Collecteur C8	11	67	11	11	-
Collecteur C9	7,5	62	23	-	7,5
Collecteur C10	45	37	18	-	-
Collecteur 11	42	29	29	-	-
Collecteur C12	26	44	30	-	-
Collecteur C13	29	14	57	-	-

¹ Quelques représentations peuvent être classées dans le monde inspiré telle que l'offrande, la croyance, la bénédiction

Eleveur n° 38	10	80	10	-	-
Eleveuse n°36	-	56	33	11	-
Eleveur n°40	56	22	17	5	-

Source : Elaboré par l’auteure à partir de l’enquête (2014)

Dans le Tableau 41, nous avons retracé tous les liens entre les acteurs (cf. Figure 67). Ces acteurs réalisent des échanges entre eux, et sont liés, soit par un contrat formel (ce qu’on appelle officiellement convention en Algérie, mais au sens de contrat) ou n’ayant aucune forme contractuelle ou formelle. Il ressort de ce tableau qu’il existe plusieurs frictions et consensus dans le fonctionnement des acteurs. Le collecteur C6 (qui est aussi éleveur et crèmerie) approvisionne le Centre de collecte C5 qui est un centre de collecte agréé et ayant un contrat avec une entreprise de transformation laitière avec l’exclusivité de ne collecter qu’au compte de cette entreprise. Le C6 est très inscrit dans les valeurs du monde domestique. Il collecte le lait auprès des personnes de son village de sa connaissance, le choix de ses partenaires n’est soumis à aucune forme officielle. La qualité de son lait ne répond qu’à ces considérations. L’échange est basé sur la confiance, favorisée par la proximité géographique, culturel, ou de liens familiaux et amicaux. Le monde marchand est aussi présent chez le collecteur C6, il cherche à obtenir les meilleurs prix d’achat, et son activité de collecte n’est qu’un extra à son activité principale qui est la crèmerie. Il se dit que puisque je collecte pour ma propre crèmerie, je le ferai en quantité et je vendrai à un autre collecteur et bénéficier d’une prime de collecte que touchera officiellement le centre de collecte et qui me la transfèrera de façon non officielle. Quant au centre de collecte, qui est agréé par les autorités à exercer cette activité, répond à des conditions d’hygiène, matérielle, administrative et de conformité (local, moyens de stockage, moyens de collecte...), il est aussi conventionné (contractant) avec une industrie laitière et doit se conformer à un cahier des charges. Le collecteur C5 s’inscrit à 54% dans le monde industriel, mais ce dernier a aussi un fonctionnement qui répond à une logique marchande, comme celui de d’augmenter les volumes collectés, en faisant appel à des collecteurs comme le C6 qui peuvent lui assurer un gain supplémentaire. Ce collecteur C5 négocie avec le collecteur C6 le pourcentage de la prime de collecte que prend chacun. Dans le cas

de C6-C5, le C5 garde pour lui 2 dinars par litre de lait collecté sur 5 dinars que l'ONIL paie en prime. Le collecteur C6 est payé par le C5 à 3 dinars le litre

Les formes de consensus chez ces deux collecteurs sont leur inscription dans un monde marchand. Les frictions sont le monde domestique et d'opinion dans lesquels est inscrit le C6, et le monde industriel du collecteur C5. Un contrôle rigoureux, ou une application sévère des termes des conventions en termes de qualité, des conditions de paiement et de la traçabilité du lait qui sous-entend une identification des éleveurs, peut entraîner une rupture de l'accord entre ces deux partenaires ou un basculement de l'un ou l'autre sur une autre forme de coordination. Dans ce cas le collecteur C6, peut s'aligner sur les conditions du monde industriel, à condition que les opérateurs en amont suivent et que la relation entre lui et ses éleveurs ne persiste pas sur des pratiques du monde domestique.

De même pour la coordination entre le collecteur C6 et C7, où le monde industriel constitue toujours une friction, ainsi que celui de l'opinion. Les mondes marchand et domestique sont présents chez les deux acteurs. Le collecteur C7 est aussi un centre de collecte agréé. Ses fonctionnements et pratiques se réfèrent beaucoup au monde domestique. Cet acteur, malgré sa conformité et agrément par les autorités publiques pour la pratique de cette activité, il n'a aucun client officiel pour lequel il collecte le lait. De ce fait, ce dernier fait de l'achat et vente de lait. Il achète auprès de petits collecteurs (qui ne sont ni agréés ni conventionnés avec une quelconque laiterie), c'est derniers sont au nombre de 5 et revend à un centre de collecte disposant d'un agrément et conventionné avec une laiterie. Les mondes marchand et domestique sont présents chez les deux acteurs, et le consensus peut se baser sur ces mondes.

Le collecteur C7 et le collecteur C13 se trouvent consensuellement dans les mondes marchand, industriel et domestique. Aucune friction n'est observée dans cette combinaison.

En ce qui concerne les collecteurs C8-C13, ils se rencontrent sur le monde marchand, industriel et domestique, mais pas sur celui de l'opinion. Ce dernier monde n'a été mobilisé dans les réponses du collecteur qu'à raison de 11% de son discours.

La relation entre le collecteur C9 et l'éleveur EL 38 trouve consensus dans 3 mondes, domestique, marchand et industriel avec la dominance du monde domestique dans leur discours et égalité en nombre de mobilisation des mondes industriel et marchand.

Tableau 41. Friction et consensus dans les conventions de valeurs dans le sous-système 4.

	Friction	Consensus
C6-C5	Domestique – Opinion - Industriel	Marchand
C6-C7	Opinion - Industriel	Marchand - Domestique
C7-C13	-	Marchand- Industriel- Domestique
C8-C13	Opinion	Marchand- Industriel- Domestique
EL 38-C9	Civique	Domestique – Marchand - Industriel
El 36-C11	Industriel - Opinion	Marchand - Domestique
El 40- C10	Opinion	Industriel- Domestique - Marchand

Source : Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

1.2 Les enjeux pour les acteurs de la filière industrielle

Les acteurs opérant dans la filière industrielle ont apparu avec les derniers programmes de la relance de la filière lait, qui a instauré un système de prime à la production, collecte et transformation. L'octroi de cette prime exige un acheminement du lait vers l'industrie laitière. Des aides à la ferme sont aussi attribuées aux éleveurs. Elles sont données sous forme de crédits bonifiés, tels que l'Ansej¹, Andi², crédit Rfig³, Ettahadi⁴, ou par des subventions de l'Etat d'une partie du prix de l'acquisition en question (Annexe 9).

Les grandes entreprises, à l'instar de Danone et Soummam, ont impliqué des changements dans la coordination de la filière par l'introduction de leurs propres normes. Tozanli El Hadad-Gauthier (2010) dans une étude sur la filière d'exportation de la tomate en Turquie

¹ Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

² Agence Nationale de Développement de l'Investissement

³ Crédit bonifié de campagne et d'exploitation, de durée de 6 mois à une année

⁴ Crédit d'investissement, bonifié d'une durée de 7 ans ne dépassant pas 1 million de dinars, orienté vers la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage de moins de 10 hectares

et Maroc, ont expliqué comment les grandes firmes pilotent la filière et impliquent des changements dans la coordination de celle-ci.

Si l'ensemble de ces aides ont séduit beaucoup d'opérateurs, les conséquences d'un engagement contractuel avec les structures de transformation et de régulation ne sont pas très appréciables. Les retards dans les paiements sont souvent soulevés par l'ensemble des acteurs, la bureaucratie, le nombre de dossiers à tenir à jour sont des facteurs qui n'incitent pas les éleveurs à adhérer de façon officielle à ces programmes. Dans beaucoup de cas, ils ne sont pas en mesure de prendre en charge toute cette conduite qui nécessite des connaissances en gestion administrative et prennent beaucoup de temps. Dans certains cas, les éleveurs adhérents à ces programmes délèguent cette gestion aux collecteurs. Le service offert par ces collecteurs est rémunéré de plusieurs manières.

2. Les conventions de coordinations chez les acteurs de la filière traditionnelle

Dans la présente partie nous abordons les coordinations développées dans la filière traditionnelle. Nous procédons à une analyse de ces coordinations avec un repérage des conventions de valeurs dans lesquelles sont inscrits les acteurs. La filière traditionnelle est représentée par des acteurs opérants en circuits courts avec des procédés de transformation traditionnels. La transformation est réalisée, soit au sein de l'exploitation, ou par un crémier. Les femmes sont généralement chargées de la transformation lorsque cette dernière s'effectue au sein de l'exploitation. Les éleveurs qui fabriquent eux-mêmes leurs produits ne font pas de collecte, ils utilisent leur propre lait. Toutefois, quelques crémiers, notamment ceux qui ne pratiquent pas l'élevage ou n'ont pas suffisamment de lait, font la collecte auprès de leurs voisins ou famille, ou peuvent même acheter du lait auprès des collecteurs.

A travers cette section, nous allons d'abord présenter les cas-types des crémeries que nous avons enquêté, et en second lieu, nous mettrons en valeur les relations à l'amont et à l'aval de ces crémiers ainsi que l'organisation de leurs activités.

Après avoir élaboré l'ensemble des schémas d'organisation et de fonctionnement de ces crémiers, nous procédons comme dans la section précédente à l'analyse de nos entretiens avec ces acteurs en vue du repérage des conventions de valeurs dans lesquelles sont inscrits.

Après avoir repéré les conventions émanant des crémeries, nous procédons à l'analyse du volet de la qualité des produits vendus dans les crémeries.

Nous avons utilisé le logiciel NVIVO pour la présente partie. La non familiarisation avec cet outil ne nous a pas permis son utilisation depuis le début de nos analyses.

L'analyse manuelle est similaire à celle effectuée avec NVIVO. Nous avons créé un projet sur NVIVO, exporté nos ressources, puis créé six nœuds. Les nœuds correspondent aux mondes de Boltanski et Thevenot. Puis nous avons procédé à la section de nos entretiens et mettre chaque section dans le nœud correspondant. Au final, et à la différence de l'analyse manuelle faite dans la précédente partie, NVIVO procède par la densité du texte (nombre de caractère de chaque section). Ainsi nous avons réalisé des requêtes pour réaliser des figures de représentation de l'encodage par nœud, et des diagrammes représentant les mondes.

2.1 Caractéristiques de la filière traditionnelle

L'acheminement du lait dans la filière traditionnelle se fait par les circuits courts. Le lait et produits laitiers sont vendus par le producteur au sein même de l'exploitation, et dans d'autres cas, les crémeries procèdent à la transformation du lait de leur propre élevage ou de ceux de leurs proches, ou collecté auprès d'autres éleveurs. A l'instar des éleveurs qui utilisent des moyens de transformation traditionnels tels que la outre en peau de chèvre ou en terre cuite (cf. Figure 68) pour le barattage du lait, le crémier recourt à quelques mécanisations du processus de transformation (cf. Figure 69).

Nous rencontrons aussi dans cette catégorie, des éleveurs qui fabriquent des produits laitiers, mais qu'ils ne les vendent pas, ils les offrent aux voisins et amis, aux passants, ou à la mosquée, notamment les vendredis où ces dernières sont remplies de fidèles. Une

tradition qui perpétue à nos jours dans certains villages. Une croyance qui stipule que la vente de produits « blancs » apporte une malédiction sur les personnes ou les animaux.

2.2 Qu'est-ce qu'une filière traditionnelle ?

Cette filière est représentée par des laitiers artisans. Ce sont des éleveurs qui fabriquent leurs propres produits, et les commercialisent eux-mêmes, et les crémiers qui, parfois font une petite collecte de lait auprès d'éleveurs. Cette collecte se fait généralement auprès des voisins et proches.

Nous n'avons pas pris en considération dans cette catégorie les éleveurs qui fabriquent des produits uniquement pour l'autoconsommation et qui les offrent occasionnellement aux autres, mais qui sont dans les sous-systèmes mentionnés précédemment.

2.2.1 Préparation des produits dans le domicile des éleveurs.

La fabrication domestique des produits laitiers est une tâche qui est souvent réservée aux femmes. Les hommes se chargent de cette tâche dans les crémeries.

Les procédés de fabrication des produits dans les crémeries et dans les domiciles sont différents. Quelques tâches sont mécanisées dans les crémeries pour faciliter le travail. Cependant, elles restent manuelles dans les foyers.

Madame M (maman d'un éleveur bovin laitier) nous raconte le procédé de fabrication de beurre, *Lben* et *Smen*. « Avant tout, on nettoie et désinfecte la *chekoua* (outre, barrate) en peau de mouton, pour cela nous utilisons deux plantes (*Drias*¹ et *Meghennis*²) [nous avons cherché la traduction dans (Foureau, 1896)]. Ces plantes sont séchées, broyées puis utilisées pour aseptiser et parfumer l'intérieur de l'outre. La maman d'un autre éleveur

¹Thoufalt en berbère. *Thapsiagarganica*. Famille des ombellifères

²Marguerth en berbère. *Ranunculus*, famille des ranunculacées. *Carduncellus*, famille des composées

dans la région d'Ain Boucif nous parle d'utilisation d'autres espèces telles que « Arâr »¹ pour l'asepsie de l'outre.

Foureau (1896) décrit les types d'outres dans son article « *Les ustensiles utilisés par les berberes* », comme suit : « *Les peaux d'animaux sont frottées aux écorces de chênes, raclées avec des cailloux pour enlever toute matière animale à l'intérieur, ensuite la laine est détachée. Quand la peau est entièrement propre, elle est colorée en rouge puis en brun dans le but de l'asepsier et de l'assouplir* ».

- **2.1.2 Les principaux produits fabriqués**

Les produits couramment vendus sont le lait cru, le babeurre (*lben*), lait caillé (*Rayeb*), beurre (*Zebda*), beurre rance ou clarifié (*smen*).

Le «*Lben*» : il est obtenu après le barattage de lait coagulé pour la fabrication du beurre. Après l'extraction de ce dernier, à la louche ou avec les mains, il reste le «*Lben*» dans la *Chekoud*².

Le *Rayeb* : C'est le produit obtenu par coagulation du lait durant une période variant de 24h à 72h selon la saison. Le «*Rayeb*» est consommé tel quel ou sous une forme écrémée.

Zebda : c'est le beurre frais, il est obtenu après barattage du lait fermenté «*Rayeb*». Quelquefois, le laitier rajoute une quantité d'eau tiède pour faciliter la formation du beurre et augmente le rendement de celui-ci.

Smen : Le surplus de beurre produit est transformé en beurre rancie «*Smen*» à travers le lavage du beurre frais à l'eau tiède, le saumurage, le salage (8-10g/100g) et le conditionnement.

Le procédé de fabrication de ces produits est résumé dans la

¹Tharout ou tegargar, ou amelzi en Berbere. *Thuya articulata*, conifères

² Baratte en terre cuite ou peau de chèvre ou de mouton.

Figure 70

Figure 68. Outre en terre cuite et en peau de brebis



Source. Photos prises par l'auteure lors de l'enquête (2014)

Figure 69. Les outils de transformation de lait

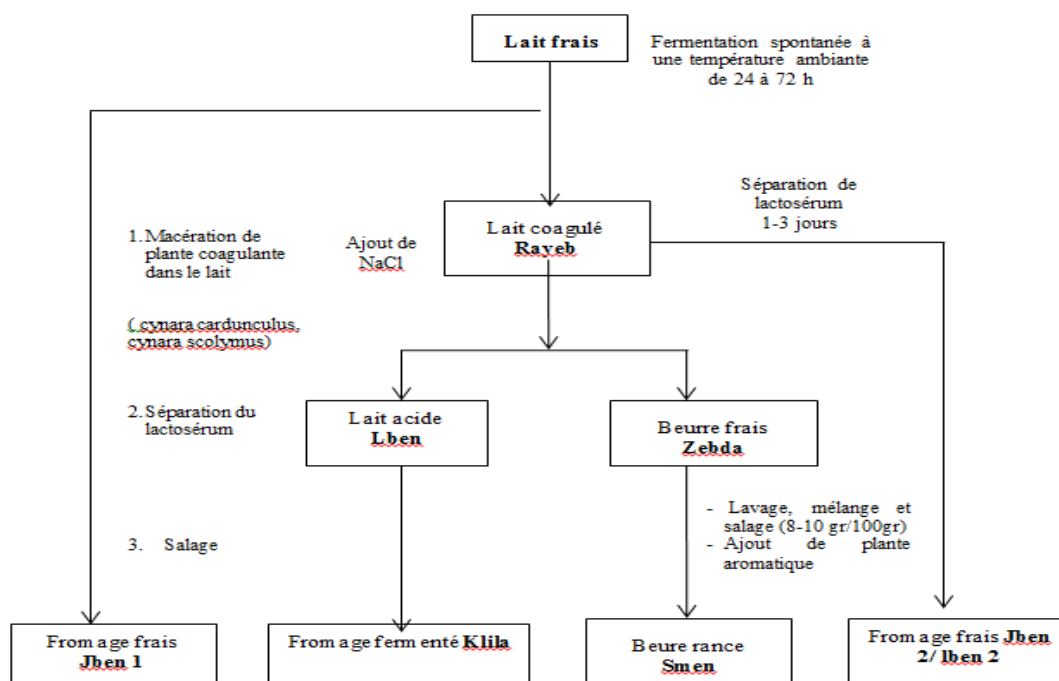


Photo d'une centrifugeuse utilisée pour le barattage du lait chez un éleveur à Bassor (Benchicaou, Médéa)

Photo. Transformation de lait dans une crémèrie à Médéa

Source. Photos prises par l'auteure lors de l'enquête (2014)

Figure 70. Méthodes de fabrication des principaux produits laitiers traditionnels



Source. Adaptée à partir de Lahsaoui (2009)

2.2.2 L'ancrage culturel de la filière traditionnelle

Il existe 85 crémèries et 125 points de vente à travers la wilaya. Avec ses 26% de l'effectif de vaches laitières de la wilaya, la commune de Médéa comprend 48% des crémèries existantes et près de 60% des points de vente de détail.

Les produits traditionnels les plus commercialisés dans la région de Médéa sont : *Rayeb*, *Lben*, *Zebda*, *Smen*, ainsi que le lait frais vendu en vrac dans les crémèries ou sur les étals du marché hebdomadaire.

La vente des produits traditionnels se fait à la ferme ou dans des crémèries qui sont à la fois des lieux de vente et de dégustation des produits laitiers¹(cf. Figure 71), dans les

¹ Les crémèries dans la wilaya de Médéa sont dotées d'un espace de restauration où l'on serve des plats (couscous, galette...) accompagnés de lait et produits laitiers.

souks, sur les bords des routes, en plus de quelques produits alimentaires consommés avec le lait .

Figure 71. Photo d'un présentoir et lieu de restauration d'une cr  merie dans la wilaya de M  d  a



Source. Photos prises par l'auteurs lors de l'enqu  te (2014)

2.3 Typologie des coordinations et conventions de valeurs dans la fili  re traditionnelle

Les acteurs de la fili  re traditionnelle s'organisent autour des cr  meries. Le cr  mier joue un r  le important dans la commercialisation du lait et produits laitiers, mais aussi dans la construction et la r  ponse aux consommateurs en mati  re de qualit   des produits traditionnels. La qualit   chez le cr  mier se construit sur la confiance, la proximit  , et les rapports familiaux ou amicaux qui existent entre lui et ses fournisseurs, et lui et ses clients. Nous d  veloppons dans le chapitre 8 chacun de ces facteurs chez les consommateurs. La fili  re traditionnelle n'est pas isol  e de la fili  re industrielle en termes des flux et des acteurs y intervenant. Des passerelles importantes sont cr   es entre ces deux fili  res, et des   changes de produits se font en fonction des besoins de chacun et des exigences et d  finitions de la qualit   recherch  e. Le cr  mier, qui est la principale interface entre le producteur et le consommateur dans la fili  re traditionnelle, peut approvisionner ou acheter du lait aupr  s des collecteurs travaillant dans la fili  re industrielle. Nous avons identifi   trois types de cr  miers. Ceux qui sont fournisseurs de la fili  re industrielle, des acheteurs (clients) et ceux qui sont exclusivement dans la fili  re traditionnelle et qui n'ont pas de

relation avec l'autre filière Tableau 42. Ce dernier montre que 14 crémiers n'ont pas de relation avec la filière industrielle et 14 autres vendent ou achètent auprès des acteurs de cette filière.

Tableau 42. Répartition des crémeries en fonction de leur mode d'approvisionnement

	La crémérie fournisseur des collecteurs	Crémérie cliente des collecteurs	Utilise son propre lait et celui de sa famille et voisins
Nombre de crémeries	5	7	12

Source. Elaboré par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

2.4 La crémérie comme fournisseur de la filière industrielle

Dans cette organisation, le tri et l'affectation du lait collecté se fait par le crémier. Le lait collecté auprès des éleveurs et stocké dans les locaux de la crémérie avant de le répartir sur les petits collecteurs qui approvisionnent des centres de collecte ou vers d'autres crémeries, restaurants et commerçants de détail. Une partie du lait est transformée sur place et vendue aux consommateurs. Dans cette organisation, le crémier répond aux besoins de chacun de ses clients en fonction des qualités et des quantités demandées et dont il dispose. Le prix de vente aux collecteurs est de 44 DA, tandis que le prix du lait payé par les consommateurs à la crémérie est de 55 DA.

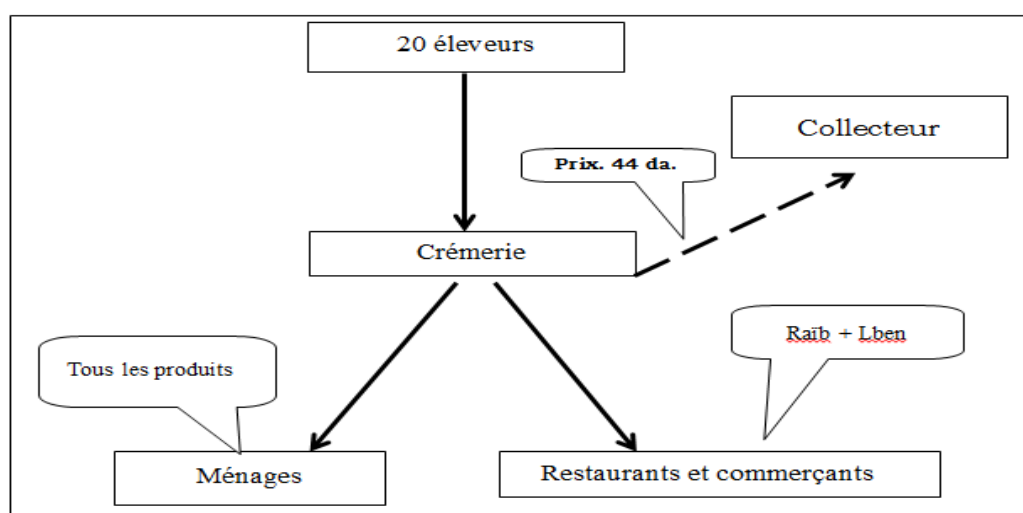
Dans cette organisation, le crémier retire tout le lait qui risque d'être rejeté par les laiteries, notamment à cause du taux d'acidité qui est élevé. Dans ce cas, la responsabilité sur la qualité à fournir est implicitement partagée entre la crémérie et le collecteur pour qui elle vend le lait. Ce dernier gagne en coût du transport et en temps et le paie avec une partie de son profit.

La collecte et le transport se font soit par les éleveurs eux-mêmes, dans des récipients en plastique ou en aluminium, ou par le crémier. Le crémier dans ce cas est le garant pour les

éleveurs et les collecteurs. La convention domestique se voit dans cette relation de confiance née de la proximité des éleveurs avec les crémiers.

La Figure 72 montre une crémérie comme un maillon central de la filière. Elle se charge de ramasser le lait, de trier pour répondre aux besoins à la fois de l'industrie, des revendeurs et de ses consommateurs. Ce pilotage se fait selon les quantités et la qualité de chaque produit avec les exigences de chacun des clients. La crémérie peut se garder un lait acide pour sa transformation au sein de la crémérie puisque cela ne demande pas de pasteurisation donc n'empêche pas ce procédé.

Figure 72. Crémérie fournisseuse des collecteurs



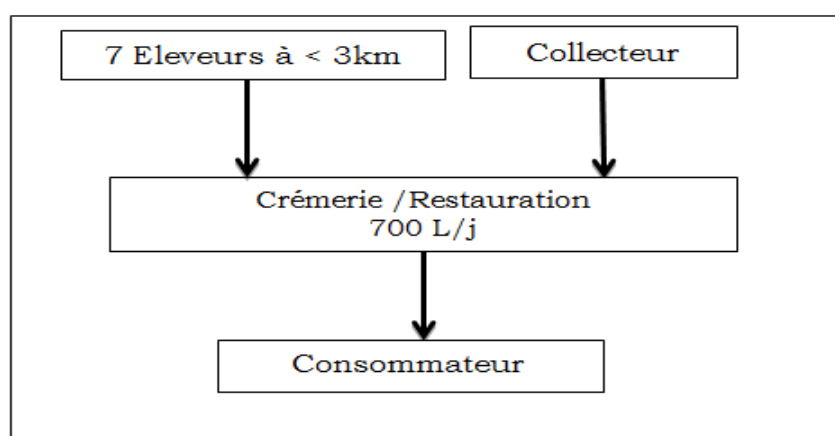
Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

2.5 La crémérie comme client de la filière industrielle

Ces crémeries achètent le lait auprès des collecteurs de la filière industrielle. Elles sont au nombre de 7 dans notre échantillon. Les industries laitières peuvent dans certains cas rejeter le lait, si ce dernier n'est pas conforme aux exigences de qualité inscrite sur le cahier de charges. Les raisons de ces rejets sont principalement le taux d'acidité élevé qui a un effet sur la technologie de la transformation du lait et en second lieu la présence d'antibiotique ou mouillage de lait. La Figure 73 illustre un cas de crémier client de la

filière industrielle. Ce dernier s'approvisionne de chez des éleveurs de de son voisinage et famille, mais aussi chez un collecteur pour un approvisionnement d'appoint. Quand les éleveurs ne peuvent plus fournir la quantité désirée à cause du tarissement des vaches ou en saison de forte demande de consommation, le crémier fait appel à ce collecteur. Parfois, les collecteurs dont le lait est refusé par les usines, passent auprès des crémeries pour le vendre. Ces derniers prennent parfois une quantité de lait pour à réduire les pertes des collecteurs.

Figure 73. Crémérie avec approvisionnement en lait connu (éleveurs) et inconnu (collecteur)

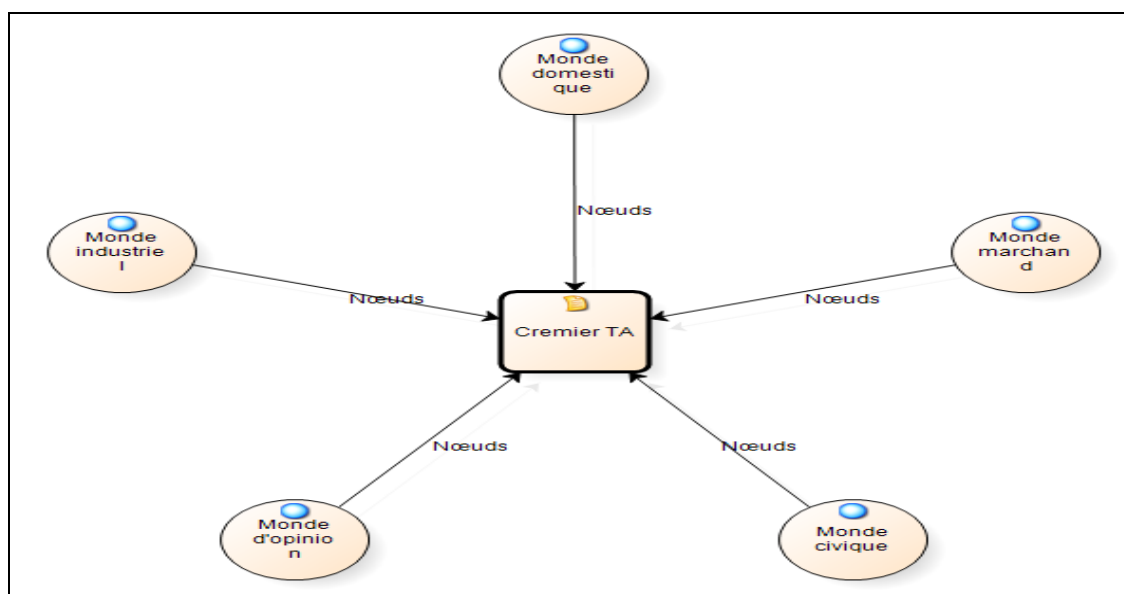


Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

L'analyse du contenu du discours du présent crémier du type 2 nous montre son imprégnation dans le monde marchand avec 45% de son discours relevant de ce monde. Il s'ensuit 20% de repères du monde industriel (cf. Figure 74).

Ces crémiers sont partenaires avec les acteurs de la filière industrielle. Ils s'approvisionnent auprès des collecteurs qui approvisionnent en même temps la filière industrielle. L'objet de la coordination marchande se voit dans la recherche du profit en ayant recours à l'achat de quantité importante auprès de collecteurs dont le lait vient des élevages inconnus.

Figure 74. Diagramme représentant les mondes du crémier de Monsieur TA



Source : Elaborée par l’auteure à partir de l’enquête (2014) sur Nvivo

Le présent crémier pour justifier ses décisions ou se coordonner avec les autres acteurs de la filière, fait appel à cinq des mondes de Boltanski et Thévenot. Il est dans **le monde civique** quand nous lui avons demandé :

Question : C’est quoi la qualité pour vous ?

Extrait : « *Le plus important est le client. Satisfaire son client est ma devise, et je fais tout pour donner le meilleur produit, même si cela réduit de mon bénéfice. Avoir ma conscience en paix compte beaucoup pour moi. On ne va pas s’enrichir. Si on cherche à gagner avec la triche et hors du cadre de la loi, je préfère rester petit et loyal, et voir mes clients satisfaits* ».

Le monde civique se repère clairement dans la réponse de ce crémier, où il fait référence à la loyauté et à la conformité aux règles au dépend d’un gain facile avec triche ou négligence des attentes des consommateurs.

Pour le monde industriel

Question : Comment faites-vous pour obtenir les produits de bonne qualité ?

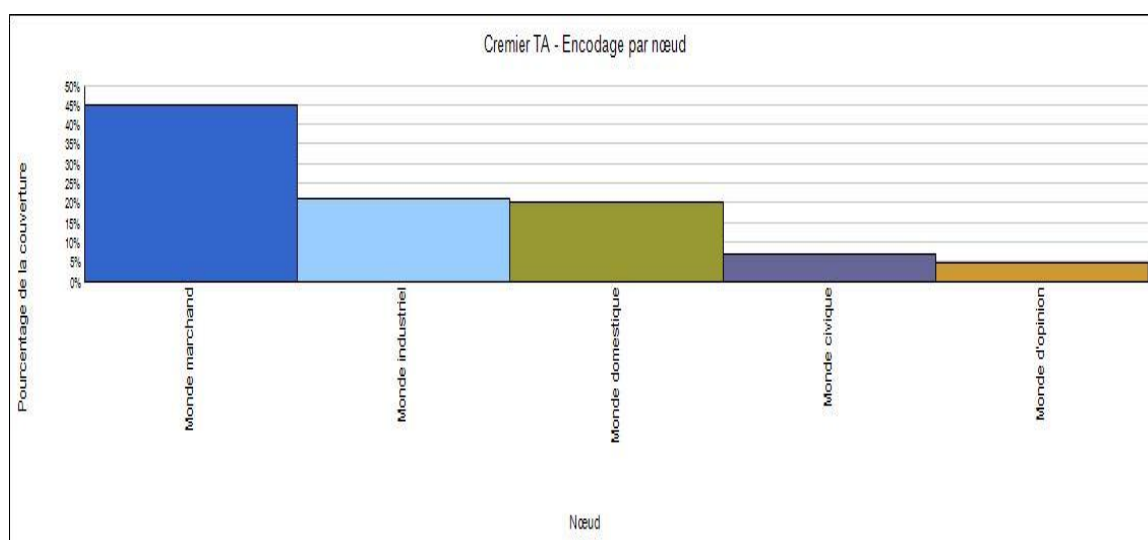
Extrait : « Le plus important est la matière première, le lait. Un lait de qualité donne un produit de qualité. Après, il y a aussi la technique. Le temps du caillage, la température du caillage, l'essorage. Le lait doit être sain. J'ai un certificat de dépistage des animaux, il est affiché ici. Les services d'hygiène ne nous lâchent pas. Moi je suis en règle. »

Le monde domestique et marchand

Sur le choix de ses fournisseurs de lait

Petit extrait : « j'ai 7 éleveurs, c'est des voisins, des personnes de confiance, je sais qu'ils ne vont pas tricher avec moi,, quand ils ont besoin d'argent, je leur fais une avance, et quand je ne peux pas payer aussi, je peux leur dire : je vous paie la semaine prochaine..... Parfois j'achète le lait chez des collecteurs qui passent me demander si j'ai besoin de lait. Des fois, mes éleveurs n'en ont pas assez, quand les vaches sont tarées, ou en basse saison. Des fois, c'est du lait acide, refusé par la laiterie, on aide un peu avec ce qu'on peut..... »

Figure 75. Représentation de l'encodage par nœuds des conventions de valeurs chez le crémier T.A



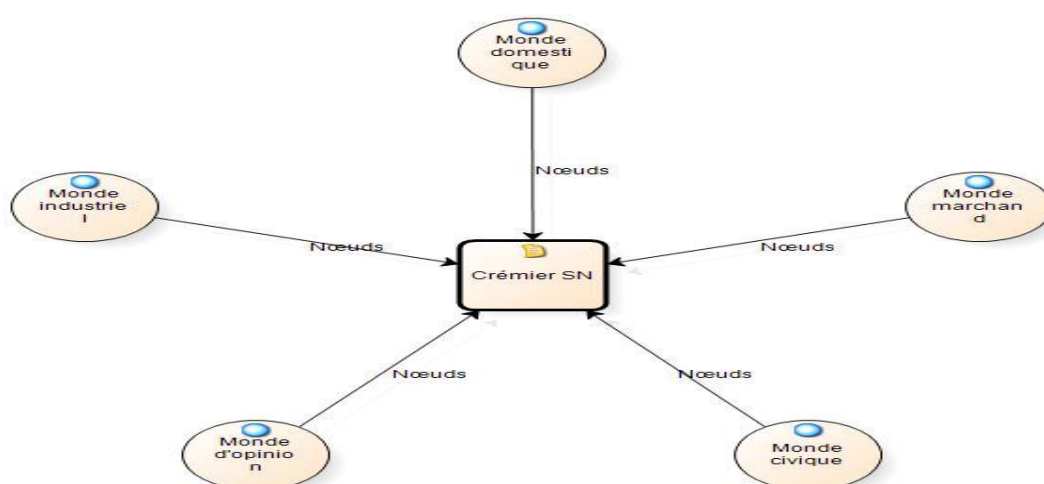
Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014) sur Nvivo

2.6 La crémèrie activant exclusivement dans la filière traditionnelle

Ces crémèries n'ont pas de lien avec les acteurs de la filière industrielle. Ils sont principalement ceux qui sont eux-mêmes ou leurs parents dans l'activité depuis plus de 20 ans dont la majorité pratiquait l'élevage durant l'époque de la colonisation qui servaient de référence temporelle à ces éleveurs. Cette catégorie de crémiers fait très peu de collecte auprès des autres éleveurs. Le lait de ces crémèries provient de leur propre exploitation ou de celle de leur famille. Toutes ces crémèries servent des repas accompagnés de produits laitiers. La vente d'autres produits alimentaires est très limitée. Ces crémiers sont ceux qui maintiennent cette tradition dans la région et qui ont résisté à toute forme de changement dans le paysage de la filière lait.

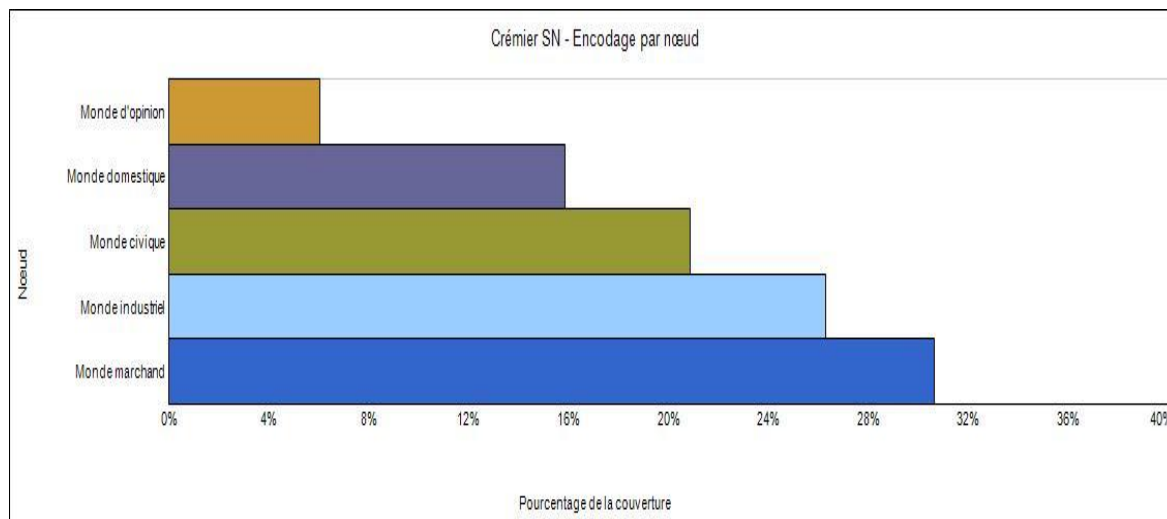
Ce type de crémiers est le type originel. Toutes les crémèries étaient de ce type avant l'apparition des collecteurs et l'émergence des entreprises de transformation. Elles ne font pas de collecte, et utilise leur propre lait ou celui des proches. La main d'œuvre est aussi familiale.

Figure 76. Diagramme représentant les mondes du crémier S.N



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014) sur Nvivo

Figure 77. Représentation de l'encodage par nœuds des conventions de valeurs chez le crémier, Monsieur SN



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014) sur Nvivo

Conclusion du septième chapitre

L'analyse des coordinations entre les acteurs de la filière lait montre une prédominance des coordinations domestiques et marchandes. Les relations entre les acteurs ne sont pas suffisamment formalisées et suivies d'activités régulières, d'accompagnement et d'encadrement en amont de la filière d'une part et d'évaluation et de contrôle en son aval d'autre part.

Le monde industriel est dominant chez les acteurs C1, C4, C5, C10, C11 et E1 40 et 44, cependant, au moins la moitié du discours de ces derniers est représentée par les mondes marchand et domestique. La recherche d'opportunités et du gain par l'augmentation des quantités de produit encouragée notamment par les incitations données par l'Etat poussent les acteurs à franchir les cadres des valeurs du monde industriel et civique.

Les mondes marchand et domestique sont dominants chez les acteurs des deux filières (traditionnelle et industrielle).

Les conventions sur lesquelles s'appuient les acteurs de la filière lait pour réaliser leurs échanges et s'accorder entre eux ne trouve origine dans aucun monde des six mondes de Boltanski et Thévenot, mais se trouve dans une hybridation de ces différents mondes. Le niveau de ces hybridation diffère au sein des différents groupes d'acteurs et selon que l'on se trouve dans la filière industrielle ou traditionnelle.

Ce chapitre nous permet de répondre à la première hypothèse de partage des conventions entre les partenaires de l'échange

Hypothèse n°01

Les choix en matière de la qualité sont déterminés par un ensemble de règles qui émergent à partir des relations entre les acteurs de la filière laitière ou qui s'impose par leur environnement. Les acteurs de la filière lait s'organisent pour réaliser leurs échanges en choisissant des partenaires avec lesquels ils partagent des valeurs et ont des références communes.

Pour se coordonner et réaliser les échanges entre eux, les acteurs établissent des consensus qui résultent de la rencontre entre les différentes conventions auxquelles ont recours les acteurs. La qualité résultant de cet accord peut trouver son expression dans un ou plusieurs mondes partagés. Le consensus se trouve dans chaque point de transfert du produit. Entre l'éleveur et le collecteur, entre le collecteur et le transformateur, ou petit collecteur et gros collecteur. Chacun de ces opérateurs demande une qualité à son fournisseur et répond aux exigences de son client. Cette chaîne d'approvisionnement voit la construction de qualité se transférer entre les acteurs, et chacun s'appuie sur les conventions dans le choix de ses partenaires, de ses produits, du circuit qu'il emprunte, pour répondre à une qualité qui satisfera à son tour ses clients.

Les acteurs de la filière industrielle et traditionnelle du lait s'organisent en vue de répondre à un besoin. Les coordinations entre ces acteurs répondent à des logiques très imprégnées

des mondes domestique et marchand. Les valeurs du monde domestique sont présentes chez l'ensemble des acteurs de la filière lait de la wilaya de Médéa.

Les conventions développées aux seins des groupes d'acteurs sont des conventions hybrides qui prennent à des « doses » différentes, des repères de plusieurs mondes à la fois.

Cette première hypothèse n'est pas vérifiée dans l'ensemble des systèmes de coordination identifiés dans la région de Médéa. Même s'il y a un partage de conventions entre quelques acteurs, certaines conventions ne sont pas partagées au sein des groupes et y constituent des frictions. Comme nous l'avons constaté dans le Tableau 38 et Tableau 41, il existe de nombreuses conventions de valeurs qui ne sont pas partagées par les acteurs du même système de coordination. Ce résultat montre une dynamique des conventions dans la filière laitière de la région. L'introduction de facteurs de modernisation et de l'industrialisation de la filière en matière de contrat, de normes ou de techniques de travail n'a pas pour autant remplacé les conventions domestiques et marchandes qui caractérisent les filières traditionnelles. Les acteurs mobilisent les conventions selon les situations dans lesquelles ils se retrouvent et selon les objectifs qu'ils visent. L'instauration des primes à la production, collecte et transformation et la revalorisation de ces primes depuis 2012 a fait émerger beaucoup d'acteurs qui sont « prêts » à adopter les conventions industrielles, mais leur fonctionnement est empreint de valeurs des autres conventions. Ces coordinations hydriques peuvent s'effondrent dans l'une ou l'autre convention selon le schéma de Amblard (1991) présenté dans la

Figure 8 ou peuvent être une transition vers des stabilités vers de nouvelles conventions. La question peut se poser dans le cas où l'Etat supprime les subventions de cette filière. Un travail de prospective est intéressant à mener pour dégager des éléments de prévision.

CHAPITRE 8. QUALIFICATION DES PRODUITS LAITIERS ET CONVENTIONS DE QUALITE

Chapitre 8. Qualification des produits laitiers et conventions de qualité

Les acteurs de la filière lait mobilisent des repères pour construire et qualifier leurs produits. Ces repères émanent à la fois de règles et normes établies par l'Etat, mais d'autres règles émergent aussi de leurs perceptions, culture, marché et toute autre croyance qui participe à la construction de la qualité (Cheyins, 1998; Dumez, 2013; Pecqueur, 2001). Koffi Emmanuel (2010), à propos de la qualification dit que « *La qualification des produits et l'instauration de règles de production sont entendues comme la production d'accords entre les professionnels sur les caractéristiques d'un produits et la façon de les obtenir* »

Les produits laitiers de la filière traditionnelle sont faits de manière singulière. Ils sont différents des produits usinés. Salais (1995) considère que cette singularité exige un «savoir-faire» des producteurs, un « savoir-connaître » des demandeurs et un « savoir-user » des usagers.

Dans ce chapitre, nous allons procéder au repérage des règles existantes ou émergentes dans la filière lait de la wilaya de Médéa pour une qualification des produits. L'accord sur les caractéristiques des produits est difficile à réaliser comme le note Callon « *ce qui est recherché, c'est une adéquation fine entre, d'une part, ce que veut et ce qu'attend le consommateur, et, d'autre part, ce qui lui est offert* » (Callon et al., 2000b). Les interactions entre l'offre et la demande et les ajustements qu'elles impliquent conduisent à la personnalisation des produits et leur singularité. Ces règles sont agencées et harmonisées pour la construction de la qualité dans un contexte d'incertitude. Cette incertitude est liée à la nature des produits qui sont périssables et délicats, aux intervenants dans la chaîne de production et aux caractéristiques de la filière traditionnelle en Algérie.

Nous présentons dans ce chapitre ces procédés de qualification directs ou indirects par les crémiers et les consommateurs de notre échantillon et juxtaposer les règles de qualifications chez ces acteurs.

1. Incertitude et qualité du lait et produits laitiers

Knight (1921) distingue le risque et l'incertitude. Le risque, selon Knight est probabilisable, et donc peut être prévu ou maîtrisé, par contre, l'incertitude désigne une situation où l'on ignore tout et qu'on ne peut probabiliser.

Plusieurs formes d'incertitude sont exprimées à la fois par les consommateurs et par les différents acteurs qui acheminent les produits vers les consommateurs. Selon qu'on soit dans la filière industrielle ou traditionnelle, la qualité recherchée et les incertitudes sont différentes. Les outils mobilisés pour la réduction de cette incertitude sont aussi différents.

Les collecteurs et les transformateurs de la filière industrielle procèdent à l'identification de la qualité pour répondre aux besoins technologique, physique, biologique et sanitaire de la transformation. Ces acteurs ont recours à des instruments de mesure pour l'identification de la qualité. Pour réduire cette incertitude, les acteurs ont recours à des contrats, normes, réglementation. Les contrats n'étant jamais complets (Hart Moore, 1999; Kreps, 1996; Tirole, 1999), les acteurs recourent à des alternatives conventionnelles pour évaluer la qualité des produits qu'ils achètent.

L'incertitude dans le cas des produits traditionnels ne peut être réduite par les outils de mesure directe. Les produits traditionnels peuvent appeler à la nostalgie du consommateur et susciter sa réaction affective (Kessous Roux, 2014). Comme le souligne Ferrandi (2012), « *le produit nostalgique est un marqueur de l'histoire de l'individu, de son identité personnelle ou familiale* ». Le consommateur de produits traditionnels peut rechercher un produit pour ses diverses fonctions : utilitaires, hédonique, symbolique, éthique et spirituelle (Aurier Siriex, 2016). Les méthodes de qualification dites conventionnelles ou indirectes, relèvent de l'utilisation de repères conventionnels et de la cognition.

La manière dont le consommateur se garantit la qualité en situation d'incertitude est très importante dans la conception conventionnaliste selon laquelle l'incertitude engendre une définition en partie endogène des qualités sur lesquelles négocient les partenaires de l'échange (Sylvander, 1994). Les choix des consommateurs ne sont pas constants, ils

changent selon le contexte (Köster, 2003) et les attributs sur lesquels se basent les consommateurs sont multidimensionnels et que les consommateurs se basent sur un ensemble complexe de caractéristiques lors de leurs achats (Luce *et al.*, 2000)

1.1 Les caractéristiques physiques, organoleptiques et hygiéniques

Les caractéristiques physiques des produits permettent aux consommateurs de choisir leurs biens. La couche jaune de matière grasse qui se forme à la surface de *raib* est une caractéristique avancée par les crémiers et consommateurs. La couleur, la texture et l'odeur sont des caractéristiques qui permettent la résolution de l'incertitude.

Les caractéristiques hygiéniques font objet d'une réglementation et d'attention particulière par les services d'hygiène, de la protection du consommateur et de la répression des fraudes, et des lois sur la santé.

1.1.1 Les caractéristiques physiques et organoleptiques du produit chez le crémier

Q31/ Selon vous, en quoi se voit la qualité de ces produits ? Lait, beurre, *lben*, *raib*, *smen*

Beurre : l'une des étapes les plus difficiles dans la fabrication du beurre est son essorage. Elle donne sa texture au beurre. Un beurre qui contient encore du petit lait n'est pas bon.

Raib : Quelques crémiers mettent de la poudre de lait dans le lait avant le caillage. Cela donne un aspect dense au raib avec la couche jaune à la surface.

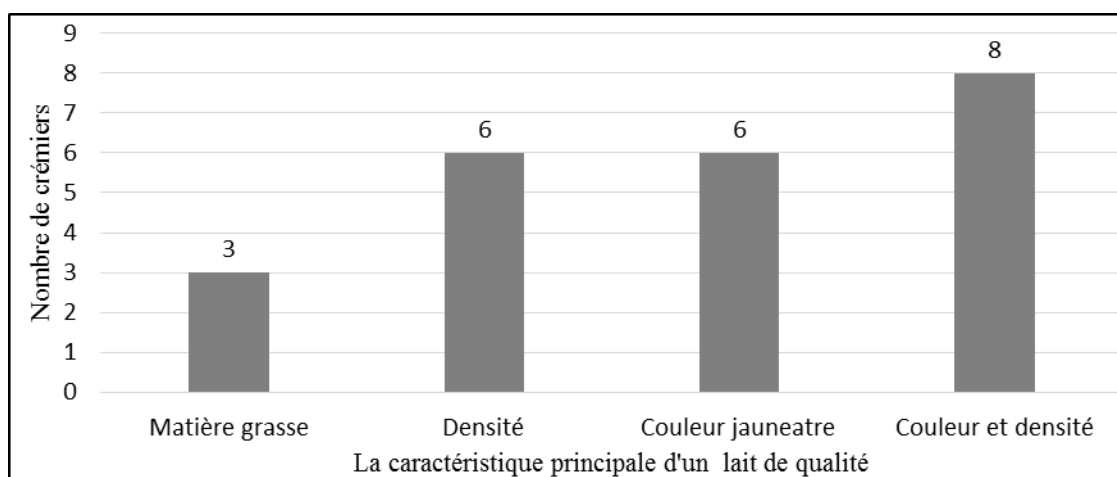
Lben : il se voit à sa densité. Quelques fabricants mettent beaucoup d'eau chaude lors de l'extraction du beurre pour obtenir un bon rendement en beurre avec l'extraction de toute la matière grasse. Même cela aboutit à un lben très dilué sans aucune matière grasse. Le vrai lben du bled se voit un peu épais avec des grumeaux de beurre.

a) La qualité du lait cru selon les critères des crémiers

Les crémiers s'accordent sur deux caractéristiques principales du lait de bonne qualité. Il s'agit de son taux de matière grasse qui lui donne une couleur un peu jaunâtre, et son

aspect dense qui renseigne sur la richesse du lait et son taux de MS (matière sèche) élevé. Sur 23 crémiers 9, soit 39% ont répondu que la matière grasse est le principal critère, 6 ont parlé de la densité, et 34,7 % considère que la couleur et la densité sont les deux critères importants pour qualifier le lait cru. Seuls 3 crémiers disent que le niveau de la matière grasse est le critère le plus important de la qualité du lait. les autres pensent que la matière grasse varie selon les saisons en fonction du type de fourrage que les animaux ont ingéré. La Figure 78 montre les réponses des crémiers avec l'effectif de chaque réponse.

Figure 78. Caractéristiques d'un bon lait selon les crémiers

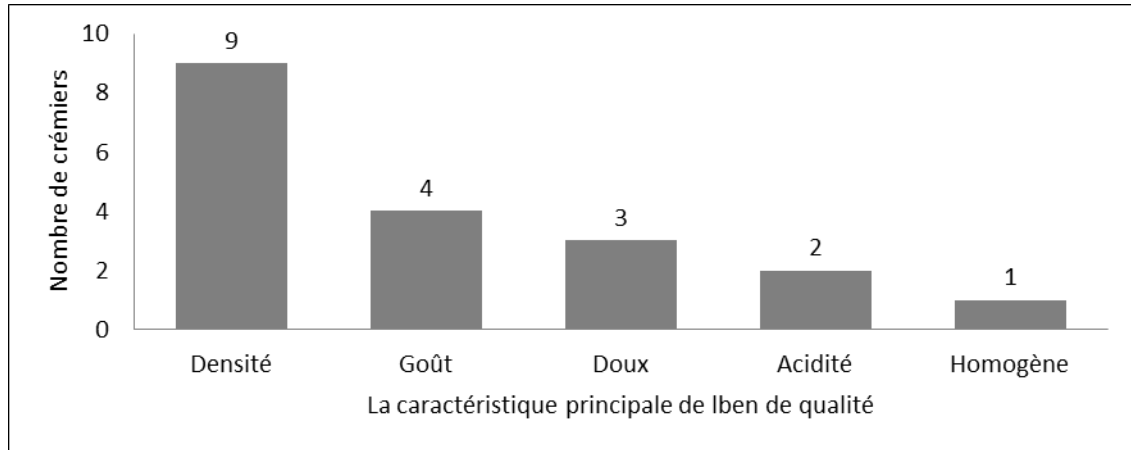


Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

b) La qualité du *lben* selon les critères des crémiers

Le *lben* est un sous-produit du beurre, il est obtenu après l'extraction du beurre après barattage du lait caillé. Pour obtenir un bon goût du *lben*, les crémiers laissent une petite quantité de matière grasse. Cette matière grasse donne un *lben* dense et gouteux. 47,36% des crémiers ont répondu que la qualité du *lben* se voit à sa densité.

Figure 79. Caractéristiques d'un bon *lben* selon les crémiers.



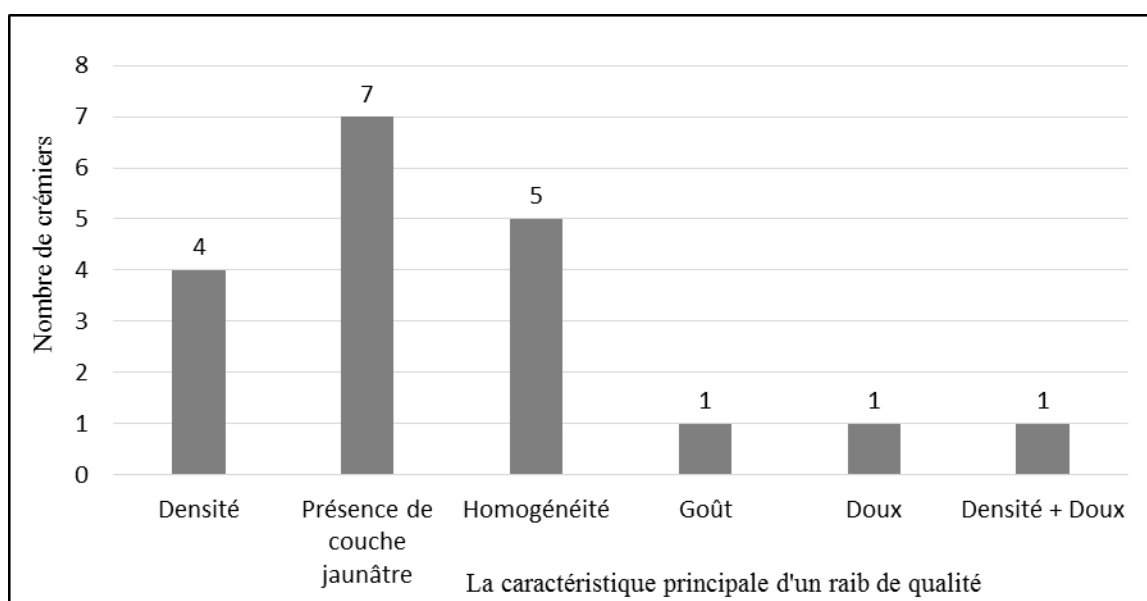
Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

c) La qualité du raib selon les critères des crémiers

Le *raib* ou le lait caillé se présente en masse homogène. Sa matière grasse est aussi appréciée quand on la voit se former en couche à la surface du récipient dans lequel on met le lait à cailler.

La densité du caillé et son homogénéité, le PH, le taux de matière grasse, sont des critères qui permettent de reconnaître la qualité du *raib*. Mais la présence de la couche jaunâtre en surface est la caractéristique la plus avancée par les crémiers, 36,84% ont considéré que cette couche jaunâtre est le principal critère de qualité du *raib*.

Figure 80. Caractéristiques d'un bon *raib* selon les crémiers.



Source : Elaborée par l’auteure à partir de l’enquête (2014)

d) La qualité de zebda selon les critères des crémiers

Zebda ou le beurre est un produit noble, très apprécié dans la région, et se vend cher, de 450 DA à Médéa, à 1000 DA à Alger pour le beurre traditionnel. A Médéa, il est acheté en petite quantité, chaque semaine, pour faire le couscous du vendredi, une moyenne de 150 grammes jusqu’à un maximum de 500 grammes par semaine (cf. Tableau 43). Le tableau montre les quantités moyennes achetées par semaine des produits (Lben, Raib, Zebda) chez 73 acheteurs avec la quantité maximale pour chaque produit. Ces quantités sont celles déclarées par les consommateurs.

Tableau 43. Quantités de produits traditionnels achetés (par semaine)

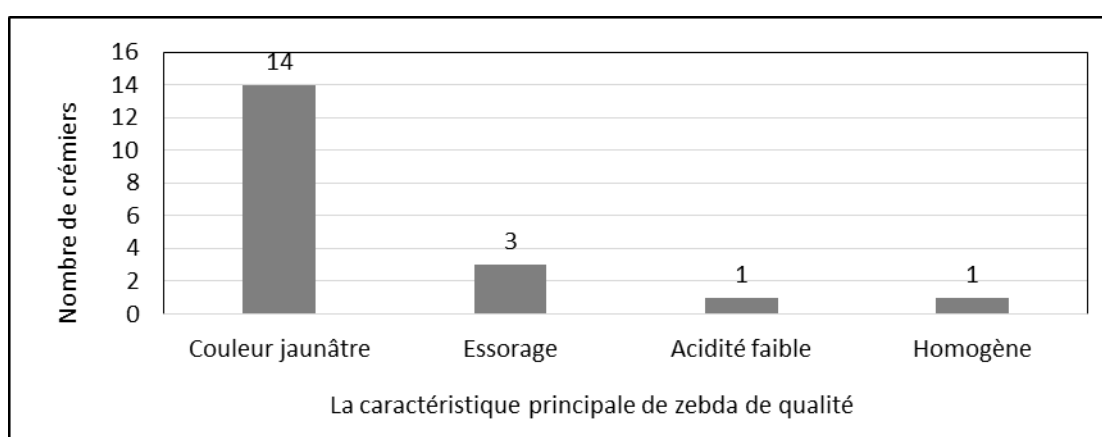
	N	Qte/semaine	max
Lben (litre)	73	1,56	5
Raib (litre)	73	1,1	3
Zebda (gr)	73	160	500

Source : Elaborée par l’auteure à partir de l’enquête (2014)

e) La qualité de *zebda* selon les critères des crémiers

La Figure 81 montre les caractéristiques de bonne qualité selon les crémiers. Elles sont de type physique, technique ou gustatif. La couleur jaunâtre du beurre est la première caractéristique évoquée par les crémiers et qui pour eux signe de bonne qualité. Ce critère est avancé par 14 crémiers. Un bon essorage du beurre est aussi évoqué par 3 crémiers qui disent que la couleur jaunâtre est obtenue par un essorage complet du beurre. Une faible acidité et une texture homogène sont évoquées par un crémier.

Figure 81. Caractéristiques d'un bonne *Zebda* selon les crémiers.



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

f) La qualité de *smen* selon les critères des crémiers

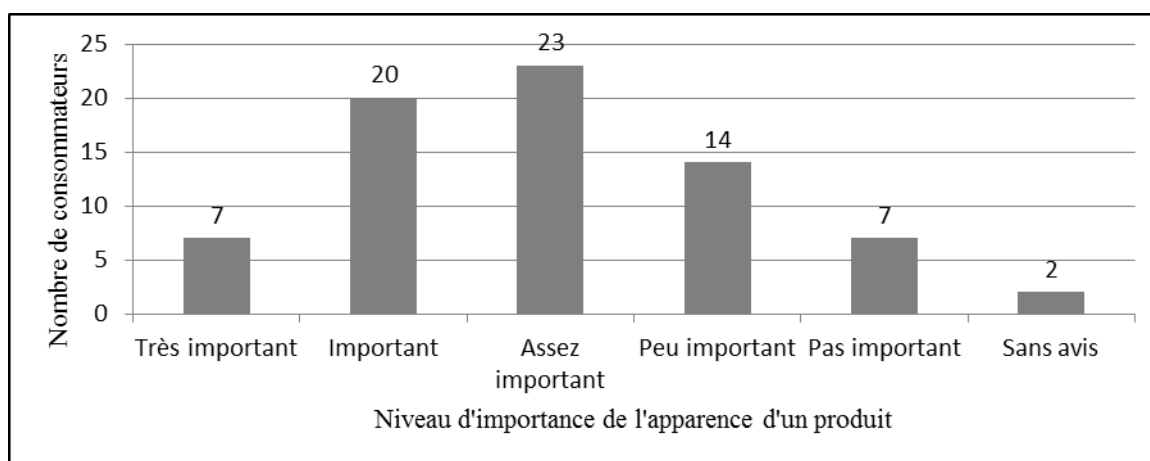
Pour le *smen*, la quasi-totalité des crémiers qui ont répondu à notre enquête disent que la caractéristique principale d'un bon *smen* relève de son odeur très particulière, et disent que l'ensemble des autres caractéristiques, comme l'essorage du beurre, la qualité, le niveau d'acidité, se conjuguent pour obtenir cette odeur si particulière du *smen*.

1.2 Les caractéristiques physiques chez les consommateurs

L'apparence du produit est importante chez les consommateurs de notre échantillon, même si elle ne constitue pas la condition exclusive du choix du produit ou du fournisseur. 21

personnes pensent que la qualité du produit n'est pas liée à son apparence. 7 consommateurs sur 73 pensent que l'apparence du produit est très importante, elle garantit la salubrité du produit et 43 personnes pensent qu'il est important ou assez important que le produit ait une bonne apparence mais d'autres critères sont plus importants que l'apparence.

Figure 82. Importance de l'apparence du produit chez le consommateur



Source : Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête (2014)

Le choix des produits selon ses caractéristiques physiques ne semble pas judicieux dans les pratiques d'achat des consommateurs enquêtés. Des considérations liées à la confiance accordée aux vendeurs, à la provenance des produits et d'autres considérations culturelles participent dans ces échanges. Ainsi, la résolution des incertitudes liées au produit et à son environnement constitue un autre appui pour les acheteurs dans leurs choix des produits et des producteurs.

1.3 L'incertitude liée à la provenance du lait comme matière première

1.3.1 Chez les crémiers

La provenance du lait est un vrai objet d'incertitude pour les consommateurs et pour les transformateurs, notamment les crémiers qui fabriquent des produits à base de lait cru.

Pour régler cette incertitude, les crémiers sélectionnent leurs fournisseurs de lait, quand ces derniers ne sont pas ces mêmes crémiers ou des membres de leurs familles.

Sur la question portant sur le choix des fournisseurs de lait, les crémiers ont répondu, nous avons pu coder six réponses. 1/Qualité du lait, 2/Proximité des élevages, 3/Rapports familiaux, 4/Rapports personnels, 5/Prix du lait, 6/Selon les termes du contrat.

Sur la modalité « selon les termes du contrat », le crémier entend dire un accord entre les deux parties, mais sans aucun écrit. Cet accord porte sur les quantités à livrer chaque jour, mode de collecte (qui entre les deux s'occupe du transport du lait), les modalités de paiement et le prix qui varie en fonction de toutes ces modalités. Si l'éleveur s'occupe du transport de son lait, le crémier paye un supplément lié à ce transport. Dans le cas où le crémier s'occupe de la collecte, le lait est payé selon l'éloignement, l'état de la route qui mène à l'éleveur. La qualité du lait et la confiance accordée à ces fournisseurs, se construit avec le temps, ou le crémier choisit les fournisseurs dont la réputation est déjà connue.

Extrait

« Quelques éleveurs passent me proposer d'acheter leur lait. Quand je ne connais pas la personne, et que j'ai vraiment besoin de lait, ou que cet éleveur me fait une bonne impression, je lui accorde une chance, et je teste son honnêteté, son sérieux ou sa ponctualité. S'il gagne ma confiance, je continue avec lui, sinon j'arrête. »

1.3.2 Chez les consommateurs

Les consommateurs interrogés pendant l'enquête ont répondu que l'origine du lait est un élément important dans l'acte d'achat. Selon que le consommateur vient de la ville ou des villages avoisinant, l'exigence en matière de provenance du lait change. La région géographique des consommateurs urbains est plus large que celle de ceux des villages. Le consommateur de la ville se suffit à un produit de la région de Médéa, tandis que le consommateur venant des villages restreint cette zone à une commune ou village. Ce dernier sait distinguer entre les produits fabriqués dans sa propre localité.

2. La qualification des produits par les consommateurs

Nous avons estimé important de montrer l'intérêt de la filière laitière traditionnelle dans notre région d'étude et son ancrage socio-culturel qui s'est montré tout au long de notre travail de terrain. L'ensemble des personnes avec lesquelles on s'est entretenu ont mis l'accent sur l'importance des produits traditionnels dans la société. Même les plus sceptiques quant à l'avenir et au devenir de cette filière ont évoqué son rôle social dans la région.

En Algérie, la consommation de lait et produits laitiers est en continuelle croissance, elle atteint 137 kg équivalent lait par habitant et par an en 2009 (FAO, 2015). Plus de 80% du lait produit est d'origine bovine. Il est consommé sous différentes formes, sachet de lait pasteurisé, beurre, lait écrémé (*lben*), caillé (*raïb*), et divers produits dérivés....

Les produits du circuit dit « informel » ou traditionnel sont commercialisés, soit directement par le producteur, soit par le biais des crémeries & cafétérias ou des points de vente de détail. Ces derniers, régis par le ministère du commerce ne peuvent être considérés comme des circuits informels.

Le comportement des consommateurs est fondé sur des repères collectifs qui sont « les conventions¹ ». Ainsi, (Vincq *et al.*, 2010) parlent de produits de « plaisir », de « santé », de « commodité ». Nous adoptons une approche qui permet de conjuguer entre comportement des consommateurs avec leur « espace social alimentaire ».

Les conventions de qualité

Les conventions constituent un « dispositif » de qualification indirect sur lequel s'appuient les consommateurs pour choisir leurs produits. Le consommateur, étant dans une situation d'incertitude et n'ayant pas la compétence ou l'information nécessaires pour qualifier

¹ Orléan André. (1991). Logique walrasienne et incertitude qualitative: des travaux d'Akerlof et Stiglitz aux conventions de qualité. *Economies et sociétés*, p. 137-160. Définie la convention comme « un système d'attentes réciproques sur les compétences et les comportements, conçus comme allant de soi et pour aller de soi ». C'est également "l'organisation sociale au travers de laquelle la communauté se dote d'une référence commune, produit une représentation collective extériorisée qui fonde les anticipations individuelles"

directement le produit qu'il désire acheter, ne choisit ce dernier pour sa couleur, sa texture ou son apparence, mais mobilisent une partie intermédiaire pour le faire. Cette partie intermédiaire peut être une norme, ou réglementation dans le cas d'une convention industrielle, l'opinion des personnes ou les médias dans la convention d'opinion, la confiance accordée au producteur ou le lien social et familial dans la convention domestique.

2.1 Conventions de qualité industrielles

« Le monde industriel est celui où trouvent leur place les objets techniques et les méthodes scientifiques »(Boltanski Thévenot, 1991).

Le monde industriel se voit chez certains acteurs qui acheminent les produits vers l'industrie laitière. Il se déploie dans l'établissement de relations formelles entre les acteurs (convention entre laiterie-éleveur, convention de collecte...) ainsi que dans l'établissement de normes de qualité définies dans un cahier des charges. La qualité ainsi définie peut être physique (densité, couleur, matière grasse), biologique (absence d'antibiotique, taux de germes). Les services d'hygiène veillent à la salubrité des produits pour présenter au consommateur un produit indemne de toute maladie. Ils procèdent au contrôle des locaux où sont réceptionnés et stockés les produits, ainsi qu'au contrôle documentaire pour veiller à la conformité à toutes les normes sanitaire et hygiénique. Ainsi, il est demandé aux crémeries de détenir un document attestant de la santé des animaux dont sont issus les produits. Ce contrôle connaît une faille importante. Il n'est exigé aux crémiers qu'un seul certificat sanitaire sans tenir compte des quantités de lait qu'ils manipulent et qui vient de différents élevages.

Les consommateurs de la wilaya de Médéa ne se soucient pas et ne sont pas au courant si le crémier dispose d'un certificat sanitaire des animaux dont sont issus les produits. La convention industrielle est faible dans la filière traditionnelle.

2.2 Conventions de qualité marchandes

La coordination marchande est celle du modèle défini par la TS (théories standards). La coordination se fait par le prix, et c'est ce dernier qui renseigne la qualité du produit de l'échange.

« Dans le monde marchand, les actions sont mues par les désirs des individus, qui les poussent à posséder les mêmes objets, des biens rares dont la propriété est aliénable ». « Les objets grands sont des biens vendables ayant une position de force sur un marché » (Boltanski Thévenot, 1991).

La variation des prix au niveau des crémeries est très faible pour le lait, *raib* et *lben*, elle est cependant importante d'une commune à une autre. Le prix du beurre et du *smen* est celui qui connaît la plus grande variation. Si cette variation est en rapport avec la disponibilité de l'offre dans le cas du beurre, elle permet d'évaluer la qualité dans le cas du *smen*.

Extrait :

« Le vrai smen ne peut pas se vendre à 1000 DA, moi quand j'ai besoin de smen, notamment pour les occasions spéciales, je passe commande par le biais de ma famille dans le village. C'est les éleveurs qui le fabriquent chez eux, au sein même de l'exploitation. Je paie entre 3000 et 4000 DA, mais sa qualité vaut son prix. Je préfère acheter peu et de bonne qualité. »

2.3 Conventions de qualité domestiques et d'inspirations

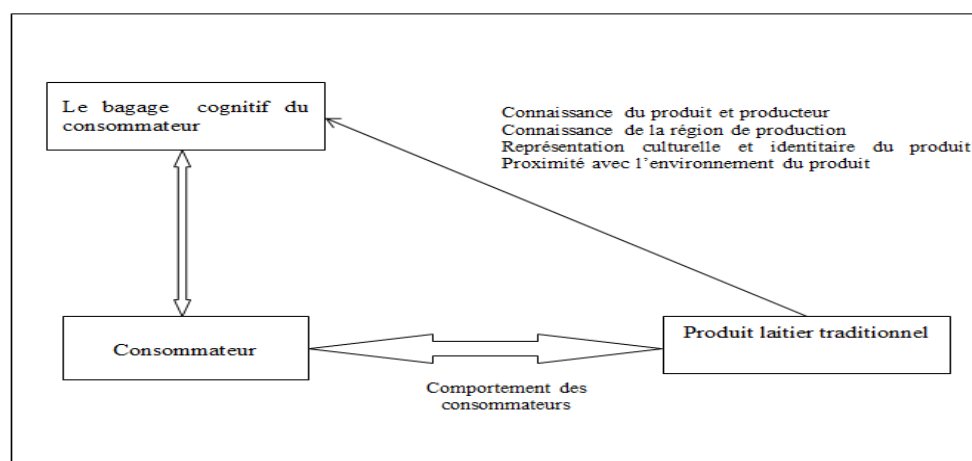
Le monde domestique est mobilisé par l'ensemble des acteurs de la filière lait. Le choix des fournisseurs de lait pour les crémiers et collecteurs, le choix du producteur par les consommateurs, et même au niveau des industries laitières, ce monde est déployé dans le recrutement des employés notamment.

Les comportements des consommateurs peuvent être un moyen d'affirmer son appartenance à une organisation sociale (Weber, 1964) cité par (Bouba-Olga Grossetti, 2008).

Les attitudes des consommateurs algériens de façon générale et de Médéa en particulier sont marquées par une nostalgie envers les produits d'autrefois, ils regrettent les changements dans les habitudes de consommation introduites avec le développement de l'industrie agroalimentaire. Nous avons plusieurs fois entendu « *les produits n'ont plus le même goût* ».

Les consommateurs accordent beaucoup d'importance aux liens familiaux, communautaire et à la proximité géographique pour construire leur confiance et assurer une fidélité à un producteur.

Figure 83. Schéma du comportement des consommateurs

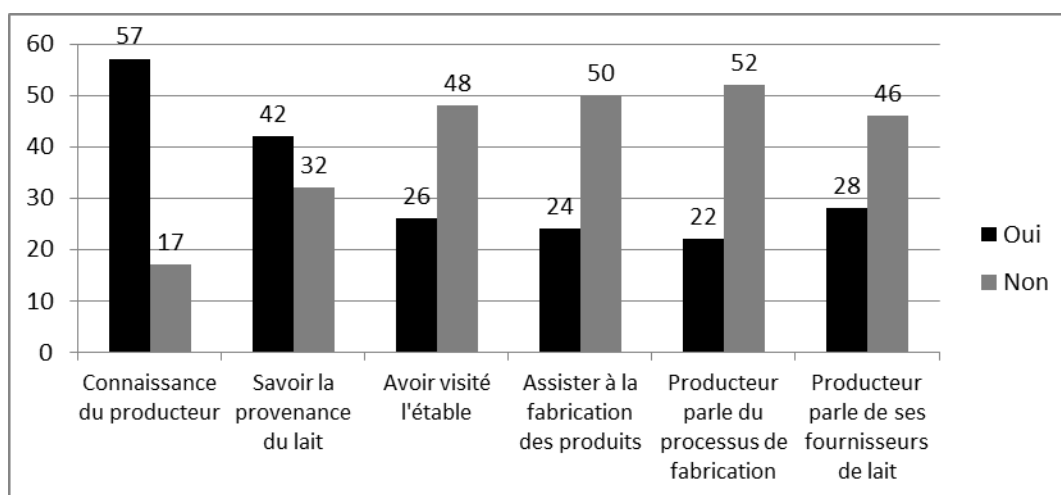


Source. Elaborée par l'auteure

Les échanges avec les producteurs facilités par la proximité géographique, culturelle et communautaire permettent au consommateur d'acquérir des informations permettant d'évaluer la qualité des produits. Les indicateurs des relations entre les crémiers et les consommateurs (connaissance du crémier, réputation du crémier) nous ont permis d'élaborer la Figure 84. Ces indicateurs nous servent à identifier le processus de qualification indirecte des produits chez les consommateurs. Il ressort de cette figure que les consommateurs connaissent plus le crémier que le fournisseur du lait ou l'éleveur. Ils sont 57 consommateurs à connaître le crémier, soit 77% de notre échantillon. Parmi eux 73% connaissent la provenance du lait dont 26 consommateurs représentant 62% de ceux

qui connaissent la provenance du lait ont visité les étables dont est sorti le lait utilisé par les crémiers. Cette figure nous renseigne aussi sur la nature de la relation entre les crémiers et les consommateurs. 50 consommateurs disent ne jamais avoir assisté à la fabrication des produits, et 52 disent que les crémiers ne leur parlent pas de la fabrication de leur produits ni de leur fournisseurs pour 46 consommateurs. Cela peut être interprété par la relation entre les crémiers et les consommateurs en dehors de l'activité de la crèmerie, et que les consommateurs ne demandent pas ces informations aux crémiers et à ces derniers de justifier argumenter la qualité de leurs produits.

Figure 84. Quelques éléments de qualification indirecte



Source. Elaborée par l'auteure, à partir de l'enquête (2014)

2.4 Conventions de qualité d'opinions

La réputation des personnes est très importante chez les acteurs de la filière lait en général et le consommateur en particulier. Ce que pensent les autres bâtit la propre opinion et influence les décisions des acheteurs.

Le crémier quand il choisit ses fournisseurs (quand ces derniers ne sont pas de ses proches) demande l'avis des personnes qui les connaissent. Dans le cas où personne ne connaît ces fournisseurs, le crémier peut leur accorder une chance et d'essayer de travailler avec eux, et faire sa propre expérience avec ces fournisseurs et avoir sa propre opinion.

3. Les procédures de qualification

Nous retenons la définition de la qualification donnée par Cheyns Bricas (2003), et qui « *l'identification du produit par l'acquéreur de façon à répondre aux caractéristiques qu'il recherche* ». Les procédures de qualification sont des conventions puisqu'elles offrent un système de règles qui apportent une solution à un problème. La qualification peut se faire directement en mobilisant les capacités sensorielles pour évaluer les caractéristiques du produit, ou indirecte où le lien entre le sujet et l'objet est défini par l'intermédiaire d'un tiers permettant d'évaluer la qualité de l'objet (Cheyns Bricas, 2003).

3.1 Les conventions de qualification

C'est une procédure de qualification indirecte. En reprenant la grille d'analyse de Boltanski Thévenot (1991) et de Eymard-Duvernay (1994), nous pouvons prendre les relations entre les personnes comme « conventions domestiques », les normes en « conventions industrielles », le prix en « conventions marchandes », un achat solidaire comme « conventions civiques », la réputation comme « conventions d'opinion », etc.

- Les conventions d'opinion ont été testées par les questions adressées aux consommateurs :

Q6- Connaissez-vous ce producteur ?

Sur cette question, 59 consommateurs disent connaître le crémier qui fabrique les produits qu'ils consomment et dont 43 connaissent la provenance du lait. Sur les 14 consommateurs qui ne connaissent pas le crémier, 6 connaissent la provenance du lait et 2 ont même visité les étables qui ont fourni le lait. Ces consommateurs ont répondu en donnant les noms des éleveurs ou du village fournisseurs du lait. La convention de l'opinion s'est repérée dans plusieurs réponses ou commentaires à nos questions. « *ce crémier, je ne le connais pas, mais je sais qu'il ramène son lait de Tamezguida, je vois les exploitations sur mon passage, les vaches sont à l'extérieur en train de manger l'herbe, ils ont du bon lait d'ici* »

- Et celle adressée aux éleveurs :

Q31/ Avez-vous déjà participé à une manifestation tels que une foire, salon d'agriculture ou autre ?

Certains éleveurs ont participé à des salons de l'agriculture, dont deux ont gagné le prix de la meilleure vache laitière. Cette réponse montre l'intérêt donné par ces acteurs à l'opinion des autres sur leur activité.

- Et aux crémiers

Q20 : Sur quels critères choisissez-vous vos fournisseurs de lait ?

Ces questions nous ont orienté nous ont donné l'occasion de collecter des commentaires des personnes enquêtées. Il s'agit de tester les conventions de qualité à travers nos entretiens avec les différents acteurs de la filière et aux consommateurs en particulier.

Les conventions domestiques sont testées dans la proximité des approvisionnements, dans la fidélité des consommateurs à leur producteur, et dans le choix des fournisseurs de matière première pour les crémiers.

Les conventions inspirées n'ont pas pu être testées, elles sont repérées dans les discours des acteurs, ces conventions sont repérées dans les croyances de certains consommateurs qui disent que les produits laitiers sont des produits bénis et qu'ils appellent « *les aliments blancs* ». Des éleveurs, de la région de Chehbounia notamment déclarent que le lait et produits laitiers ne peuvent être vendus, mais doivent faire objet d'offrande qui apporte bénédiction à l'exploitation et aux animaux. Un autre éleveur qui est à la fois collecteur déclare ne pas vendre son lait produits les vendredis, mais fait une offrande de 120 litres de sur la réputation des producteurs chez les consommateurs, de celle des éleveurs et collecteurs chez les crémiers et collecteurs (ces derniers sont à la fois acheteurs et fournisseurs des crémiers), ils achètent le lait auprès des éleveurs qu'ils choisissent et procèdent à un pilotage dans la distribution du lait collecté. Les collecteurs approvisionnent à la fois les industries laitières et les transformateurs traditionnels. En fonction des besoins de chacun, le collecteur fait l'arbitrage entre les quantités et qualité du

lait collecté et ce que demandent ses acheteurs. Le collecteur joue un rôle important dans le pilotage de la filière lait dans la région de Médéa.

La qualité industrielle est testée à plusieurs niveaux. Chez l'éleveur, à travers sa conformité à un cahier des charges émanant des industries laitières, la conformité aux normes édictées par l'Etat (normes sanitaires à travers la vaccination et l'agrément de conformité du bâtiment d'élevage). Chez le collecteur, la qualité industrielle se vérifie dans la conformité aux cahiers des charges de la laiterie, à l'agrément de collecte qui repose sur une conformité du bâtiment de stockage du lait, du matériel de stockage, matériel de transport. Chez le crémier, par sa conformité des règles édictées par la direction du commerce qui exige des crémiers de disposer d'un document attestant de la situation sanitaire du cheptel dont est issu le lait utilisé. Chez le consommateur, par la vérification des étiquettes avant l'achat ou la demande de quelconque document au vendeur.

3.2 Fidélité aux producteurs et proximité

La proximité joue un rôle dans la construction de relations de long terme entre producteurs et clients et la stabilité de ces dernières (Gurviesz Korchia, 2002). La dimension « temps » est aussi importante dans la définition de la fidélité pour ne pas se focaliser qu'à la dimension psychologique de la fidélité (Filser, 1994; Frisou, 2005). Dans ce travail, nous avons distingué la durée pendant laquelle les consommateurs enquêtés s'adressent au même crémier pour acheter leurs produits et l'achat des produits traditionnels chez différents crémiers ou fidélité aux produits. Nous recherchons à travers cette section à comprendre comment se construit la fidélité par rapport à la distance géographique dans un premier lieu, puis en introduisant des éléments d'une proximité cognitive dans la partie suivante pour essayer de décortiquer les procédures de qualification des produits.

a) Fidèle ou pas fidèle à un seul crémier

Nous distinguons trois types de consommateurs en fonction de leur fidélité.

Des consommateurs occasionnels : sont la catégorie d'acheteurs venant d'autre région et qui sont de passage dans la wilaya (la route menant du nord au sud algérien traverse la

wilaya de Médéa), cette clientèle achète généralement des quantités importantes de produits. Une autre catégorie est celle des habitants de la région qui n'achète ces produits que par substitution aux produits issus de l'industrie (les pénuries en lait reconstitué étant très fréquente ces dernières années) ou alors en cas de cérémonies ou fêtes.

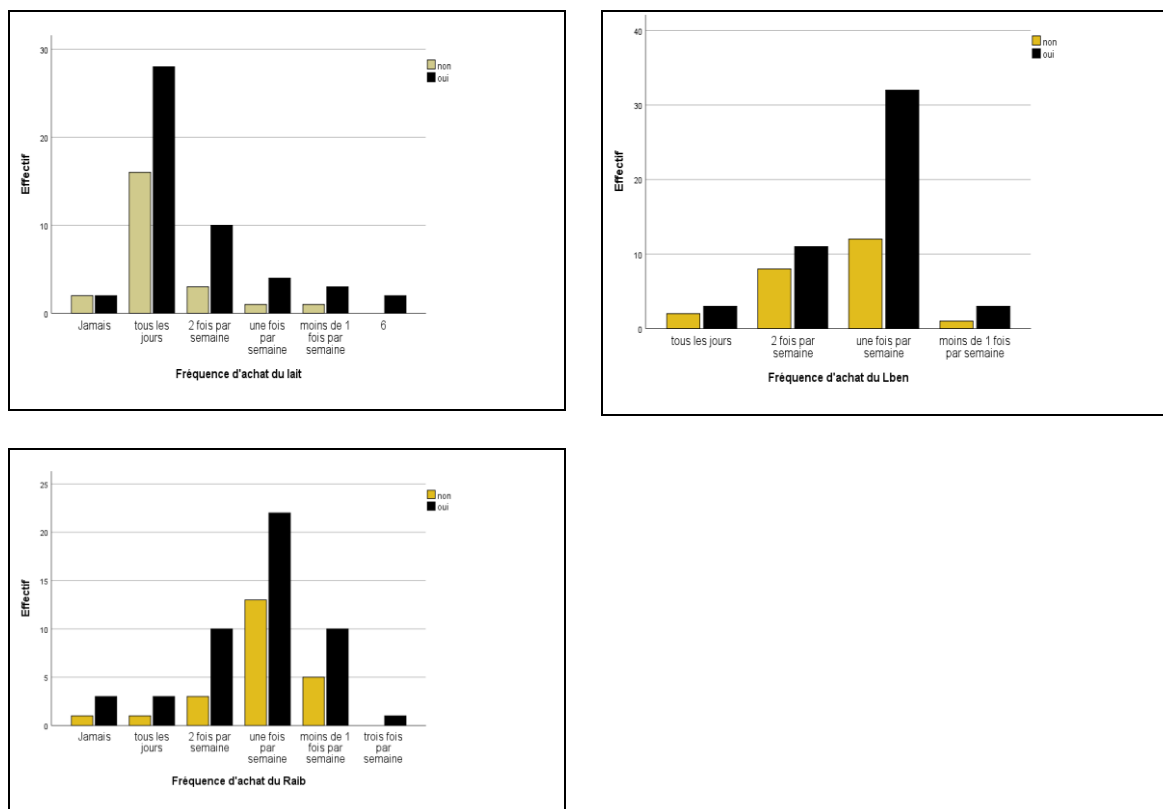
Les consommateurs réguliers avec une fréquence faible : sont principalement les consommateurs de la région. Ils achètent un ou deux produits, principalement le *lben* et *raib*.

Les consommateurs réguliers avec une importante fréquence : ces acheteurs sont généralement les plus fidèles à un seul producteur. Leur passage fréquent chez le producteur permet de tisser des rapports forts construits sur l'amitié, la confiance, le respect et la confiance. Ces consommateurs sont ceux qui sont privilégiés par les crémiers. Ce privilège se voit dans certaines situations de pénuries de quelques produits tels que le *smen* et le beurre qui sont produits en petites quantités pendant les saisons de faible production laitière. Ces produits sont réservés exclusivement à cette clientèle fidèle et régulière.

La

Figure 85 montre le croisement entre la variable « fréquence d'achat des produits » et celle de la fidélité à un seul crémier. Elle montre que pour le lait, plus de la moitié de ceux qui consomment quotidiennement le lait acheté chez le crémier sont fidèle à un seul crémier. La fidélité diminue quand la fréquence diminue. Le même constat pour le *lben*, plus de la moitié de ceux qui consomment une fois par semaine ou moins d'une fois par semaine ne sont pas fidèles à un seul crémier, par contre le rapport entre les consommateurs fidèles sur l'ensemble des consommateurs qui achètent tous les jours ou deux fois par semaine est proche de 1. Même constat pour le *raib*.

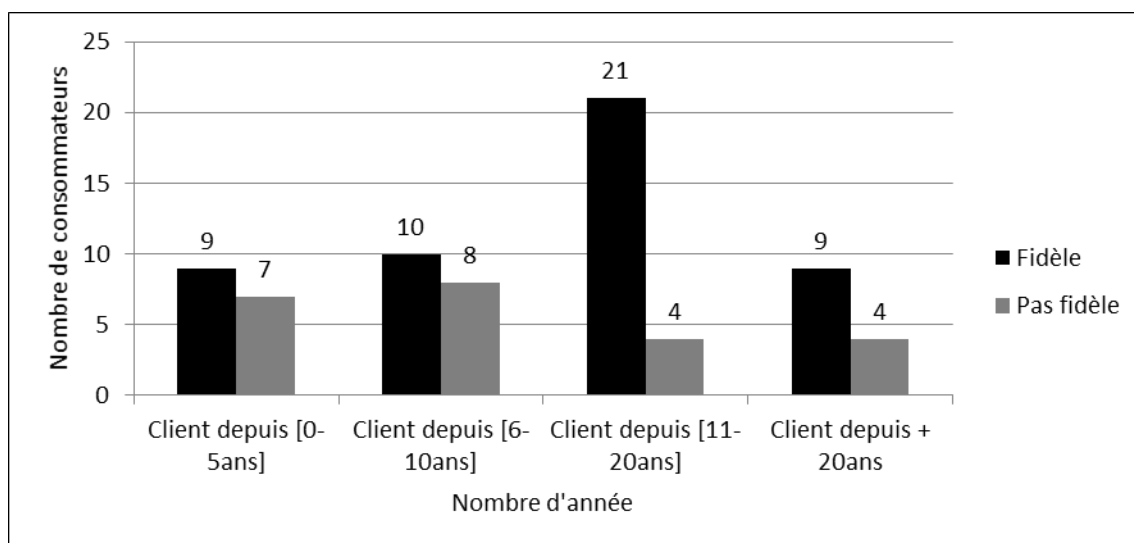
Figure 85. Croisement des variables fréquence d'achat des produits chez le crémier et la fidélité à un seul crémier.



Source. Elaborée par l'auteur à partir de l'enquête auprès des consommateurs (2014)

La Figure 86 montre la répartition des consommateurs en fonction du nombre d'années où ils achètent chez le même producteur. Seuls 23 sur les 72 consommateurs enquêtés ne sont pas fidèles à un seul producteur, mais toutefois, ils s'approvisionnent toujours de la région de Médéa. La plus importante partie des personnes enquêtées disent acheter chez le même producteur, certaines depuis plus de 20 ans, ce qui développe les liens entre les producteurs et ces acheteurs et permet d'instaurer une confiance chez les producteurs.

Figure 86. Nombre d'années d'achat chez le même producteur



Source : Elaborée par l'auteure, à partir de l'enquête auprès des consommateurs (2014)

Les consommateurs de la région de Médéa mobilisent des repères inspirés des valeurs, des croyances et des coutumes dans leurs rapports avec les crémiers, dans leur choix et la construction d'un lien de fidélité avec ces derniers.

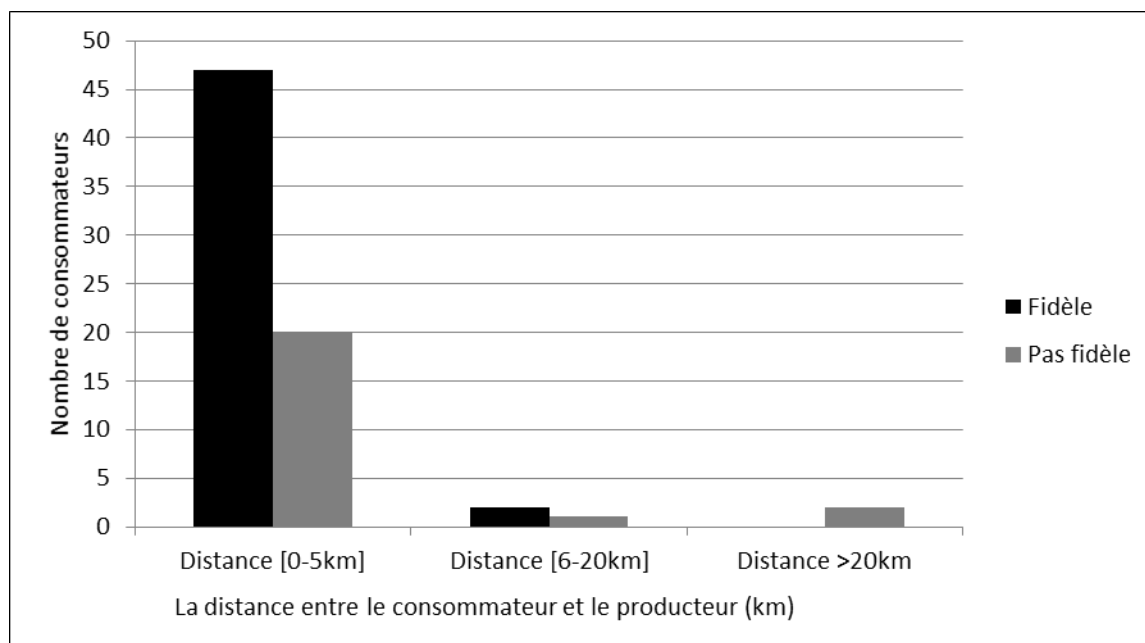
b) La relation entre la proximité et la fidélité à un seul crémier

La distance par rapport au producteur, et donc aux crémeries semble constituer une entrave à la fidélité des clients. La motorisation, le lieu de travail sont les raisons avancées par des clients occasionnels ou réguliers à faible fréquence qui sont rencontrés lors de notre enquête. Nous remarquons sur la Figure 87 que plus de la moitié des personnes vivant sur un rayon de 5 kilomètres sont fidèles au même crémier. Cependant, la totalité de ceux qui habitent à une distance de plus de 20 kilomètres ne sont pas fidèles, même quand ils sont des consommateurs réguliers avec des achats fréquents.

Ce résultat met en avant l'intérêt de la proximité géographique dans la construction de liens entre les consommateurs et les crémiers. Beaucoup de recherche en marketing ou en économie ont relevé l'impact de la proximité géographique sur le comportement des

consommateurs et leur fidélité (Bergadaà Del Bucchia, 2009; Vincq *et al.*, 2010; Vyt *et al.*, 2017)

Figure 87. Fidélité des consommateurs en fonction de la distance au producteur



Source : Elaborée par l'auteure, à partir de l'enquête auprès des consommateurs (2014)

- c) Croisement entre la distance cognitive, distance géographique et la « fidélité au crémier »¹

La distance cognitive est définie par (Giraud *et al.*, 2012) comme « *l'asymétrie d'information, liée aux connaissances ou à l'implication envers un produit* ». Le niveau de connaissance en matière de qualité des produits laitiers en combinaison avec la fidélité au même crémier et le nombre d'années passées à acheter chez le même crémier, nous permet d'établir la Figure 88. Le niveau de connaissances nous fait penser aux « biens de recherche » de Nelson, selon lequel un acheteur connaît la qualité des biens avant l'achat

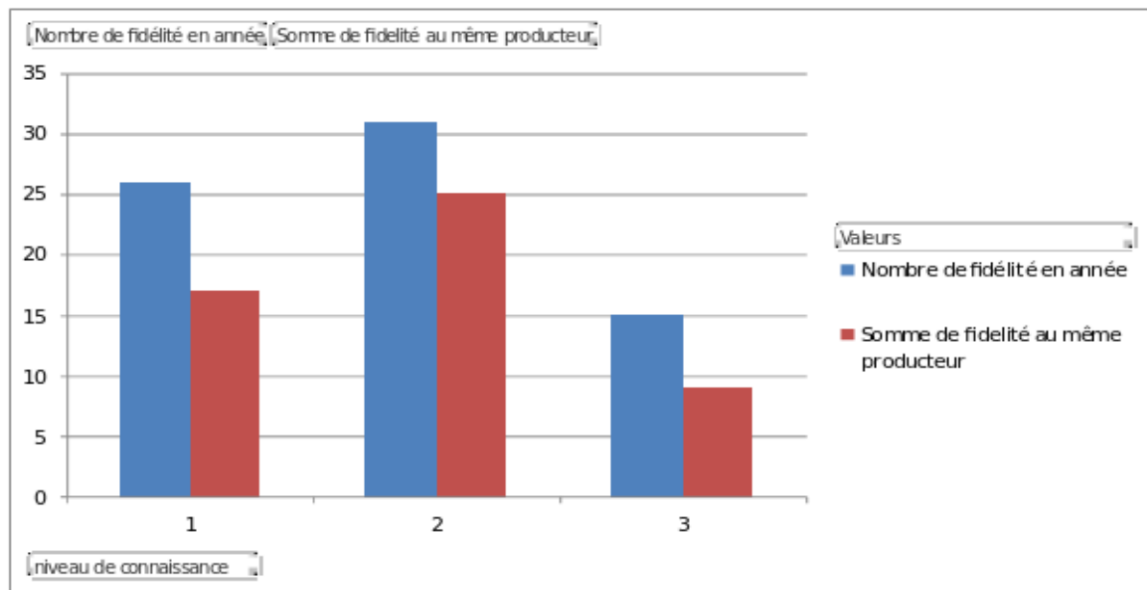
¹ Cette fidélité est exprimée en nombre d'années qu'un consommateur achète chez le même producteur

(la catégorie 1 sur Figure 88). Les consommateurs de la catégorie 1 de la Figure 88 ne sont pas majoritaires, ils représentent 36% des consommateurs enquêtés, ils ne représentent pas non plus la catégorie la plus fidèle à un seul crémier. Ces personnes qui connaissent les produits peuvent acheter chez d'autres crémiers puisqu'elles sont capables de distinguer les bons des mauvais produits avant l'achat. Là, nous remarquons que la fidélité au produit est plus importante que la fidélité au producteur.

Dans la deuxième catégorie, on trouve des consommateurs qui sont à une distance entre 6 à 20 km du lieu de production. Ils ont des connaissances moyennes sur la qualité des produits. Ils forment 43% des consommateurs et sont les plus fidèles en nombre d'années passées chez le même producteur. On peut faire référence dans cette catégorie aux « biens d'expérience ». Le nombre d'années passées à acheter chez le même crémier permet d'acquérir aux consommateurs une expérience sur les produits. Cette expérience peut fournir au consommateur un niveau d'expertise qui lui permettra de rejoindre la première catégorie qui fait que la caractéristique d'expérience devient une caractéristique de recherche.

La troisième catégorie comprend des consommateurs qui ont de très faibles connaissances en matière de qualité des produits laitiers et qui ont passé moins d'années à acheter chez le même crémier. Les caractéristiques des biens dans ce cas peuvent être celles de croyance. Le consommateur dans cette catégorie peut être amené à choisir son producteur par sa réputation ou la facilité d'accès à ce dernier. Il est toutefois à noter que même si les consommateurs de cette catégorie, bien qu'ils soient les moins fidèles en termes de temps passé à acheter chez le même crémier, ont une moyenne de fidélité d'une dizaine d'années.

Figure 88. Croisement du niveau de connaissance des consommateurs sur les produits laitiers avec leur fidélité.



Source : Elaborée par l'auteure, à partir de l'enquête auprès des consommateurs (2014)

3.3 Lien entre les qualifications directes et indirectes

a/ La garantie de salubrité

Elle constitue le facteur important qui motive le consommateur dans le choix de son fournisseur et l'achat des produits laitiers. Cette garantie de salubrité vient de la confiance qu'accorde le consommateur au crémier, puisqu'elle ne constitue pas un attribut visible et mesurable de la qualité. Pour cela près de 40 consommateurs ont évoqué en première motivation la garantie de salubrité. Le prix constitue aussi un paramètre important dans le choix du crémier et la décision d'achat du produit malgré une différence pas très significative des prix des produits dans chaque agglomération (

Figure 89 et Figure 90)

La garantie dans ce travail s'apparente à la confiance qu'ont les consommateurs en leurs crémiers. La confiance joue un rôle important dans la perception de la qualité et le choix du point de vente (Jazi, 2003).

b/ Importance du prix

La faible variation du prix des produits laitiers traditionnels, notamment au sein de la même agglomération rend les consommateurs peu attentifs aux prix qu'ils payent pour s'approvisionner. Le choix du crémier n'est pas établi sur la base du prix pratiqué. Toutefois, le prix reste important quand il s'agit de choisir entre la filière traditionnelle et la filière industrielle, notamment pour le lait qui est consommé en quantités importantes. Le prix relativement bas des substituts et équivalents des produits dans la filière industrielle amène les consommateurs à s'approvisionner en produits usinés. Les consommateurs enquêtés ont répondu qu'ils s'adressent à la crèmerie quand ils recherchent un produits de qualité, notamment pour les occasions spéciales, et achètent à l'épicerie pour les besoins quotidiens qu'ils achètent en grande quantité, notamment le lait reconstitué qui est vendu à un prix subventionné de 25 DA/litre, alors qu'il est autour de 55 DA dans les crèmeries.

c/ L'importance de l'apparence du produit

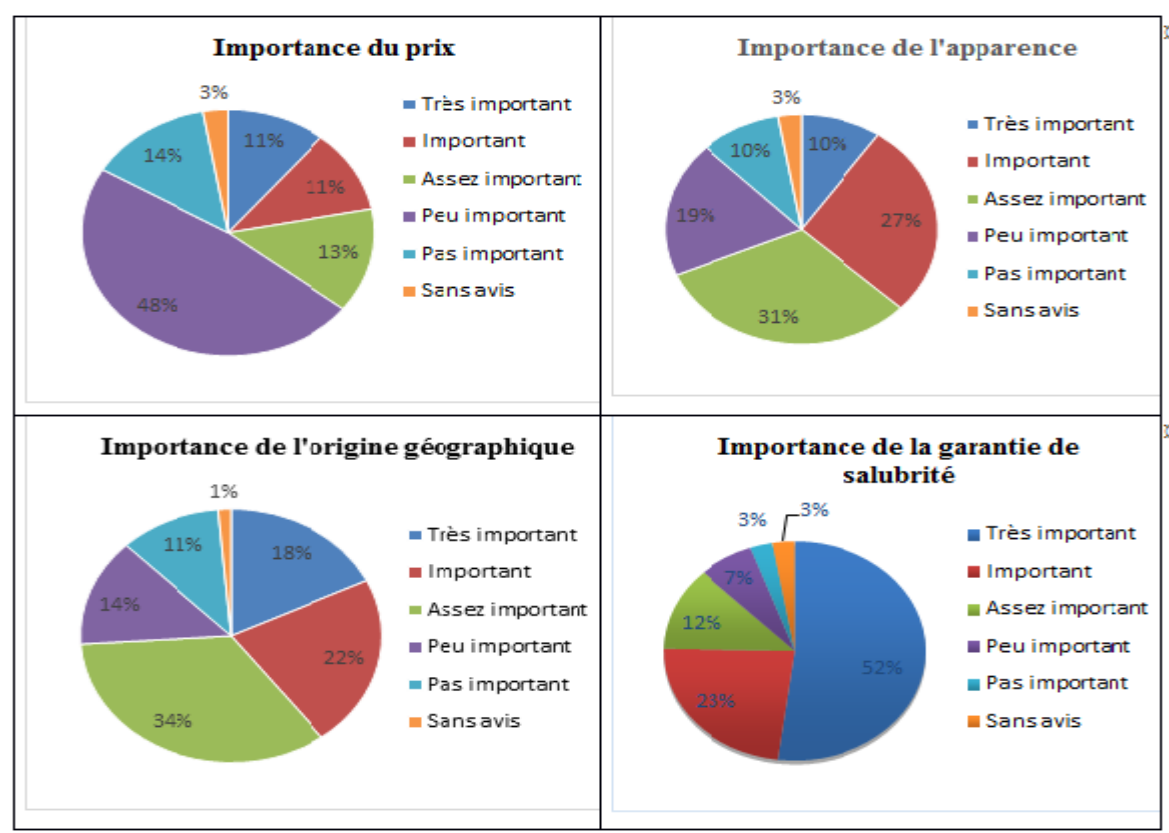
Bien que l'apparence du produit soit un facteur influençant de l'achat des consommateurs enquêtés, elle n'est pas le principal facteur de prise de décision d'achat ou de choix du producteur quand on la compare avec les autres critères de choix (cf.

Figure 89). Seul 10% des consommateurs enquêtés considèrent que l'apparence est très importante. Ces consommateurs sont surtout des acheteurs occasionnels qui ne connaissent pas les producteurs et qui ne se fient qu'à l'apparence des produits. 29% d'entre eux considèrent que l'apparence est peu ou pas importante, et 27% pensent que l'apparence du produit est importante, mais bien après la garantie de salubrité.

d/ L'importance de l'origine géographique

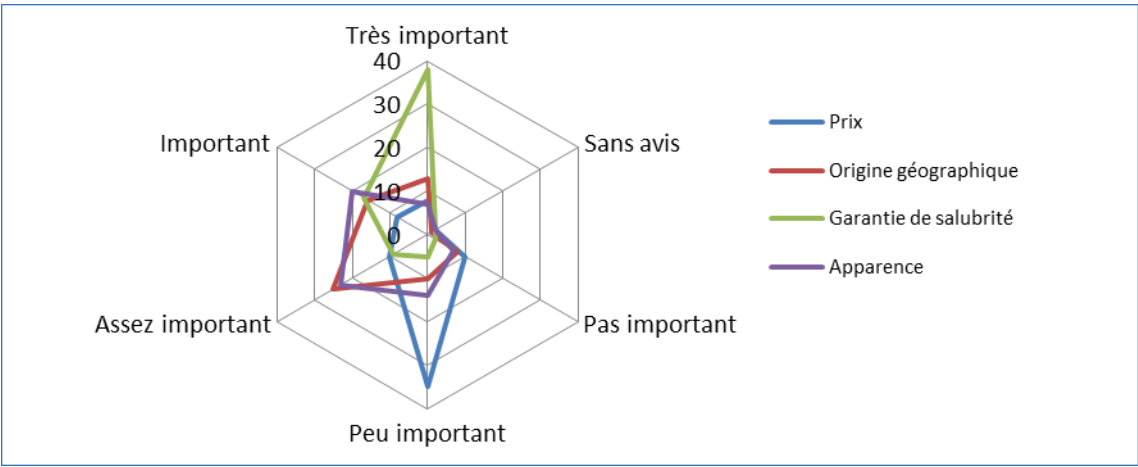
Malgré le fait que tout le lait de la filière traditionnelle de la wilaya de Médéa provient des exploitations de la région, les consommateurs enquêtés ont insisté sur l'importance de l'origine géographique du produit. Ces consommateurs disent préférer les produits de la région à ceux qu'ils ont vu ailleurs. Notre enquête fait ressortir l'attachement qu'a le consommateur aux produits de la région et qui perçoit la qualité à travers la zone géographique (le lait de Tamezguida, .), le beurre de tel ou tel crémier. Le producteur et la zone de production sont souvent avancés comme gage de qualité.

Figure 89. Les éléments importants lors de l'achat du produit



Source. Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête auprès des consommateurs (2014)

Figure 90. L'importance de quelques attributs des produits traditionnels lors de l'achat



Source. Elaborée par l'auteure à partir de l'enquête auprès des consommateurs (2014)

Conclusion du huitième chapitre

Les prix des produits traditionnels sont supérieurs à ceux des produits équivalents issus de la transformation industrielle. Toutefois, la vente en vrac pratiquée dans les crémeries permet d'ajuster une offre au petit budget du consommateur. Ainsi, ce dernier peut demander un petit morceau de beurre, un bol de lait, de *lben* ou de *raib*. De ce fait, une assiette de riz ou de couscous accompagné d'un bol de *raib* ou de *lben* est (le repas de beaucoup de travailleurs des centres urbains)

Il est à noter aussi que la forte fréquence des achats ; même en petites quantités ; et la proximité avec le lieu de production permettent aux consommateurs de développer de plus amples relations avec les producteurs, d'où leur fidélité.

Les habitudes alimentaires et la tradition culinaire très fortes dans la région de Médéa favorisent la consommation de produits laitiers traditionnels, notamment en périodes des fêtes et cérémonies où l'usage de ces produits relève du prestige et du bon accueil.

La deuxième hypothèse stipule que :

Pour résoudre le problème de l'incertitude sur la qualité, les consommateurs développent des compétences et adoptent des procédures de qualification propre à leur expérience, et leurs compétences, ce qui se traduit par une objectivation des caractéristiques du produit.

A partir de la typologie des consommateurs, il ressort que « le lieu d'habitation » est la variable la plus discriminante. Elle nous renseigne sur l'importance de la proximité des consommateurs aux lieux d'approvisionnement dans leurs choix des produits. La proximité permet de développer des liens et d'élargir la connaissance à la fois des produits, des producteurs et de toutes les conditions de fabrication. Il est à remarquer que la variable « lieu d'habitation » est plus discriminante que « la distance parcourue pour l'achat du produit ». Habiter la même ville dissout l'effet de la distance physique. Les consommateurs du centre urbain peuvent être au même niveau d'information par rapport aux producteurs de leur zone, soit, un consommateur vivant à 500 m du producteur a le même rapport de confiance, fidélité et un même niveau d'information qu'un consommateur

vivant à 2 km dans la même zone géographique. Les consommateurs venant des villages voisins ne sont pas souvent fidèles au même producteur, mais peuvent montrer une régularité dans leurs achats des produits laitiers traditionnels.

Comme nous l'avons indiqué, les exploitations bovines laitières sont concentrées sur la périphérie du chef-lieu de la wilaya, de part ses caractéristiques agro-écologiques et la tradition de l'élevage laitier dans la région qui est évoquée par les responsables rencontrés et par tous les acteurs enquêtés dans la région. Les deux autres zones agro-écologiques étant les hautes plaines qui sont exploitées pour les grandes cultures, et qui ne représentent que 13% de la superficie totale de la Wilaya. Le reste est représenté par la zone steppique avec 40% de la superficie, et qui est une zone agropastorale. Cette dernière a vu l'introduction des bovins laitiers de race améliorée avec l'avènement des politiques d'incitations à la production, collecte et intégration du lait locale dans l'industrie laitière.

Les crémeries sont aussi concentrées dans le chef-lieu de la wilaya. Ainsi, les consommateurs habitant ce chef-lieu et les communes limitrophes sont connaisseurs des producteurs, des produits et des lieux de production et d'élevage.

La qualification des produits par les consommateurs montre que les qualifications, domestique et d'opinion sont dominantes. La réputation des producteurs, et les liens avec ces derniers contribuent dans le choix des producteurs et des produits. Les repères conventionnels pour objectiver les caractéristiques des produits sont liés à des « objets » et des « êtres ». La disposition des crémières d'un certificat de dépistage des animaux dont sont issus les produits est un objet de la convention industrielle. Ces « êtres » et « objets » sont en forte interaction entre les offreurs et les consommateurs, exemple du certificat de dépistage des animaux chez le crémier.

Nous pouvons répondre que l'hypothèse 2 n'est pas confirmée puisque l'expérience et la compétence ne sont pas mobilisées chez l'ensemble des consommateurs pour évaluer les produits qu'ils achètent. Le recours aux conventions pour cette évaluation est récurrent

surtout que seul 26 sur 80 consommateurs disent avoir quelques connaissances pour reconnaître un bon produit.

Conclusion générale

La présente thèse a traité la problématique de la construction de la qualité dans la filière laitière de la wilaya de Médéa en Algérie. Elle met en évidence les types de coordinations entre les acteurs qui ont fait émerger cette qualité. Cette recherche s'inscrit dans une démarche conventionnaliste, qui permet une large portée opérationnelle pour répondre à nos objectifs. Nous avons aussi fait appel aux outils de l'analyse de filière pour délimiter nos sous-filières et mettre en évidence les relations entre les acteurs.

Les travaux réalisés ont permis de repérer les représentations de la construction sociale de la qualité et à analyser l'organisation de l'offre sur le marché des produits laitiers de la région.

Cette recherche nous a permis de mettre en évidence les dispositifs de coordination entre les acteurs de la filière laitière de la wilaya de Médéa. Ces dispositifs étayant le fonctionnement de la filière, mettent en lumière l'émergence de formes de coordination impliquant des logiques formelles et informelles avec des interconnexions entre la filière laitière industrielle et traditionnelle de la région. Ces interconnexions ressortent clairement dans notre enquête et sont illustrées dans les schémas retraçant l'itinéraire des flux et les relations entre les acteurs.

Cette conclusion reprend les principaux résultats de la thèse et ouvre sur des perspectives de recherche tout en mettant en évidence son implication pour les politiques et aux projets de développement.

Les résultats de cette recherche peuvent se résumer dans ces principaux points

- Une diversité des formes de coordination de la qualité lors des échanges.
- Les centres de collecte, les crémeries et les laiteries sont des lieux de compromis entre des conventions de différentes natures.

- Dynamique et évolution des conventions
- Le rôle de la proximité dans la qualification des produits
- Une faible implication de l'offre dans l'objectivation des repères conventionnels

1. Une diversité des formes de coordination de la qualité lors des échanges.

Notre recherche a mis en évidence une pluralité de formes de coordination de la qualité entre les partenaires de l'échange. L'élaboration d'une grille d'analyse inspirée de celle de Boltanski & Thevenot a permis une analyse des règles qui sous-tendent les échanges, et donc les relations qui se construisent entre les partenaires de l'échange. Ces règles renvoient aux six mondes de justification présentés dans la grille d'analyse (domestique, marchand, industriel, opinion, inspiration, civique).

Nous avons mis en évidence l'importance de la convention domestique dans les entités de la filière, elle est suivie de la convention marchande. Cela signifie une forte inspiration des relations personnelles et familiales dans les échanges. Que ce soit dans la filière industrielle ou traditionnelle, nous constatons la forte présence du monde domestique. Dans la filière industrielle, qui est encadrée par des contrats entre les partenaires, il existe nombre d'acteurs dit « informels », qui interviennent. La convention domestique est aussi présente dans les groupes où les relations sont formelles et définies avec des règles établies par les partenaires. La convention industrielle est souvent interférée par des relations domestiques ou marchandes. Les coordinations se font souvent par plusieurs conventions de différentes natures, ceci semble jouer un rôle important dans l'efficacité des coordinations et assure une flexibilité et souplesse au déroulement des échanges.

Par ailleurs, les interprétations selon lesquels les formes de coordination du marché résultent du calcul rationnel des acteurs et du niveau des coûts de transaction ou par la segmentation en secteur formel /secteur informel sont relativisées dans cette recherche. La coexistence de formes de coordination variables doit être interprétée par la capacité des acteurs de la filière lait à définir les caractéristiques de leurs produits, et non par l'idée

d'un secteur industriel porté par les programmes politiques ou par la recherche d'optimisation des coûts de transaction.

2. Compromis entre des conventions de différentes natures

Les unités de production, de collecte ou de transformation ne relèvent pas d'une convention, mais sont des dispositifs hétérogènes qui répondent à des règles diverses. Cet appel à plusieurs conventions est le compromis qui repose sur plusieurs règles qui permettent de faire converger les exigences contradictoires de conventions sur lesquelles s'appuient les acteurs.

Des compromis sont repérés dans les différentes coordinations. Les laiteries et les collecteurs mettent en place des ressources domestiques à celles purement marchandes qui permettent de faire face et de résister à l'opportunisme et à la concurrence du monde marchand. Les acteurs procèdent à la fidélisation des éleveurs en leur octroyant des crédits, et un accompagnement technique et administratif. Ce type de compromis est présent dans trois des quatre modèles présentés dans le chapitre 7. Cette forme de compromis est de type marchand-domestique.

Un compromis industriel-domestique-marchand est repéré chez les centres de collecte agréés par les laiteries¹. La mise en place de ressources industrielles exigées notamment par les laiteries et par l'Etat en termes de contrats, de techniques de contrôle de la qualité est complétée par une mise en place de ressources marchandes imposées par le nouveau statut du chef du centre de collecte qui recherche à maximiser son profit par l'élargissement de son réseau de collecte, mais aussi par l'introduction de ressources domestiques. Ces ressources domestiques se voient dans les relations de confiance qu'ils

¹ Avant 2009, les laiteries ont loué des locaux pour installer leurs centres de collecte, installé un salarié pour gérer ces centres. Après 2009, et afin d'inciter les chefs des centres de collecte à collecter plus de lait, ils sont passés du statut de salarié au statut de sous-traitants et partenaires des laiteries. Ils sont les propriétaires des locaux, mais pas du matériel pour lequel ils payent un droit d'usage, mais ils travaillent exclusivement avec les laiteries propriétaires du matériel. Au lieu de leur salaire, ils touchent 5DA de prime accordée par l'Etat sur chaque litre collecté.

développent avec des éleveurs qui ne sont pas adhérents au programme de développement de la filière lait, et dont le lait est collecté et mis sur le compte d'un autre éleveur. Toute cette comptabilité est tenue par les chefs des centres qui vont procéder au paiement de l'ensemble de ces éleveurs.

Les crémeries recourent à des formes d'accord construites sur une diversité des ressources, mobilisées notamment par l'équipement marchand, industriel, domestique, et d'opinion. Entre la contrainte réglementaire

4. Dynamique et évolution des conventions

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, il y a des facteurs exogènes et endogènes qui peuvent influencer la pérennité de la convention établie, et peuvent être à l'origine d'une alternative. Nous avons vu dans le chapitre 5, les frictions qui existent dans les groupes d'acteurs de la filière lait. Nous avons constaté la cohabitation de plusieurs conventions chez un groupe donné. Quand les mêmes conventions existent chez l'ensemble des membres, cela peut être une convention hybride inscrite dans plusieurs mondes (au sens de Boltanski). Toutefois, nous avons repéré dans ce qui précède, des valeurs d'un monde qui existent chez un individu, mais pas chez les autres, ce qui peut être source de friction, et qui peut dans les conditions favorables être à l'origine de la disparition du groupe, ou du type de coordination. L'instauration de normes et relations basées sur des éléments des conventions industrielles, comme les contrats écrits, contrôle de la qualité du lait avant la collecte ... est une nouveauté dans le paysage de la filière laitière algérienne où les liens sont traditionnellement basés sur la confiance et des arrangements non écrits. Les conventions de coordination entre les acteurs sont dans un stade de transition entre les pratiques traditionnelles (conventions domestiques et marchandes) et les pratiques industrielles

Nous avons rencontré un groupe de 5 éleveurs de la région de Chehbounia. Sur les 5 éleveurs, 3 ne commercialisent pas leur lait, pour sa sacralité. Selon leur croyance, un produit blanc (lait et produits laitiers) ne peut être vendu et que dans la région, il est mal vu

de faire du commerce avec du lait. Ces produits sont destinés à l'autoconsommation ou à faire des offrandes pour que dieu bénisse leur activité et apporte la prospérité. Les deux autres éleveurs nous racontent que depuis deux ans, un collecteur est venu dans leur région et leur a proposé d'acheter leur lait. Parallèlement à cette proposition, ces jeunes de 27 et 45 ans ont obtenu un crédit bonifié pour l'extension de leur exploitation dans le cadre du programme de l'Ansej¹.

5. Une faible implication de l'offre dans l'objectivation des repères conventionnels

Les procédures de qualifications des produits traditionnels sont liés aux compétences des acteurs de l'offre et de celles des acquéreurs qui développent aussi des compétences ou des repères pour qualifier les produits qu'ils consomment. Les repères conventionnels des consommateurs s'appuient sur des personnes et des objets. Les crémiers de la wilaya de Médéa affichent un certificat de dépistage sur le mur de leurs locaux. Cela signifie que les animaux dont est issu le lait utilisé pour la fabrication des différents produits sont indemnes de toute maladie qui puisse atteindre la santé du consommateur. Cependant, une partie du lait est issue des animaux dont la situation sanitaire est inconnue, ce qui rend faible l'interaction entre l'objet ou le matériel d'une convention industrielle. Cette faible interaction se voit aussi dans le manque d'intérêt des consommateurs à cette affiche pourtant obligatoire. Ce qui signifie que l'interaction entre les repères conventionnels mobilisés par les offreurs et ceux des acquéreurs est faible. L'incertitude sur la qualité des produits est imbriquée dans la confiance accordée par les consommateurs. La proximité joue un rôle important dans l'instauration de cette confiance qui nécessite peu « d'objets » pour réaliser les transactions.

Apports de la thèse

Cette thèse met en avant sa portée sur un thème majeur de l'économie rurale qui est celui de la production locale, la proximité et le territoire. Sa portée sur les sciences de gestion

¹ Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

réside dans le traitement de la problématique de la qualité par les conventions et de la coordination entre les acteurs de la filière laitière.

Porter l'intérêt à la construction de la qualité des produits en dehors de toute forme officielle de qualité est une originalité dans un pays qui, pour l'heure n'a pas l'intérêt qu'elle mérite. Cette recherche s'intéresse au volet de l'échange tandis que la vision dominée est celle de la production.

1- L'importance de l'économie de la qualité alternative

A la différence de la gouvernance de la qualité, qui a pour objet de réduire l'asymétrie de l'information, l'économie de la qualité alternative cherche à trouver un accord entre les parties prenantes.

Dans le cas des produits laitiers, la qualité finale du produit dépend aussi de la qualité du lait avant sa transformation et toutes les parties intervenant dans sa production et acheminement. La recherche de qualité, de ce fait, concerne aussi bien les produits finaux qu'intermédiaires et intègre toutes les incertitudes dans l'ensemble des échanges

Le choix de l'économie des conventions pour approcher notre problématique permet de répondre à la fois aux préoccupations de l'économie et des sciences de gestion. Son application à la filière laitière en Algérie constitue une innovation méthodologique importante pour la recherche en Algérie dans les problématiques de la filière lait qui jusque-là n'ont jamais été abordées dans toutes ces dimensions.

2- Sur le plan méthodologique

Nous avons procédé à des questionnaires individuels adressés aux acteurs de la filière laitière. Le repérage des conventions dans les entités de la filière s'est fait par un croisement des « mondes » ou des conventions de valeurs auxquels adhère chaque acteur. Ce croisement s'est fait dans le but de définir les mondes qui font consensus et qui coordonnent l'échange entre les acteurs. L'absence de certification et d'organisations de

producteurs, qui puissent donner un cadre de valeurs communes aux acteurs, nous a conduits à chercher ces valeurs communes émergées spontanément par la conjugaison des aléas de différentes natures. D'éventuels travaux sur l'organisation des producteurs peuvent s'appuyer sur ces résultats.

3- Implication pour les politiques et projets de développement

Réhabilitation des crémeries traditionnelles : redonner dans un contexte d'épuisement des réserves de l'Etat et du poids que pèsent les subventions à l'agriculture de façon générale et de la filière lait en particulier sur le trésor public, les pouvoirs publics avancent l'éventualité de suppression ou de réduction de certaines des aides. Il serait intéressant, et dans la suite de cette recherche à interroger les acteurs sur leur réaction face à ces mesures. La filière traditionnelle ne bénéficiant d'aucune aide de l'Etat, serait probablement celle qui prendra les parts de marché perdues.

Dépasser la vision de l'informel et parler d'économie réelle

Ce que nous appelons « déviation » va être considéré comme opportunité pour développer la centralité populaire (Enda Graf Sahel, 2001). La combinaison de logiques formelles et informelles au sein des filières laitières traditionnelle et industrielle joue un rôle important au marché afin de pouvoir fonctionner de manière efficace. Cette combinaison permet de mutualiser les risques et de répondre aux besoins en qualité et quantité de chacune des filières. Ainsi, les quantités de lait excédentaires de la filière traditionnelle notamment en haute saison qui ne peuvent être commercialisée ou transformée par les crémeries, vu la capacité réduite de ces dernières, sont acheminées vers la filière industrielle en créant des accords avec les acteurs formels qui sont les seuls admis sur cette filière. Inversement, le lait refusé par la filière industrielle pour non-conformité technologique notamment telle que l'acidité, se voit redirigé vers la filière traditionnelle pour servir à la transformation en lben, raib et zebda (le lait n'étant pas pasteurisé dans la filière traditionnelle).

Instaurer une confiance institutionnelle concernant les produits traditionnels

Les crémeries et l'ensemble des circuits traditionnels de commercialisation des produits laitiers sont sujets à une contestation de la part des pouvoirs publics. Ces derniers trouvent en ces circuits un obstacle au développement de la filière laitière en Algérie. Cela nous renvoie à la problématique d'asymétrie de l'information pour des caractéristiques de croyance.

Les crémeries ne sont plus ce qu'elles étaient avant l'émergence des centres de collecte et des collecteurs ambulants. Dans notre travail, nous avons distingué des crémeries qui sont clientes ou fournisseuses de la filière industrielle par le biais des collecteurs. Le respect des normes sanitaires et de qualité ne peut être assuré par les crémiers ni par les consommateurs qui se trouvent de plus en plus éloignés des centres de production. Un système de santé animale performant qui puisse renseigner de l'état de santé des animaux dont est issu le lait est indispensable dans une filière où le lait est utilisé à son état crû pour toutes les transformations sans qu'il soit pasteurisé. Ce système de santé animale comprend tous les outils d'identification et de traçabilité des animaux et des produits. La question de l'implication des pouvoirs publics n'est contestée ni par les crémiers ni par les éleveurs, cependant, les pertes et les manques à gagner engendrés par les saisies des animaux et des produits sont difficiles à supporter par les acteurs concernés. Des moyens importants devraient être mis en place par l'Etat en vue de garantir la sécurité sanitaire des produits.

Création d'espaces de communication: ces espaces serviront de lieu de rencontre entre les acteurs de la filière pour échanger entre eux et trouver des solutions pour résoudre leurs frictions. Ces espaces peuvent aboutir à la mise en place de codes de bonnes pratiques chez tous les types d'acteurs.

Création d'un point de vente commun : La création d'un point de vente commun pour des produits à forte valeur et typicité permet le développement d'un marché de produits traditionnels au-delà des frontières de la région. La mise en commun des produits et savoir-faire contribue à la mutualisation des risques pour les producteurs, mais aussi à gagner la confiance des clients de la région ou hors de la région. Cet espace de vente ou boutique paysanne assure une régularité de l'offre en différents produits. La non synchronisation des

animaux par les éleveurs devient intéressante dans ce cas. Elle permet d'éviter des ruptures de disponibilité de certains produits et assurer une régularité de l'offre.

La mise en commun des savoir-faire peut être une première étape pour une inscription dans une démarche officielle de qualification des produits.

Limites et perspectives de recherche.

Cette thèse présente des limites sur différents aspects, théorique, méthodologique et d'analyse empirique.

L'un des apports de l'économie des conventions est d'avoir montré que la qualité est un processus de construction et de négociation entre les acteurs et s'est moins s'intéresser à la création ou diffusion de normes de qualité, ce qui met en avant l'activité cognitive individuelle (Mazé, 2003). De ce fait, l'analyse de la qualité permet de repérer plusieurs conventions. cette analyse est basée sur de la justification et de la légitimation selon Boltanski Thévenot (1991). L'opérationnalisation de cette théorie n'a pas été aisée sans faire appel à d'autres théories plus opérationnelles pour combiner les outils de ces théories à la grille d'analyse de Boltanski et de Thévenot et nous aider à repérer les conventions de qualité. Nous avons de ce fait appel aux outils de l'analyse des filières et au comportement du consommateur sans prendre en considération toutes les démarches méthodologiques et empiriques de ces théories. Notre objectif n'étant pas de quantifier les phénomènes mais débayer un terrain et apporter les premiers éléments de réflexion sur les modes de coordination dans la filière laitière.

Cette recherche présente d'autres limites qui vont ressortir dans les perspectives de recherche que nous proposons dans ce qui suit et qui méritent approfondissement.

1- La dimension territoire des produits traditionnels

Les consommateurs de la wilaya de Médéa ont montré un attachement aux produits traditionnels. La dimension territoire n'est pas mise en évidence dans la présente recherche

du fait de sa délimitation géographique restreinte. L'absence de travaux de recherche sur la consommation des produits laitiers traditionnels dans d'autres régions d'Algérie, nous mène à soulever la question ambivalente : Les consommateurs sont-ils attachés aux produits traditionnels ou sont-ils attachés à ces produits du fait de leur lieu de production, donc leur territoire ? Pour répondre à cette question, il serait intéressant, dans de futures recherches, à mener des travaux sur la consommation des produits dans les autres régions d'Algérie et de creuser les questions de la perception des consommateurs de la région de Médéa de la qualité des produits laitiers traditionnels des autres régions ou inversement. Nous posons l'hypothèse que les produits laitiers de la wilaya de Médéa bénéficient d'une notoriété chez les consommateurs des wilayas limitrophes. Nous avons observé cela chez quelques acheteurs de la wilaya d'Alger, mais nous ne pouvons tirer de conclusions sur de faibles observations.

2- Avenir de la filière traditionnelle

Au terme de ce travail, la question de l'avenir de la filière traditionnelle reste en suspens et mérite toute l'attention des pouvoirs publics. Cette filière est abordée comme un secteur informel qu'il faut « formaliser » par plus d'incitations pour approvisionner l'industrie laitière. Ces derniers se justifient par le risque sanitaire que peut encourir le consommateur, ainsi que le besoin de l'industrie laitière. Cette industrie fonctionne principalement avec la poudre de lait importée qui pèse lourd dans le budget de l'Etat et qu'il conviendrait d'alléger. Les consommateurs de la région de Médéa sont attachés aux modes de consommation traditionnels, et la question sanitaire ne trouve pas toute sa sensibilité. Néanmoins, la non identification du cheptel et des éleveurs, et l'insuffisance du suivi sanitaire des animaux peuvent être à l'origine de problèmes sanitaires.

3- Dynamique et évolution des conventions

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, il y a des facteurs exogènes et endogènes qui peuvent influencer la pérennité de la convention établie, et peuvent être à l'origine d'une alternative. Nous avons vu dans le chapitre 5, les frictions qui existent dans les groupes

d'acteurs de la filière lait. Nous avons constaté la cohabitation de plusieurs conventions chez un groupe donné. Quand les mêmes conventions existent chez l'ensemble des membres, cela peut être une convention hybride inscrite dans plusieurs mondes (au sens de Boltanski). Toutefois, nous avons repéré dans ce qui précède, des valeurs d'un monde qui existent chez un individu, mais pas chez les autres, ce qui peut être source de friction, et qui peut dans les conditions favorables être à l'origine de la disparition du groupe, ou du type de coordination. L'instauration de normes et relations basées sur des éléments des conventions industrielles, comme les contrats écrits, contrôle de la qualité du lait avant la collecte ... est une nouveauté dans le paysage de la filière laitière algérienne où les liens sont traditionnellement basés sur la confiance et des arrangements non écrits. Nous concluons, comme le suggère Gomez (1994) que les conventions ont une dynamique et peuvent se transformer. Les conventions de coordination entre les acteurs sont dans un stade de transition entre les pratiques traditionnelles (conventions domestiques et marchandes) et les pratiques industrielles. Nous nous posons la question de l'évolution que pourraient prendre ces conventions dans notre cas. Nous avons parlé dans les premiers chapitres des incitations octroyées par l'Etat et le rôle que cela a joué dans les changements des comportements des acteurs qui adoptent des conventions industrielles avec des comportements d'ordre domestique. Les incitations peuvent être l'un des facteurs exogènes qui met en confrontation deux ou plusieurs conventions selon qui aboutit selon Amblard (2003) à des réactions de confrontation ou de coopération. Dans le contexte actuel de crise que vit le pays, une baisse ou même suppression des subventions de l'Etat dans différents domaines est en discussion. Il serait intéressant de voir la portée de ces éventuels changements dans la filière lait dans ses modes de coordination.

4- Valorisation des produits locaux

La standardisation des produits par l'introduction d'objets industriels (ex de centrifugeuse dans les crémeries) peut certes contribuer à fixer le niveau de la qualité et la capacité de la reproduire, et permet d'alléger le travail des fabricants de produits traditionnels, cependant l'introduction de ces innovations astreint la diversité des produits. Le *smen* acheté chez les

crémiers est moins apprécié que celui acheté directement chez l'éleveur, baratté dans la peau d'animaux traitée avec des herbes aromatiques.

Une démarche de valorisation des produits laitiers artisanaux par la mise en place d'un dispositif de soutien et d'organisation de ces acteurs peut engendrer une valeur ajoutée à la filière et empêcher la disparition de certaines pratiques de fabrication et des savoir-faire. Cette démarche ne peut se faire sans un appui à, l'organisation, la formation et l'encadrement des acteurs de la filière traditionnelle. Une approche constructiviste de la qualité qui repose sur une innovation organisationnelle des acteurs telle que proposée par Casabianca *et al.* (1994) peut s'avérer le déclencheur du processus de développement.

Ce travail de recherche nous a permis d'appliquer les outils de l'économie des conventions pour analyser la construction sociale de la qualité des produits laitiers de la région de Médéa.

Il est à souligner un premier apport de cette thèse qui est celui de son « originalité » dans l'application des outils de l'économie des conventions à la filière lait. L'absence d'organisation officielle par des groupements d'éleveurs, coopératives ou organisation professionnelle ainsi que toute forme de qualification officielle dans la filière lait, nous a amené à innover sur le plan méthodologique. Nous avons construit des groupes d'acteurs à travers leurs modes d'organisation réelle sur le terrain (coordination sans accord préalable).

Bibliographie

Aggad H., Mahouz F., Ammar Y.A., Kihal M. (2009). Evaluation de la qualité hygiénique du lait dans l'ouest algérien. *Rev Méd Vét*, vol. 160, p. 590-595.

Agriland.ie. (2014). <http://www.agriland.ie/farming-news/algeria-may-play-vital-role-supporting-dairy-markets/>

<http://www.agriland.ie/farming-news/algeria-may-play-vital-role-supporting-dairy-markets/>

Akerlof G. (1970). The market for « lemons » : quality uncertainty and the market mechanism. *Quarterly Journal of Economics*, vol. 84, n. 3, p. 488-500.

Alami R.M. (2006). Le secteur informel au Maroc: 1956-2004. *Royaume du Maroc*, vol. 50, p. 81-97.

Alary V., El Mourid M. (2005). Les politiques alimentaires au Maghreb et leurs conséquences sur les sociétés agropastorales. *Revue Tiers Monde*, n. 4, p. 785-810.

Allaire J., Boyer R. (1995). *La grande transformation de l'agriculture : lectures conventionnalistes et régulationnistes*. Economica ed. 444 p. (n. Economie Agricole et Agroalimentaire).

Amblard H., Bernoux P., Herreros G., Livian Y.F. (1996). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. SEUIL.

Amblard M. (1991). Vers une théorie sur la dynamique des conventions. *Revue économique*, vol. 2, p. 233-274.

Amblard M. (2003). Chapitre 5. Vers une théorie sur la dynamique des conventions. *Management*, p. 139-158.

Amellal R. (1995). La filière lait en Algérie: entre l'objectif de la sécurité. *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*, vol. 10, n. 14, p. 229.

Ameur A., Rahal K., Bouyoucef A. (2012). Evaluation du nettoyage des tanks de réfrigération dans les fermes laitières de la région de Freha (Algérie). *Revue «Nature & Technologie»*, n. vol. 6, p. 81.

Amichi H., Bouarfa S., Kuper M. (2015). Arrangements informels et types d'agriculture sur les terres publiques en Algérie: quels arbitrages? *Revue Tiers Monde*, n. 1, p. 47-67.

Arrow K. (1963). Uncertainty and the welfare economics of medical care. *American Economic Review*, vol. 53, n. 5, p. 941-973.

Arrow K., Debreu G. (1954). The Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy *Econometrica*, vol. XXII, p. 90.

Aurier P., Sirieix L. (2004). *Le marketing des produits agroalimentaires*. Dunod.

Aurier P., Sirieix L. (2016). *MARKETING DE L'AGRO ALIMENTAIRE. Environnement, stratégies et plans d'action*, éditions Dunod,

Barjolle D., Boisseaux S., Dufour M. (1998). Le lien au terroir. *Bilan des travaux de*,

Barjolle D., Chappuis J.-M. (2000). Coordination des acteurs dans deux filières aoc Une approche par la théorie des coûts de transaction. *Économie rurale*, vol. 258, n. 1, p. 90-100.

Batifoulie P. (1992). Le rôle des conventions dans le système de santé. *Sciences sociales et santé*, vol. 10, n. 1, p. 5-44.

Batifoulie P. (1999). Ethique professionnelle et activité médicale: une analyse en termes de conventions. *Finance, Contrôle, Stratégie*, vol. 2, p. 5-24.

Batifoulie P. (2001). *Théorie des conventions*. Economica ed.

Bedrani S., Bouaita A. (1998). Consommation et production du lait en Algérie: éléments de bilan et perspectives. *Les cahiers de CREAD*, vol. 44, p. 45-70.

Bédrani S., Boukhari N., Djennane A. (1997). Eléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur l'agriculture en Algérie. *Options Méditerranéennes, Série B*, n. 11, p. 121-149.

Bekhouche-Guendouz N. (2011). *Evaluation de la Durabilité des Exploitations Bovines Laitières des Bassins*

de la Mitidja et d'Annaba. INPL-ENSA, (vol. doctorat en Sciences agronomiques).

Belch A., Willis L. (2002). Family decision at the turn of the century: Has the changing structure of households impacted the family decision-making process? *Journal of Consumer Behaviour*, vol. 2, n. 2, p. 14.

Belhadia M., Yakhlef H. (2013). Performances de production laitière et de reproduction des élevages bovins laitiers, en zone semi-aride: les plaines du haut Cheliff, Nord de

l'Algérie. *Livestock Research for Rural Development*, vol. 25, n. 6, p. 2013.

Bellache Y. (2010). *L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête des ménages: le cas de Bejaia*. Thèse de doctorat en Sciences économiques: Université Paris-Est.

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00593812>

Bencharif A. (2001). Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie: état des lieux et problématiques. *Options Méditerranéennes Série B Etudes et Recherches*, vol. 32, p. 25-45.

Benetti C. (1974). Valeur et répartition.

Benetti C., Cartelier J. (1980). *Marchands, salariat et capitalistes*. Paris: François Maspero.

Benfrid M. (1998). La commercialisation du bétail et de la viande rouge en Algérie. *Options Méditerranéennes: Série A. Séminaires Méditerranéens*, n. 35, p. 163-174.

Benyoucef M.T. (2005). Diagnostic systémique de la filière lait en Algérie: organisation et traitement de l'information pour l'analyse des profils de livraison en laiteries et des paramètres de production des élevages. *El-Harrach, Alger: Thèse de doctorat d'Etat. Institut National Agronomique*,

Bérard L., Marchenay P. (1995). *Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir*. Ministère de la culture/Maison des sciences de l'homme. (n. 24).

Bergadaà M., Del Bucchia C. (2009). La recherche de proximité par le client dans le secteur de la grande consommation alimentaire. *Management & avenir*, n. 1, p. 121-135.

Bessaoud O. (1994). L'agriculture en Algérie: de l'autogestion à l'ajustement. *CIHEAM, options méditerranéennes, série*, n. 8, p. 89-103.

Bessaoud O. (2013). Aux origines paysannes et rurales des bouleversements politiques en Afrique du Nord : l'exception algérienne. *Maghreb - Machrek*, vol. 215, n. 1, p. 9-30.

<https://www.cairn.info/revue-maghreb-machrek-2013-1-page-9.htm>

Bessy C. (1993). *Les licenciements économiques: à la charnière du droit et de l'économie*. CNRS.

Bessy C., Favereau O. (2003). Institutions et Economie des conventions *Cahiers d'économie politique*, vol. 1, n. 44, p. 46.

Biencourt O. (1996). Concurrence par la qualité dans le transport routier de marchandises: normes ou réseaux? *Revue d'économie industrielle*, vol. 75, n. 1, p. 211-222.

Biencourt O., Chaserant T., Rebérioux A. (2001). L'économie des conventions: l'affirmation d'un programme de recherche. In: *Théorie des conventions*. Economica.

Blondiaux L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie: actualité de la démocratie participative*. Seuil Paris.

Boltanski L., Thévenot L. (1987). *Les économies de la grandeur*. (Cahiers d'études du centre).

Boltanski L., Thévenot L. (1991). *De la justification: les économies de la grandeur*.

Bonny S. (2000). les consommateurs, l'agriculture, la qualité et la sécurité des aliments. *Une analyse*,

Bouamra-Mechemache Z., Duvaleix-Tréguer S., Ridier A. (2015). Contrats et modes de coordination en agriculture. *Économie rurale*, n. 1, p. 7-28.

Bouazouni O. (2008). Etude d'impact des prix des produits alimentaires de base sur les ménages pauvres algériens. *Une étude pour le compte du programme alimentaire mondial*, disponible on-line: <http://home.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp194575.pdf> (29/06/2013),

Bouba-Olga O., Grossetti M. (2008). Socio-économie de proximité. *Revue d'économie régionale & urbaine*, n. 3, p. 311-328.

Bouchaib F., Jouve A.-M. (2010). Le morcellement informel du foncier en Algérie. *Cahiers Agricultures*, vol. 19, n. 6, p. 454-459.

Boudjenouia A., Fleury A., Tacherift A. (2008). L'agriculture périurbaine à Sétif (Algérie): quel avenir face à la croissance urbaine? *Biotechnologie, agronomie, société et environnement*, vol. 12, n. 1, p. 23-30.

Boukella M. (1996). *Les industries agro-alimentaires en Algérie: politiques, structures et performances depuis l'indépendance*. CIHEAM Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Boulianne M. (2013). Artisans du pays et imaginaires fromagers : La qualification des fromages fins du Québec comme produits de terroir. *Anthropologie et Sociétés*, vol. 37, n. 2, p. 213-231.

Bourbouze A., Chouchen A., Eddebbah A., Pluinage J., Yakhlef H. (1989). *Analyse comparée de l'effet des politiques laitières sur les structures de production et de collecte dans les pays du Maghreb*. CIHEAM. Rabat (Morocco), 25-27 Oct 1988,

Boussard J.-M. (1965). Réflexions sur l'objet de l'économie rurale. *Économie rurale*, vol. 63, n. 1, p. 89-99.

Bouyacoub A. (1997). L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel. *Confluences méditerranée*, vol. 21, p. 81.

Bouzebda Z., Bouzebda F., Guellati M.A., Grain F. (2006). Evaluation des paramètres de la gestion de la reproduction dans un élevage bovin du nord est algérien. *Sciences & Technologie C*, n. 24, p. 13-16.

Brand S. (2017). *L'analyse institutionnaliste du rôle du négoce vitivinicole: de la filière au mesosystème*. Thèse de doctorat en Sciences économiques.: Université de Bordeaux.

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01544045>

Bricas N., Cheyns E. (2006). *Consommation et qualification des aliments dans des villes africaines. Pluralité des références identitaires et des modes de coordination*. Journée d'études du GDR « Economie et Sociologie », Les nouvelles figures des marchés agroalimentaires ; apports croisés de l'économie, de la sociologie et de la gestion. 23 et 24 mars, Montpellier.

Bruneteaux P., Lanzarini C. (1998). Les entretiens informels. *Sociétés contemporaines*, vol. 30, n. 1, p. 157-180.

Callon M. (2002). Pour en finir avec les incertitudes? *Sociologie du travail*, p. 261-267.

Callon M., Méadel C., Rabeharisoa V. (2000a). L'économie des qualités. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 13, n. 52, p. 211-239.

Callon M., Méadel C., Rabeharisoa V. (2000b). L'économie des qualités. *Politix*, vol. 13, n. 52, p. 211-239.

Capelli S., Sabadie W. (2008). *Le rôle des interactions dans la qualité de service*. p.

Casabianca F., De Sainte-Marie C., Santucci P., Vallerand F., Prost J. (1994). Maîtrise de la qualité et solidarité des acteurs. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, p. 343-358.

Cazes-Valette G. (1998). Anthropologie et marketing en synergie: le cas de la vache folle. *Actes de la 2ème Journée de Recherche en Marketing de Bourgogne*, p. 4-22.

Cazes-Valettes. (2001). Le comportement du consommateur décodé par l'anthropologie. Le cas des crises de la vache folle. *Revue Française de Marketing*, n. 183/184, p. 99-113.

Chalmin P. (1999). *Cyclope. Lait et produits laitiers*. Editions Economica. Paris. p.

Chamberlain E. (1933). The theory of monopolistic competition (Cambridge, MA).

Chamberlin E.H. (1933). *The theory of monopolistic competition*. JSTOR. (vol. 6).

Chamberlin E.H. (1953). The product as an economic variable. *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 67, n. 1, p. 1-29.

Charry K., Pecheux C. (2011). Enfants et promotion de l'alimentation saine: étude de l'efficacité de l'utilisation de menaces en publicité. *Recherche et Applications en Marketing (French Edition)*, vol. 26, n. 2, p. 3-20.

Chauveau J.-P., Le Pape M., Olivier de Sardan J.-P. (2001). La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité de normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala, p. 145-162.

Chemma N., Kerzabi A., Arabeche Z. (2016). *Dynamique concurrentielle et avantage concurrentiel des entreprises: Le cas du secteur des Produits Laitiers Frais en Algérie*. Thèse de doctorat, université de Tlemcen, Algérie.

Chenouf N.S. (2014). *Qualité hygiénique et sanitaire du lait cru le long de la filière du lait dans la wilaya de Djelfa*. Université de Djelfa.

Cherfaoui A. (2009). *La Portée du concept de groupe stratégique. Application au secteur laitier privé en Algérie*. Université de la Méditerranée.

Cheriet F., Le Roy F., Rastoin J.-L. (2008). Les alliances stratégiques asymétriques entre multinationales et PME: Le cas de Danone-Djurdjura en Algérie¹. *Revue internationale PME: Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, vol. 21, n. 1, p. 35-68.

Cheyne E. (1998). *Identification et construction sociale de la qualité de produits agro-alimentaires. Le cas de l'alimentation urbaine au Burkina Faso*.

Cheyne E., Bricas N. (2003). *La construction de la qualité des produits alimentaires: le cas du soumbala, des céréales et des viandes sur le marché de Ouagadougou au Burkina Faso*. Quae.

Cheyne E., Ponte S. (2017). L'économie des conventions dans les études agroalimentaires

anglophones. Filiation avec l'école française, circulation et nouvelles perspectives. In: *Transformations agricoles et agroalimentaires : entre écologie et capitalisme. Versailles (France)* Editions Quae. ed. Allaire G, Daviron B. p. 429.

CNES. (2004). *La configuration du foncier en Algérie. Une contrainte au développement économique*

CNES. p. (vol 24 ème session plénière).

Coase R.H. (1937). The nature of the firm. *economica*, vol. 4, n. 16, p. 386-405.

Cohendet P., Llerena P. (1990). Nature de l'information, évaluation et organisation de l'entreprise. *Revue d'économie industrielle*, vol. 51, n. 1, p. 141-165.

Dampérat M. (2006). Vers un renforcement de la proximité des relations client. *Revue française de gestion*, vol. 162, n. 3, p. 115-125.

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2006-3-page-115.htm>

Daoudi A., Wampfler B. (2010). Le financement informel dans l'agriculture algérienne: les principales pratiques et leurs déterminants. *Cahiers Agricultures*, vol. 19, n. 4, p. 243-248 (1).

Darby M.R., Karni E. (1973). Free competition and the optimal amount of fraud. *The Journal of law and economics*, vol. 16, n. 1, p. 67-88.

David A., Hatchuel A., Laufer R. (2000). *Les nouvelles fondations des sciences de gestion: éléments d'épistémologie pour la recherche en management*. Collection FNEGE, Librairie Vuibert, Paris. p.

Dedeire M., Giraudel J.-L. (2007). La distance cognitive avec le territoire d'origine du produit alimentaire. Une mesure par les réseaux de neurones (Kohonen). *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n. 301, p. 36-54.

Dedeire M., Tozanli S. (2008). Les paradoxes des distances dans la construction des identités alimentaires par acculturation. *Anthropology of food*, n. S3,

Demsetz H. (1979). Accounting for Advertising as a Barrier to Entry. *Journal of Business*, p. 345-360.

Diaz-Bone R., Thévenot L. (2010). La sociologie des conventions. La théorie des conventions, élément central des nouvelles sciences sociales françaises. *Trivium*, vol. 5, p. 2-13.

Divard R., Robert-Demontrond P. (1997). La nostalgie: un thème récent dans la recherche marketing. *Recherche et Applications en Marketing (French Edition)*, vol. 12, n. 4, p. 41-62.

Djermoun A., Belhadia M., Chehat F., Bencharif A. (2014). Les formes de coordination entre les acteurs de la filière lait au niveau de la région de Chélif. *New medit: Mediterranean journal of economics, agriculture and environment= Revue méditerranéenne d'economie, agriculture et environnement*, vol. 13, n. 3, p. 39-49.

Djermoun A., Chehat F. (2010). Les circuits empruntés par le lait local dans le Chélif en Algérie: importance du circuit informel. *Livestock research for rural development*, vol. 22,

Dumez H. (2013). *Qu'est-ce que la recherche qualitative? Problèmes épistémologiques, méthodologiques et de théorisation*. ESKA. 29-42 p. (n. 2). Annales des Mines-Gérer et comprendre,

Dupuy J.P., Eymard-Duvernay F., Favereau O., Orlean A., Salais R., Thévenot L. (1989). *l'économie des conventions*. 141-146 p. (Revue économique, vol 40, n. 2).

Durand B. (2008). Les magasins de proximité. *La Revue des Sciences de Gestion*, n. 1, p. 75-83.

Durkheim E. (1893). *De la division du travail social: étude sur l'organisation des sociétés supérieures*. Alcan.

Durkheim E. (1978). *De la division du travail social*. 10. Aufl. Paris: PUF,

El Hassani S.K. (2013). La Dépendance Alimentaire en Algérie: Importation de Lait en Poudre versus Production Locale, Quelle Evolution? *Mediterranean Journal of Social Sciences*, vol. 4, n. 11, p. 152.

Enda Graf Sahel. (2001). *Une Afrique s' invente: recherches populaires et apprentissages démocratiques*. KARTHALA Editions.

Escalas J.E., Bettman J.R. (2005). Self-construal, reference groups, and brand meaning. *Journal of consumer research*, vol. 32, n. 3, p. 378-389.

Eymard-Duvernay F. (1989). *Conventions de qualité et formes de coordination*. 329-359 p. (Revue économique, vol. 40, n. 2).

Eymard-Duvernay F. (1994). Coordination des échanges par l'entreprise et qualité des biens. *Analyse économique des conventions*, p. 307-334.

Eymard-Duvernay F. (1999). Approches conventionnalistes des entreprises. *Annales des Mines*, p. 14.

FaoStat. p. <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/FBS>

Favereau O. (2006). Objets de gestion et objet de la théorie économique. *Revue française de gestion*, vol. 32, n. 160, p. 67-80.

Ferrandi J. (2012). Le produit nostalgique alimentaire: un produit authentique. *8e Journée AFM du Marketing Agroalimentaire, Montpellier*, vol. 28,

Filser M. (1994). *Le comportement du consommateur*. Dalloz.

Foureau F. (1896). *Essai de catalogue des noms arabes et berbères de quelques plantes, arbustes et arbres algériens et sahariens ou introduits et cultivés en Algérie*. A. Challamel.

Frisou J. (2005). Une approche tendancielle du comportement de fidélité: du concept à sa mesure. *Recherche et Applications en Marketing (French Edition)*, vol. 20, n. 2, p. 105-125.

Gabriel P. (2004). L'analyse conventionnaliste appliquée à la biotechnologie végétale. *[Revue française de gestion]*, vol. 4, n. 15, p. 31-49.

Ghazi K., Niar A. (2011). Qualité hygiénique du lait cru de vache dans les différents élevages de la Wilaya de Tiaret, articles originaux, université Ibn-Khaldoun de Tiaret. *Algérie, p194*, vol. 195,

Gherzi G. (1992). *Initiation à l'économie agro-alimentaire*.

Ghozlane F., Belkheir B., Yakhlef H. (2010). Impact du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole sur la durabilité du bovin laitier dans la wilaya de Tizi-Ouzou (Algérie). *New Medit*, vol. 3, p. 22-27.

Ghozlane F., Hafiane S., Larfaoui M.C. (1998). *Etude des paramètres zootechniques de quelques troupeaux bovins laitiers dans l'est algérien (Annaba, Guelma & El-Tarf)*. Institut national agronomique. 54-61 p. (vol. 19). Annales de l'Institut national agronomique El Harrach,

Girard R. (1977). *Mensonge romantique et vérité romanesque*. Grasset.

Giraud G., Tebby C., Amblard C. (2012). Proximité géographique et connaissance des fromages AOC chez les consommateurs. Le cas du Saint-Nectaire. *Économie rurale*.

Agricultures, alimentations, territoires, n. 329, p. 33-47.

Gomez P.-Y. (1994). *Qualité et théorie des conventions*. Economica ed. Groupe ESC-Lyon.

Gomez P.-Y. (1996). Normalisation et gestion de la firme : une approche conventionnaliste. *Revue d'économie industrielle*, vol. 75, n. 1, p. 113-131.

Gomez P.-Y. (1997). M. C. O. et modèles positifs des organisations: une esquisse critique(n 1).

Gomez P.-Y. (2006). Information et conventions. Le cadre du modèle général. *Revue française de gestion*, vol. 160, n. 1, p. 217-240.

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2006-1-page-217.htm>

Guelfand G. (2013). *Les études qualitatives: fondamentaux, méthodes, analyse, techniques*. Éditions EMS.

Gurvies P., Korchia M. (2002). Proposition d'une échelle de mesure multidimensionnelle de la confiance dans la marque. *Recherche et Applications en Marketing (French Edition)*, vol. 17, n. 3, p. 41-61.

Hart K. (1973). Informal income opportunities and urban employment in Ghana. *The journal of modern African studies*, vol. 11, n. 1, p. 61-89.

Hart O., Moore J. (1999). Foundations of incomplete contracts. *The Review of Economic Studies*, vol. 66, n. 1, p. 115-138.

Héroult-Fournier C. (2013). Est-on vraiment proche en vente directe? Typologie des consommateurs en fonction de la proximité perçue dans trois formes de vente: AMAP, Points de vente collectifs et Marchés. *Management & avenir*, n. 6, p. 167-184.

Herbert A.S. (1976). From substantive to procedural rationality. In: *25 Years of Economic Theory*. Springer. p. 65-86.

Holak S.L., Havlena W.J. (1992). Nostalgia: An exploratory study of themes and emotions in the nostalgic experience. *ACR North American Advances*,

Husser.J. (2005). *Le pilotage de la qualité par les conventions*. 16e Conférence de l'AGRH, Paris Dauphine.

Ireland N. (1995). *Information Asymmetries and Product-Quality Regulation*. Oxford

University Press. 191-209 p.

Jaenicke E.C., Shields M., Kelsey T.W. (2007). Food Processors' Use of Contracts to Purchase Agricultural Inputs: Evidence from a Pennsylvania Survey. *Agricultural and Resource Economics Review*, vol. 36, n. 2, p. 213-229.

Jazi S. (2003). Confiance et qualité perçue: le cas du secteur laitier marocain. *Revue française de gestion*, n. 3, p. 65-81.

Jaziri R., Levy-Tadjine T. (2009). Conventions et Acadepreneuriat au cœur de la gouvernance universitaire. *Revue Libanaise de Gestion et d'Économie*, vol. 2, n. 2, p. 171-199.

Jensen M.C., Meckling W.H. (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of financial economics*, vol. 3, n. 4, p. 305-360.

JORA. (2004). *Décret exécutif fixant les conditions et modalités d'agrément sanitaire des établissements dont l'activité est liée aux animaux, produits animaux et d'origine animale ainsi que de leur transport*. p. (vol Décret exécutif n° 04-82 du 26 du 18 mars 2004).

Kaci M., Sassi Y. (2007). *Industrie laitière des corps gras*. Agence Nationale de Développement de la PME. p.

Kessari M.-E. (2011). *Stabilité ou rupture des conventions dans le commerce équitable, une analyse par les organisations de producteurs: le cas des coopératives de café certifiées par FLO Cert au Costa Rica*. Montpellier, SupAgro.

Kessous A., Roux E. (2010). Les marques perçues comme «nostalgiques»: conséquences sur les attitudes et les relations des consommateurs à la marque. *Recherche et Applications en Marketing (French Edition)*, vol. 25, n. 3, p. 29-56.

Kessous A., Roux E. (2014). Nostalgie: de l'optique des consommateurs à celle des marques. *Nostalgia: from the perspective of the consumers to that of brands, Décisions Marketing*, (75), vol. 117,

Keynes J.M. (1936). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Payot.

Kheffache H., Bedrani S. (2012). *Les importations subventionnées de génisses a haut potentiel laitier : un échec dû a l'absence de politique laitière globale*. 123-135 p. (Les cahiers du CREAD, n. 101).

Kheffache H., Bedrani S., Lariba S. (2011). Etat actuel des productions animales en Algérie. In. 6èmes JRPA' 2011: « Contrôle des performances des élevages », Tizi-Ouzou.

, 9&10 mai 2011,

Kheffache H., Kessouar Y. (1999). *Etude de quelques paramètres de reproduction et de lactation chez quelques troupeaux bovins laitiers des wilayate de Boumerdes et Tizi-Ouzou*. . Memoire d'ingenieur: INA Institut National Agronomique d'Alger, (Département de Zootechnie).

Kherzat B. (2007). *Essai d'évaluation de la politique laitière en perspective de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce et à la Zone de Libre Echange avec l'Union Européenne*. INA.

Kirwan J. (2006). The interpersonal world of direct marketing: examining conventions of quality at UK farmers' markets. *Journal of Rural Studies*, vol. 22, n. 3, p. 301-312.

Knight F.H. (1921). Risk, uncertainty and profit. *New York: Hart, Schaffner and Marx*,

Koffi Emmanuel G. (2010). *Qualification des produits agricoles locaux et indications géographiques en Afrique de l'ouest: cas du riz de Kovie au Togo*. Rennes, AGROCAMPUS-OUEST.

Koopmans T.C. (1957). The construction of economic knowledge. *Three Essays on the State of Economic Science*, p. 127-66.

Köster E.P. (2003). The psychology of food choice: some often encountered fallacies. *Food Quality and Preference*, vol. 14, n. 5, p. 359-373.

Kreps D.M. (1996). Markets and hierarchies and (mathematical) economic theory. *Industrial and corporate change*, vol. 5, n. 2, p. 561-595.

Lahsaoui S. (2009). *Etude du procédé de fabrication d'un fromage traditionnel (Klila)*. Université de Batna, (vol. Ingénieur).

Lancaster K.J. (1966). A new approach to consumer theory. *Journal of political economy*, vol. 74, n. 2, p. 132-157.

Larquier G.d. (2016). *Mauvaise convention. Quand un concept passe de la théorie des jeux à l'Economie des conventions*. 183-86 p.

Le Jallé E. (2012). *La convention: ce que Lewis doit (ou non) à Hume*. p. (Revue philosophique, n. 24).

Lewis D. (1969). *Convention: a philosophical study*. Cambridge, Harvard university press.

Lewis D. (2008). *Convention: A philosophical study*. John Wiley & Sons.

Lewis W.A. (1954). Economic development with unlimited supplies of labour. *The manchester school*, vol. 22, n. 2, p. 139-191.

Lopéz de Pablo Lopéz M. (1996). *Les concepts "qualité" de l'agro-alimentaire*. 143-145 p. (Cahiers Options Méditerranéennes, vol 2, n. 15).

Lossouarn J. (2003). Stratégies dans les filières animales. *Productions animales*, vol. 16, n. 5, p. 317-324.

Luce M.F., Bettman J.R., Payne J.W. (2000). Attribute identities matter: Subjective perceptions of attribute characteristics. *Marketing Letters*, vol. 11, n. 2, p. 103-116.

Lupton S. (2002). *Incertitude sur la qualité et économie des biens controversés. Le marché d'épandage des boues de stations d'épuration urbaines*. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).

Lupton S. (2009). *Incertitude sur la qualité. De l'asymétrie d'information à l'incertitude partagée*. Université de Nanterre-Paris X.

Madani T., Mouffok C. (2008). Production laitière et performances de reproduction des vaches Montbéliardes en région semi-aride algérienne *Revue d'Elevage et de Médecine vétérinaire des Pays Tropicaux*, vol. 61, n. 2,

MADR. (2003). *Statistiques agricoles*. p.

Makhlouf M. (2015). *Performance de la filière laitière locale par le renforcement de la coordination contractuelle entre les acteurs. Cas de la wilaya de Tizi Ouzou- Algérie*. Economie Rurale: UMMTO, 345 p. (vol. doctorat).

Makhlouf M., Montaigne E., Tessa A. (2015). La politique laitière algérienne: entre sécurité alimentaire et soutien différentiel de la consommation. *New medit: Mediterranean journal of economics, agriculture and environment= Revue méditerranéenne d'economie, agriculture et environnement*, vol. 14, n. 1, p. 12-23.

Mamine F. (2011). *Transformation organisationnelle d'un système de production agroalimentaire locale, entre logiques formelles et informelles. Le cas du bassin laitier de Souk Ahras en Algérie*.

Mamine F. (2014). *Rationalité de l'informel: Une analyse néo-institutionnel de la filière lait à Souk Ahras en Algérie*. Montpellier Supagro. Thèse de doctorat.

Manouvrier É. (2004). L'endive, un produit de terroir du Nord-Pas-de-Calais? *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n. 15,

Martinez L. (2010). *Violence de la rente pétrolière: Algérie, Irak, Libye*. Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Maymo V. (2007). *Vers une opérationnalisation des conventions. Elaboration d'une grille d'identification pour le pilotage des processus*. XVIème Conférence International de Management Stratégique,

Mazé A. (2003). *Economie de la qualité: quels apports de l'économie des conventions et de la théorie des coûts de transaction*. Colloque «Institutions et convention».(INRA SAD-APT & ATOM Université Paris I),

Mechai A., Kirane D. (2008). Antimicrobial activity of autochthonous lactic acid bacteria isolated from Algerian traditional fermented milk "Raïb". *African Journal of Biotechnology*, vol. 7, n. 16,

Mekersi S., Cherfaoui M., Amroun M. (2005). Le programme national de réhabilitation de la production laitière: objectifs visés, contenu, dispositif de mise en œuvre et impacts obtenus.

Menzies F.D., Bryson D.G., McCallion T., Matthews D.I. (1995). A study of mortality among suckler and dairy cows in Northern Ireland in 1992. *The Veterinary record*, vol. 137, n. 21, p. 531-536.

Moity-Maïzi P., Devautour H. (2006). Approche pluridisciplinaire des Processus de qualification des produits et des manières de produire.

Montigaud J.-C. (1992). L'analyse des filières agroalimentaires: méthodes et premiers résultats. *Economies et sociétés*, vol. 21, p. 59-83.

Morvan Y. (1991). *Fondements d'économie industrielle*. Economica ed. (Politique générale, finance et marketing).

Moustier P., Figuié M., Loc N.T.T., Son H.T. (2006). Etude de cas n° 2: Coordination et qualité sanitaire dans l'approvisionnement de Hanoi en légumes.

Mukamurera J., Lacourse F., Couturier Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative: pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives*, vol. 26, n. 1, p. 110-138.

Murdoch J., Marsden T., Banks J. (2000). Quality, nature, and embeddedness: Some

theoretical considerations in the context of the food sector. *Economic geography*, vol. 76, n. 2, p. 107-125.

Nelson P. (1970). Information and consumer behavior. *The Journal of Political Economy*, p. 311-329.

Nelson P. (1974). Advertising as information. *Journal of political economy*, vol. 82, n. 4, p. 729-754.

Nelson P. (1975). The economic consequences of advertising. *The Journal of Business*, vol. 48, n. 2, p. 213-241.

Nemouchi H. (2011). Pratiques sociales et problèmes fonciers en Algérie. *Options méditerranéennes, «Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée»*, Série B, vol. 66, p. 127-148.

Nicolas F., Valceschini E. (1993). Agro-Alimentaire et qualité. Questions aux sciences sociales. *Économie rurale*, vol. 217, n. 1, p. 5-11.

Nicolas F., Valceschini E. (1995). *Agro-alimentaire: une économie de la qualité*. Éditions Quae.

Nikitin M. (2006). Qu'est-ce qu'une problématique en science de gestion et comment l'enseigner? *Comptabilité-Contrôle-Audit*, vol. 12, n. 3, p. 87-100.

Nizet J. (2002). La théorie des conventions. *Facultés Universitaires de Namur Cours en ligne*,

North D.C. (1989). A transaction cost approach to the historical development of polities and economies. *Journal of Institutional and Theoretical Economics (JITE)/Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, vol. 145, n. 4, p. 661-668.

Omari C., Moisseron J.-Y. (2012). L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires. *Revue Tiers Monde*, n. 2, p. 123-141.

Orléan A. (1991). Logique walrasienne et incertitude qualitative: des travaux d'Akerlof et Stiglitz aux conventions de qualité. *Economies et sociétés*, p. 137-160.

Orléan A. (1999). *Le pouvoir de la finance*. Odile Jacob.

Orléan.O. (1971). Logique walrasienne et incertitude qualitative : des travaux d'Akerlof et Stiglitz aux conventions de qualité. *Economie et sociétés*, vol. PE, n. 14, p. 137-160.

Ouabri D., Akerkar A.E. (2017). *Valorisation des activités artisanales*. Université Abderrahmane mira bejaia/aboudaou.

Pecqueur B. (2001). Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. *Économie rurale*, vol. 261, n. 1, p. 37-49.

Perrin J.B., Ducrot C., Vinard J.L., Hendrikx P., Calavas D. (2011). Analyse de la mortalité bovine en France de 2003 à 2009. *Productions Animales*, vol. 24, n. 3, p. 235.

Pesqueux Y. (2008). *Qualité et Management: Une analyse critique*. Economica.

Piacentini M., Mailer G. (2004). Symbolic consumption in teenagers clothing choices. *Journal of Consumer Behaviour*, vol. 3, n. 39, p. 33.

Pillard S. (2003). La certification, leurre ou nécessité pour l'obtention de la qualité orientée client, le cas du Crédit Agricole Anjou-Maine. *Mémoire CNAM d'ingénieur en organisation*. Paris,

Pilleboue J. (1999). Les produits agro-alimentaires de qualité: remarques sur leurs liens au territoire. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, vol. 6, n. 1, p. 69-83.

Plumecocq G. (2010). *Les règles, normes et conventions de développement durable dans la coordination des politiques publiques locales: Le cas de la région Nord-Pas de Calais*. Paris 10.

Raynolds L.T. (2004). The globalization of organic agro-food networks. *World development*, vol. 32, n. 5, p. 725-743.

Ricardo D. (1821). Principles of Political Economy and Taxation, traduction française. *Des principes de l'économie et de l'impôt*,

Romelaer P. (1999). *Quelques problèmes de la théorie des conventions*. 49 p. (Cahiers de recherche du CREPA, Université Paris IX Dauphine, n. 43).

Salais R. (1995). La pluralité des mondes possibles: des produits aux territoires. *Documents de Travail*, vol. 9601,

Salerno A. (2001). Une étude empirique des relations entre personnalisation, proximité dyadique et identité de clientèle. *Recherche et Applications en Marketing (French Edition)*, vol. 16, n. 4, p. 25-46.

Schelling T.C. (1980). *The strategy of conflict*. Harvard university press.

Senoussi A., Haïli L., Maïz H.A.B. (2010). Situation de l'élevage bovin laitier dans la région de Guerrara (Sahara Septentrional Algérien). *Development*, vol. 22, p. 12.

Shapiro C. (1983). Premiums for high quality products as returns to reputations. *The quarterly journal of economics*, vol. 98, n. 4, p. 659-679.

Smadja-Rakotondramanitra T. (2014). *Approche économique de la qualité d'un bien intermédiaire. Application à la filière rizicole dans l'Alaotra-Mangoro (Madagascar)*. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris Ouest–Nanterre–La Défense.

Smith A. (1776). *Richesse des Nations*.

Souami D., Belattaf M.R. (2013). *Le rôle de l'artisanat dans le développement local et la dynamique territoriale en Algérie*. Université Abderrahmane mira bejaia/aboudaou.

Soukehal A. (2013). Communications sur la filière lait. In. La sécurité alimentaire: quels programmes pour réduire la dépendance en céréales et lait ?, 8 Avril 2013, Alger.

Souki H. (2009). Les stratégies industrielles et la construction de la filière lait en Algérie: portée et limites. *Revue Campus*, n. 15, p. 3-15.

Spence M. (1976). Product differentiation and welfare. *The American Economic Review*, vol. 66, n. 2, p. 407-414.

Spence M. (1977). Consumer misperceptions, product failure and producer liability. *The Review of Economic Studies*, p. 561-572.

Sraïri M.T., Benyoucef M.T., Kraiem K. (2013). The dairy chains in North Africa (Algeria, Morocco and Tunisia): from self sufficiency options to food dependency? *SpringerPlus*, vol. 2, n. 1, p. 162.

Stanziani A. (2008). La définition de la qualité des produits dans une économie de marché. *L'Économie politique*, vol. 37, n. 1, p. 95.

Stanziani A. (2015). *Histoire de la qualité alimentaire (XIXe-XXe siècle)*. Le Seuil.

Steenkamp J.E.B.M. (1989). *Product quality. An investigation into the concept and how it is perceived by consumers*. Steenkamp.

Stiglitz J. (1987). The Causes and Consequences of the Dependence of Quality on Price.

Journal of Economic Literature, vol. 25, p. 1-48.

Stiglitz J.E. (1987). The causes and consequences of the dependence of quality on price. *Journal of economic literature*, vol. 25, n. 1, p. 1-48.

Sugden R. (1986). *The economics of rights, co-operation and welfare*. Blackwell Oxford.

Sylvander B. (1994). La qualité: du consommateur final au producteur. *Qualité et système agricole*. Cerf M., Aubry C., de Sainte Marie C., Hubert B., Valceschini E., Vissac B.,(Ed), *Etudes et Recherches*, vol. 28, p. 27-49.

Tirole J. (1999). Incomplete contracts: Where do we stand? *Econometrica*, vol. 67, n. 4, p. 741-781.

Tozanli S., El Hadad-Gauthier F. (2010). Impact des politiques commerciales sur les systèmes de gouvernance. Les tomates fraîches en Turquie et au Maroc. *Revue française de gestion*, vol. 36, n. 201, p. 161-176.

Valceschini E. (1993). Conventions économiques et mutation de l'économie contractuelle dans le secteur des légumes transformés. *Économie rurale*, vol. 218, n. 1, p. 19-26.

Valceschini E., Maze A. (2000). La politique de la qualité agro-alimentaire dans le contexte international. *Economie rurale*, vol. 258, n. 1, p. 30-41.

Veloutsou C., Moutinho L. (2009). Brand relationships through brand reputation and brand tribalism. *Journal of Business Research*, vol. 62, n. 3, p. 314-322.

Vignolles A., Pichon P. (2007). Un goût de nostalgie: liens entre nostalgie et consommation alimentaire. *3e Journée de l'Association Française du Marketing sur le Marketing Agroalimentaire*,

Vincq J.-L., Mondy B., Fontorbes J.-P. (2010). La construction de la qualité fiable dans les réseaux alimentaires de proximité. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n. 318-319, p. 5-19.

Von-Mises L. (1946). *La bureaucratie*. Paris, librairie de Médicis.

Vyt D., Jara M., Mevel O., Morvan T., Morvan N. (2017). Des distributeurs toujours plus proches du consommateur? Le cas du drive alimentaire. *Management & avenir*, n. 3, p. 141-160.

Waldner C.L., Kennedy R.I., Rosengren L., Clark E.G. (2009). A field study of culling and

mortality in beef cows from western Canada. *The Canadian Veterinary Journal*, vol. 50, n. 5, p. 491.

Walras L. (1898). *Etudes d'Economie politique appliquée (théorie de la production)*.

Weber M. (1964). *Economie et société*. Plon ed. Paris.

Williamson O.E. (1985). *The economic institutions of capitalism*. Simon and Schuster.

Wolff D. (2007). L'appropriation du concept de développement durable par les firmes ou l'émergence d'une nouvelle convention de coordination. *Revue de l'organisation responsable*, vol. 2, n. 2, p. 27-36.

Sites officiels consultés

Centre National de l'Information et des Statistiques (CNIS). www.douane.gov.dz

Food Agriculture Organisation (FAO). www.fao.org

Ministère de l'Agriculture et du Développement Agricole. www.minagri.dz

Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL). www.onil.dz

Office National des Statistiques (ONS). www.ons.dz

Association Française de Normalisation Afnor www.afnor.org

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	1
INTRODUCTION GENERALE.	3
PARTIE 1. CONTEXTE, PROBLEMATIQUE ET CADRE D'ANALYSE	12
CHAPITRE 1. CONTEXTE DE LA FILIERE LAIT ET PROBLEMATIQUE.....	13
1. DES BESOINS ASSURES PRINCIPALEMENT PAR LES IMPORTATIONS	14
2. IMPORTANCE DE LA FILIERE TRADITIONNELLE.....	15
3. DES SUBVENTIONS POUR DEVELOPPER LA PRODUCTION LOCALE	16
3.1 <i>Les politiques agricoles et laitières en Algérie</i>	16
3.2 <i>La politique des prix</i>	23
3.3 <i>La régulation de la filière</i>	25
4. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE RECHERCHE	27
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	31
CHAPITRE 2. LES APPROCHES THEORIQUES.....	35
1. LA GESTION DE LA QUALITE DES PRODUITS ET DEFINITION DES QUALITES	36
2. LES APPROCHES DE LA QUALITE DANS LES THEORIES ECONOMIQUES	40
2.1 <i>Théorie de la valeur chez Ricardo, Smith et Marx</i>	41
2.2 <i>Le modèle d'équilibre général</i>	42
2.3 <i>La concurrence monopolistique</i>	43
2.4 <i>Les incertitudes</i>	44
2.5 <i>Résolution de l'incertitude liée à l'asymétrie de l'information</i>	47
Conclusion de la section 2	52
3. APPROCHES EN TERMES DE CONVENTIONS ET DE SYSTEME DE PRODUCTION.....	53
3.1 <i>Cadre d'analyse par des processus de coordination</i>	53
3.2 <i>Les approches par système de production</i>	55
3.3 <i>Approches par les conventions</i>	59
3.4 <i>Les économies de la grandeur comme cadre d'analyse.</i>	70
4. INSCRIPTION DE NOTRE RECHERCHE DANS L'APPROCHE PAR LES CONVENTIONS ET REFORMULATION DE LA PROBLEMATIQUE	77
5. CONSTRUCTION DE LA GRILLE DE LECTURE ET HYPOTHESES DE TRAVAIL	79

5.1	<i>Application de la théorie des conventions</i>	80
5.2	<i>Les concepts de la théorie des conventions mobilisés</i>	81
	CONCLUSION DU DEUXIEME CHAPITRE.....	83
	CHAPITRE 3. LES APPROCHES EMPIRIQUES ET METHODOLOGIQUES	86
1	LES APPROCHES EMPIRIQUES ET METHODOLOGIQUE	88
1.1	<i>Application des champs théoriques à notre objet de recherche</i>	88
1.2	<i>Construction du lexique pour repérer les conventions</i>	91
1.3	<i>Echantillonnage et méthodes de collecte des données</i>	92
1.4	<i>Méthode d'analyse des données</i>	104
2	LA WILAYA DE MEDEA COMME TERRAIN D'INVESTIGATION	111
	CONCLUSION DU TROISIEME CHAPITRE	113
	PARTIE 2. PRESENTATION DE LA FILIERE LAIT EN ALGERIE ET DANS LA REGION D'ETUDE	115
	CHAPITRE 4. LA FILIERE LAIT EN ALGERIE, PERFORMANCES ET DEFIS	117
1	PRODUCTION ET CONSOMMATION DE LAIT EN ALGERIE	118
1.1	<i>Les effectifs et races d'animaux</i>	118
1.2	<i>La consommation de lait et produits dérivés</i>	123
2	LA COLLECTE DE LAIT	127
3	LA TRANSFORMATION DU LAIT CRU LOCAL ET CIRCUITS DE COMMERCIALISATION	129
3.1	<i>La transformation traditionnelle ou artisanale</i>	131
3.2	<i>La transformation semi-industrielle</i>	135
3.3	<i>La transformation industrielle</i>	135
4	QUALITE DES PRODUITS LAITIERS ET STRUCTURE DE LA FILIERE	136
4.1	<i>Cadre réglementaire de la qualité des produits et de la filière lait</i>	136
4.2	<i>De la qualité officielle à une qualité négociée</i>	140
	CONCLUSION DU QUATRIEME CHAPITRE.	140
	CHAPITRE 5. CARACTERISATION DE LA FILIERE LAIT DANS LA WILAYA DE MEDEA	143
1	LES SYSTEMES DE PRODUCTION	143
1.1	<i>Les races et effectifs</i>	143
1.2	<i>Taille des exploitations</i>	145
1.3	<i>La production laitière</i>	145
1.4	<i>La production fourragère</i>	147
2	COLLECTE DANS LA WILAYA DE MEDEA	148
	CONCLUSION DU CINQUIEME CHAPITRE	151

PARTIE 3. PRESENTATION DES RESULTATS : ACTEURS, COORDINATIONS ET LA QUALITE DES PRODUITS	153
CHAPITRE 6. LES ACTEURS ET CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DU LAIT	155
1 LES ACTEURS DE LA PRODUCTION. ÉLEVEURS.....	155
1.1 Définition d'un éleveur de bovins laitiers	155
1.2 Typologie des éleveurs.....	166
2 LES ACTEURS DE LA COLLECTE.....	176
2.1 Définitions officielles des termes, expressions et fonctions.....	176
2.2 Définitions employées dans notre recherche.....	177
2.3 Quantité de lait collecté	178
2.4 Typologie des collecteurs enquêtés	180
3 LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION	191
3.1 Les crémiers	192
3.2 Les laiteries ou industries laitières.....	194
3.3 La commercialisation du lait et produits laitiers	196
4 LES CONSOMMATEURS	201
4.1 Présentation de l'échantillon des consommateurs des produits laitiers traditionnels	202
4.2 Caractérisation des consommateurs des produits laitiers traditionnels	202
5 IDENTIFICATION DES SCHEMAS D'ORGANISATION DES ACTEURS	211
CONCLUSION DU SIXIEME CHAPITRE	214
CHAPITRE 7. COORDINATIONS ET CONVENTIONS DE QUALIFICATION	216
1. LES CONVENTIONS DE COORDINATION CHEZ LES ACTEURS DE LA FILIERE LAITIERE INDUSTRIELLE	217
1.1 Typologie des coordinations.....	218
1.2 Les enjeux pour les acteurs de la filière industrielle	235
2. LES CONVENTIONS DE COORDINATIONS CHEZ LES ACTEURS DE LA FILIERE TRADITIONNELLE.....	236
2.1 Caractéristiques de la filière traditionnelle.....	237
2.2 Qu'est-ce qu'une filière traditionnelle ?	238
2.3 Typologie des coordinations et conventions de valeurs dans la filière traditionnelle	242
2.4 La crèmerie comme fournisseur de la filière industrielle	243
2.5 La crèmerie comme client de la filière industrielle	244
2.6 La crèmerie activant exclusivement dans la filière traditionnelle.....	248
CONCLUSION DU SEPTIEME CHAPITRE.....	249
CHAPITRE 8. QUALIFICATION DES PRODUITS LAITIERS ET CONVENTIONS DE QUALITE	253
1. INCERTITUDE ET QUALITE DU LAIT ET PRODUITS LAITIERS.....	254

1.1	<i>Les caractéristiques physiques, organoleptiques et hygiéniques</i>	255
1.2	<i>Les caractéristiques physiques chez les consommateurs</i>	259
1.3	<i>L'incertitude liée à la provenance du lait comme matière première</i>	260
2.	LA QUALIFICATION DES PRODUITS PAR LES CONSOMMATEURS	262
2.1	<i>Conventions de qualité industrielles</i>	263
2.2	<i>Conventions de qualité marchandes</i>	264
2.3	<i>Conventions de qualité domestiques et d'inspirations</i>	264
2.4	<i>Conventions de qualité d'opinions</i>	266
3.	LES PROCEDURES DE QUALIFICATION	267
3.1	<i>Les conventions de qualification</i>	267
3.2	<i>Fidélité aux producteurs et proximité</i>	269
3.3	<i>Lien entre les qualifications directes et indirectes</i>	275
	CONCLUSION DU HUITIEME CHAPITRE	278
	CONCLUSION GENERALE	280
	ANNEXES	315

ANNEXES

ANNEXES 1. Figures

Photo 1. Quelques photos de la presse nationale sur les crises dans le secteur laitier en Algérie



Source. Photos prises à partir des sites électroniques de quelques journaux

Figure 1. Résumé du modèle AFCM

Récapitulatif des modèles			
Dimension	Alpha de Cronbach	Variance expliquée	
		Total (valeur propre)	
1	,829	2,967	,593
2	,809	2,833	,567
Total		5,800	1,160
Moyenne	,819 ^a	2,900	,580

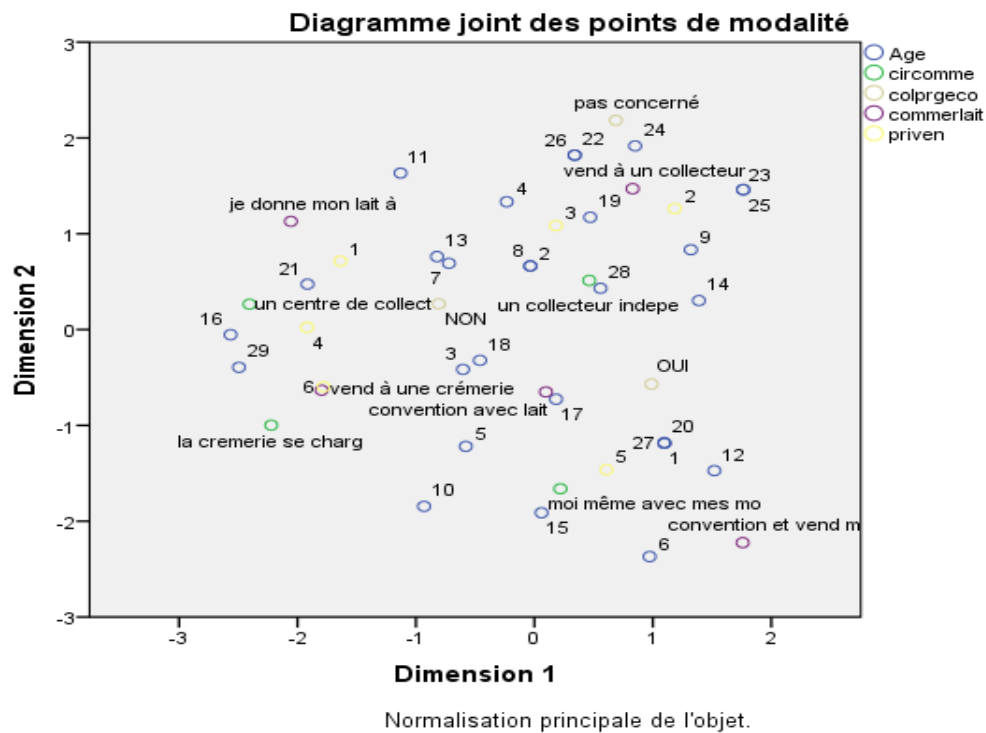
Source. Elaborée par l'auteur, à partir de l'enquête (2014)

Figure 2. Mesure de discrimination

Mesures de discrimination			
	Dimension		Moyenne
	1	2	
commerlait	,582	,641	,612
colprgeco	,463	,200	,332
circomme	,579	,429	,504
priven	,700	,748	,724
Age	,642	,815	,729
Total actif	2,967	2,833	2,900

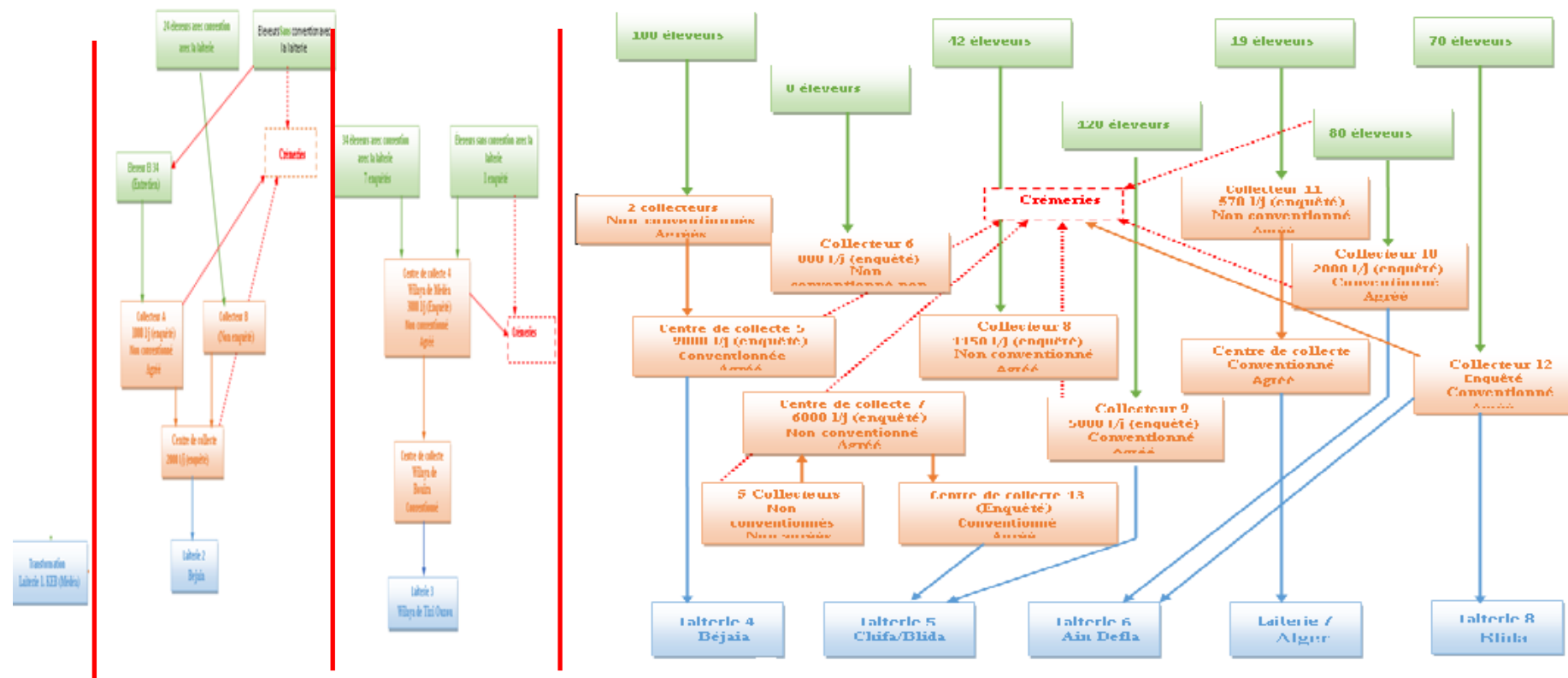
Source. Elaborée par l'auteur, à partir de l'enquête (2014)

Figure 3. Diagramme des points de modalités



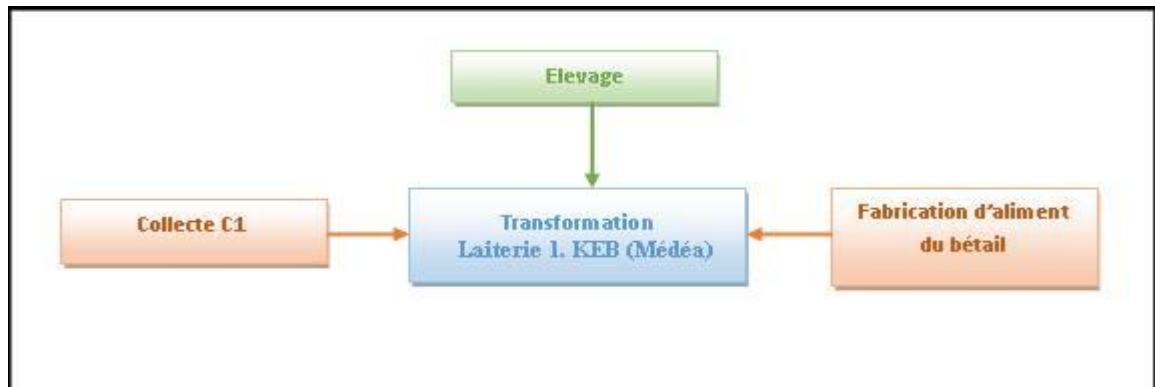
Source. Elaborée par l'auteur, à partir de l'enquête (2014)

Figure 4. Illustration de l'acheminement du lait entre les acteurs enquêtés



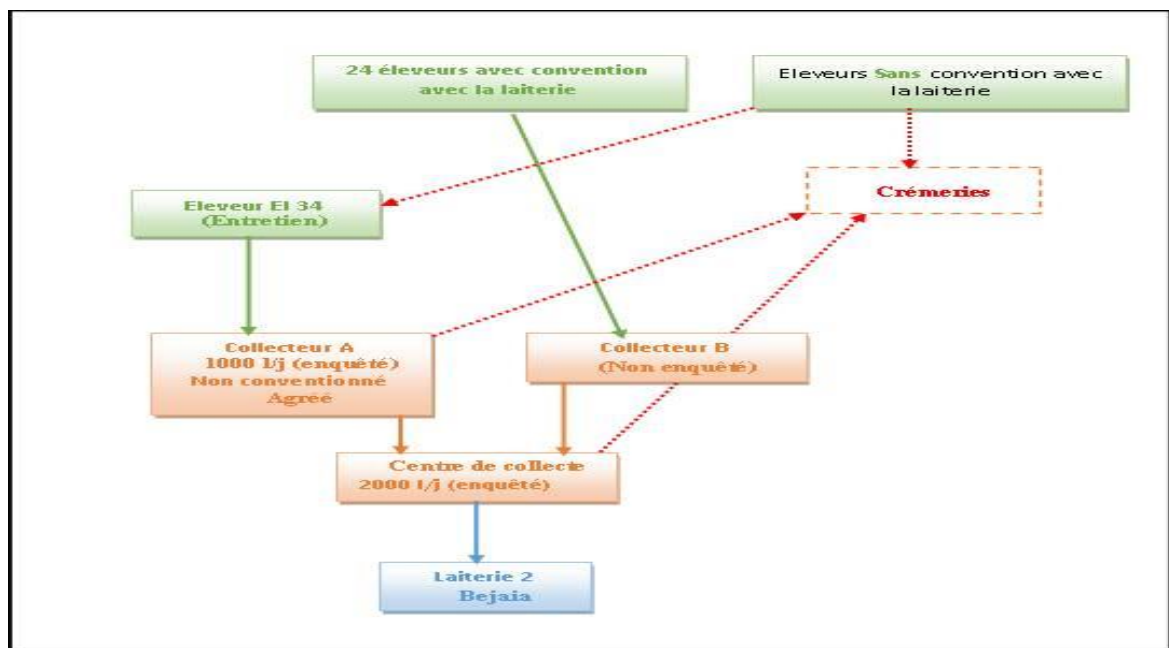
Source. Elaborée par l'auteur, à partir de l'enquête (2014)

Figure 5 La laiterie dispose de son propre élevage et ne fait pas de collecte.



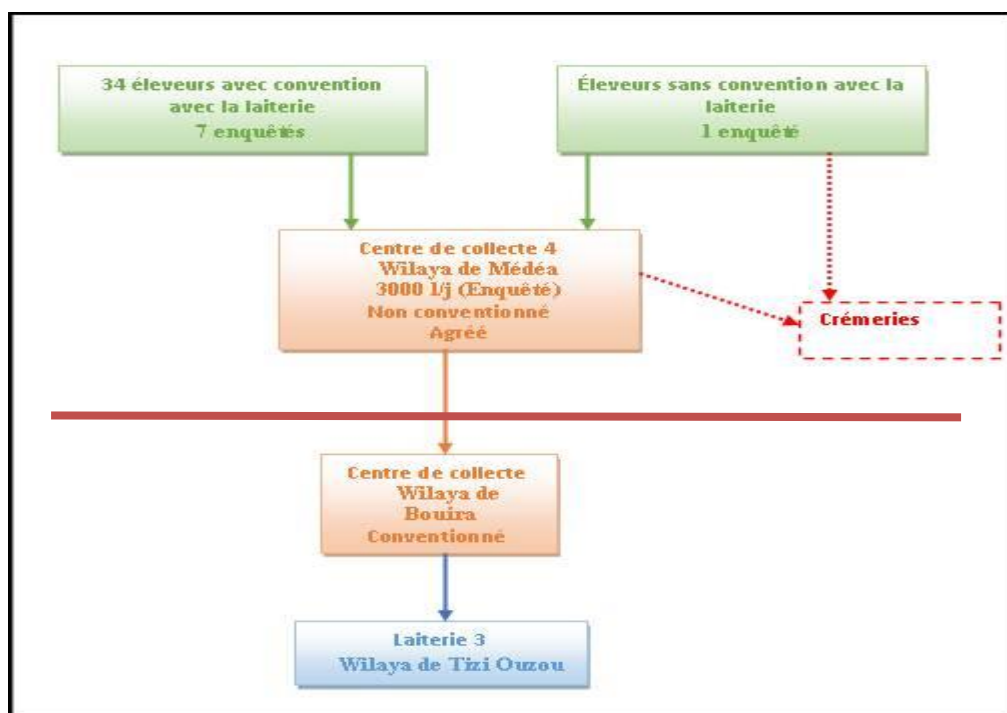
Source : Elaboré par l'auteur à partir de notre enquête (2014)

Figure 6. Schéma de collecte dans un système de coordination par l'industrie



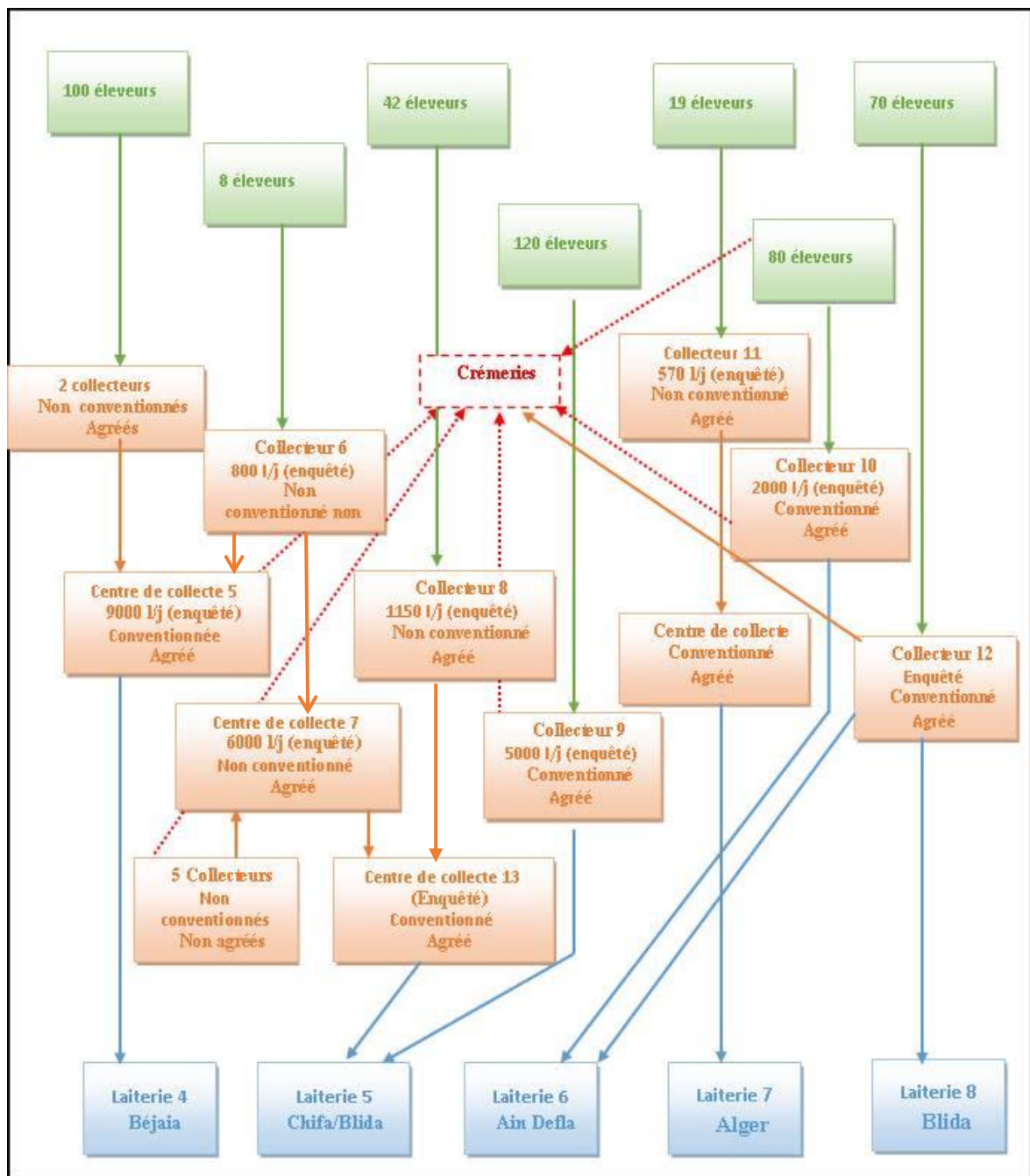
Source : Elaboré par l'auteur à partir de notre enquête (2014)

Figure 7. Schémas de collecte intégrant un centre de collecte conventionné.



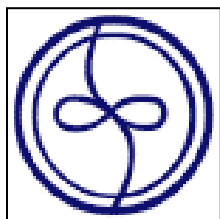
Source : Elaboré par l'auteur à partir de notre enquête (2014)

Figure 8. Schémas de collecte intégrant centre de collecte et collecteurs conventionnés et non conventionnés, agréés et non agréés.



Source : Elaboré par l'auteur à partir de notre enquête (2014)

ANNEXES 2. Questionnaires



Questionnaire adressé aux éleveurs de la Wilaya de Médéa

Numéro de l'éleveur pour la saisie

Lieu d'enquête

Personne enquêtée

1- L'éleveur lui même

2- Membre de la famille de l'éleveur

3- ouvrier

I. PROFIL DE L'ELEVEUR

Nom et prénom :

Q 1/ Age de éleveur

Q2/ Depuis quand avez-vous commencé ce métier.....

Q3 / Depuis quand pratiquez-vous ce métier dans la famille

Q4/Niveau d'instruction :

1- Analphabète []

2- Ecole coranique []

3- Niveau primaire []

4- Moyen []

5- Secondaire []

6- Supérieur []

Q5/ Comment avez-vous appris ce:

1- Formation professionnelle []

2- Par mes parents []

3- J'ai appris sur le tas []

Q6/ quel est le statut juridique de la laiterie ?

1-Individuel []

2- Familial []

3- EAC/EAI []

4- Autre

Q7/ Travaillez-vous avec d'autres personnes ?

Oui []

Non []

Si oui :

		Saison à forte production			Saison à basse production		
		Permanente	Saisonnière permanente	Saisonnière	permanente	Saisonnière permanente	Saisonnière
Main d'œuvre familiale	Nombre						
	salaires						
	Tâche *						
Main d'œuvre salariale	Nombre						
	Salaires						
	Tâche *						

Q8/ cette activité constitue –elle votre seule occupation?

Oui [] Non []

Si non,

Q9/ Quelles sont les autres activités que vous pratiquez ?

- 1- Agriculture
- 2- Autre élevage
- 3- Commerce ou autre fonction libérale
- 4- Fonctionnaire
- 5- Artisan

Q10/ Etes -vous adhérent à une association professionnelle ou coopérative ?

Si oui, laquelle ?.....

II. L'activité de l'élevage

Q11/ Les effectifs d'animaux exploités.

Types d'animaux	Effectifs
Bovins	
Ovins	
Caprins	
Poulets	
Dindes	

Q12/ structure du cheptel bovins

Catégorie	Effectif total
Vaches en lactation	
Dont nombre de vaches traites	
Vaches tarées (dont gestantes)	
génisses	
Taureaux	
Taurillons	
Veaux	

Q13 / Faites -vous la traite des petits ruminants

Oui []

Non []

Si oui :

Que faites-vous avec le lait des petits ruminants ?

- 1- Autoconsommé
- 2- Mélangé avec le lait de vache
- 3- Utilisé pour fabriquer des produits spécifiques

III. L'APPROVISIONNEMENT

Q14/ Quels sont les intrants que vous utilisez pour produire du lait

En saison sèche :

- 1- Fourrage cultivé en irrigué
- 2- Ensilage
- 3- Foin
- 4- Aliment concentré

En saison des pluies :

- a. Fourrage vert cultivé
- b. Foin
- c. Aliment concentré
- d. Pâturages

Q15/ Acquisition des intrants

Fourrage cultivé en irrigué

1-Acheté.

Oui []

Non []

Si oui :

Prix :

Quantité achetée :.....

Fourrage vert cultivé

1-Acheté.

Oui []

Non []

Si oui :

Prix :

Quantité achetée :.....

2- Cultivé par moi même

Ensilage

1-Acheté.

Oui []

Non []

Si oui :

Prix :

Quantité achetée :.....

2- produit dans mon exploitation

Foin

1-Acheté.

Oui []

Non []

Si oui :

Prix :

Quantité achetée :.....

2- produit dans mon exploitation

IV.LA PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU LAIT ET QUALITE

Q 16/ En saison sèche

Combien de litres produisez-vous par jour ?

Combien de litres livrez-vous aux laiteries ?

Combien de litres laissez-vous pour votre autoconsommation ?

Combien de litres transformez-vous localement ?

Q17/ En saison des pluies

Combien de litres produisez-vous par jour ?

Combien de litres livrez-vous aux laiteries ?

Combien de litres laissez-vous pour votre autoconsommation ?

Q18 /Est-ce que votre lait a déjà fait objet de rejet pour cause de sa qualité

Oui []

Non []

Si oui : quand et combien de fois cela est arrivé

Quelles ont été les causes avancées par l'acheteur

Comment avez-vous fait pour régler ce problème de qualité ?

Q19/ Quels types de produits laitiers que vous fabriquez dans votre ferme et comment sont-ils commercialisés?

		Quantité Produite / fabriquée	Quantité autocons- ommée	Quantité donnée aux voisins et amis	Quantité vendue	Prix de vente	Lieu de vente	acheteurs
Saison de haute production	Produit 1							
	Produit 2							
	Produit 3							
	Produit 4							
Saison de basse production	Produit 1							
	Produit 2							
	Produit 3							
	Produit 4							

Q20 : Avez-vous des contrats avec vos clients ?

Oui []

Non []

Si oui, quels sont les termes du contrat ?

- 1- Types de produits fournis
- 2- Quantité
- 3- Prix
- 4- Qualité
- 5- Fréquence d'approvisionnement

Q21 : Vos clients potentiels sont-ils de votre :

- 1- Village
- 2- Village voisin
- 3- Hors région

Jusqu'à quelle distance ?.....

Fixation des prix, aide financière institutionnelle

Q22/ Quels sont les paramètres qui font varier les prix ?

- 1- Marché
- 2- Coût de production
- 3- Qualité
- 4- Saison
- 5- Autres.

Q23: Avez-vous déjà bénéficié des aides de l'Etat ?

Oui []

Non []

Si oui, quel type d'aide ?

- 1- Ferme, montant de l'aide
- 2- Matériels de transformation, montant de l'aide
- 3- Matériels de collecte, montant de l'aide
- 4- Autre, laquelle..... quel est le montant de cette aide ?

La qualité des produits

Q24/ Pourriez-vous reconnaître votre produit du produit de votre voisin ?

Oui []

Non []

Si oui,

Comment ?

Q25/ Quelles sont les qualités que vous reconnaissez à vos produits?

.....

.....

.....

Q26/ Quelle compétence vous vous reconnaissez, classez de 1 à 3

Qualité de votre lait

Votre savoir faire

Le matériel que vous utilisez

Q27/ Selon vous, en quoi se voit la qualité de ces produits ?

1-Lait crû

2-Lben.....

3-Raib.....

4-Zebda.....

5-Smen.....

6-Djben

8- Autre

Q28/ Faites –vous des analyses de qualité de vos produits ?

Oui [] Non []

Si oui

Lesquelles ?

.....

Q29/ Quels sont vos projets dans les années à venir pour cette activité ? Pourquoi ?

1- Quitter le métier

2- Me convertir à un métier plus industrialisé

3- Développer mon activité et ma gamme de produits

4- Certifier mes produits

5- Participer à l'organisation de l'activité en groupement d'artisans, coopérative

.....

6- Autre

Environnement

Q30/ connaissez-vous d'autres éleveurs ?

Oui [] Non []

Si oui :

Quelles sont vos relations ?

Q31/ Avez-vous déjà participé à manifestation (une foire, salon d'agriculture ou autre) ?

Oui [] Non []

Si oui,

Laquelle ?

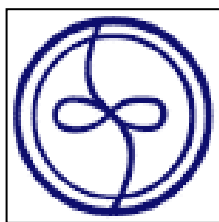
Quels sont les produits que vous avez exposés ?

Quels sont les retombés de cette participation sur votre activité ?

- 1- Augmentation de sa part du marché
- 2- Amélioration de ses connaissances pour le métier
- 3- Rencontre de collaborateurs
- 4- Amélioration de sa qualité
- 5- Développement de sa gamme de produits
- 6- Autre

Si non, pourquoi ?

- 7- Manque d'information
- 8- Je ne suis pas intéressé
- 9- Je n'ai pas le niveau nécessaire pour participer à ce genre de manifestation
- 10- Je n'ai pas les moyens
- 11- Autre



Questionnaire adressé aux crémeries de la Wilaya de Médéa

Numéro de ménage pour la saisie

Lieu d'enquête

Personne enquêtée

- 1- l'artisan lui même
- 2- Membre de la famille de l'artisan ou crémier
- 3- Vendeur
- 4- Autre

I. PROFIL DE L'ARTISAN ET STRUCTURE DE LA CREMERIE

Q 1/ Depuis quand pratiquez-vous ce métier dans la famille

Q2/ Depuis quand avez-vous commencé ce métier.....

Q3 /Age de l'artisan

Q4/Niveau d'instruction :

- | | |
|--------------------|-----|
| 7- Analphabète | [] |
| 8- Ecole coranique | [] |
| 9- Niveau primaire | [] |
| 10- Moyen | [] |
| 11- Secondaire | [] |
| 12- Supérieur | [] |

Q5/ Comment avez-vous appris ce:

- | | |
|------------------------------|-----|
| 5- Formation professionnelle | [] |
| 6- Par mes parents | [] |
| 7- J'ai appris sur le tas | [] |

Q6/ quel est le statut juridique de la laiterie ?

- | | |
|-------------------------|-----|
| 1-Individuel | [] |
| 2- Familial | [] |
| 3- Autres (préciser)... | |

Q7/ Travaillez-vous avec d'autres personnes ?

- | | |
|---------|---------|
| Oui [] | Non [] |
|---------|---------|

Si oui :

		Saison à forte production			Saison à basse production		
		Permanente	Saisonnaire permanente	Saisonnaire	permanente	Saisonnaire permanente	Saisonnaire
Main d'œuvre familiale	Nombre						
	salaire						
	Tâche *						
Main d'œuvre salariale	Nombre						
	Salaire						
	Tâche *						

- * 1 : vente et service des clients
 2 : ouvrier de nettoyage
 3 : Ouvrier spécialisé dans la fabrication des produits
 4 : ouvrier polyvalent

Q8/ cette activité constitue –elle votre seule occupation?

Oui [] Non []

Si non,

Q9/ Quelles sont les autres activités que vous pratiquez ?

Agriculture :

Oui [] Non []

Elevage :

Oui [] Non []

Salarié de la fonction publique ou privée :

Oui [] Non []

Autre fonction liberale :

Oui [] Non []

Q10/ Etes -vous adhérent à une association professionnelle ou coopérative ?

Si oui, laquelle ?.....

IV. LES PRODUITS VENDUS

Q11/ Quels sont les produits que vous vendez ?

- | | | |
|-------------|---------|---------|
| 1/ Lait crû | Oui [] | Non [] |
| 2/ Lben | Oui [] | Non [] |
| 3/ Raib | Oui [] | Non [] |
| 4/ Zebda | Oui [] | Non [] |
| 5/ Smen | Oui [] | Non [] |
| 6/ Djben | Oui [] | Non [] |
| 7/ Yaourt | Oui [] | Non [] |
| 8/ Autre, | Oui [] | Non [] |

si oui, citer

Q12/ Sous quelle appellation vos produits sont-ils vendus ?

.....

Q13 / Quelle matière première utilisez-vous ?

Lait de vache [], lait en poudre [], lait des petits ruminants [], mélange lait de vache et poudre []

		Lait crû de vache	Lait en poudre	Lait des petits ruminants	Mélange de lait crû et poudre
Saison de forte production	Produit 1				
	Produit 2				
	Produit 3				
	Produit 4				
Saison de basse production	Produit 1				
	Produit 2				
	Produit 3				
	Produit 4				

Q14/ Quelles sont les étapes de fabrication pour chaque produit ?

	Principaux critères du lait	Les opérations effectuées	Moyens de transformation	Phases critiques de transformation
Produit 1				
Produit 2				
Produit 3				
Produit 4				
Produit 5				

V-L'APPROVISIONNEMENT

Q15/ D'où est ce que vous vous approvisionnez en lait et quelle est la quantité ?

	Mon propre élevage	Elevage de mes cousins et proches	Je fais la collecte dans les villages voisins	Je collecte à partir d'autres régions plus éloignées
En saison de forte production				
En saison de basse production				

Q16/ Sur quelle distance partez-vous pour collectez votre lait ?.....

Q17 : Quelle quantité de lait que vous vendez /transformez-vous par jour ?

		Quantité Produite / fabriquée	Quantité vendue	Prix de vente	acheteurs
Saison de haute production	Produit 1				
	Produit 2				
	Produit 3				
	Produit 4				
Saison de basse production	Produit 1				
	Produit 2				
	Produit 3				
	Produit 4				

Q18/ Quels moyens utilisez-vous pour vous approvisionner en lait?

1/ Camion avec citerne isotherme

2/ Tank à lait réfrigérant

3/ bidons en plastiques

4/ bidons en inox

5/ autre

Q19/ Disposez-vous d'un point de vente ?

Oui []

Non []

Q20 : Sur quels critères choisissez-vous vos fournisseurs de lait ?

1- Qualité du lait

2- Proximité des élevages

3- Rapports familiaux

4- Rapports personnels

5- Prix du lait

6- Selon les termes du contrat

7- Autre

Q21 : Avez-vous un contrat avec vos fournisseurs ?

Oui []

Non []

Si oui, quels sont les termes de ce contrat ?

1/ Quotas

2/ Prix

3/ Qualité

4/ Modalités de paiement.

Q 22: Quelles sont les modalités de paiement ?

1/ Cash

2/ Crédit

3/ Nature (je fais une prestation de transformation)

4/ Autres

Q23 : Quels sont vos clients ?

1/ Ménages

2- Restaurants

3/ Revendeurs

Q24 : Avez-vous des contrats avec vos clients ?

Oui []

Non []

Si oui, quels sont les termes du contrat ?

II. Types de produits fournis

III. Quantité

IV. Prix

V. Qualité

VI. Fréquence d'approvisionnement

Q25 : Vos clients potentiels sont-ils de votre :

4- Village

5- Village voisin

6- Hors région

Jusqu'à quelle distance ?.....

Fixation des prix, aide financière institutionnelle

Q26/ Quels sont les paramètres qui font varier les prix ?

6- Marché

7- Coût de production

8- Qualité

9- Saison

10- Autres.

Q27: Avez-vous déjà bénéficié des aides de l'Etat ?

Oui []

Non []

Si oui, quel type d'aide ?

5- Local, montant de l'aide

6- Matériels de transformation, montant de l'aide

7- Matériels de collecte, montant de l'aide

8- Autre, laquelle..... quel est le montant de cette aide ?

La qualité des produits

Q28/ Pourriez-vous reconnaître votre produit du produit de votre voisin ?

Oui []

Non []

Si oui,

Comment ?

Q29/ Quelles sont les qualités que vous reconnaissez à vos produits?

.....

Q30/ Quelle compétence vous vous reconnaissez, classez de 1 à 3

Qualité de votre lait

Votre savoir faire

Le matériel que vous utilisez

Q31/ Selon vous, en quoi se voit la qualité de ces produits ?

1-Lait crû

2-Lben.....

3-Raib.....

4-Zebda.....

5-Smen.....

6-Djben

8- Autre

Q32/ Faites –vous des analyses de qualité de vos produits ?

Oui [] Non []

Si oui

Lesquelles ?

.....

Q33/ Quels sont vos projets dans les années à venir pour cette activité ? Pourquoi ?

7- Quitter le métier

8- Me convertir à l'industrie

9- Développer mon activité et ma gamme de produits

10- Certifier mes produits

11- Participer à l'organisation de l'activité en groupement d'artisans, coopérative

.....

12- Autre

Environnement

Q34/ connaissez-vous d'autres laiteries artisanales ?

Oui [] Non []

Si oui :

Quelles sont vos relations ?

Q35/ connaissez-vous d'autres laiteries modernes ?

Oui [] Non []

Si oui :

Lesquelles ?.....

Quelles sont vos relations ?

Q36/ Avez-vous déjà participé à manifestation (une foire, salon d'agriculture ou autre) ?

Oui []

Non []

Si oui,

Laquelle ?

Quels sont les produits que vous avez exposés ?

Quels sont les retombés de cette participation sur votre activité ?

12- Augmentation de sa part du marché

13- Amélioration de ses connaissances pour le métier

14- Rencontre de collaborateurs

15- Amélioration de sa qualité

16- Développement de sa gamme de produits

17- Autre

Si non, pourquoi ?

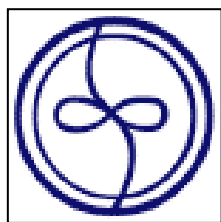
18- Manque d'information

19- Je ne suis pas intéressé

20- Je n'ai pas le niveau nécessaire pour participer à ce genre de manifestation

21- Je n'ai pas les moyens

22- Autre



Questionnaire adressé aux consommateurs de la Wilaya de Médéa

Numéro de ménage pour la saisie :

Lieu d'enquête :

Personne enquêtée :

- 1- Chef du ménage
- 2- La ménagère
- 3- Enfant du ménage
- 4- Autre

Q1- Niveau de l'instruction

- 13- Analphabète
- 14- Ecole coranique
- 15- Niveau primaire
- 16- Moyen
- 17- Secondaire
- 18- Supérieur
- 19-

Q2- Vous habitez :

Au chef-lieu de la wilaya

Au chef-lieu de la commune

Dans un village

Dans une zone épars

Q3- consommez-vous des produits laitiers ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, Q4

Q4- pourriez –vous m'indiquer la fréquence d'achat de ces produits (artisanaux ou autres)

Lait

- 1- jamais
- 2- Tous les jours
- 3- 2 fois par semaine
- 4- Une fois par semaine

- 5- Moins d'une fois par semaine

Lben

- 1- jamais
- 2- Tous les jours
- 3- 2 fois par semaine
- 4- Une fois par semaine
- 5- Moins d'une fois par semaine

Raib

- 1- jamais
- 2- Tous les jours
- 3- 2 fois par semaine
- 4- Une fois par semaine
- 5- Moins d'une fois par semaine

Beurre

- 1- jamais
- 2- Tous les jours
- 3- 2 fois par semaine
- 4- Une fois par semaine
- 5- Moins d'une fois par semaine

Fromage

- 1- jamais
- 2- Tous les jours
- 3- 2 fois par semaine
- 4- Une fois par semaine
- 5- Moins d'une fois par semaine

Smen

- 1- jamais
- 2- Tous les jours
- 3- 2 fois par semaine
- 4- Une fois par semaine
- 5- Moins d'une fois par semaine

Q5- Où achetez-vous vos produits laitiers artisanaux habituellement ?

	Produit	Quantité achetée à chaque fois
Lait		
A la ferme		
Chez le crémier		

Chez l'épicier		
En grande surface		
Lben		
A la ferme		
Chez le crémier		
Chez l'épicier		
En grande surface		
Raib		
A la ferme		
Chez le crémier		
Chez l'épicier		
En grande surface		
Beurre		
A la ferme		
Chez le crémier		
Chez l'épicier		
En grande surface		
Smen		
A la ferme		
Chez le crémier		
Chez l'épicier		
En grande surface		
Fromage		
A la ferme		
Chez le crémier		
Chez l'épicier		
En grande surface		

Q6- Connaissez-vous ce producteur ?

Oui ☐ Non ☐

Q7- Connaissez-vous la provenance de son lait ?

Oui ☐ Non ☐

Q8- Avez-vous déjà visité les étables de ce producteur ou de ses fournisseurs de lait ?

Oui ☐ Non ☐

Q9- Avez-vous déjà assisté à la fabrication de produits laitiers de votre producteur ?

Oui ☐ Non ☐

Q10- Votre producteur vous parle-t'il de ses produits et des procédures de leur fabrication ?

Oui ☐ Non ☐

Q11- Votre producteur vous parle- t'il de ses fournisseurs de lait ?

Oui ☐ Non ☐

Q12- Depuis quand achetez-vous des produits laitiers à la même ferme ou chez le même crémier.

..... Années

Q13- Quelle est la distance que vous parcourez pour chercher votre produit à la ferme ou chez l'artisan ?

.....Km ou m

Q14- Quand vous achetez un produit laitier, quelle importance accordez-vous à ces aspects ? **Classez de 1 à 5 selon l'ordre d'importance**

Le prix

L'origine géographique du produit

La garantie de salubrité

L'étiquette

L'apparence du produit

Q15- Est-ce que vous êtes fidèle à un seul crémier ou éleveur ?

Oui ☐ Non ☐

Q16- Comment vous considérez-vous en matière de connaissance des produits laitiers ?

- 1- Connaisseur
- 2- Je dispose de connaissances moyennes
- 3- Très peu connaisseur

Q17- Avez-vous modifié votre consommation de produits laitiers pendant ces derniers mois ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui

- 1- Elle a légèrement augmenté
- 2- Elle a assez augmenté
- 3- Elle a légèrement diminué
- 4- Elle a assez diminué

Q18- Pourriez-vous nous indiquer l'âge des **personnes vivant sous le même toit** que vous parmi les catégories d'âge suivantes ?

- 1- Inférieur à 6 ans ☐
- 2- De 6 à 16 ans ☐
- 3- De 17 à 65 ans ☐
- 4- Supérieur à 65 ans ☐

Q19- Comment situez-vous le revenu mensuel de votre ménage ?

(La somme des revenus de personnes vivants avec vous)

- 1- Inférieur à 18 000 DA ☐
- 2- Entre 18 000 et 30 000 DA ☐
- 3- Entre 30 000 et 60 000 DA ☐
- 4- Entre 60 000 et 100 000 DA ☐
- 5- Supérieur à 100 000 DA ☐

6- Je ne sais pas

Q20- Vous arrive-t-il de prendre votre repas chez le crémier ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui.

Q21- Quel est votre menu parmi ces produits ?

Couscous seul	Oui	☐	Non	☐
Couscous et raisin sec	Oui	☐	Non	☐
Riz	Oui	☐	Non	☐
Bol de lait	Oui	☐	Non	☐
Bol de lben	Oui	☐	Non	☐
Bol de Raib	Oui	☐	Non	☐
Zebda	Oui	☐	Non	☐
Galette	Oui	☐	Non	☐

Autre :

Précisez

ANNEXE 3. Lexique pour repérer les conventions

Tableau : le lexique utilisé dans le repérage des conventions dans le système de coordination par intégration verticale

Collecteur C1	Monde	Industriel	Domestique	Marchand	Opinion
	Réponses et verbatim	1- Je fais des contrôles 2- Nous avons des 3 vétérinaires, 200 salariés 3- Convention avec l'Onil 4- Convention avec l'institut Pasteur 5- Nous faisons tout dans les normes 6- Notre laboratoire est équipé d'appareils qu'on ne trouve nulle part en Algérie 7- Nous avons une unité de fabrication d'aliment du bétail, et 330 vaches laitières 8- Nous sommes certifiés 9- Membre de la CIPA 10- Notre usine produit 95000 l/jour	1- Avance sur paiements 2- On recrute dans la région 3- on préfère former les jeunes de la région que de recruter des étrangers 4- Nous n'avons aucun contrat avec les commerçants qui nous achètent nos produits 5- Les éleveurs, croyant nous couvrir ont déclaré des quantités inférieures à celles qu'on a donné 6- Quand une personne est dans le besoin, je la recrute ou recrute ses enfants	1- On achète aussi le lait chez les importateurs privés pour fabriquer d'autres produits 2- Gamme diversifié	1- Participé à la foire d'agriculture de 2013 2- Les gens de Médéa nous sous-estiment, ils pensent que les gens d'intérieur ne peuvent pas travailler comme on le fait.
	Nombre de réponse	10	6	2	2
	%	50%	30%	10%	10%

Tableau : Le lexique utilisé dans le repérage des conventions système de coordination par l'industrie.

L'acteur	Monde	Industriel	Domestique	Marchand
Collecteur C2	Réponses et verbatim	1- Agrément qui comprend 2 volets (conformité hygiénique du local et moyens de conservation) 2- J'ai un contrat d'exclusivité avec Danone qui comprend (collecte, contrôle des volumes, contrôles de recevabilité du lait, prélèvements à transmettre au laboratoire de Danone)	1- J'avance les paiements 2- La laiterie fournit l'aliment du bétail que je distribue et paye avec le lait 3- Pas de contrat avec les deux collecteurs que j'ai engagé 4- La laiterie me vend le lait acide que je revends aux crémeries 5- Je prends le lait des éleveurs non conventionnés 6- Je m'arrange avec des éleveurs pour gonfler leurs quantités et couvrir celles de ceux qui ne sont pas conventionnés	1- J'achète le lait à Danone en cas de trace d'antibiotique à 35 DA 2- Je vends aux crémeries de la région à 40-43 DA/ litre
	Nombre de réponse	2	6	2
	%	20%	60%	20%
Collecteur C3	Réponses et verbatim	J'ai un agrément pour transporter le lait	1- Je n'ai pas de contrat avec la laiterie, ni avec le centre de collecte 2- J'ai des relations de confiance avec les éleveurs, surtout ceux qui ne sont pas conventionnés	1- J'élargie mon réseau de collecte puisque je suis payé au litre collecté. 2- Je vends le lait des éleveurs non conventionnés au centre de collecte 3- je vends le lait aussi à un crémier
	Nombre de réponses	1	2	3
	%	17%	33%	50%

Tableau : Le lexique utilisé dans le repérage des conventions dans le système de coordination par la collecte

L'acteur	Monde	Industriel	Domestique	Marchand
Collecteur C4	Réponses et verbatim	1- J'ai un agrément 2- J'ai une convention avec une laiterie 3- Je propose une convention avec la laiterie aux éleveurs nouveaux 4- Nous avons 2 véhicules avec citerne isotherme 5- Je fais des prélèvements chaque 15 jours pour doser la matière grasse 6- Le lait est payé selon le taux de matière grasse et il est rejeté si ce taux est < à 28 pour mille	1- Je me des démarches administratives des éleveurs. 2- Un collecteur se charge de la collecte d'une partie de mon lait sans contrat 3- Je me charge du paiement des éleveurs 4- Je paye le lait acide aux éleveurs au prix du lait normal même si je l'ai vendu moins cher	1- Je vends aux crémeries le lait acide 2- Je me charge de chercher plus d'éleveurs pour augmenter ma prime de collecte. 3- Je vends de l'aliment du bétail pour les éleveurs
	Nombre de réponse	6	4	3
	%	46%	31%	23%

Le lexique utilisé dans le repérage des conventions dans le système de coordination hybride

Chez le Collecteur C6

L'acteur	Monde	Domestique	Marchand	Opinion
Collecteur C6	Réponses et verbatim	1- Je ne suis pas agréé, en tant que crémier j'ai le droit de transporter du lait 2- Les éleveurs me donnent leur chèque pour retirer leur argent et me faire rembourser mes avances de paiement 3- Si le lait est acide, je le prends pour ma crèmerie 4- J'ai des éleveurs qui me ramènent le lait et me disent à l'avance si c'est acide ou pas pour voir où le mettre, ils sont honnêtes	1- Je travaille avec deux centres de collecte 2- Je prends entre 2 à 4 DA par litre de lait collecté 3- Je prends le lait des éleveurs conventionnés ou pas, le lait de ceux qui ne sont pas conventionnés je le vends, et sur l'autre je touche une partie de la prime.	
	Nombre de réponses	4	3	1
	%	50%	37,5%	12,5%

Chez le Collecteur C7

L'acteur	Monde	Industriel	Domestique	Marchand
Collecteur C7	Réponses et verbatim	1-J'ai un agrément et une convention avec une laiterie 2-J'ai aussi une petite laiterie	Nous avons une relation de confiance avec les collecteurs	1- En plus des éleveurs conventionnés, j'achète le lait chez les collecteurs transporteurs 2- J'ai une quantité de 5000 à 6000 litres /jour 3- Je ne connais pas les éleveurs, je traite avec les collecteurs sur la quantité et le prix 4- Les éleveurs cèdent 2 DA de leur primes pour leur avancer le paiement
	Nombre de réponses	2	1	4
	%	29%	14%	57%

Chez le Collecteur C8

L'acteur	Monde	Industriel	Domestique	Marchand	Opinion
Collecteur C8	Réponses et verbatim	1- J'ai un agrément pour faire la collecte	1- Je n'ai aucune convention avec la laiterie 2- Je travaille depuis 2 ans avec la laiterie et centre de collecte Abed, c'est la confiance totale 3- Ma relation avec les éleveurs est basée sur la confiance 4- Il y a une vieille qui a 1vache, je passe chaque matin chez elle pour prendre des fois 5 litres, d'autres 8..., on dirait ma mère 5- Tous mes éleveurs ont entre 1 et 7 vaches, c'est pas des gens riches, ils me font de la peine c'est pour ça que je fais de mon mieux 6- Je me charge du paiement des éleveurs	Je collecte la quantité que je veux	
	Nombre de réponses	1	6	1	1
	%	11%	67%	11%	11%

Chez le Collecteur C9

L'acteur	Monde	Industriel	Domestique	Marchand	Opinion
Collecteur C9	Réponses et verbatim	J'ai un agrément de collecte	1- Je trouve des solutions quand la laiterie ne paye pas 2- Je gère la trésorerie des éleveurs 3- J'avance l'argent aux éleveurs 4- Je donne le lait aux voisins et gens de passage 5- Je n'ai pas de convention avec une laiterie 6- Je collecte le lait de tous les éleveurs, conventionnés ou pas 7- Il y a des éleveurs viennent me déposer leur lait dans la citerne sans que je sois présent, c'est la totale confiance 8- On s'entraide beaucoup avec les éleveurs	1- Je vends aux crémiers quand le lait devient acide 2- Des fois, les crémiers nous achètent notre lait juste pour nous aider 3- Je pratique des prix différents en fonction de la distance que je parcours pour la collecte, l'état de la route ou que l'éleveur est conventionné ou pas	
	Nombre de réponses	1	8	3	0
	%	7,5%	62%	23%	

Chez le Collecteur C10

L'acteur	Monde	Industriel	Domestique	Marchand	Opinion	L'acteur
Collecteur C10	Réponses et verbatim	1- J'ai trois centres de stockage dans 3 régions de la wilaya 2- J'ai contracté un crédit en 2004 3- J'ai 4 chauffeurs et 3 ouvriers et 3 camions citernes 4- J'ai un agrément pour collecte et stockage de lait 5- J'ai une capacité de collecte de 5000 L/j	1- Sur 50 éleveurs que j'ai, 20 n'ont pas de convention avec l'usine 2- Je répartie le lait des éleveurs non conventionnés sur ceux qui ont une convention et je me charge de suivre cette comptabilité 3- Les éleveurs me sont fidèles et reconnaissants, ils m'ont tous suivi quand j'ai changé de laiterie, ils ont résilié leur conventions avec cette laiterie 4- J'aide les éleveurs avec l'aliment du bétail qu'ils me font payer en lait et je leur avance les paiements	1- Je ne donne pas toute la prime à l'éleveur pour le pousser à faire une convention 2- Le lait acide, je le vends à des crémeries		
	Nombre de réponses	5	4	2	0	0
	%	45%	37%	18%	0	0

Chez le Collecteur C11

L'acteur	Monde	Industriel	Domestique	Marchand	Opinion	L'acteur
Collecteur C11	Réponses et verbatim	1- J'ai un agrément pour faire la collecte 2- Je fais les tests d'acidité et de mouillage 3- J'ai une citerne isotherme 4- Je pars tous les jours chez le collecteur déposer le lait 5- Je ne travaille pas avec les crémeries 6-	1- Pas de convention avec la laiterie 2- Mes éleveurs n'ont pas de conventions, je les connais tous et leur fais confiance, ils n tricheront pas. 3- Je paye mes éleveurs de façon égale 4- Il m'arrive que le lait acide, je le donne aux voisins et personnes nécessiteuses	1- Je travaille au compte d'un centre de collecte avec lequel je partage la prime 2- J'achète l'aliment du bétail que je revends aux éleveurs 3- J'accepte toutes les quantités de lait, je viens même chercher un jerrican de 5 litres 4- Je ne demande aucun document aux éleveurs, je demande juste le lait.		
	Nombre de réponses	6	4	4	0	0
	%	42%	29%	29%		

Chez le Collecteur C12

L'acteur	Monde	Industriel	Domestique	Marchand
Collecteur C12	Réponses et verbatim	1- J'ai un agrément pour la collecte 2- J'ai deux conventions avec deux laiteries 3- On peut dire que j'ai deux centres de collecte dans le même local 4- J'ai mon propre matériel de stockage et le matériel qui appartient à la laiterie dans le cadre de la convention. 5- Je suis équipé d'appareil récent pour faire des tests de densité et autres tests 6- Je suis ingénieur et je suis toujours branché sur les innovations dans ce domaine	1- La laiterie me verse les 12 DA des éleveurs sur mon propre compte 2- Je m'occupe de gérer la trésorerie des éleveurs 3- Il y a des éleveurs qui me ramènent ici le lait ou qui nous appellent quand ils en ont suffisamment 4- J'accepte même les petites bouteilles en plastique des éleveurs qui ont besoin d'argent 5- J'avance les paiements 6- J'accorde des crédits pour l'achat du matériel que je vends 7- J'aide les éleveurs avec ce que je peux 8- Les éleveurs me signent un chèque pour retirer leur argent, prendre mon dû. 9- Les éleveurs ont une totale confiance en moi 10- Je m'occupe de tous les dossiers administratifs des éleveurs, ça me prend beaucoup de temps, mais je me sens obligé de le faire	1- J'ai augmenté ma capacité de stockage 2- J'ai 30 éleveurs sur 70 qui ne sont pas conventionnés 3- Je vends du matériel de stockage de lait aux éleveurs 4- Je vends du lait à la crèmerie 5- J'achète le lait acide à 40 DA et le revends aux crèmeries à 45 DA
	Nombre de réponses	6	10	7
	%	26%	44%	30%

ANNEXE 4. Journal officiel relatif à la création de l'ONIL

N° 46				Mercredi 4 Rabie El Aouel 1418	
36 ^e ANNEE				correspondant au 9 juillet 1997	
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية الجريدة الرسمية اتفاقات دولية، قوانين، مراسيم قرارات وآراء، مقررات، منشورات، إعلانات وبلاغات					
JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (TRADUCTION FRANÇAISE)					
ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION: SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
	1 An	1 An	Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE 7,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50		
	1070,00 D.A	2675,00 D.A	ALGER Télex: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises): BADR: 060.320.0600 12		
Edition originale.....	2140,00 D.A	535,00 D.A (Frais d'expédition en sus)			
Edition originale et sa traduction					
Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse. Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne.					

**Décret exécutif n°97-247 du 3 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 8 juillet
1997 portant création de l'office national interprofessionnel du lait et de
produits laitiers (O.N.I.L)
(N° JORA : 046 du 09-07-1997)**

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce;

Vu la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques;

Vu l'ordonnance n° 95-06 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative à la concurrence;

Vu le décret présidentiel n° 97-230 du 19 Safar 1418 correspondant au 24 juin 1997 portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 90-12 du 1er janvier 1990 fixant les attributions du ministre de l'agriculture;

Vu le décret exécutif n° 96-63 du 7 Ramadhan 1416 correspondant au 27 janvier 1996 définissant les activités agricoles et fixant les conditions et les modalités de reconnaissance de la qualité d'agriculteur;

Vu le décret exécutif n° 96-64 du 7 Ramadhan 1416 correspondant au 27 janvier 1996 fixant le cadre d'organisation de l'interprofession agricole

Décrète :

CHAPITRE I

DE LA DENOMINATION

DE L'OBJET - DU SIEGE DE L'OFFICE

Article 1er. - Il est créé sous la dénomination "d'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers" par abréviation "ONIL" désigné ci-après "l'office", un établissement public à caractère industriel et commercial et à vocation interprofessionnelle, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Art. 2. - L'office fonctionne conformément aux règles de l'interprofession, telles que fixées par la réglementation en vigueur.

Il est régi par les règles relatives à l'administration dans ses relations avec l'Etat et par les règles commerciales dans ses rapports avec les tiers.

Art. 3. - L'office est placé sous la tutelle du ministre de l'agriculture et son siège est fixé à Alger.

Art. 4. - L'office assure une mission de service public dans le cadre des prescriptions du cahier des charges de sujétions de service public, annexé au présent décret.

Les droits et obligations, induits par la mission de service public, font l'objet d'une convention entre l'Etat, représenté par les ministres chargés de l'agriculture et des finances et l'office, représenté par son directeur général.

Art. 5. - En tant qu'instrument essentiel de l'Etat et agissant pour son compte, l'office a pour mission d'organiser, d'approvisionner, de réguler et de stabiliser le marché national du lait et des produits laitiers.

A ce titre, il est chargé :

- de participer à la préparation de la réglementation relative à l'organisation et à la gestion de la filière lait et d'en assurer son application,
- de proposer l'ensemble des actions tendant à l'orientation, l'amélioration et le développement de la production, du stockage, de la commercialisation et de l'utilisation de lait et des produits laitiers et de veiller à sa mise en œuvre,
- d'évaluer les disponibilités et les besoins nationaux en lait et en produits laitiers et de définir, en concertation avec les institutions et les organismes concernés, le programme national d'approvisionnement et de veiller à sa mise en œuvre sur la base de cahier des charges,

- de participer à la définition d'une politique nationale de stockage de lait et des produits laitiers et de veiller, en collaboration avec les organismes concernés, à sa mise en œuvre notamment par la gestion de réserves stratégiques,
- de participer, par des moyens spécifiques, à la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la production laitière et d'initier les programmes retenus par l'autorité de tutelle et ce, en liaison avec les organismes concernés,
- de proposer les mécanismes de détermination de prix de lait et des produits laitiers.

CHAPITRE II

DES MOYENS DE L'OFFICE

Art. 6. - L'office est habilité à engager toutes actions de nature à favoriser son développement, notamment:

- à créer des démembrements sur l'ensemble du territoire national,
- à effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, financières, commerciales ou industrielles liées à son objet,
- à conclure tous marchés, contrats ou conventions liés à son objet avec les organismes nationaux ou étrangers,
- à créer des filiales conformément à la législation en vigueur et à prendre des participations dans d'autres entreprises.

Art. 7. - L'Etat met à la disposition de l'office l'ensemble des moyens normatifs, financiers et techniques nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

CHAPITRE III

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

DE L'OFFICE

Art. 8. - L'office est géré par un directeur général, administré par un conseil d'administration et doté d'un comité interprofessionnel.

Section I

Du conseil d'administration de l'office

Art. 9. - Le conseil d'administration est chargé d'étudier et de proposer à l'autorité de tutelle toutes mesures se rapportant à l'organisation et au fonctionnement de l'office.

A cet effet, il délibère et statue, conformément aux lois et règlements en vigueur, notamment sur les questions suivantes :

- l'organisation, le fonctionnement général et le règlement intérieur de l'office,
- le programme de travail annuel et pluriannuel ainsi que le bilan d'activité de l'office,
- le programme annuel et pluriannuel des investissements ainsi que les emprunts éventuels de l'office,
- les conditions générales de passation de conventions, marchés et autres transactions engageant l'office,
- les états prévisionnels des recettes et des dépenses de l'office,
- le règlement comptable et financier ainsi que le statut et les conditions de rémunération du personnel de l'office,
- l'acceptation et l'affectation des dons et legs effectués au profit de l'office,
- toutes questions que lui soumet le directeur général et susceptibles d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'office et de manière à favoriser la réalisation de ses objectifs.

Art. 10. - Le conseil d'administration est composé comme suit:

- d'un représentant du ministre de l'agriculture, président,
- d'un représentant du ministre chargé des finances,

- d'un représentant de l'autorité chargée de la planification,
- d'un représentant du ministre du commerce,
- d'un représentant du ministre de la santé,
- du président de la chambre nationale de l'agriculture ou de son représentant.

Le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative.

Le conseil d'administration peut faire appel à toute personne jugée compétente pour l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

Art. 11. - Le secrétariat du conseil d'administration est assuré par les services de l'office.

Art. 12. - Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'agriculture sur proposition des autorités dont ils relèvent pour une durée de trois (3) années renouvelables.

En cas de vacance d'un siège, il est procédé, dans les mêmes formes, à la désignation d'un nouveau membre pour la période restante du mandat.

Art. 13. - Le conseil d'administration se réunit, sur convocation de son président en session ordinaire, deux (2) fois par an.

Il peut se réunir en-session extraordinaire à la demande soit de son président, soit du directeur général de l'office.

Le président établit l'ordre du jour, sur proposition du directeur général de l'office.

Les convocations, accompagnées de l'ordre du jour, sont adressées aux membres du conseil, quinze (15) jours au moins avant la date prévue de la réunion.

Toutefois, ce délai peut être réduit pour les sessions extraordinaires sans être inférieur à huit (8) jours.

Art. 14. - Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence des deux tiers (2/3) de ses membres.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion a lieu dans les huit (8) jours qui suivent et les délibérations sont valables quelque soit le nombre des membres présents.

Art. 15. - Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 16. - Les délibérations sont consignées sur des procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire de séance et transcrites sur un registre spécial côté et paraphé par le président du conseil.

Lesdits procès-verbaux sont adressés pour approbation au ministre chargé de l'agriculture dans le mois qui suit la date de la réunion.

Section 2

Du directeur général de l'office

Art. 17. - Le directeur général de l'office agit dans le cadre de la réglementation en vigueur.

A ce titre:

- il est responsable du fonctionnement général de l'office, dans le respect des attributions du conseil d'administration,
- il représente l'office dans tous les actes de la vie civile et en justice,
- il exerce l'autorité hiérarchique sur le personnel de l'office,
- il établit les rapports à présenter aux délibérations du conseil d'administration, et transmet les résultats pour approbation à l'autorité de tutelle,
- il organise le travail de recueil, de traitement et d'analyse des informations relatives à la filière lait,
- il prépare les dossiers techniques, économiques et juridiques inscrits à l'ordre du jour des travaux du comité dans la perspective de veiller à concilier les intérêts de la profession avec l'intérêt général,
- il établit le budget prévisionnel de l'office et l'exécute,
- il passe tous marchés, accords et conventions,
- il soumet au ministre chargé de l'agriculture les avis, les recommandations et les suggestions de toute nature émises par le comité interprofessionnel, y compris ceux de la minorité, dans le cadre de la mission de l'office appuyés de ses propres observations,
- il met en œuvre les résultats des délibérations du conseil d'administration approuvés par le ministre chargé de l'agriculture,
- il assure la préparation des réunions du conseil d'administration et du comité interprofessionnel,

- il ordonne les dépenses inhérentes aux missions de l'office et dresse tous bilans, comptes et prévisions,
- il veille à la préservation du patrimoine de l'office.

Art. 18. - Le directeur général de l'office est nommé par décret exécutif sur proposition du ministre chargé de l'agriculture.

Il est assisté d'un directeur général adjoint.

Art. 19. - L'organisation interne de l'office est proposée par le directeur général, délibérée en conseil d'administration et approuvée par le ministre de tutelle.

Section 3

Du comité interprofessionnel du lait

Art. 20. - Le comité interprofessionnel du lait est un organe consultatif, composé des représentants de l'ensemble des catégories professionnelles de la filière lait, de ceux des consommateurs et ceux des pouvoirs publics concernés.

Un arrêté du ministre chargé de l'agriculture précisera la composition du comité interprofessionnel.

Art. 21. - Le comité interprofessionnel du lait est chargé de formuler des avis et des recommandations sur:

- la politique générale de la filière lait,
- l'organisation du marché et des prix,
- les moyens de renforcement de l'office,
- toutes demandes d'avis formulées par le ministre chargé de l'agriculture ou le directeur général de l'office.

Art. 22. - Le comité interprofessionnel du lait se réunit au moins une fois (1) par an en session ordinaire.

Il peut se réunir, en session extraordinaire, à la demande du ministre chargé de l'agriculture, de son président ou de la moitié (1/2) au moins de ses membres.

Art. 23. - Le comité interprofessionnel du lait élit en son sein un président et un vice-président parmi les professionnels de la filière lait.

Art. 24. - Le comité interprofessionnel du lait est convoqué par son président.

Art. 25. - Le comité interprofessionnel du lait ne délibère valablement qu'en présence des deux tiers (2/3) au moins de ses membres lors de la première convocation. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième convocation est adressée dans les quinze (15) jours qui suivent et dans ce cas, le comité interprofessionnel du lait peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 26. - Les délibérations du comité interprofessionnel du lait sont adoptées à la majorité simple de voix de ses membres.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 27. - Les délibérations sont signées par le président du comité interprofessionnel et le directeur général de l'office en sa qualité de secrétaire de séance.

Elles sont transcrites sur un registre spécial, tenu sous la responsabilité du directeur général de l'office.

L'avis de la minorité est également retracé dans le registre.

Art. 28. - La durée du mandat des membres du comité interprofessionnel du lait est fixé à trois (3) ans.

Art. 29. - Le mandat des membres du comité interprofessionnel du lait est gratuit. Les frais de déplacement et de séjour sont remboursés selon un barème fixé dans le règlement intérieur.

Art. 30. - La liste nominative des membres du comité interprofessionnel du lait est arrêtée par le ministre de l'agriculture sur proposition des organisations ou des structures dont ceux-ci relèvent. Sur proposition du directeur général de l'office ou de son président, le comité interprofessionnel du lait peut faire appel à toute personne susceptible de l'éclairer dans ses travaux.

Art. 31. - Un règlement intérieur précisera les modalités de fonctionnement du comité interprofessionnel du lait en matière de vote; de discipline et d'organisation du travail.

CHAPITRE IV

DE L'ORGANISATION FINANCIERE DE L'OFFICE

Art. 32. - L'exercice financier commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La comptabilité est tenue en la forme commerciale conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 33. - Un commissaire aux comptes désigné conformément à la réglementation en vigueur est chargé de contrôler les comptes de l'office.

Il assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative.

Il informe le conseil d'administration du résultat des contrôles qu'il effectue.

Il adresse son rapport sur les comptes de fin d'exercice au conseil d'administration.

Art. 34. - Le budget de l'office comporte:

En recettes :

- les subventions dues par l'Etat au titre des sujétions de service public imposées à l'office,
- le produit des placements des fonds de l'office,
- les plus-values réalisées,
- les produits de prestations réalisées,
- les emprunts éventuels, contractés conformément à la réglementation en vigueur,
- les dons et legs,
- toutes autres recettes liées à son activité.

En dépenses :

- les dépenses de fonctionnement et d'équipement,
- les dépenses liées à la réalisation du cahier des charges de sujétion de service public,
- toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation de sa mission.

Art. 35. - Les états prévisionnels annuels de l'office sont préparés par le directeur général et transmis au conseil d'administration qui en délibère.

Ils sont ensuite soumis à l'autorité de tutelle et à toute autre autorité prévue par la réglementation en vigueur.

Art. 36. - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et, populaire.

Fait à Alger, le 3 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 8 juillet 1997.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE
CAHIER DES CHARGES RELATIF
AUX MISSIONS DE SERVICE PUBLIC
EXERCEES PAR L'O.N.I.L

Article 1er. - L'O.N.I.L est l'organe essentiel de l'Etat en matière d'organisation, de développement, de régulation et de stabilisation du marché national du lait et des produits laitiers.

Art. 2. - Dans le cadre de la politique de développement économique et social, l'O.N.I.L est chargé de prendre toutes mesures pour appuyer et développer la production du lait et des produits laitiers ainsi que pour stabiliser les prix intérieurs.

Art. 3. - L'O.N.I.L est chargé dans le cadre de la réalisation de ses missions

- de veiller à la disponibilité suffisante de lait et des produits laitiers en tout point du territoire national,
- de gérer et de mettre en œuvre, pour le compte de l'Etat, l'ensemble des actions d'appui à la production du lait et des produits laitiers,
- de mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la sécurité et la protection du patrimoine,
- d'organiser la collecte de la production nationale du lait et des produits laitiers,
- de stimuler la production nationale du lait et des produits laitiers au moyen de mécanismes financiers et/ou d'interventions techniques directes,
- de mettre en œuvre la politique nationale de stockage stratégique. A ce titre, il procède à des achats, pour le compte de l'Etat, de lait et des produits laitiers sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs en vue de la constitution de stocks stratégiques,
- de procéder à la demande de l'Etat à l'achat de produits autres que ceux qui figurent au programme d'importation.

Art. 4. - En contrepartie de sa mission de service public, l'O.N.I.L reçoit de l'Etat les rémunérations compensatoires des sujétions de service public à l'exception de celles couvertes par des ressources appropriées contenues dans le mécanisme des prix lié à son activité.

Art. 5. - L'Etat participe au financement du coût lié à la mise en œuvre de la politique nationale de stockage stratégique.

Art. 6. - Pour chaque exercice, l'O.N.I.L adresse au ministère de tutelle avant le 30 avril l'évaluation des sommes à lui verser pour couvrir le prix de revient des charges de service public en vertu du présent cahier des charges.

Les dotations sont arrêtées par le ministre de tutelle en accord avec le ministre chargé des finances lors de l'élaboration de la loi de finances.

Elles peuvent être révisées en cours d'exercice au cas où de nouvelles dispositions réglementaires modifient les sujétions.

Art. 7. - L'O.N.I.L est tenu de fournir au ministère de tutelle les informations relatives à l'état d'exécution du programme arrêté et approuvé.

Art. 8. - Les subventions dues par l'Etat dans le cadre du présent cahier des charges sont versées à l'O.N.I.L conformément aux procédures établies par la législation et la réglementation en vigueur.

Art. 9. - L'O.N.I.L établit chaque année pour l'exercice suivant :

- les subventions comptables prévisionnelles avec les engagements de l'O.N.I.L vis-à-vis de l'Etat,
- un programme matériel et financier d'investissement,
- un plan de financement.

ANNEXE 5. ONIL-laiterie : Portant sur la mise en œuvre du dispositif d’accompagnement au développement de la production laitière, de la collecte de lait, son intégration industrielle

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE

CONVENTION

ONIL – Laiterie :

**PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DE LA
PRODUCTION LAITIERE, DE LA COLLECTE DE LAIT, SON
INTEGRATION INDUSTRIELLE**

Convention N° : /2009

Entre,

L'Office National Interprofessionnel du Lait et des Produits Laitiers, par abréviation « **ONIL** , EPIC » dont le siège social est au, 38 F, Rue DIDOUCHE Mourad Alger, inscrit au registre de commerce sous le n° 07B0977578 du 06 août 2007 et représenté par son Directeur Général, Monsieur **HENNI Mohamed Abdelhafid** ayant tout pouvoir à l'effet de la présente convention, ci-après désigné par « l'Office »

d'une part,

Et,

La Laiterie dont le siège est sis :

-Inscrite au registre de commerce sous le n° du

-Disposant du numéro d'Agrément sanitaire vétérinaire sous le n° du
et représenté par, **Monsieur** en qualité de **Gérant** , ayant tout
pouvoir à l'effet de la présente convention, ci après désignée par « **Laiterie** »,

d 'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit
--

PREAMBULE

Considérant,

- Le plan du renouveau de l'économie nationale agricole relatif à l'intensification de la production nationale et son intégration dans l'industrie laitière.
- L'intérêt accordé à la régulation du marché national du lait, dans les domaines d'approvisionnement et de distribution ;
- La nécessité de réhabiliter et de promouvoir la filière lait dans toutes les fonctions économique et sociale, afin de réduire les importations de poudre de lait ;
- La nécessité de promouvoir un partenariat stratégique entre l'Office, en sa qualité d'instrument de régulation et la laiterie, en sa qualité d'opérateur économique ;
- Les missions assignées à l'Office, en tant qu'instrument de l'Etat et agissant pour son compte, portant, essentiellement, sur la mise en œuvre de programmes retenus par l'autorité de tutelle et ce en liaison avec les organismes concernés dans la réalisation du programme national de développement de la production laitière.
- La convention spécifique conclue entre l'ONIL et laiterie portant sur la régulation du marché national du (LPC) lait pasteurisé conditionné en sachet polyéthylène.

Ceci étant exposé, les parties à la présente convention conviennent des clauses ci-après qui reflètent fidèlement leur volonté.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à l'intensification et au

développement de la production laitière nationale, à la collecte de lait, à son intégration dans l'industrie de transformation laitière, ainsi que dans la régulation du marché national du lait.

Article 2 : Cadre de références

La présente convention s'inscrit pleinement dans :

- le dispositif d'accompagnement et de développement de la filière lait, tel que référencé dans les différents textes légaux en vigueur notamment la décision ministérielle (Agriculture)N°10 du 13 Janvier 2009 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale N°302-121 intitulé « Fond National de Régulation de la Production Agricole (FNDRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.
- L'ensemble des dispositions réglementaires en vigueur régissant l'activité du lait, notamment l'Arrêté Interministériel du 18 Août 1993 relatif aux spécifications de certains lait de consommation p.16 (N° Jora :069 du 27-10-1993)

Article 3 : Principes généraux

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'intensification de la production laitière nationale, les parties déploient tous les moyens afin :

- d'apporter en fonction des moyens disponibles toute l'assistance technique aux éleveurs dans le cadre des opérations d'investissement, en vue d'améliorer leurs conditions d'exploitation ;
- de mettre en place, un dispositif de contrôle portant sur la qualité du lait et de sa traçabilité, ainsi que sur les opérations des subventions accordées par l'Etat ;
- d'associer tous les acteurs de la filière lait, dont notamment : les collectivités locales, les Directions des Services Agricoles (DSA), Les Directions de Wilaya du Commerce, la Chambre de l'Agriculture, le Comité Interprofessionnel du Lait ;
- de fixer, dans leurs prévisions budgétaires annuelles, des objectifs qualitatifs et quantitatifs relatifs au plan de la production laitière nationale et son intégration dans l'industrie laitière.
- de permettre la mise à jour de la liste nominative des éleveurs, et collecteurs dans le cadre de leur intégration au programme national de la filière lait.

Article 4 : Subvention à la production

Le montant de la subvention à la production est fixé à Douze Dinars Algériens par litre (12 DA/ L), qui vient s'ajouter au prix de cession convenu entre l'éleveur d'une part et la Laiterie d'autre part.

Est éligible à cette subvention tout éleveur disposant de la carte d'agriculteur ou tout document justifiant cette qualité et s'engageant, par voie contractuelle, à fournir l'essentiel de sa production sur la base d'un programme de livraison

Article 5 : Subvention pour la collecte

Le montant de la subvention pour la collecte est fixé à cinq dinars (5 DA /L). Sont éligibles à cette subvention :

5-1 : toutes les laiteries qui effectuent la collecte du lait par leurs propres moyens et disposant de l'équipement de collecte

5-2 : tout collecteur disposant d'équipements répondant aux normes de ramassage et de transfert de lait cru de l'étable à la laiterie et détenteur de l'agrément de collecteur, en cours de validité, délivré par la Direction des Services Agricoles de la Wilaya.

5-3 : tout éleveur qui livre, dans le strict respect des normes requises (norme de collecte), sa production de lait cru réfrigéré à 6° C provenant exclusivement de son propre cheptel.

Dans le cas d'un transfert partiel à un centre de collecte relevant d'une laiterie, cette prime sera départagée, par voie contractuelle, entre le collecteur et le transformateur.

Article 6 : Prime d'intégration

Le montant de la prime d'intégration est fixée entre Deux et Quatre Dinars Algériens par litre (2 et 4 DA/Litre) en faveur de la laiterie, variant en fonction des quantités de lait cru intégrées. La prime ainsi fixée est répartie comme suit :

- ✓ **2 DA/L** pour des quantités collectées inférieures à 5000 L/Jour.
- ✓ **2.5 DA/L** pour les quantités comprises entre 5000 et 10 000 L/J.
- ✓ **3 DA/L** pour les quantités comprises entre 10 000 et 15 000 L/J.
- ✓ **4 DA/L** pour les quantités supérieures à 15 000 L/J.

Ne sont éligibles à cette prime que les laiteries qui fabriquent totalement ou partiellement du lait pasteurisé conditionné à partir du lait cru de collecte.

Article 7 : Modalités de facturation et de paiement

Le règlement des montants des subventions de production et de collecte ainsi que des primes, est effectué par la Laiterie sur la base des factures établies en trois exemplaires, selon les modalités suivantes :

- **La subvention de production** de Douze Dinars Algériens (12 DA) est versée par l'Office à la Laiterie, sur présentation de factures mensuelles justificatives indiquant les nom, prénom, de l'éleveur ou raison sociale, son adresse, le n° de la carte de l'agriculteur ou tout autre document justifiant la qualité d'éleveur ou attestation délivrée par la chambre de l'agriculture de la Wilaya ainsi que les quantités livrées à la laiterie durant le mois correspondant à la facturation.
- **La prime de collecte** est versée à la laiterie sur présentation des factures mensuelles justificatives indiquant le nom, prénom ou raison sociale et l'adresse du collecteur et son numéro d'agrément délivré par les services agricoles de la Wilaya.
- La Laiterie adresse à l'Office une troisième facture concernant la prime d'intégration.

Les paiements des subventions et primes seront réglés par l'Office à un compte bancaire spécial, auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural-BADR, ouvert à cet effet par la Laiterie

RIB :

Article 8 : Délais de paiement

- La Laiterie devra adresser à l'Office, dans un délai maximum de dix(10) jours, les factures justificatives relatives au paiement des subventions et primes aux producteurs, aux collecteurs, et aux transformateurs.
- L'Office devra procéder, dans un délai maximum de dix (10) jours aux opérations de virement du montant correspondant aux trois (03) factures.
- Afin d'éviter tout retard du paiement de ces subventions et primes aux éleveurs et aux collecteurs, l'Office peut accorder à la Laiterie, selon les cas examinés une avance calculée sur la base des prévisions hebdomadaires de collecte.

Article 9 : La gestion et la consolidation des comptes

- La Laiterie est tenue de transmettre à l'Office à l'issue de chaque exercice les états financiers de sa société et tous les documents relatifs aux opérations de paiement des subventions et primes correspondant aux quantités et qualités de lait.
- Le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'examen de comptes sociaux de sa société
- L'Office et la Laiterie s'engagent à faire des réunions périodiques d'évaluation sur les activités liées aux opérations de paiement, ainsi que sur l'état d'application du dispositif d'accompagnement.

Article 10 : Relations contractuelles entre éleveurs – collecteurs - laiteries

Afin d'établir un partenariat durable, les relations entre les éleveurs, les collecteurs et la Laiterie, Sont définies par **contrats** qui précisent notamment :

- **les quantités et spécifications techniques** du lait à fournir.
- **le prix de base** de référence du lait cru au niveau de l'exploitation, ainsi que les modalités et périodicités de paiement.
- **le paiement du lait** suivant un barème de malus- bonus, selon le taux de matière grasse avec une prime par gramme au dessus de 34 g/l et une réfaction par gramme en dessous de 34 g/l.
- éventuellement le paiement de la prime de réfrigération pour les laits conservés immédiatement après la traite à une température égale ou inférieure à + 6 °c.
- **le niveau d'assistance technique au bénéfice de l'éleveur**, dans le cadre des programmes :d'entretien des matériels de traite mécanique, de cuves de réfrigération, **de formation** du personnel d'exploitation, et de tous **conseils techniques** de conduite d'élevage, d'alimentation du cheptel laitier, et de respect des règles d'hygiène.

Article 11 : Assistance aux éleveurs

L'office et la laiterie assisteront les éleveurs dans les procédures d'obtention de crédit bancaire dans le cadre de leur plan d'investissement et d'exploitation portant notamment sur :

- la modernisation de leurs infrastructures d'élevage, de matériels de traite et de réfrigération.
- le programme d'approvisionnement d'aliments de bétail laitier.
- l'acquisition de vaches et génisses.

Article 12 : Prévisions de collecte

- La Laiterie s'engage à contribuer en collaboration avec l'Office à la concrétisation des objectifs annuels de production et de collecte arrêtés par les Wilayas et à octroyer les moyens nécessaires pour leurs réalisations. Les objectifs de collecte de lait cru pour l'année 2009 pour litres soit une moyenne quotidienne de litres/jour.

Article 13 : Règlement de litige ou différend

Les parties s'engagent à régler à l'amiable tout litige ou différend né de l'interprétation des clauses de la présente convention ou de difficultés particulières liées à son exécution.

Dans le cas où toute tentative de règlement à l'amiable échoue, le litige ou le différend est soumis par la partie la plus diligente à l'appréciation du tribunal territorialement compétent.

Article 14 : Résiliation

Le non respect par l'une des parties de ses obligations prévues par la présente convention, entraîne sa résiliation aux torts de la partie défaillante

Article 15 : Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des deux parties.

Si un cas de force majeure survient et perturbe la bonne exécution de la présente convention, les deux parties sont momentanément déliées de leurs obligations.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit, sitôt sa survenance, en informer l'autre partie et lui fournir, sans délai, toutes les informations circonstanciées.

Elle doit prendre toutes mesures nécessaires et appropriées pour la reprise de l'exécution de ses obligations, dans un délai arrêté d'un commun accord.

A défaut et en cas d'impossibilité de surmonter les contraintes rencontrées, les deux parties sont définitivement déliées de leurs obligations.

Article 16 : Modification

Toute modification des dispositions de la présente convention ne peut intervenir que par le moyen d'un avenant dûment approuvé par les deux parties.

Article 17 : Durée d'exécution et entrée en vigueur

- La durée d'exécution de la présente convention est fixée jusqu'au 31/12/2009 avec tacite de reconduction.
- La présente convention entrera en vigueur le 1^{er} mars 2009.

Article 18 : Notification et communications

Pour les besoins de l'exécution de la présente convention, la notification et les communications par les parties doivent être faites par écrit (remise en mains propres ou par lettre recommandée) ayant effet dès réception, par télécopie ou par courrier express aux adresses suivantes :

▪ **OFFICE INTERPROFESSIONNEL DU LAIT ET DES PRODUITS LAITIERS**

38F, Rue Didouche Mourad 16000-Alger-

Tél : 021 63 30 29/32/33

Fax : 021 63 34 00

EMAIL/ : ddfilonil@hotmail.fr

▪ **La Laiterie**

▪ Tél / Fax:

Mobile :

▪ EMAIL :

Etablie en cinq exemplaires originaux, à Alger le

L'OFFICE

LAITERIE

ANNEXE 6. Convention spécifique. Laiterie – collecteur, laiterie-centre de collecte

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTION SPECIFIQUE
LAITERIE – COLLECTEUR
LAITERIE – CENTRE DE COLLECTE



Entre

La Laiterie.....dont le siège est sis,.....

- Inscrite au registre de commerce sous le N° En datedu
- Disposant du numéro d'agrément sanitaire sous le n° en date du

Et représenté par, Monsieur Directeur Général/Gérant, ayant tout pouvoir à l'effet de la présente convention, ci après désigné **la Laiterie**.

D'une part

Et :

Monsieur ou Madame

Collecteur àCommune de

Daïra deWilaya de.....

Numéro d'Agrément

Ci-après désigné **Le Collecteur**.

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :
--

Article 01 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution du programme de collecte et de livraison de lait crû de l'étable à la laiterie dans le cadre de l'exécution de la convention qui lie l'ONIL à la laiterie qui s'inscrivent pleinement dans le cadre du dispositif d'accompagnement d'intensification et de développement de la production laitière nationale, la collecte de lait, son intégration dans l'industrie de transformation laitière.

Article 02 : Cadre de références

La présente convention s'inscrit pleinement dans :

- Le dispositif d'accompagnement et de développement de la filière lait, tel que référencé dans les différents textes légaux en vigueur, dont celui de la circulaire, relative à l'intensification de la production laitière en Algérie.
- Les dispositions réglementaires régissant l'activité de la filière lait.
- La décision n° 10 du Ministère de l'Agriculture et du développement Rural fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « Fonds National de Régulation de la Production Agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.
- L'Arrêté Interministériel du 18 Août 1993 relatif aux spécifications de certains laits de consommation p.16 (N° Jora :069 du 27-10-1993)

Article 03 : Définition des termes, expressions et fonctions

La fonction de collecte est exercée soit par la laiterie, soit par un collecteur privé soit par un centre de collecte ou de groupement (appartenant à une coopérative, une laiterie ou un privé).

- Collecte : on entend par collecte le ramassage de lait cru réfrigéré au niveau de l'étable au moyens de matériel conventionnel.
- Collecteur : toute personne physique ou morale responsable de la collecte du lait cru comme acheteur ou pour le compte d'un acheteur.
- Centre de collecte : infrastructure de réception où le lait cru est déchargé, refroidi et stocké avant son transfert et sa transformation par la laiterie.
- Laiterie : établissement laitier où le lait cru subit un traitement pour être transformé en un produit fini ou un produit semi fini pour le commerce.

Article 04 : Obligations et engagements du collecteur

Le collecteur s'engage à livrer de manière exclusive l'intégralité du lait cru collecté à la laiterie et à mettre à jour sa relation contractuelle avec celle-ci .

Le collecteur s'engage à livrer les quantités suivantes de lait cru comme suit :

- Quantité minimale :Litre/jour

- Quantité maximale : Litre/jour

Ces quantités sont établies sur la base d'un cheptel de..... vaches laitières appartenant à Producteurs.

- Le collecteur s'engage à fournir à la laiterie exclusivement du lait cru de vache avec les spécifications conformes à la législation en vigueur --Arrêté Interministériel du 29 Safer 1414 correspondant au 18 Août 1993 relatif aux spécifications de certains laits de consommation p.16 (N° Jora :069 du 27-10-1993)contenu dans la section I,II,III,IV-- à savoir notamment un lait :
 - non mouillé ni écrémé ;
 - non mélangé avec le colostrum, ni de lait de vaches malades ou traitées aux antibiotiques.
 - réfrigéré à une température de 4° à 8°C sous peine d'être refusé.
 - non mélangé avec aucun autre type de laits (lait reconstitué, lait de chèvre...etc.) ;
 - ne devant pas contenir d'impuretés physiques ni être coloré ni avoir une mauvaise odeur ;
 - de densité du lait à 20° C doit être comprise entre 1028 et 1033 ;
 - Non acide au moment de l'enlèvement, c'est-à-dire :
 - Ne devant pas cailler au test d'ébullition ;
 - Avoir un PH compris entre 6,6 et 6,8 ; et Avoir une acidité dornic comprise entre 16 °D et 18 °D.

Tout lait cru de vache ne présentant pas ces caractéristiques pourra être refusé par la laiterie.

Article 05 : Obligations et engagements de la laiterie

La laiterie s'engage à réceptionner l'intégralité du lait fourni par le collecteur conformément à l'instruction n° 1282 du 09 novembre 2008 de la Direction des Services Vétérinaires du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Afin d'établir un partenariat durable, la laiterie s'engage, en fonction des moyens disponibles, à accompagner le collecteur pour améliorer les conditions de collecte et augmenter les quantités de lait cru en apportant une assistance technique multiforme notamment :

- Entretien du matériel de collecte et de réfrigération ;
- Conseils techniques (hygiène du lait...) ;
- Multiplication des centres de collecte et de ramassage.

Article 06 : Contrôle quantitatif et qualitatif

La laiterie se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés au niveau des élevages et des centres de collecte.

Au niveau du quai de réception (centre de collecte), la laiterie procède à la mesure exacte des quantités livrées par le collecteur de mesures légales certifiées et contrôlées par l'Office National de la Métrologie Légale (jauge manuelle et électronique, bidons gradués, balances...).

La laiterie se réserve le droit de procéder à la vérification des bons d'enlèvement.

Le collecteur s'engage à livrer un produit saint et loyal conforme à la législation en vigueur telle que décrite dans l'article 04 et qui fera l'objet d'échantillonnage au niveau des élevages.

Les résultats d'analyses feront l'objet de communication officielle à l'attention du collecteur et aux producteurs.

En cas de non respect par le collecteur des normes techniques convenues sur la qualité du lait, la laiterie adressera des avertissements

Article 07 : Modalités et délai de paiement

Le montant de la prime de collecte est réglé sur la base des bons quantitatifs de réception (en 3 exemplaires) dûment signé par l'éleveur et le collecteur d'une part et le collecteur - laiterie d'autre part.

Le paiement se fera par virement ou par chèque bancaire BADR sur la base du total des volumes collectés établis par les bons de collecte.

Article 09 : Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des deux parties.

Si un cas de force majeure survenait et perturbait la bonne exécution de la présente convention, les deux parties sont momentanément déliées de leurs obligations.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit, sitôt sa survenance, en informer l'autre partie et lui fournir, sans délai, toutes les informations circonstanciées.

Elle doit prendre toutes mesures nécessaires et appropriées pour la reprise de l'exécution de ses obligations, dans un délai arrêté d'un commun accord.

A défaut et en cas d'impossibilité de surmonter les contraintes rencontrées, les deux parties sont définitivement déliées de leurs obligations.

Article 10 : Modification

Toute modification des dispositions de la présente convention ne peut intervenir que par le moyen d'un avenant dûment approuvé par les deux parties.

Article 11 : Durée de la convention et entrée en vigueur

- ❖ La durée d'exécution de la présente convention est fixée jusqu'au 31/12/2009 avec tacite de reconduction.
- ❖ La présente convention entre en vigueur dès sa signature

Article 12 : Résiliation de la convention

Le non respect par l'une des parties de ses obligations prévues par la présente convention, entraîne sa résiliation aux torts de la partie défaillante.

Article 13 : Règlement de litige ou de différend

Tout litige ou différend pouvant survenir, entre les deux parties, lors de l'exécution de la présente convention sera soumis au règlement à l'amiable.

En cas de litige non résolu à l'amiable, ou de différends de l'interprétation des clauses de la présente convention, le tribunal compétent sera celui de.....

Etablie en trois (3) exemplaires originaux à Alger le

Le Collecteur

La Laiterie

ANNEXE 7. Convention laiterie- Producteur

Convention : laiterie Soummam –Producteur laitier

Contrat de fourniture exclusive de lait frais de vache entre Danone Djurdjura Algérie et le Producteur



LAITERIE SOUMMAM

LABEL QUALITÉ

CONVENTION

ENTRE

LA SARL LAITERIE SOUMMAM

LE PRODUCTEUR LAITIER

ET

MONSIEUR :.....

Elle a pour objet de définir les engagements des deux parties dans le cadre de
La fourniture et la collecte de lait frais de vache.

CONVENTION N° :

Sarl au capital social de 2.837.943.000,00 DA - RN 26 TAHARACHT Akbou, Bejaia Algérie - R.C N° : 97 B 0182039 - N° ART : 0625 17 22061

N I S & Matricule fiscal: 0 997 0625 00339 23 - Agrément sanitaire N° 06502 - compte bancaire CPA Akbou n° 132 400 20937 11 78
Tél.: 034 35 89 50 - 034 35 60 60/73 - 034 35 88 68 - 034 35 54 20 - 034 35 86 93 - 034 35 57 81- 0770 94 40 45 - 0770 24 12 55

Service consommateurs : 034 35 95 91 Fax : 034 35 95 92 & 034 35 86 93

Site web : www.soummam-dz.com

CONTRAT DE FOURNITURE DE LAIT FRAIS DE VACHE

Entre :

La SARL Laiterie SOUMMAM au capital social de : 2.837.943.000,00 DA, dont le siège social est RN26 TAHARACHT AKBOU WILAYA DE BEJAIA, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 075 0132035, disposant du numéro d'agrément sanitaire sous le n° 06 802 en date du 23/06/2009, représentée par Monsieur HAMITOUICHE I A A Z I Z, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Ci-après « CO- GERANT »

D'une part

et :

Monsieur,..... producteur laitier,

Domicilié à, Commune.....

Daïra.....

WILAYA DE.....

N° Carte Fellah ou N° Attestation :.....

N° Agrément Sanitaire ou N° Identification Sanitaire :.....

Ci-après « le Producteur »

D'autre part

Il a été décidé et convenu ce qui suit :

1. Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet de définir les engagements des deux parties dans le cadre de la fourniture de lait frais de Vaches Laitières par le Producteur à la SARL Laiterie SOUMMAM.

2. Engagement Qualité :

Le Producteur s'engage à fournir à la SARL Laiterie SOUMMAM exclusivement du lait frais de Vaches Laitières saines, sans aucun ajout ni retrait, conformément à la législation en vigueur en Algérie.

Il devra notamment s'assurer de ne pas y mélanger le colostrum, ni de lait de Vaches Laitières malades ou traitées aux antibiotiques.

Le mouillage est strictement interdit.

Le lait, lorsqu'il est collecté directement par les camions de collecte de la SARL Laiterie SOUMMAM devra impérativement être refroidi à une température de 4 à 8°C sous peine d'être refusé.

Le lait, lorsqu'il est collecté sans refroidissement devra être acheminé au centre de collecte dans les 3 heures qui suivent la traite pour être refroidi.

Afin de garantir la Qualité de ses produits et la santé de ses consommateurs, la SARL Laiterie SOUMMAM procède, de façon systématique à des contrôles qualité rigoureux sur le lait collecté.

3. Exclusivité de livraison de lait :

Pendant toute la durée du contrat, le Producteur s'engage à fournir de façon exclusive l'intégralité de sa production laitière à la SARL Laiterie SOUMMAM, notamment pendant la basse saison (septembre à décembre) et au moment du Ramadan.

4. Présence d'antibiotiques:

Conformément à la législation en vigueur, le lait fourni à la SARL Laiterie SOUMMAM doit être négatif au test de détection des antibiotiques.

LA SARL Laiterie SOUMMAM procède de façon systématique à l'analyse d'antibiotiques « ATB » pour tout le lait livré à son usine.

Son système de traçabilité lui permet d'identifier en 24 heures le Producteur responsable d'une éventuelle contamination.

En cas d'identification positive chez le Producteur, la SARL Laiterie SOUMMAM se verra obligée d'appliquer les procédures de sanctions progressives qui sont les suivantes :

- Premier avertissement : Retenue du montant de la quantité de lait contaminée sur la journée au prix du lait payé au producteur suivi d'une suspension de la collecte pour une durée de 5 jours.
- Deuxième avertissement : Récidive dans les 12 mois qui suivent, le Producteur se verra retenir le montant de la quantité de lait de la journée plus la quantité de lait contaminée des autres Producteurs au prix moyennant le prix de base, c'est à dire, 35,00 DA/Litre.
- Troisième avertissement : En cas de deuxième récidive dans les 12 mois suivants le premier avertissement, la SARL Laiterie SOUMMAM se réserve le droit de résilier ce présent contrat.

5. Mouillage du lait:

LA SARL Laiterie SOUMMAM procède de façon systématique à la détection de cas de mouillage sur tout le lait livré à son usine par Cryoscopie et par Lactodensimètre.

Au regard de la législation, le mouillage est une fraude.

LA SARL Laiterie SOUMMAM se réserve donc le droit de procéder aux sanctions appropriées à ce type de situation.

Est considéré comme « mouillé » un lait dont la température du point de congélation se trouve au dessus de - 0,515°C et une Densité inférieure à 1028.

6. Acidité du lait :

LA SARL Laiterie SOUMMAM procède de façon systématique à la détection de cas d'acidité sur tout le lait livré à son usine par une méthode Colorimétrique.

LA SARL Laiterie SOUMMAM se réserve donc le droit de ne pas procéder à la collecte de ce lait acide, c'est-à-dire, l'acidité du lait en Degré Dornic (°D) est comprise entre 15 et 18°D ; supérieure à 18°D, le lait est acide.

7. Engagement de collecte :

LA SARL Laiterie SOUMMAM s'engage à collecter par ses propres moyens toute la production laitière du Producteur au maximum toutes les quatre traites.

Le lait qui n'aurait pas été ramassé et serait devenu impropre à la collecte en raison d'un manquement de collecte de la SARL Laiterie SOUMMAM sera payé intégralement sous réserve que les volumes concernés soit visés et validés par un représentant de la SARL Laiterie SOUMMAM avant destruction.

En cas d'inaccessibilité des lieux de collecte, lors de tempêtes, d'inondations, d'effondrements ou de travaux de route, la SARL Laiterie SOUMMAM et le producteur devront tous se mettre en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de la collecte.

8. Evolution du cheptel :

Toute évolution de l'effectif du cheptel devra faire l'objet d'une communication à la SARL Laiterie SOUMMAM par le renouvellement de l'agrément sanitaire ou de la fiche d'identification du cheptel sous peine d'être sanctionner par l'ONIL en annulant le paiement de la subvention de l'Etat.

9. Contrôle des volumes collectés :

Lors de la collecte du lait, le Producteur s'engage à donner les moyens à la SARL Laiterie SOUMMAM pour contrôler le volume qu'il livre (Jauges, bidons étalonnés,).

En cas de collecte directe par la SARL Laiterie SOUMMAM, le chauffeur de collecte doit pouvoir constater avec le Producteur le volume collecté qui fait l'objet d'un « bon de collecte » délivré au Producteur.

Cette mesure de volume (établie par le « bon de collecte ») sera la seule référence pour établir la facturation du lait ainsi qu'un échantillon de lait, daté et référencé au nom du producteur faisant objet de traçabilité.

10. Facturation du lait

Le prix du litre de lait collecté sera déterminé comme suit :

Le paiement se fera mensuellement sur la base du total des volumes collectés établi par les bons de collecte à un prix de 34.00 DA L.

11. Engagement de la SARL Laiterie SOUMMAM :

La SARL Laiterie SOUMMAM s'engage à mettre à la disposition du producteur :

- Un aliment concentré de qualité
- Poudre de lait pour veaux à un prix moins cher que le marché
- Produits désinfectant à des prix compétitifs
- Bidons à lait en inox à des prix compétitifs
- Cuves pour les producteurs ayant plus de 300 litres jours
- Machine à traire
- Salles de traite
- Génisses.

Tous les crédits accordés aux producteurs seront déduits sur la facture du lait.

La SARL Laiterie SOUMMAM s'engage à accompagner le producteur par des suivis réguliers de son exploitation afin de l'aider à améliorer la productivité de son élevage.

12. Durée du contrat :

La durée de validité du présent contrat est de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

13. Résiliation du contrat

Chacune des deux parties a le droit de résilier le présent contrat. Pour cela, elle a l'obligation d'informer l'autre partie par lettre recommandée au moins trois mois fermes avant la date d'anniversaire du contrat.

14. Litiges :

En cas de litige non résolu à l'amiable, ou de différend durable lié à l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat le tribunal compétent sera celui d'Akbou.

15. Validité :

Le présent contrat, qui annule et remplace tout éventuel contrat antérieur, entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Fait à AKBOL.

Le 01/01/2013

(En double exemplaire, dont un pour chacune des parties)

Pour le PRODUCTEUR (1)

(1) : Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Pour LA SARL Laiterie SOUMMAM



DANONE DJURDJURA ALGERIE



NV/01/2012

**CONTRAT DE FOURNITURE
EXCLUSIVE
DE LAIT FRAIS DE VACHE**

Entre :

La Société **DANONE DJURDJURA ALGERIE, SPA** par abréviation « **DDA** » Ayant son siège social à : Zone d'activité Taharacht, Akbou (Wilaya de Bejaia)
Immatriculée au registre du commerce sous le numéro 01B 0183769, représentée par son Directeur Général, Monsieur **JEAN-YVES BROUSSY**, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés .

Ci-après dénommée « DDA »

D'une part,

Et :

Monsieur.....**Domicilié**
à..... **Daïra de**.....**Wilaya de**.....
Agrément N°.....**Délivré le**
Par l'inspecteur vétérinaire de la Wilaya de
Carte d'éleveur N° :.....**Délivrée le**
Convention N° :.....

Ci-après désigné :« le Producteur »

D'autre part

Il a été décidé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de ce contrat :

Le présent contrat a pour objet de définir les engagements des deux parties dans le cadre de la fourniture de lait frais de vache par le Producteur à DDA.

Article 2 : Engagement Qualité :

Le Producteur s'engage à fournir à DDA exclusivement du lait frais de vaches saines, sans aucun ajout ni retrait, conformément à la législation en vigueur en Algérie.

Il devra notamment s'assurer de ne pas y mélanger le colostrum, ni de lait de vaches malades ou traitées aux antibiotiques. Le mouillage est strictement interdit.

Le lait, lorsqu'il est collecté directement par les camions de collecte de DDA ou ses partenaires, devra impérativement être refroidi à une température de 4 à 6°C sous peine d'être refusé.

Le lait, lorsqu'il est livré à une Maison Des Eleveurs, devra être livré dans les 02 (deux) heures qui suivent la traite, si le Producteur ne possède pas de moyen de refroidissement approprié dans son exploitation.

Afin de garantir la Qualité de ses produits et la santé de ses consommateurs, DDA procède, de façon systématique à des contrôles Qualité rigoureux sur le lait de collecte.

Nonobstant, tout éventuel recours, DDA se réserve le droit de dénoncer le présent contrat à tout moment si elle constate des manquements graves au respect des engagements Qualité du Producteur tels que définis dans ce contrat.

Article 3 : Exclusivité de livraison de lait :

Le Producteur s'engage à fournir de façon exclusive l'intégralité de sa production laitière à DDA, notamment pendant la basse saison (septembre à décembre) et au moment du Ramadan.

Tout manquement à cet engagement constaté par un représentant de DDA ou un Responsable de Maison Des Eleveurs pourra être cause de rupture immédiate et sans préavis du présent contrat.

DDA n'est pas tenu de collecter le lait lorsque les conditions de qualité, de sécurité sont dégradées ainsi que dans les cas de force majeure..

Article 4 : Présence d'antibiotique:

Conformément à la législation en vigueur, le lait fourni à DDA doit être négatif au test de détection antibiotique.

DDA procède de façon systématique à l'analyse de la présence d'antibiotique pour tout le lait livré à son usine. Son système de traçabilité lui permet d'identifier en moins de 24 heures le Producteur responsable d'une éventuelle contamination.

En cas d'identification positive chez le Producteur, DDA se verra obligée d'appliquer la procédure de sanction suivante :

- **Premier et dernier avertissement :** DDA applique une retenue du montant de la quantité de lait sur la journée et une pénalité de 35 D.D.A. du lait jeté causé par cette contamination et DDA se réserve le droit de résilier définitivement et sans délais la présente convention.

Article 5 : Mouillage du lait:

DDA procède de façon systématique à la détection de cas de mouillage sur tout le lait livré à son usine par cryoscopie.

Le mouillage étant une fraude, DDA peut dans ce cas procéder à la dénonciation immédiate du présent contrat, sans préjudice de tous autres recours ou actions.

Est considéré comme « mouillé » un lait dont le pourcentage (%) d'ajout d'eau est supérieur à (Zéro) 0%.

Article 6 : Contrôle des volumes collectés :

Lors de la collecte du lait, le Producteur s'engage à faciliter à DDA ou à ses intermédiaires le contrôle des volumes qu'il livre.

Toute livraison de lait doit faire l'objet d'un bon de livraison contresigné par le transporteur et le Producteur.

En cas de livraison à une Maison Des Eleveurs , le Responsable de la Maison Des Eleveurs vérifie les volumes et délivre le « bon de livraison » signé par les 2 parties.

Le bon de livraison reste la seule référence pour la facturation du lait.

Article 7 : Facturation du lait et système de paiement à la Qualité:

Le prix du litre de lait collecté sera déterminé comme suit :

Le lait standard (Taux MG : 36g/litre, TP : 33 g/litre et un Taux de Germes compris entre 100 000 et 500 000 UFC/ml) est payé au Producteur sur la base de 35 DZD le litre. Ce prix de base est susceptible d'être modifié par Danone sans préavis en fonction des évolutions du marché.

Le paiement se fera mensuellement sur la base du total des volumes collectés établi par les bons de livraison.

Le système de paiement à la Qualité est le suivant :

Matière protéique

Deux fois par mois, des échantillons représentatifs seront pris sur les volumes livrés par le Producteur afin d'analyser la matière protéique totale réalisée par des laboratoires externes agréés pour une meilleure transparence.

Le Producteur pourra, s'il le souhaite, demander à DDA de réaliser une contre analyse d'un échantillon auprès d'un laboratoire externe agréé par l'Etat et validé préalablement par DDA. Cette analyse extérieure sera à la charge du Producteur (payée sur la prochaine facture de lait). En cas de différence significative avec les résultats du laboratoire de DDA, ce sont les résultats du laboratoire externe agréé par l'Etat qui seront pris en compte pour la facturation.

Au dessus de 33 g/l, DDA appliquera un bonus de 1,00 DZD/litre par gramme différentiel.

Au dessous de 33 g/l DDA appliquera un Malus de - 1,00 DZD/litre par gramme différentiel.

Bactériologie :

Deux fois par mois, des échantillons représentatifs seront pris sur les volumes livrés par le Producteur afin d'analyser les germes totaux réalisés par des laboratoires externes agréés pour une meilleure transparence.

Le Producteur pourra, s'il le souhaite, demander à DDA de réaliser une contre analyse d'un échantillon auprès d'un laboratoire externe agréé par l'Etat et validé préalablement par DDA. Cette analyse extérieure sera à la charge du Producteur (payée sur la prochaine facture de lait).

En cas de différence significative avec les résultats du laboratoire de DDA, ce sont les résultats du laboratoire externe agréé par l'Etat qui seront pris en compte pour la facturation.

Le Barème de paiement est fixé comme suit :

Catégorie « A » moins de 100.000 germes /ml: Bonus de : 2,0 DZD/l

Catégorie « B » entre 100 000 et 500 000 germes/ml : 0 DZD/l

Catégorie « C » entre 500 000 et 2 000 000 germes/ml : Malus de - 0,5 DZD/L

Catégorie « D » plus de 2 000 000 germes/ml : Malus de - 1,00 DZD/L

Au dessus de 2 000 000 germes/ml : Premier avertissement. En cas de récurrence, une suspension d'un mois sera appliquée jusqu'à obtention d'un lait inférieur à 2 000 000 de germes/ml.

Ce système de paiement à la Qualité peut faire l'objet de modifications ou d'ajustements de la part de DDA. Le Producteur en sera informé par le biais d'un avis écrit envoyé un mois avant la mise en application de cette modification. Le Producteur aura alors la possibilité de résilier ce contrat en cas de désaccord, sous réserve d'en informer DDA par courrier recommandé, au moins un mois avant l'application du nouveau système de paiement à la Qualité. En l'absence de notification, la modification du système de paiement à la Qualité sera considérée comme acceptée par le Producteur.

Article 8 : Engagements de DANONE :

Danone s'engage à mettre à la disposition du producteur

- de l'aliment concentré de qualité garantie à un prix compétitif ;
- de la poudre de lait pour veaux à un prix compétitif;
- des bidons à lait en Inox à un prix compétitif ;
- des avances pour achat de génisses selon un calcul par rapport au potentiel de l'exploitation pour les producteurs qui présentent des garanties hypothécaires et qui figurent dans le cluster VIP ou Producteurs Clés;
- des cuves à lait pour les producteurs Clés et les VIP. selon une formule de location à négocier avec le producteur ;
- des produits de nettoyage et de désinfection à des prix compétitifs.

Toutes les avances financières accordées aux producteurs seront déduites de la facture lait.

Danone s'engage à accompagner également l'éleveur par des suivis de son exploitation afin de l'aider à améliorer la productivité de son élevage.

Article 9 : Durée du contrat :

La durée du présent contrat est fixée à (Douze) 12 mois, renouvelable par tacite reconduction.

Article 10 : Résiliation du contrat

Chacune des deux parties a le droit de résilier le présent contrat sous réserve d'observer un préavis, adressé par lettre recommandée au moins trois (3) mois fermes avant la fin de la période convenue.

Article 11 : Litiges :

En cas de litige non résolu à l'amiable, ou de différend durable lié à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, le tribunal compétent sera celui d'Akbou

Article 12 : Validité :

Le présent contrat, qui annule et remplace tout éventuel contrat antérieur, entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Fait à

Le.....

(En double exemplaire, dont un pour chacune des parties)

Pour le PRODUCTEUR (1)

Pour Danone Djurdjura Algérie
JEROME VELIN

(1) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

ANNEXE 8. Convention spécifique. Laiterie – Eleveur

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**CONVENTION SPECIFIQUE
LAITERIE – ELEVEUR**

PORTANT SUR L'ACHAT ET LA COLLECTE DU LAIT CRU

La Laiterie.....dont le siège est sis,.....

- Inscrite au registre de commerce sous le N° En datedu
- Disposant du numéro d'agrément sanitaire sous le n° en date du

Et représenté par, Monsieur Directeur Général/Gérant, ayant tout pouvoir à l'effet de la présente convention, ci après désigné **la Laiterie**.

D'une part

Et :

Monsieur ou Madame

Eleveur àCommune de

Daïra deWilaya de.....

Numéro de la carte d'Agriculteur.....

Ou numéro de l'Attestation d'Eleveur.....

Numéro du Certificat Sanitaire de l'étable.....

Ci-après désigné « **L'Eleveur** »

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 01 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution du programme de collecte et de livraison de lait crû de l'étable à la laiterie dans le cadre de l'exécution de la convention qui lie la laiterie à l'éleveur relative à la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement et d'intensification et de développement de la production laitière nationale, à la collecte du lait, à son intégration dans l'industrie de transformation laitière ainsi que dans la régulation du marché national du lait .

Article 02 : Cadre de références

La présente convention s'inscrit pleinement dans :

- Le dispositif d'accompagnement et de développement de la filière lait, tel que référencé dans les différents textes légaux en vigueur, dont celui de la circulaire du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, relative à l'intensification de la production laitière en Algérie.
- Les dispositions réglementaires régissant l'activité de la filière lait.
- La décision n° 10 Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « Fonds National de Régulation de la Production Agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.
- L'Arrêté Interministériel du 18 Août 1993 relatif aux spécifications de lait de consommation p.16 (N° Jora :069 du 27-10-1993)

Article 03 : Définition des termes, expressions et fonctions

- Eleveur : producteur de lait cru disposant d'un effectif bovin laitier.
- Etable : logement animal équipé de matériel qui assure une ambiance permettant au cheptel d'extérioriser ses potentialités génétiques.
- Laiterie : établissement laitier où le lait cru subit un traitement pour être transformé en un produit fini ou un produit semi fini pour le commerce

Article 04 : Obligations et engagements de l'éleveur

L'éleveur s'engage à fournir de façon exclusive l'intégralité de la production laitière de son cheptel à la laiterie comme suit :

- Quantité minimale :Litre/jour

- Quantité maximale :..... Litre/jour

Ces quantités sont établies sur la base d'un cheptel de..... vaches laitières.

Toute évolution de l'effectif du cheptel devra faire l'objet d'une communication écrite à la laiterie.

- L'éleveur s'engage à fournir à la laiterie, exclusivement du lait cru frais de vache avec les spécifications conformes à la législation en vigueur suivant l'Arrêté Interministériel 18 Août 1993 relatif aux spécifications de certains laits de consommation p.16 (N° Jora :069 du 27-10-1993) contenu dans la section I,II,III,IV -, à savoir notamment un lait :
 - non mouillé ni écrémé ;
 - non mélangé avec le colostrum, et non issu de vaches malades ou traitées aux antibiotiques ;
 - Réfrigéré à une température de 4° à 8°c ;
 - ne contenant pas être mélangé avec aucun autre type de laits (lait reconstitué, lait de chèvre...etc.) ;
 - Non contenant pas d'impuretés physiques, ni être coloré, ni avoir de mauvaise odeur ;
 - de densité à 20° C, comprise entre 1028 et 1033 ;
 - Non acide au moment de l'enlèvement, c'est-à-dire :
 - ne devant pas cailler au test d'ébullition ;
 - avoir un PH compris entre 6,6 et 6,8 ;
 - avoir une acidité Dornic comprise entre 16 °D et 18 °D.

Tout lait cru de vache ne présentant pas ces caractéristiques pourra être refusé par la laiterie.

Article 05 : Obligations et engagements de la laiterie

--La laiterie s'engage à réceptionner l'intégralité du lait fourni par l'éleveur, sous réserve du respect de toutes les qualités physicochimiques précitées dans l'article 04.

--La laiterie s'engage à régler dans un délais de 15 jours le prix d'achat du lait cru et la subvention

-- L'office s'engage à verser les primes dans les mêmes délais.

Article 06 : Assistance techniques aux éleveurs

Afin d'établir un partenariat durable, la laiterie s'engage, en fonction des moyens disponibles, à accompagner l'éleveur pour améliorer les conditions d'élevage et augmenter les quantités de lait en apportant une assistance technique multiforme notamment :

- Approvisionnement en aliments concentrés,
- Entretien du matériel de traite et de réfrigération,
- Conseils techniques (conduite d'élevage, d'alimentation, d'hygiène de traite...etc.).

Article 07 : Contrôle quantitatif et qualitatif

La laiterie se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés auprès des établissements de l'éleveur afin de vérifier les :

- quantités produites et livrées à la laiterie.
- Quantités spécifiques citées dans l'article 04

Article 08 : Organisation de la collecte

Les horaires de collecte sont fixés :

Deheures àheures pour la traite du matin.

Deheures àheures pour la traite du soir.

Les lieux d'enlèvement sont domiciliés à :

Mode de livraison de lait cru

Le lait cru de vache sera livré dans des bidons ou des citernes isothermes à la charge de

Le transport du lait est à la charge de celui qui bénéficie de la prime de collecte.

Article 09 : Prix d'achat du lait

Le prix d'achat du lait produit par l'éleveur au profit de la laiterie durant la période de la convention est fixé à
(en chiffres et en lettres) .

Ce prix comprend :

a) Le prix convenu entre la laiterie et l'éleveur qui est deDA.

b) La prime (Soutien de l'Etat)de 12 DA par litre.

Ce prix correspond à un litre de lait tirant 34 gramme de matières grasses.

Article 10 : Primes à la qualité du lait

a) Prime à la matière grasse :

Une bonification de 0,50 DA par gramme est appliquée pour un lait cru titrant une teneur en matière grasse au dessus de 34 grammes par litre et plafonnée à 38 grammes par litre.

Une réfaction de 0,50 DA par gramme est appliquée pour un litre de lait titrant une teneur en matière grasse en dessous de 34 grammes par litre.

b) Autres bonifications :

A la convenance des deux parties (prime à la réfrigération, prime de matière protéique...)

Article 11 : Modalité et délais de paiement

Le règlement des montants aux éleveurs sera effectué par la laiterie sur la base des factures établies en trois (03) exemplaires comprenant :

-Les quantités de laits livrés à la laiterie ;

-Les Noms, prénom ou raison sociale ;

-Le N° de la carte d'agriculture ou tout autre document justifiant l'activité délivrée par la Chambre d'Agriculture de la Wilaya.

-Le N° du code sanitaire d'exploitation de l'éleveur

Les paiements seront effectués par chèque bancaire ou par virement à un compte spécial ouvert à cet effet par l'éleveur auprès de la BADR

Article 12 : Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des deux parties.

Si un cas de force majeure survenait et perturbait la bonne exécution de la présente convention, les deux parties sont momentanément déliées de leurs obligations.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit, sitôt sa survenance, en informer l'autre partie et lui fournir, sans délai, toutes les informations circonstanciées.

Elle doit prendre toutes mesures nécessaires et appropriées pour la reprise de l'exécution de ses obligations, dans un délai arrêté d'un commun accord.

A défaut et en cas d'impossibilité de surmonter les contraintes rencontrées, les deux parties sont définitivement déliées de leurs obligations.

Article 13: Durée de la convention et entrée en vigueur

- ❖ La durée d'exécution de la présente convention est fixée jusqu'au 31/12/2009, renouvelable avec tacite reconduction.
- ❖ La présente convention entre en vigueur dès sa signature.

Article 14 : Résiliation de la convention

Le non respect par l'une des parties de ses obligations prévues par la présente convention, entraîne sa résiliation aux torts de la partie défaillante.

Article 15 : Règlement de litige ou différend

Tout litige ou différend pouvant survenir, entre les deux parties, lors de l'exécution de la présente convention sera soumis au règlement à l'amiable.

En cas de litige non résolu à l'amiable, ou de différend nés à l'interprétation des clauses de la présente convention, le tribunal compétent sera celui de.....

Etablie en trois (3) exemplaires originaux à Alger le

L'Eleveur

La Laiterie

**ANNEXE 9. Décisions ministérielle fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte
FNRPA et modalités de paiement des subventions**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL



وزارة الفلاحة والتنمية الريفية

Le Ministre

الوزير

Alger, le

رقم: 934 / أ.و.

03 أفريل 2011

الجزائري

Décision n° du modifiant et complétant la décision n°10 du 13 janvier 2009 modifiée et complétée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302- 121 intitulé «Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA)» ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural,

- Vu l'ordonnance n° 05- 05 du 18 Joumada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005, notamment son article 29 ;
- Vu l'ordonnance n° 08- 02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008, notamment son article 56 ;
- Vu l'ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, notamment son article 90 ;
- Vu le décret présidentiel n° 10- 149 du 14 Joumada El Oula 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n° 90- 12 du 4 Joumada Ethania 1410 correspondant au 1er janvier 1990, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'agriculture,
- Vu le décret exécutif n° 05- 415 du 22 Ramadhan 1426 correspondant au 25 octobre 2005, modifié et complété fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302- 121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole »,
- Vu l'arrêté interministériel du 25 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 24 avril 2006, modifié et complété déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302 - 121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole».

Décision fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) ainsi que les modalités de paiement de subventions

- Vu l'arrêté interministériel du 25 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 24 avril 2006 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du Compte d'affectation spéciale n° 302 - 121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole » ;
- Vu l'arrêté interministériel du 25 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 24 avril 2006 désignant l'institution financière spécialisée chargée de la mise en œuvre des actions de soutien de l'Etat au développement de l'agriculture imputable sur les comptes spéciale n° 302-067 intitulé « Fonds national de développement de l'investissement agricole » et n° 302-121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole » ;
- Vu la décision n°10 du 13 janvier 2009, modifiée et complétée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302- 121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions ;
- Vu la convention du 12 janvier 2009, signée entre le ministère de l'agriculture et du développement rural et la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR », relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciales du secteur de l'agriculture.

Décide :

Article 1^{er}.- La présente décision a pour objet de modifier et de compléter les dispositions de la décision n°10 du 13 janvier 2009, modifiée et complétée, susvisée.

Art 2.- L'annexe I prévue à l'article 3 de la décision n°10 du 13 janvier 2009, modifiée et complétée, susvisée est complétée par le maïs grain de consommation conformément à l'annexe I jointe à la présente décision.

Art 3.- Les dispositions de l'article 6 de la décision n°10 du 13 janvier 2009 modifiée et complétée, susvisée, sont complétées et rédigées pour la filière lait et tomate industrielle comme suit :

« Art 6.- Les paiements des subventions au titre du FNRPA feront l'objet de procédures spécifiques à chaque filière, annexées à la présente décision (Annexe II), comme suit :

- Pour le lait :

☞ par l'Office National Interprofessionnel du Lait et des Produits Laitiers (ONIL)
sur la base : sans changement

☞ par les Directeurs des services agricoles (DSA) en cas d'interruption des activités de la laiterie.

- Pour les céréales et les légumes secs : sans changement
- Pour la pomme de terre : sans changement
- Pour la tomate industrielle :

☞ par les Directeurs des services agricoles (DSA) en cas d'interruption des activités de l'unité de transformation.

Art 4.-Les dispositions de l'article 4 de la décision n°10 du 13 janvier 2009, modifiée et complétée, susvisée sont modifiées et rédigées comme suit :

« Art 4.-La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011 »

Le reste sans changement.

Art 5.-Le Secrétaire Général du ministère de l'agriculture et du développement rural, le directeur de l'administration des moyens, le directeur de la régulation et du développement des productions agricoles, le directeur de la programmation des investissements et des études économiques, la directrice des affaires juridiques et de la réglementation, les directeurs des Services Agricoles de wilaya, le directeur général de l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), le directeur général de l'office national interprofessionnel des légumes et des viandes (ONILEV), le directeur général de l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL), le président directeur général de la banque de l'agriculture et du développement rural «BADR» et le contrôleur financier du ministère de l'agriculture et du développement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art 6.-La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture.

Fait à Alger le.....
Correspondant au.....



ANNEXE I

Décision fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) ainsi que les modalités de paiement de subventions

Mais grain destiné à l'alimentation du bétail

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définitions	Conditions spécifiques d'éligibilité
Prime à la production	2000 DA/q	Incitation financière à la production du maïs grain de consommation livré à des opérateurs fabricant des aliments de bétail	<u>Producteurs :</u> • disposant d'un contrat de production avec opérateurs fabricant des aliments de bétail • Livrant les quantités contractuelles au(x) opérateurs fabricant des aliments de bétail • Adhérant au programme de développement de la culture du maïs • Respectant le prix fixé par l'opérateur.



Décision fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds national de régulation de la production agricole (FNRP) ainsi que les modalités de paiement de subventions

ANNEXE II

Décision fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) ainsi que les modalités de paiement de subventions

PROCEDURE DE PAIEMENT DES PRIMES DE PRODUCTION ET DE COLLECTE DE LAIT CRU

En cas de cessation d'activité de la laiterie, le DSA procédera au paiement des primes de production et de collecte aux éleveurs et aux collecteurs sur la base des justifications apportées par ces derniers.

1-Prime à la production :

- Une copie de la convention éleveur - laiterie
- Etat de réception quotidien de lait cru visé par l'éleveur, le collecteur et la laiterie attestant le transfert de propriété entre les trois opérateurs.

2-Prime à la collecte :

- Une copie de la convention collecteur -laiterie
- Etat de réception quotidien de lait cru visé par l'éleveur, le collecteur et la laiterie attestant le transfert de propriété entre les trois opérateurs.

PROCEDURE DE PAIEMENT DES PRIMES DE TOMATE INDUSTRIELLE

En cas de cessation d'activité de l'unité de transformation le DSA procédera au paiement des primes de production aux agriculteurs sur la base de justifications apportées par ces derniers.

1-Prime à la production :

- Une copie du contrat avec l'unité de transformation visé par le subdivisionnaire,
- Copie du bon de livraison et du bon de réception de l'unité de transformation.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

2008 13 حاتف

Ministère de l'Agriculture
et du Développement Rural

وزارة الفلاحة
والتنمية الريفية

Le Ministre

الوزير رقم: 085 / 0.أ.و.

Décision n° du fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302- 121 intitulé «Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural,

- Vu l'ordonnance n° 05- 05 du 18 Joumada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005, notamment son article 29 ;
- Vu le décret présidentiel n° 08 - 366 du 17 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 15 novembre 2008 portant nomination des membres du Gouvernement
- Vu le décret exécutif n° 90- 12 du 1er janvier 1990, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'agriculture,
- Vu le décret exécutif n° 05- 415 du 22 Ramadhan 1426 correspondant au 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302- 121 intitulé « Fonds National de Régulation de la Production Agricole »,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 avril 2006 déterminant la nomenclature des recettes et de dépenses du compte d'affectation spécial n° 302 - 121 intitulé « Fonds National de Régulation de la Production Agricole».
- Vu l'arrêté interministériel du 24 avril 2006 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du Compte d'affectation spécial n° 302 - 121 intitulé « Fonds National de Régulation de la Production Agricole » ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 avril 2006 désignant l'institution financière spécialisée chargée de la mise en œuvre des actions de soutien de l'Etat au développement de l'agriculture imputable sur les comptes spéciale n° 302-067

Décision fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) ainsi que les modalités de paiement de subventions

intitulé « Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole » et n° 302-121 intitulé « Fonds National de Régulation de la Production Agricole » ;

- Vu la décision n°260 du 22 mai 2006 modifiée et complétée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302- 121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Décide :

Article 1^{er}.- La présente décision a pour objet de fixer :

- Les conditions d'éligibilité au soutien sur les dépenses du Compte d'affectation spéciale n° 302 - 121 intitulé " Fonds national de régulation de la production agricole » abréviation FNRPA ;
- Les modalités de paiement des subventions ;
- Les montants de soutien par produit.

Art 2.- Sont éligibles au soutien sur le Compte d'affectation spéciale n° 302-121 intitulé " Fonds national de régulation de la production agricole » :

- Les agriculteurs et les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopérative, groupement ou association ;
- Les entreprises économiques intervenant dans les activités liées à la valorisation des produits agricoles.

Art 3.- Les conditions spécifiques d'éligibilité et les montants du soutien par produit sur le " Compte d'affectation spéciale n° 302 - 121 intitulé " Fonds national de régulation de la production agricole" sont précisées dans l'annexe I jointe à la présente décision.

Art 4.- Le postulant au soutien sur le Compte d'affectation spéciale n° 302 - 121 intitulés " Fonds national de régulation de la production agricole" doit constituer un dossier comprenant :

- La demande de soutien sur le FNRPA,
- Une copie certifiée conforme de la carte d'exploitant agricole délivrée par la chambre d'Agriculture pour les agriculteurs et les éleveurs ;
- Une copie certifiée conforme du statut des entreprises économiques et des coopératives, groupements ou associations;

Décision fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) ainsi que les modalités de paiement de subventions

- La fiche signalétique délivrée par la Chambre d'agriculture pour les exploitations agricoles.

Art 5.- Les paiements au titre du soutien sur le Compte d'affectation spéciale n° 302 - 121 intitulé "Fonds national de régulation de la production agricole" sont exécutés par les institutions financières spécialisées en convention avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural.

Art 6.- Les paiements des subventions au titre du FNRPA se feront comme suit et seront précisés par des procédures spécifiques annexées à la présente décision (Annexe II) :

- Pour le lait :

☞ Après visa des décomptes par la direction des services vétérinaires, par l'Office National Interprofessionnel du Lait et des Produits Laitiers (ONIL) sur la base :

- ✓ D'une convention avec les laiteries ;
- ✓ Des pièces justificatives précisées dans la procédure de paiement.

☞ par les Directeurs des services agricoles (DSA) sur la base :

- ✓ D'un cahier des charges

- Pour les céréales et les Légumes Secs : Après visa des décomptes par la direction de la régulation et du développement des productions agricoles

☞ par l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) sur la base :

- ✓ D'une convention avec les Coopératives de Céréales et de Légumes Secs (CCLS) et/ou avec des opérateurs agréés;
- ✓ Des pièces justificatives précisées dans la procédure de paiement.

- Pour la pomme de terre, tomate industrielle : par les Directeurs des Services Agricoles sur la base :

- ✓ d'une convention avec les opérateurs ;
- ✓ Des pièces justificatives précisées dans la procédure de paiement à chaque produit.



Art 7.- Les dispositions de la décision n° 260 du 22 mai 2006, modifiée et complétée, sus visée sont abrogées.

Art 8.-Le Secrétaire Général, le Directeur de l'Administration des Moyens, le Directeur de la Régulation et du Développement des Productions Agricoles, la Directrice de la Programmation des Investissements et des Etudes Economiques, le Directeur des Affaires Juridiques et de la Réglementation, les Directeurs des Services Agricoles de wilaya, le Directeur Général l'Office National Interprofessionnel du Lait et des Produits Laitiers (ONIL), le Directeur Général l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) et les responsables des institutions financières spécialisées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art 9.-La présente décision prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publiée au bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture.

Fait à Alger le... 3 1 جانفي 2009
Correspondant au.....

وزارة الفلاحة والتنمية الريفية
الوزير
الشيخ بن شيبان



LAIT

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définitions	Conditions spécifiques d'éligibilité
Incitation à l'augmentation de production laitière et à sa livraison aux unités de transformation	12 DA/l	Incitation financière aux producteurs de lait cru pour stimuler la productivité.	Exploitant éleveurs produisant du lait cru de vache, de chèvre, de brebis et de chamelles.
Incitation à la collecte de lait cru	5 DA/l	Incitation financière aux collecteurs de lait cru pour stimuler la collecte.	Collecteur et centres de collecte : Disposant d'équipements appropriés, procédant à la collecte de lait cru auprès des éleveurs producteurs de lait cru.
Prime d'intégration industrielle du lait cru	≤ 5.000 l/jour : 2 DA/l > 5.000 l/jour : 2,5 DA/l > 10.000 l/jour : 3 DA/l > 15.000 l/jour : 4 DA/l	Incitation financière aux transformateurs pour stimuler l'intégration du lait cru	Transformateurs fabricant de lait pasteurisé conditionné



[Signature]



Le Ministre

رقم: 063 / أ.و.

Alger, le

الجزائري 02 غري 2011

Décision n° du complétant la décision n°10 du 13 janvier 2009 modifiée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302- 121 intitulé «Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA)» ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Le ministre de l'agriculture et du développement rural,

- Vu l'ordonnance n° 05- 05 du 18 Joumada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005, notamment son article 29 ;
- Vu l'ordonnance n° 08- 02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008, notamment son article 56 ;
- Vu l'ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, notamment son article 90 ;
- Vu le décret présidentiel n° 10- 149 du 14 Joumada El Oula 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n° 90- 12 du 4 Joumada Ethania 1410 correspondant au 1er janvier 1990, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'agriculture,
- Vu le décret exécutif n° 05- 415 du 22 Ramadhan 1426 correspondant au 25 octobre 2005, modifié et complété fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302- 121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole »,
- Vu l'arrêté interministériel du 25 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 24 avril 2006, modifié et complété déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302 - 121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole ».

- Vu l'arrêté interministériel du 25 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 24 avril 2006 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du Compte d'affectation spéciale n° 302 -121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole » ;
- Vu l'arrêté interministériel du 25 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 24 avril 2006 désignant l'institution financière spécialisée chargée de la mise en œuvre des actions de soutien de l'Etat au développement de l'agriculture imputable sur les comptes spéciale n° 302-067 intitulé « Fonds national de développement de l'investissement agricole » et n° 302-121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole » ;
- Vu la décision n°10 du 13 janvier 2009, modifiée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302- 121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions ;
- Vu la convention du 12 janvier 2009, signée entre le ministère de l'agriculture et du développement rural et la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR », relative aux dépenses imputables aux comptes d'affectation spéciales du secteur de l'agriculture.

Décide :

Article 1^{er}.- La présente décision a pour objet de compléter les dispositions de la décision n°10 du 13 janvier 2009, modifiée, sus visée.

Art 2.- L'annexe citée à l'article 3 de la décision n°10 du 13 janvier 2009, modifiée, sus visée est complétée pour la filière lait.

Le reste sans changement.

Art 3.- Le secrétaire général du ministère de l'agriculture et du développement rural, le directeur de l'administration des moyens, le directeur de la régulation et du développement des productions agricoles, le directeur de la programmation des investissements et des études économiques, la directrice des affaires juridiques et de la réglementation, les directeurs des services agricoles de wilaya, le directeur général de l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL), le président directeur général de la banque de l'agriculture et du développement rural «BADR» et le contrôleur financier du ministère de l'agriculture et du développement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art 4.- La présente décision prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publiée au Bulletin Officiel du Ministère de l'agriculture.

02 فيفري 2011

Fait à Alger le.....

Correspondant au.....





LAIT

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définitions	Conditions spécifiques d'éligibilité
Incitation à l'augmentation de production laitière et, à sa livraison aux unités de transformation	12 DA/l	Incitation financière aux producteurs de lait cru pour stimuler la productivité.	Exploitant éleveur produisant du lait cru de vache, de chèvre, de brebis et de chèvres.
Incitation à la collecte de lait cru	5 DA/l	Incitation financière aux collecteurs de lait cru pour stimuler la collecte.	Collecteur et centres de collecte : Disposant d'équipements appropriés, procédant à la collecte de lait cru auprès des éleveurs producteurs de lait cru.
Prime d'intégration industrielle du lait cru	4 DA/l	Incitation financière aux transformateurs pour stimuler l'intégration du lait cru	Transformateurs fabricant des laits de consommations (pasteurisé, UHT, stérilisé....)
	6 DA/l	Incitation financière aux transformateurs fonctionnant à 100% au lait cru pour stimuler l'intégration du lait cru.	Transformateurs fabricant des laits de consommations (pasteurisé, UHT, stérilisé....)

Décision fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) ainsi que les modalités de paiement de subventions

ANNEXE 10. Fiche d'identification de l'éleveur bovin laitier

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

WILAYA DE :...MEDEA...

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES

INSPECTION VETERINAIRE DE WILAYA

N° :

**IDENTIFICATION SANITAIRE D'UN ELEVEUR
DE BOVINS LAITIERS**

(*) N° : 26/ SSI-SSC**/...../

Je soussigné (e) Docteur N°d'AVN :

Grade :certifié avoir inspecté ce jour le : l'établissement
d'élevage bovin laitier appartenant à monsieur:

Sis au lieu dit : Commune : Daira :

et déclare avoir recensé les bovins suivants :

Femelles.			Males
Vaches laitières	Génisses	Velles	

TOTAL BOVINS :..... DONT :..... VACHES LAITIERS

(*) Le numéro identification de l'établissement st composé du :

Code wilaya / SSI-SSC/année/numéro de série.

La présente fiche est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : Sidi Naamane le :

Visa de l'Inspecteur Vétérinaire de Wilaya

Signature et griffe du Dr Vétérinaire

(**) Rayer la mention inutile

SSI : Statut Sanitaire Inconnu

SSC : Statu Sanitaire Connu

NB/Cette fiche a une durée de validité de 12 mois.

ANNEXE 11. Quelques photos prises lors de l'enquête

1. Laiterie BOUKHARI à KSAR EL BOUKHARI

Cette laiterie dispose d'un élevage, d'une unité de fabrication d'aliment du bétail, d'un centre de collecte et d'une unité de transformation du lait.

Fabrication d'aliment du bétail :



Photo1



Photo 2



Photo 3

Elevage bovin laitier



Photo 4



Photo 5.



Photo 6

Le centre de collecte.



Photo 7. Centre de collecte



Photo 8. Les cuves de refroidissement du lait



Photo 9. Cuve de réception de lait

Laboratoire d'analyses



Photo 10 Laboratoire de laiterie Boukhari



Photo 11 Laboratoire de laiterie Boukhari

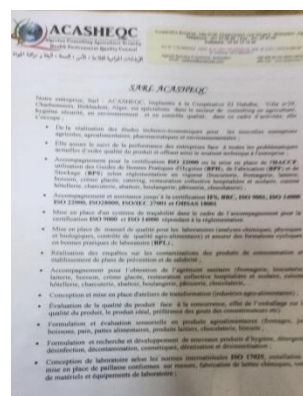


Photo 12.

La transformation



Photo 13 la mise en sachet du lait



Photo 14 un sachet de lait



Photo 15

2. Photos des crémeries



Photo 16. Présentoir d'une crémérie à Médéa



Photo 17. Lben en vrac



Photo 18. Les prix dans crémérie à Médéa



Photo 19. Crémérie à Ouameri



Photo 20. Lben en vrac



Photo 21. Présentoir de crémérie à Médéa



Photo 22



Photo 23



Photo 24

Centre de collecte



Photo 25. Centre de collecte Danone à Médéa

Elevages



Photo 26. Etable à Médéa



Photo 27. Etable à Médéa



Photo 28. Etable à Benchicaou



Photo 29. Etable à Benchicaou



Photo 30. Une étable à Ouezra



Photo 31. Une étable à Chahbounia



Photo 24 photo chez un éleveur



Photo 25



Photo 26. Eleveur à Boughezoul